

Programme et budget de l'Agence 2012–2013



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

La version électronique du document se trouve sur le site web de l'AIEA :

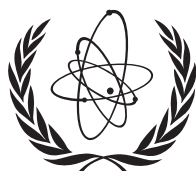
www.iaea.org

Programme et budget de l'Agence 2012–2013



GC(55)/5

Imprimé par
l'Agence internationale de l'énergie atomique
Août 2011



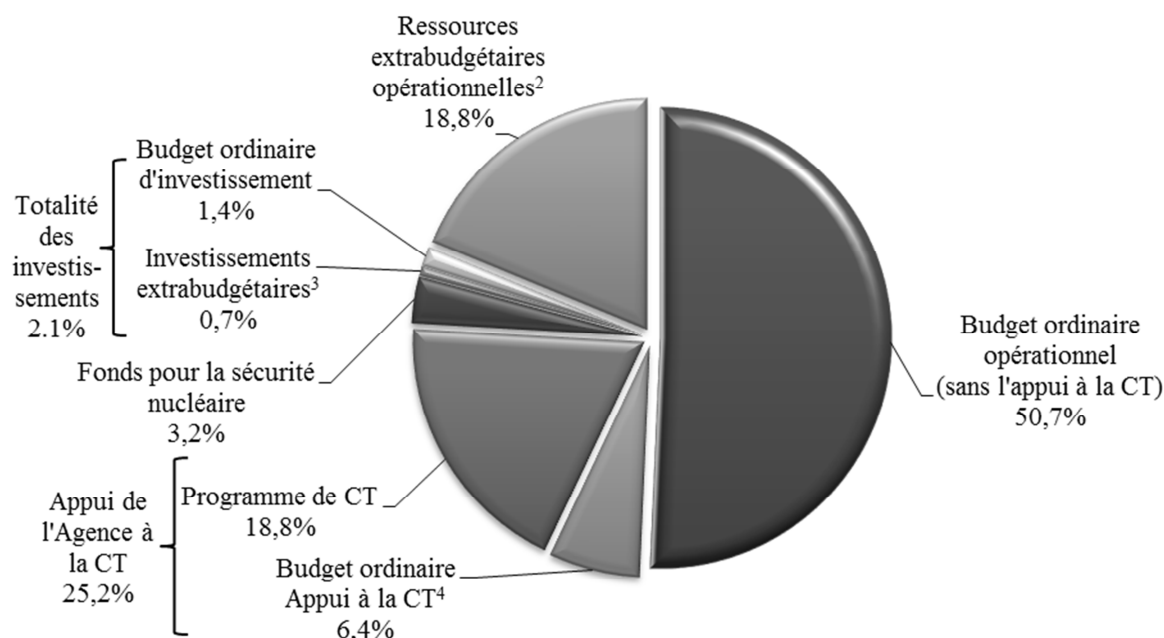
IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

Table des matières

	Page
2012–2013 Récapitulation des ressources totales	iii
PARTIE I APERÇU	
Introduction	3
Préparation et stratégie du budget et programme	3
Hierarchisation	4
Gains d'efficience.....	4
Gestion du risque.....	5
Ressources.....	6
Questions techniques.....	8
Structure du document et tableaux	10
I.1 Besoins budgétaires par programme et programme sectoriel.....	13
I.2 Aperçu des programmes sectoriels.....	19
I.3 Plan d'investissements majeurs (PIM) pour 2012–2021 et Fonds pour les investissements majeurs (FIM) pour 2012–2013	43
I.4 Projets de résolutions pour 2012	51
A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2012.....	54
B. Allocation de ressources au Fond de coopération technique pour 2012.....	58
C. Le Fonds de roulement en 2012.....	58
PARTIE II DÉTAILS DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2012–2013 PAR PROGRAMME SECTORIEL	
II.1 Programme sectoriel 1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	61
II.2 Programme sectoriel 2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement.....	91
II.3 Programme sectoriel 3. Sûreté et sécurité nucléaires	123
II.4 Programme sectoriel 4. Vérification nucléaire.....	151
II.5 Programme sectoriel 5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	173
II.6 Programme sectoriel 6. Gestion de la coopération technique pour le développement..	187
Annexes	
Annexe 1. Liste des abréviations.....	191
Annexe 2. Organigramme	195

2012–2013¹ Récapitulation des ressources totales



- 331 millions d'euros par an en 2012 et en 2013 pour les activités du budget ordinaire opérationnel. Cette portion du budget ordinaire (avant l'ajustement de 1,1 % pour hausse des prix) correspond à une augmentation de 2,2 % en 2012 par rapport à 2011 et à une augmentation nulle en 2013 par rapport à 2012.
- 8 millions d'euros par an en 2012 et en 2013 pour le *budget ordinaire d'investissement* pour financer des investissements majeurs dans les infrastructures.
- 116 millions d'euros en 2012 et 110 millions d'euros en 2013 pour des activités *extrabudgétaires* (opérationnelles et d'investissement), dont 75 millions d'euros par an pour la banque d'uranium faiblement enrichi (UFE) en 2012 et en 2013.
- 19 millions d'euros par an en 2012 et en 2013 pour le *Fonds pour la sécurité nucléaire* (FSN).
- 109 millions d'euros par an en 2012 et en 2013 pour le *programme de coopération technique*.

¹ Les chiffres pour 2013 sont des estimations préliminaires.

² Y compris 75 millions d'euros par an en 2012 et en 2013 pour la banque d'UFE. Non compris les investissements extrabudgétaires et le Fonds pour la sécurité nucléaire.

³ Y compris les ressources annoncées pour des investissements prévus dans le Plan d'investissements majeurs (PIM).

⁴ Estimation fondée sur le temps réservé par les fonctionnaires concernés des programmes sectoriels 1, 2, 3, et 5 et l'ensemble de ceux du programme sectoriel 6 pour l'appui au programme de coopération technique (programme de CT).

⁵ Non compris les ABNFBO non financées (voir par. 32) d'un montant de 18,5 millions d'euros et les investissements non financés d'un montant de 48,7 millions d'euros pour la biennie.

Budget ordinaire opérationnel par programme sectoriel		2012 aux prix de 2012	Prévisions préliminaires pour 2013 aux prix de 2012	Total pour la bienné
Programmes sectoriels	1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	33 724 547	33 763 134	67 487 681
	2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	38 664 074	38 668 640	77 332 714
	3. Sûreté et sécurités nucléaires	33 998 536	33 998 152	67 996 688
	4. Vérification nucléaire	128 780 549	128 784 718	257 565 267
	5. Politique générale, gestion et administration	75 354 949	75 314 486	150 669 435
	6. Gestion de la coopération technique pour le développement	20 389 905	20 389 113	40 779 018
Budget ordinaire opérationnel		330 912 560	330 918 243	661 830 803
Budget ordinaire d'investissement		8 153 455	8 178 556	16 332 011
Total Programmes de l'Agence		339 066 015	339 096 799	678 162 814
Ressources extrabudgétaires opérationnelles ²		108 449 745	109 315 945	217 765 690
Investissements extrabudgétaires ³		7 497 598	243 535	7 741 133
Fond pour la sécurité nucléaire		18 688 345	18 678 345	37 366 690
Programme de coopération technique		108 610 000	108 610 000	217 220 000
Ressources totales ⁵		582 311 703	575 944 624	1 158 256 327

PARTIE I

APERÇU

INTRODUCTION

1. Les demandes de services de l'Agence augmentent à un rythme supérieur à ce qui, objectivement, peut être financé par le biais du budget ordinaire. En conséquence, l'Agence est de plus en plus tributaire des contributions extrabudgétaires, lesquelles sont imprévisibles, souvent assorties de conditions restrictives et, partant, comportent des risques pour le programme.

Besoins croissants

- Un nombre croissant d'États envisagent d'établir ou de renforcer des programmes électronucléaires sûrs et se tournent vers l'Agence pour des conseils et une assistance.
- L'appui de l'Agence s'avère de plus en plus nécessaire en ce qui concerne les besoins humains fondamentaux des pays en développement dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'alimentation où les avantages des techniques nucléaires sont établis.
- Les activités de l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire restent largement tributaires des contributions extrabudgétaires, lesquelles sont incertaines.
- Avec l'accroissement du nombre d'installations et des matières nucléaires, les responsabilités de l'Agence dans le domaine de la vérification continuent d'augmenter.
- Les liens entre les questions mondiales complexes et les besoins en matière de développement des États Membres, qui appellent une action coordonnée de l'Agence, s'accroissent nombreuses.
- On a commencé à répondre aux besoins considérables de l'Agence en infrastructure, mais un grand nombre d'entre eux ne sont toujours pas financés. Un mécanisme de financement des investissements majeurs a été établi mais le manque d'investissement dans ce mécanisme empêche l'accumulation de fonds. Pour répondre aux besoins en investissement, il faut que l'Agence reçoive des contributions extrabudgétaires adéquates.

Contraintes financières

2. Bien que l'Agence ait un mandat unique, son financement souffre depuis des années en raison de budgets à croissance nulle ou presque nulle. Et les défis auxquels sont confrontés les États Membres en raison du contexte économique général ne font qu'aggraver la situation.

Enveloppe de financement⁶

3. Compte tenu de ce qui précède, le Directeur général a proposé une augmentation qu'il qualifie de *raisonnable* pour l'exercice biennal à venir. Après des analyses et des consultations intenses avec les États Membres, le Conseil des gouverneurs a accepté de recommander à la Conférence générale un budget ordinaire pour 2012 de 335,4 millions d'euros (avant ajustement de 1,1 % pour hausse des prix). Cela représente une augmentation en termes réels de 6,9 millions d'euros, soit 2,1 %, par rapport à 2011. Le budget ordinaire opérationnel et le budget ordinaire d'investissement s'élèvent à environ 327,4 millions d'euros et 8 millions d'euros respectivement, pour chaque année de la biennie. Le budget pour 2013 restera donc un budget à croissance réelle nulle par rapport à 2012.

PRÉPARATION ET STRATÉGIE DU BUDGET ET PROGRAMME

Principes fondamentaux

4. Lors de la formulation du présent projet de programme et budget pour 2012-2013, le difficile dilemme posé par l'évolution et l'élargissement des priorités de l'Agence, d'une part, et les limitations imposées aux ressources, d'autre part, ont été pleinement pris en compte, de même que la nécessité de trouver un *équilibre* approprié entre les activités de l'Agence. Il a également été tenu compte des indications des États Membres selon lesquelles le niveau du budget de 2011 servirait de référence pour les discussions concernant l'exercice biennal 2012-2013⁷.

⁶ Tous les chiffres sont des montants avant ajustements pour hausse des prix.

⁷ GC(54)/2, par.53

5. À cette fin, les présentes propositions budgétaires ont été élaborées compte tenu de la nécessité de limiter tout accroissement budgétaire au minimum absolu. Les principes suivants ont servi de guide pour l'établissement du budget :

- Hiérarchisation des activités du programme ;
- Détermination et application d'efficacités.

6. Un processus de préparation en deux étapes a été adopté. La première étape a consisté à fixer les plafonds budgétaires à 95 % du budget de 2011 (aux prix de 2011) pour tous les programmes sectoriels. Le but était de déterminer et de mettre en œuvre des efficacités, dans la mesure du possible, et d'identifier puis d'abandonner ou de réduire les activités à faible niveau de priorité.

7. Au cours de la seconde étape du processus, les plafonds budgétaires définitifs ont été fixés pour chaque programme sectoriel en vue de trouver un financement pour les activités nouvelles ou en expansion hautement prioritaires. La stratégie à moyen terme (SMT) pour 2012-2017⁸ élaborée par les États Membres fournit une feuille de route pour ces propositions relatives au programme et budget.

8. Les propositions ont été soigneusement examinées pour s'assurer qu'elles sont conformes au processus et pour évaluer pleinement leurs mérites concernant le programme.

9. À la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi au Japon en mars 2011, le Directeur général a proposé les nouveaux ajustements ci-après au programme et budget pour 2012-2013⁹ :

- Dans le programme sectoriel 3 (Sûreté et sécurité nucléaires), les ressources prévues pour les programmes « Sûreté des installations nucléaires » et « Sûreté des déchets et de l'environnement » ont été accrues. Une réduction correspondante a été apportée dans le programme sectoriel 5 au titre des voyages et d'autres chefs de dépense.
- Les priorités internes du programme sectoriel 1 (Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires) ont été redéfinies en vue d'accroître les ressources prévues notamment pour les accidents liés au combustible usé, la gestion des accidents graves et une solide surveillance post-accidentelle.

HIÉRARCHISATION

10. La section I.2 « Aperçu des programmes sectoriels » montre le changement d'orientation proposé en ce qui concerne le financement des activités prioritaires aux niveaux des programmes, des sous-programmes et des projets en 2012 par rapport à 2011.

11. Le financement du budget ordinaire pour les investissements majeurs est limité à 8 millions d'euros par an (avant ajustement pour hausse des prix) pour les deux années de la bienné – le niveau du budget d'investissement approuvé pour 2011.

GAINS D'EFFICACITÉ

Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)

12. Comme prévu, la phase 1 du système de planification des ressources de l'entreprise de l'Agence (connu sous le nom d'AIPS) de l'Agence est entrée en service en janvier 2011. Cela s'est traduit par le retrait d'un certain nombre d'anciens systèmes d'information existants et a constitué une étape majeure de la réforme de la gestion de l'Agence.

13. Avec l'automatisation et la reconfiguration des processus de gestion que permettra l'AIPS, les tâches de bureau et de secrétariat seront réduites, les processus d'autorisation suivront la *séquence des opérations* du logiciel, l'Agence travaillera de moins en moins sur support papier, et un large éventail de services devraient être fournis en ligne tant au plan interne que pour les États Membres. L'appui fourni dans le domaine de la technologie de l'information (TI) pour plusieurs systèmes anciens décentralisés sera aboli.

⁸ GOV/2010/66.

⁹ 2011/Note 23 du 28 mars 2011.

14. Les pleins avantages de l'AIPS ne se réaliseront qu'après la mise en œuvre de toutes les phases, mais dès 2012, comme indiqué à la section I.2, les changements se manifesteront sous la forme d'un redéploiement du personnel précédemment chargé d'appuyer les systèmes anciens et les processus connexes.

Planification et budgétisation des besoins en personnel

15. La réforme de la gestion des postes, introduite dans le contexte des budgets pour 2010 et 2011, se poursuivra en 2012-2013.

16. Il a été demandé aux programmes sectoriels, à partir de la préparation du budget de 2012, de budgétiser pleinement les postes qu'ils espèrent pourvoir tout au long de l'année, et d'éliminer tout financement relatif aux postes qui ne pourront probablement pas être pourvus. En d'autres termes, l'ancien système consistant à appliquer un « délai de recrutement » (par exemple un taux de vacance) a été aboli. En outre, pour simplifier la planification et la budgétisation des postes, et aligner les procédures de l'Agence sur les pratiques optimales du système des Nations Unies, ceux-ci ont été budgétisés à un *coût standard*, avec des estimations moyennes pour chaque grade au lieu d'estimations liées à chacun d'entre eux. Par ailleurs, les dépenses communes de personnel (DCP) ont été estimées avec des coefficients spécifiques pour les administrateurs et les agents des services généraux, au lieu de coefficients moyens pour l'ensemble du personnel, ce qui a amélioré la précision de la budgétisation.

17. En outre, dans le cadre de la réforme de la gestion des postes, les responsables auront une plus grande marge de manœuvre à partir de 2012 pour répondre aux besoins en personnel résultant de changements d'orientation inattendus du programme au cours du cycle budgétaire. Par exemple, ils seront autorisés, dans les limites établies, à réaffecter les effectifs alloués à des besoins en personnels plus prioritaires au sein du programme sectoriel.

18. La fonctionnalité de l'AIPS améliorera les contrôles budgétaires des dépenses de personnel. Ceux-ci, ajoutés à une gestion du personnel plus souple, devraient déboucher sur une budgétisation allégée et plus précise des besoins en personnel dans l'avenir.

Autres gains d'efficience¹⁰

19. Les gains d'efficience ont concerné principalement les voyages. Par rapport à 2011, le budget total pour les voyages a diminué de 1,4 million d'euros, soit 6,7 %. Pour appuyer cet objectif, il sera demandé aux responsables de l'allocation des fonds d'observer strictement les principes consistant notamment à réduire au minimum le nombre de fonctionnaires participant aux réunions extérieures, en combinant les missions et en les remplaçant par des vidéoconférences dans la mesure du possible.

20. En ce qui concerne les coûts d'impression et de traduction, les limites existantes concernant la longueur des documents seront strictement appliquées.

GESTION DU RISQUE

21. La gestion du risque est un élément fondamental de la gestion basée sur les résultats (GBR). La gestion du risque est un élément fondamental de la gestion basée sur les résultats (GBR). Elle désigne l'identification et l'atténuation des facteurs potentiels, internes et externes, susceptibles d'influer négativement sur la capacité de l'Agence de fournir ses produits, d'obtenir ses effets ou d'atteindre ses objectifs.

22. Une politique générale et des orientations ont été élaborées et adoptées pour 2010-2011. Un modèle de registre des risques a été conçu et intégré au système d'information pour le programme et budget de l'Agence (PROBIS) pour enregistrement électronique et utilisation ultérieure par les responsables du programme. Un examen exhaustif des progrès accomplis jusque-là a été effectué et des mesures de suivi ont été prises.

¹⁰ Des chiffres clés d'efficience sont présentés à la section I.2 « Aperçu des programmes sectoriels » pour chaque programme sectoriel.

RESSOURCES

Budget ordinaire

23. Le budget ordinaire est composé d'une composante opérationnelle et d'une composante d'investissement, cette dernière étant destinée à financer les investissements majeurs dans les infrastructures.

24. Conformément à la structure du programme de travail de l'Agence, le projet de budget ordinaire se répartit en six programmes sectoriels.

Les programmes sectoriels 1 à 4 sont de nature scientifique et technique :

- Programme sectoriel 1 : Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires
- Programme sectoriel 2 : Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement
- Programme sectoriel 3 : Sûreté et sécurité nucléaires
- Programme sectoriel 4 : Vérification nucléaire

Les programmes sectoriels 5 et 6 fournissent les services de gestion et administratifs nécessaires pour le travail des programmes sectoriels scientifiques et techniques¹¹ :

- Programme sectoriel 5 : Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration
- Programme sectoriel 6 : Gestion de la coopération technique pour le développement

Fonds pour les investissements majeurs

25. Le Fonds pour les investissements majeurs (FIM) est un fonds de réserve créé en vertu de l'article 4.06 du Règlement financier pour soutenir les investissements majeurs dans les infrastructures conformes au Plan d'investissements majeurs (PIM). On trouvera à la section I.3 des informations détaillées sur les propositions relatives au FIM et au PIM.

Ressources extrabudgétaires

26. L'Agence reste tributaire des ressources extrabudgétaires, qui proviennent essentiellement des États Membres, pour exécuter certaines de ses activités. Les versements escomptés pour 2012 et 2013 s'élèvent à 113,8 millions et à 107,4 millions d'euros respectivement¹².

27. Il existe deux nouvelles initiatives importantes dans le domaine des ressources extrabudgétaires, à savoir :

- a) La banque d'uranium faiblement enrichi (UFE)

Le Conseil des gouverneurs a approuvé en 2010 la création d'une banque d'uranium faiblement enrichi (UFE) de l'AIEA pour fournir de l'UFE en vue de la production d'énergie d'origine nucléaire. Cette initiative n'aura absolument aucune incidence sur les options du cycle du combustible nucléaire des États Membres et sera financée exclusivement par des contributions extrabudgétaires. Des versements s'élevant à 54,5 millions de dollars ont été reçus à ce jour sur des promesses de contributions totales de 149,5 millions de dollars. On compte que ce montant de 149,5 millions de dollars sera reçu et disponible intégralement au début de 2012 et qu'il sera probablement utilisé en grande partie au cours de la période 2012-2013. Aux fins du présent

¹¹ Étant donné que les deux types de programmes sectoriels sont de nature différente, on a eu recours à différents mode de hiérarchisation des programmes. Dans les programmes sectoriels 1, 2, 3 et 4, la structure est la suivante : programme sectoriel, programme, sous-programme et projet. Lorsque les activités sont répétitives par nature d'un cycle à l'autre, elles sont qualifiées de *continues*. Dans les programmes sectoriels 5 et 6, la structure est la suivante : programme sectoriel, fonction et sous-fonction. La plupart des activités incluses dans une sous-fonction sont continues d'un cycle à l'autre.

¹² À l'exclusion des contributions attendues des organismes du système des Nations Unies et des contributions extrabudgétaires au Fonds pour la sécurité nucléaire. Des précisions sont données à leur sujet dans les paragraphes 38 à 30.

document, les tableaux 3 a) et 3 b) indiquent que la moitié de ce montant sera utilisée en 2012 et l'autre moitié en 2013 bien que le calendrier effectif des achats d'UFE pourra varier¹³.

b) L'Initiative sur les utilisations pacifiques

L'Initiative sur les utilisations pacifiques a été annoncée en mai 2010 à la Conférence d'examen du TNP. Elle vise à mobiliser 100 millions de dollars de contributions extrabudgétaires sur cinq ans pour des activités de l'Agence, y compris, mais pas seulement, les utilisations de l'énergie nucléaire dans les domaines du développement de l'infrastructure électronucléaire, de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources en eau et de la santé humaine. À ce jour, des versements d'un montant de 10 millions de dollars ont été reçus intégralement pour cette initiative au titre des contributions annoncées pour 2010. Pour 2012-2013, une annonce de contribution d'un montant de 10 millions de dollars a été faite oralement. Dans les tableaux 3 a) et 3 b), les fonds destinés à l'Initiative sont inclus dans les colonnes ABNFBO et Programme de CT.

Fonds provenant des organismes du système des Nations Unies

28. L'Agence coopère avec divers organismes du système des Nations Unies. La plupart des travaux correspondants prévus pour 2012 et 2013 relèvent du programme sectoriel 2 (Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement). Au total, 2,2 millions d'euros sont attendus par an de ces organismes pour 2012 et 2013.

Fonds pour la sécurité nucléaire

29. L'objectif du Plan sur la sécurité nucléaire de l'Agence pour 2010-2013 (GOV/2009/54-GC(53)/18) est d'appuyer les États dans l'établissement et le maintien d'une sécurité efficace partout en ce qui concerne l'utilisation, l'entreposage et le transport des matières nucléaires ou d'autres matières radioactives.

30. Depuis le lancement du programme sur la sécurité nucléaire, son exécution est fortement tributaire des contributions extrabudgétaires. En 2012 et 2013, il faudra 18,7 millions d'euros de ressources extrabudgétaires pour mettre en œuvre toutes les activités prévues dans le cadre du programme. Cela représente environ 80 % des dépenses totales de l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire pour la biennie. Les hausses du budget ordinaire proposées pour 2012 et 2013 pour cet important domaine s'inscrivent dans la tendance, amorcée dans les budgets de 2010 et 2011, d'une réduction des risques de dépendance excessive des activités relatives à la sécurité nucléaire vis-à-vis des contributions extrabudgétaires, lesquelles sont imprévisibles et souvent soumises à conditions.

Programme de coopération technique

31. En ce qui concerne le programme de coopération technique, on s'attend à ce que 84,4 millions de dollars soient disponibles annuellement pour le financement estimé des projets de base pour 2012 et 2013. On estime que ce montant sera complété chaque année par 9 millions de dollars d'activités extrabudgétaires, 15 millions de dollars de contributions gouvernementales au titre de leur participation aux coûts et 200 000 dollars du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Besoins non financés

32. *Les activités de base non financées par le budget ordinaire* (ABNFBO) sont soit des activités qui devraient, si les ressources le permettaient, faire partie du programme financé par le budget ordinaire de l'Agence, soit des activités dont on n'est pas sûr qu'elles seront exécutées et qui n'ont donc pas été incluses dans le budget ordinaire. Elles comprennent aussi bien des activités qui devraient être financées par des fonds extrabudgétaires¹⁴ que celles pour lesquelles aucun financement n'est actuellement prévu¹⁵. Ces dernières ont aussi été incluses dans les présentes propositions en vue

¹³ Le moment précis où l'UFE sera acheté dépendra du marché. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 12 du document GOV/2010/67, « on veillera à éviter de perturber le prix de l'uranium sur le marché international ».

¹⁴ « ABNFBO extrabudgétaires »

¹⁵ « ABNFBO non financées »

d'attirer des ressources extrabudgétaires. Les ABNFBO figurent dans le programme pour adoption par le Conseil des gouverneurs de façon qu'elles puissent être mises en œuvre sans qu'une nouvelle approbation du Conseil soit nécessaire si de tels fonds sont versés ou si des économies suffisantes sont réalisées au titre du budget ordinaire pendant la biennie. Les activités qui ne seront pas financées par des contributions extrabudgétaires ou des économies ne seront pas exécutées¹⁶.

33. Les *investissements non financés* sont les parties des investissements dans les infrastructures du Plan d'investissements majeurs pour 2012-2013 de l'Agence qui ne sont pas financées. Ils sont énumérés à la section I.3 du présent document.

QUESTIONS TECHNIQUES

Ajustements techniques

34. Pour permettre des comparaisons objectives des propositions budgétaires pour 2012-2013 et de celles pour 2011, des ajustements techniques ont été apportés aux montants approuvés pour le budget ordinaire de 2011. Ces ajustements sont présentés à la section I.2 « Aperçu des programmes sectoriels » pour chaque programme sectoriel. Ils se rapportent aux deux principaux domaines suivants :

- Les coûts fixes des services d'impression et de traduction, qui font partie intégrante de la fourniture de produits concrets des programmes. Ces coûts continueront à être répartis entre les programmes sectoriels auxquels ils se rapportent. Toutefois, la majeure partie des coûts fixes, à savoir les coûts d'impression et de traduction de l'ensemble des documents des organes directeurs (c'est-à-dire les documents destinés au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale) sont imputés au programme sectoriel 5. À partir de 2012, les coûts afférents aux documents des organes directeurs seront répartis entre tous les programmes sectoriels au prorata de leur part relative du budget ordinaire opérationnel. Ce changement tient au fait que les documents des organes directeurs ne sont pas propres au programme sectoriel 5 mais font partie intégrante de la mise en œuvre et de la fourniture de produits concrets de tous les programmes sectoriels.
- Comme indiqué ci-dessus aux paragraphes 15 à 18, le changement dans la budgétisation des ressources en personnel, notamment avec l'utilisation de coefficients de DCP distincts pour les administrateurs et les agents des services généraux, au lieu du coefficient moyen général utilisé auparavant.

Travaux remboursables pour d'autres organismes

35. Par rapport à 2011, on s'attend à une diminution nette de 610 000 euros des recettes des travaux remboursables pour d'autres organismes imputable aux facteurs suivants :

- L'expiration, d'ici fin 2011, de l'accord avec l'ONUDI sur la fourniture de services concernant l'ordinateur central (-230 000 euros) ;
- La baisse des besoins estimés en matière de services d'impression des autres organisations sises au CIV (- 320 000 euros) ;
- La diminution du volume estimé de traduction pour des clients extérieurs (-190 000 euros) ;
- L'augmentation des recettes, provenant, notamment d'autres services et de la revue *Fusion nucléaire*, qui sera contrebalancée par de légères baisses dans d'autres domaines (130 000 euros nets) ;

Ajustements pour hausse des prix

36. L'ajustement général pour hausse des prix de 2012, qui est de 1,1 %, est l'un des plus bas des dix dernières années. L'Agence calcule les ajustements pour hausse des prix par la méthode de « budgétisation semi-intégrale » reconnue par l'ONU et ses divers organes d'examen, dont le Corps commun d'inspection. Les tendances et les perspectives concernant les traitements sont basées sur les prévisions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) alors que pour tous les

¹⁶ Les montants donnés pour les ABNFBO sont des chiffres indicatifs et ne constituent pas des « plafonds ».

autres chefs de dépense, ce sont les hausses effectivement enregistrées pendant la dernière année pour laquelle on dispose de chiffres (ici l'année 2010) qui sont prises en compte. Les ajustements sont appliqués, pour chaque chef de dépense, aux prévisions budgétaires pour 2012 (initialement établies avec les prix de 2011). Les ajustements pour 2013, seconde année de la biennie, seront présentés aux organes directeurs en 2012, dans le document de mise à jour du budget de 2013.

Dépenses de personnel

37. Les dépenses de personnel sont le principal élément de coût qui contribue aux ajustements pour hausse des prix. On trouvera ci-dessous des détails concernant ces ajustements.

Traitements

38. En ce qui concerne les traitements des **administrateurs** en 2012, l'ajustement pour hausse des prix est basé sur la tendance des coûts sur une période de trois ans. On a procédé à un ajustement de 0,5 % du budget de 2012 aux prix de 2011, en tenant compte de la somme des éléments énumérés aux points a) à c) ci-dessous :

- a) L'augmentation prise comme hypothèse pour 2010 dans le budget pour 2010 sur la base d'une prévision de la CFPI était de 1,7 %. L'augmentation effective pour 2010 a été de 2,9 % ; en conséquence, une augmentation de 1,2 % est nécessaire en 2012 pour tenir compte de ce qui a été effectivement enregistré en 2010 ;
- b) Sur la base de la décision du Conseil concernant les ajustements pour hausse des prix pour 2011, une augmentation de 1,6 % a été appliquée dans le budget de 2011 en ce qui concerne 2011. On compte maintenant que l'augmentation pour 2011 sera de 0,8 % ; une réduction de 0,8 % est donc nécessaire pour cette période dans le budget de 2012 ;
- c) Selon les informations les plus récentes fournies par la CFPI, une augmentation de 0,1 % est prévue pour 2012.

39. Dans le cas des traitements des **agents des services généraux**, on tient compte aussi des tendances/projections pour les trois mêmes années (2010-2012), mais sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) en Autriche et du « Tariflohn » (coefficient d'ajustement des salaires minima en Autriche).

40. Une augmentation de 2,3 % a été appliquée au budget de 2012 aux prix de 2011, en tenant compte de la somme des éléments énumérés sous a) à c) :

- a) Pour 2010, on a pris comme hypothèse une augmentation de 0,3 % dans le budget de 2010. L'augmentation effective a été de 0,3 %. En conséquence, aucun ajustement n'est nécessaire pour cette année.
- b) Comme on ne disposait pas de données précises à l'époque pour 2011, on a pris comme hypothèse une augmentation des traitements des agents des services généraux de 1,2 %. Sur la base des indications actuelles, l'augmentation devrait être de 3 %. En conséquence, une augmentation de 1,8 % est appliquée pour cette année.
- c) Pour 2012, l'hypothèse est une augmentation de 0,5 % (3 % proportionnellement à compter du 1^{er} novembre 2012).

Autres chefs de dépense

41. Pour les chefs de dépense autres que les dépenses de personnel, les augmentations effectives enregistrées en 2010 sont appliquées à 2012. Conformément à la pratique établie de l'Agence, la source d'information comprend les données internes ou les indices de prix officiels ayant trait aux chefs de dépense. Les augmentations ainsi obtenues figurent dans la dernière colonne du tableau ci-après :

Ajustements pour hausse des prix

Chef de dépense	Ajustement du budget de 2010	Ajustement du budget de 2011	Ajustement du budget de 2012
	%	%	%
Voyages – fonctionnaires	0,5	—	4,1
Voyages – non-fonctionnaires	4,6	—	(5,8)
Interprétation	3,4	1,6	0,5
Représentation et réceptions	4,3	0,6	0,8
Formation	2,2	0,6	2,2
Matériel pris à bail	2,2	0,6	0,3
Matériel acheté	3,8	0,6	0,8
Fournitures et accessoires	4,1	0,6	2,9
Dépenses générales de fonctionnement	2,1	0,6	2,3
Contrats	2,2	0,6	2,3
Consultants/experts sous contrats de courte durée	3,4	1,6	0,5
Contrats de recherche et contrats techniques	2,2	0,6	0,5
Divers	2,2	0,3	2,0
Gestion des bâtiments du CIV	2,0	0,4	2,0
Services de sécurité du CIV	1,7	0,4	2,1

* Les ajustements pour hausse des prix présentés pour 2011 ont été répartis proportionnellement pour correspondre à l'ajustement global pour hausse des prix fixé à 1,1 % par le Conseil. Ils n'ont pas été calculés suivant la méthodologie de budgétisation semi-intégrale de l'Agence.

Monnaie du budget et taux de change

42. La monnaie fonctionnelle de l'Agence est l'euro. Comme par le passé, le projet de budget ordinaire pour 2012-2013 a été établi en euros, en utilisant le taux de change budgétaire d'un euro pour un dollar É.-U. Tous les tableaux et les graphiques figurant dans le présent document sont établis en euros sur la base du taux de change budgétaire.

Rapport sur le budget à l'Assemblée générale des Nations Unies

43. Conformément à l'article XVI de l'accord régissant les relations entre l'ONU et l'Agence (INFCIRC/11, partie I), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) peut examiner le budget et ferait alors rapport sur ses aspects administratifs à l'Assemblée générale des Nations Unies.

STRUCTURE DU DOCUMENT ET TABLEAUX

44. Pour 2012-2013, un objectif majeur a été d'alléger le document du programme et budget, d'en faciliter la lecture et d'en réduire le coût sans en diminuer le contenu.

- Une innovation introduite dans ce document est la section I.2 « *Aperçu des programmes sectoriels* », qui présente les points saillants des propositions budgétaires concernant chaque programme sectoriel pour la biennie.
- Des limites ont été fixées pour la longueur des différentes parties du texte.
- Les graphiques et les tableaux redondants ou incompatibles avec la méthodologie de la gestion basée sur les résultats ont été éliminés¹⁷.

45. Le présent document contient les principaux tableaux suivants :

- Tableau 1 : *Budget ordinaire — par programme et programme sectoriel*. Ce tableau compare le budget ajusté de 2011 et les projets de budget pour 2012 et 2013. Il indique les

¹⁷ Dans la partie I, le diagramme du budget ordinaire par chef de dépense (page 10 du document du programme et budget pour 2010-2011 (GC(53)/5)); les tableaux « par chef de dépense » (tableaux 4 a) et 4 b), pages 21 et 22 de ce même document ; la liste des conférences et des colloques. Dans la partie II, les diagrammes par programme sectoriel et les tableaux concernant les ressources aux niveaux des programmes et des sous-programmes.

augmentations et les diminutions des programmes pour les deux années de la biennie, de même que les ajustements pour hausse des prix pour 2012.

- Tableau 2 : *Budget ordinaire — état récapitulatif des recettes*. Ce tableau présente un récapitulatif des recettes escomptées en 2012 et 2013. Il comprend les contributions régulières des États Membres, les recettes provenant de travaux remboursables pour d'autres organismes et d'autres recettes diverses.
- Tableaux 3 a) et 3 b) : *Ressources totales à utiliser — par programme et programme sectoriel*. Ils présentent toutes les ressources nécessaires pour exécuter les activités de l'Agence pendant les deux années de la biennie, y compris le budget ordinaire (budget ordinaire opérationnel et le budget ordinaire d'investissement), les fonds extrabudgétaires, les activités non financées, et le programme de coopération technique (CT).
- Tableaux 4 à 9 : *État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la biennie*. Ils comparent pour chaque programme sectoriel le budget ordinaire opérationnel ajusté de 2011 et les propositions pour 2012 et 2013 pour chacun des six programmes sectoriels.
- Tableau 10 : *Détails du budget ordinaire d'investissement, 2012-2013*
- Tableau 11 : *Besoins en investissements non financés pour 2012-2013*
- Tableau 12 : *Plan d'investissements majeurs, 2012-2021*.

I.1 Besoins budgétaires
par programme et programme sectoriel

Tableau 1. Budget ordinaire par programme et programme sectoriel

Programme / Programme sectoriel	2011 Budget ajusté	Prévisions pour 2012 aux prix de 2011	Variation 2012 par rapport à 2011 €	%	Prévisions préliminaires pour 2013 au prix de 2011	Variation 2013 par rapport à 2012 €	%	Ajustement pour hausse des prix	Prévisions pour 2012 aux prix de 2012	Prévisions préliminaires pour 2013 aux prix de 2012
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires										
1.0.0.1 Gestion et coordination globales et activités communes	1 072 909	1 049 724	(23 185)	(2,2%)	1 065 899	16 175	1,5%	0,8%	1 058 593	1 074 317
1.1 Énergie d'origine nucléaire	6 964 571	7 941 919	977 348	14,0%	7 951 919	10 000	0,1%	0,1%	7 949 930	7 956 138
1.2 Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	3 259 703	3 483 815	224 112	6,9%	3 492 815	9 000	0,3%	(0,5%)	3 465 431	3 475 163
1.3 Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	11 444 646	10 901 523	(543 123)	(4,7%)	10 903 348	1 825	-	0,9%	10 999 606	11 002 679
1.4 Sciences nucléaires	9 993 590	10 190 011	196 421	2,0%	10 190 011	-	-	0,6%	10 250 987	10 254 837
Programme sectoriel 1	32 735 419	33 566 992	831 573	2,5%	33 603 992	37 000	0,1%	0,5%	33 724 547	33 763 134
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement										
2.0.0.1 Gestion et coordination globales et activités communes	4 584 892	4 656 648	71 756	1,6%	4 662 081	5 433	0,1%	1,9%	4 743 359	4 748 842
2.0.0.2 Gestion des activités de recherche coordonnée	693 025	703 305	10 280	1,5%	703 305	-	-	1,5%	713 681	713 270
2.1 Alimentation et agriculture	11 270 475	11 445 029	174 554	1,5%	11 456 625	11 596	0,1%	0,6%	11 508 119	11 522 142
2.2 Santé humaine	9 464 366	9 801 886	337 520	3,6%	9 772 885	(29 001)	(0,3%)	0,2%	9 817 795	9 787 098
2.3 Ressources en eau	3 402 766	3 475 815	73 049	2,1%	3 479 341	3 526	0,1%	0,6%	3 496 437	3 503 855
2.4 Environnement	5 919 894	6 066 379	146 485	2,5%	6 072 528	6 149	0,1%	0,9%	6 122 843	6 129 452
2.5 Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	2 178 069	2 270 210	92 141	4,2%	2 272 507	2 297	0,1%	(0,4%)	2 261 840	2 263 981
Programme sectoriel 2	37 513 487	38 419 272	905 785	2,4%	38 419 272	-	-	0,6%	38 664 074	38 668 640
3. Sûreté et sécurité nucléaires										
3.0.0.1 Renforcement du régime mondial de sûreté et de sécurité nucléaires	884 404	890 627	6 223	0,7%	887 430	(3 197)	(0,4%)	0,9%	898 383	895 158
3.0.0.2 Renforcement et amélioration de la création de capacités, de la communication, des réseaux de connaissances, de la formation théorique et pratique	531 563	515 454	(16 109)	(3,0%)	435 454	(80 000)	(15,5%)	(0,4%)	513 381	438 021
3.1 Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	3 453 376	3 542 488	89 112	2,6%	3 535 085	(7 403)	(0,2%)	0,2%	3 550 201	3 541 901
3.2 Sûreté des installations nucléaires	9 793 343	10 840 290	1 046 947	10,7%	10 852 260	11 970	0,1%	0,6%	10 900 373	10 916 434
3.3 Sûreté radiologique et sûreté du transport	5 881 624	6 167 763	286 139	4,9%	6 176 285	8 522	0,1%	0,6%	6 206 638	6 211 628
3.4 Gestion des déchets radioactifs	6 971 586	7 352 838	381 252	5,5%	7 359 089	6 251	0,1%	0,1%	7 361 139	7 365 551
3.5 Sécurité nucléaire	4 121 439	4 547 235	425 796	10,3%	4 611 092	63 857	1,4%	0,5%	4 568 421	4 629 459
Programme sectoriel 3	31 637 335	33 856 695	2 219 360	7,0%	33 856 695	-	-	0,4%	33 998 536	33 998 152
4. Vérification nucléaire										
4.0.0.1 Gestion et coordination globales	2 312 394	2 573 128	260 734	11,3%	2 578 092	4 964	0,2%	0,8%	2 594 585	2 599 596
4.0.0.2 Gestion de la qualité	893 350	1 105 486	212 136	23,7%	1 101 686	(3 800)	(0,3%)	1,1%	1 117 857	1 113 945
4.0.0.3 Gestion des ressources	1 254 742	1 246 317	(8 425)	(0,7%)	1 325 444	79 127	6,3%	1,1%	1 260 260	1 341 207
4.1 Application des garanties	103 640 732	111 157 701	7 516 969	7,3%	110 570 959	(586 742)	(0,5%)	1,3%	112 587 314	111 989 644
4.2 Autres activités de vérification	-	581 980	581 980	-	581 980	-	-	1,0%	587 780	587 780
4.3 Développement	17 358 609	10 523 849	(6 834 760)	(39,4%)	11 030 300	506 451	4,8%	1,0%	10 632 753	11 152 546
Programme sectoriel 4	125 459 827	127 188 461	1 728 634	1,4%	127 188 461	-	-	1,3%	128 780 549	128 784 718
5. Services en matière de politique générale de gestion et d'administration										
Services en matière de politique générale de gestion et d'administration	74 221 514	74 221 514	-	-	74 184 514	(37 000)	-	1,5%	75 354 949	75 314 486
Programme sectoriel 5	74 221 514	74 221 514	-	-	74 184 514	(37 000)	-	1,5%	75 354 949	75 314 486
6. Gestion de la coopération technique pour le développement										
Gestion de la coopération technique pour le développement	18 833 821	20 147 282	1 313 461	7,0%	20 147 282	-	-	1,2%	20 389 905	20 389 113
Programme sectoriel 6	18 833 821	20 147 282	1 313 461	7,0%	20 147 282	-	-	1,2%	20 389 905	20 389 113
Budget ordinaire opérationnel	320 401 403	327 400 216	6 998 813	2,2%	327 400 216	-	-	1,1%	330 912 560	330 918 243
Besoins de financement pour les investissements majeurs										
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	919 219	-	(919 219)	-	-	-	-	-	-	-
3. Sûreté et sécurité nucléaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4. Vérification nucléaire	3 630 629	7 000 000	3 369 371	92,8%	1 650 200	(5 349 800)	(76,4%)	2,0%	7 137 905	1 682 710
5. Services en matière de politique générale de gestion et d'administration	3 566 518	1 000 000	(2 566 518)	(72,0%)	6 349 800	5 349 800	535,0%	1,6%	1 015 550	6 495 846
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Budget ordinaire d'investissement	8 116 366	8 000 000	(116 366)	(1,4%)	8 000 000	-	-	1,9%	8 153 455	8 178 556
Total Programmes de l'Agence	328 517 769	335 400 216	6 882 447	2,1%	335 400 216	-	-	1,1%	339 066 015	339 096 799
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 998 916	2 352 679	(646 237)	(21,5%)	2 354 943	2 264	0,1%	1,4%	2 385 239	2 387 519
Total Budget ordinaire	331 516 685	337 752 895	6 236 210	1,9%	337 755 159	2 264	-	1,1%	341 451 254	341 484 318
Moins Recettes diverses										
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 998 916	2 352 679	(646 237)	(21,5%)	2 354 943	2 264	0,1%	1,4%	2 385 239	2 387 519
Autres recettes diverses	2 027 000	1 522 000	(505 000)	(24,9%)	1 517 000	(5 000)	(0,3%)	-	1 522 000	1 517 000
Contributions des États Membres	326 490 769	333 878 216	7 387 447	2,3%	333 883 216	5 000	-	1,1%	337 544 015	337 579 799

Tableau 2. Budget ordinaire — État récapitulatif des recettes

	2011 budget aux prix de 2011	Prévisions pour 2012 aux prix de 2012	Variation 2012 par rapport à 2011	Prévisions préliminaires pour 2013 aux prix de 2012	Variation 2013 par rapport à 2012
Budget ordinaire opérationnel	318 374 403	329 390 560	11 016 157	329 401 243	10 683
Budget ordinaire d'investissement	8 116 366	8 153 455	37 089	8 178 556	25 101
Contributions régulières des États Membres	326 490 769	337 544 015	11 053 246	337 579 799	35 784
Recettes diverses					
Recettes provenant de travaux pour d'autres organismes					
Services informatiques	233 780	-	(233 780)	-	-
Services d'impression	930 634	610 501	(320 133)	610 476	(25)
Services médicaux	829 617	863 823	34 206	863 822	(1)
Services de protection et de contrôle radiologiques	110 512	115 669	5 157	117 981	2 312
Services de traduction	344 091	151 211	(192 880)	151 215	4
Revue « Fusion nucléaire »	150 438	187 721	37 283	187 720	(1)
Autres services financiers	89 844	180 814	90 970	180 814	-
Services de laboratoire	250 000	250 000	-	250 000	-
Services des Laboratoires de l'environnement	60 000	25 500	(34 500)	25 491	(9)
Total partiel, Recettes provenant de travaux pour d'autres organismes	2 998 916	2 385 239	(613 677)	2 387 519	2 280
Autres					
Imputables à des programmes déterminés					
Produits INIS	20 000	10 000	(10 000)	5 000	(5 000)
Publications de l'Agence - Autres	300 000	300 000	-	300 000	-
Recettes des Laboratoires	200 000	200 000	-	200 000	-
Montants remboursables en vertu d'accords de garanties	185 000	185 000	-	185 000	-
Autres recettes tirées de services	2 000	2 000	-	2 000	-
Total partiel	707 000	697 000	(10 000)	692 000	(5 000)
Non imputables à des programmes déterminés					
Revenus de placements et intérêts	800 000	700 000	(100 000)	700 000	-
Gains (pertes) au change	-	-	-	-	-
Autres	520 000	125 000	(395 000)	125 000	-
Total partiel	1 320 000	825 000	(495 000)	825 000	-
Total partiel, Autres	2 027 000	1 522 000	(505 000)	1 517 000	(5 000)
Total des recettes diverses	5 025 916	3 907 239	(1 118 677)	3 904 519	(2 720)
Total des recettes du budget ordinaire	331 516 685	341 451 254	9 934 569	341 484 318	33 064

Tableau 3 a). Ressources totales à utiliser en 2012 par programme et programme sectoriel

Programme / Programme sectoriel	Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires				Programme de CT ¹	Total	Activités non financées	
	Budget opérationnel aux prix de 2012	Budget d'investissement	Banque d'UFE	ABNFBO ^{1,2}	FSN	Budget d'investissement			Investissements	ABNFBO
1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires										
1.0.0.1 Gestion et coordination globales et activités communes	1 058 593	-	-	-	-	-	-	1 058 593	-	-
1.1 Énergie d'origine nucléaire	7 949 930	-	-	3 945 800	-	-	5 763 374	17 659 104	-	199 580
1.2 Technologies du cycle du combustible et des matières	3 465 431	-	74 750 000	408 696	-	-	2 587 785	81 211 912	-	67 000
1.3 Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique	10 999 606	-	-	100 200	-	-	1 792 674	12 892 480	-	145 000
1.4 Sciences nucléaires	10 250 987	-	-	531 396	-	-	6 099 263	16 881 646	282 268	390 000
Programme sectoriel 1	33 724 547	-	74 750 000	4 986 092	-	-	16 243 095	129 703 734	282 268	801 580
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement										
2.0.0.1 Gestion et coordination globales et activités communes	4 743 359	-	-	66 232	-	-	-	4 809 591	-	-
2.0.0.2 Gestion des activités de recherche coordonnée	713 681	-	-	-	-	-	-	713 681	-	-
2.1 Alimentation et agriculture	11 508 119	-	-	2 190 757	-	-	14 798 905	28 497 781	926 882	908 000
2.2 Santé humaine	9 817 795	-	-	1 663 196	-	-	29 602 828	41 083 819	306 900	950 000
2.3 Ressources en eau	3 496 437	-	-	-	-	-	2 727 284	6 223 721	403 240	100 000
2.4 Environnement	6 122 843	-	-	418 520	-	-	4 160 041	10 701 044	303 920	165 000
2.5 Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	2 261 840	-	-	-	-	-	11 825 419	14 087 259	-	80 000
Programme sectoriel 2	38 664 074	-	-	4 338 705	-	-	63 114 477	106 117 256	1 940 942	2 203 000
3 Sûreté et sécurité nucléaires										
3.0.0.1 Renforcement du régime mondial de sûreté et de sécurité nucléaires	898 383	-	-	-	-	-	-	898 383	-	-
3.0.0.2 Renforcement et amélioration de la création de capacités, de la communication, des réseaux de connaissances, de la formation théorique et pratique	513 381	-	-	597 628	-	-	-	1 111 009	-	-
3.1 Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	3 550 201	-	-	1 030 720	-	-	2 696 034	7 276 955	-	-
3.2 Sûreté des installations nucléaires	10 900 373	-	-	8 425 584	176 400	-	6 896 642	26 398 999	-	642 420
3.3 Sûreté radiologique et sûreté du transport	6 206 638	-	-	380 000	-	-	9 947 268	16 533 906	-	-
3.4 Gestion des déchets radioactifs	7 361 139	-	-	575 800	-	-	9 156 840	17 093 779	-	350 000
3.5 Sécurité nucléaire	4 568 421	-	-	-	18 445 713	-	-	23 014 134	-	-
Programme sectoriel 3	33 998 536	-	-	11 009 732	18 622 113	-	28 696 784	92 327 165	-	992 420
4 Vérification nucléaire										
4.0.0.1 Gestion et coordination globales	2 594 585	-	-	66 800	-	-	-	2 661 385	-	-
4.0.0.2 Gestion de la qualité	1 117 857	-	-	46 880	-	-	-	1 164 737	-	-
4.0.0.3 Gestion des ressources	1 260 260	-	-	66 800	-	-	-	1 327 060	-	-
4.1 Application des garanties	112 587 314	-	-	9 053 027	-	-	-	121 640 341	-	4 000 000
4.2 Autres activités de vérification	587 780	-	-	-	-	-	-	587 780	-	-
4.3 Développement	10 632 753	7 137 905	-	3 504 205	-	7 497 598	-	28 772 461	20 015 543	680 000
Programme sectoriel 4	128 780 549	7 137 905	-	12 737 712	-	7 497 598	-	156 153 764	20 015 543	4 680 000
5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration										
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	75 354 949	1 015 550	-	461 072	66 232	-	555 644	77 453 447	6 078 524	269 172
Programme sectoriel 5	75 354 949	1 015 550	-	461 072	66 232	-	555 644	77 453 447	6 078 524	269 172
6 Gestion de la coopération technique pour le développement										
Gestion de la coopération technique pour le développement	20 389 905	-	-	166 432	-	-	-	20 556 337	-	-
Programme sectoriel 6	20 389 905	-	-	166 432	-	-	-	20 556 337	-	-
Total Programmes de l'Agence	330 912 560	8 153 455	74 750 000	33 699 745	18 688 345	7 497 598	108 610 000	582 311 703	28 317 277	8 946 172
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 385 239	-	-	-	-	-	-	2 385 239	-	-
Total	333 297 799	8 153 455	74 750 000	33 699 745	18 688 345	7 497 598	108 610 000	584 696 942		
Sources de financement										
Contributions des États Membres	329 390 560	8 153 455	-	-	-	-	-	337 544 015	-	-
Extrabudgétaires - Investissements	-	-	-	-	-	7 497 598	-	7 497 598	-	-
Recettes provenant de travaux remboursables pour d'autres organismes	2 385 239	-	-	-	-	-	-	2 385 239	-	-
Autres recettes diverses	1 522 000	-	-	-	-	-	-	1 522 000	-	-
Organismes des Nations Unies	-	-	-	2 190 757	-	-	-	200 000	2 390 757	-
Fonds de coopération technique	-	-	-	-	-	-	-	84 410 000	84 410 000	-
Programme extrabudgétaire	-	-	74 750 000	31 508 988	18 688 345	-	24 000 000	148 947 333	-	-
Total	333 297 799	8 153 455	74 750 000	33 699 745	18 688 345	7 497 598	108 610 000	584 696 942		

¹ Y compris 10 millions de dollars alloués à la fois aux "ABMFBO extrabudgétaires" et au "Programme de CT" pour les initiatives sur les utilisations pacifiques.² Y compris 2,2 millions d'euros provenant d'organismes du système des Nations Unies pour le programme "Alimentation et agriculture".

Tableau 3 b). Ressources totales à utiliser en 2013 (prévisions préliminaires) par programme et programme sectoriel

Programme / Programme sectoriel	Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires				Programme de CT ¹	Total	Activités non financées	
	Budget opérationnel aux prix de 2012	Budget d'investissement	Banque d'UFE	ABNFBO ^{1,2}	FSN	Budget d'investissement			Investissements	ABNFBO
1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires										
1.0.0.1 Gestion et coordination globales et activités communes	1 074 317	-	-	-	-	-	-	1 074 317	-	-
1.1 Énergie d'origine nucléaire	7 956 138	-	-	4 033 800	-	-	5 763 374	17 753 312	-	202 580
1.2 Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	3 475 163	-	74 750 000	408 696	-	-	2 587 785	81 221 644	-	49 000
1.3 Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	11 002 679	-	-	400 200	-	-	1 792 674	13 195 553	-	145 000
1.4 Sciences nucléaires	10 254 837	-	-	531 396	-	-	6 099 263	16 885 496	302 430	265 000
Programme sectoriel 1	33 763 134	-	74 750 000	5 374 092	-	-	16 243 095	130 130 321	302 430	661 580
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement										
2.0.0.1 Gestion et coordination globales et activités communes	4 748 842	-	-	66 232	-	-	-	4 815 074	-	-
2.0.0.2 Gestion des activités de recherche coordonnée	713 270	-	-	-	-	-	-	713 270	-	-
2.1 Alimentation et agriculture	11 522 142	-	-	2 190 757	-	-	14 798 905	28 511 804	1 234 352	1 323 000
2.2 Santé humaine	9 787 098	-	-	1 808 196	-	-	29 602 828	41 198 122	302 430	1 281 000
2.3 Ressources en eau	3 503 855	-	-	-	-	-	2 727 284	6 231 139	201 620	100 000
2.4 Environnement	6 129 452	-	-	428 520	-	-	4 160 041	10 718 013	909 525	165 000
2.5 Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	2 263 981	-	-	-	-	-	11 825 419	14 089 400	-	80 000
Programme sectoriel 2	38 668 640	-	-	4 493 705	-	-	63 114 477	106 276 822	2 647 927	2 949 000
3 Sécurité et sécurité nucléaires										
3.0.0.1 Renforcement du régime mondial de sûreté et de sécurité nucléaires	895 158	-	-	-	-	-	-	895 158	-	-
3.0.0.2 Renforcement et amélioration de la création de capacités, de la communication, des réseaux de connaissances, de la formation théorique et pratique	438 021	-	-	597 628	-	-	-	1 035 649	-	-
3.1 Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	3 541 901	-	-	990 720	-	-	2 696 034	7 228 655	-	-
3.2 Sûreté des installations nucléaires	10 916 434	-	-	8 425 584	176 400	-	6 896 642	26 415 060	-	642 420
3.3 Sûreté radiologique et sûreté du transport	6 211 628	-	-	380 000	-	-	9 947 268	16 538 896	-	-
3.4 Gestion des déchets radioactifs	7 365 551	-	-	575 800	-	-	9 156 840	17 098 191	-	218 000
3.5 Sécurité nucléaire	4 629 459	-	-	-	18 435 713	-	-	23 065 172	-	-
Programme sectoriel 3	33 998 152	-	-	10 969 732	18 612 113	-	28 696 784	92 276 781	-	860 420
4 Vérification nucléaire										
4.0.0.1 Gestion et coordination globales	2 599 596	-	-	66 800	-	-	-	2 666 396	-	-
4.0.0.2 Gestion de la qualité	1 113 945	-	-	47 380	-	-	-	1 161 325	-	-
4.0.0.3 Gestion des ressources	1 341 207	-	-	66 800	-	-	-	1 408 007	-	-
4.1 Application des garanties	111 989 644	-	-	9 035 387	-	-	-	121 025 031	-	4 300 000
4.2 Autres activités de vérification	587 780	-	-	-	-	-	-	587 780	-	-
4.3 Développement	11 152 546	1 682 710	-	3 884 545	-	243 535	-	16 963 336	12 868 935	430 000
Programme sectoriel 4	128 784 718	1 682 710	-	13 100 912	-	243 535	-	143 811 875	12 868 935	4 730 000
5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration										
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	75 314 486	6 495 846	-	461 072	66 232	-	555 644	82 893 280	4 597 905	344 172
Programme sectoriel 5	75 314 486	6 495 846	-	461 072	66 232	-	555 644	82 893 280	4 597 905	344 172
6 Gestion de la coopération technique pour le développement										
Gestion de la coopération technique pour le développement	20 389 113	-	-	166 432	-	-	-	20 555 545	-	-
Programme sectoriel 6	20 389 113	-	-	166 432	-	-	-	20 555 545	-	-
Total Programmes de l'Agence	330 918 243	8 178 556	74 750 000	34 565 945	18 678 345	243 535	108 610 000	575 944 624	20 417 197	9 545 172
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 387 519	-	-	-	-	-	-	2 387 519	-	-
Total	333 305 762	8 178 556	74 750 000	34 565 945	18 678 345	243 535	108 610 000	578 332 143		
Sources de financement										
Contributions des États Membres	329 401 243	8 178 556	-	-	-	-	-	337 579 799	-	-
Extrabudgétaires - Investissements	-	-	-	-	-	243 535	-	243 535	-	-
Recettes provenant de travaux remboursables pour d'autres organismes	2 387 519	-	-	-	-	-	-	2 387 519	-	-
Autres recettes diverses	1 517 000	-	-	-	-	-	-	1 517 000	-	-
Organismes des Nations Unies	-	-	-	2 190 757	-	-	200 000	2 390 757	-	-
Fonds de coopération technique	-	-	-	-	-	-	84 410 000	84 410 000	-	-
Programme extrabudgétaire	-	-	74 750 000	32 375 188	18 678 345	-	24 000 000	149 803 533	-	-
Total	333 305 762	8 178 556	74 750 000	34 565 945	18 678 345	243 535	108 610 000	578 332 143		

¹ Y compris 10 millions de dollars alloués à la fois aux "ABMFBO extrabudgétaires" et au "Programme de CT" pour les initiatives sur les utilisations pacifiques.

² Y compris 2.2 millions d'euros provenant d'organismes du système des Nations Unies pour le programme "Alimentation et agriculture".

I.2 Aperçu des programmes sectoriels

Programme sectoriel 1 — Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

Champ d'application

46. Le programme sectoriel 1 fournit aux États Membres l'appui scientifique et technique de base dans les domaines de l'énergie d'origine nucléaire, des technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires, de l'exploitation des réacteurs de recherche et des sciences nucléaires. Il renforce les capacités d'analyse et de planification des systèmes énergétiques ainsi que de développement des infrastructures pour les nouveaux réacteurs de puissance et de recherche. Il garantit aux États Membres un large accès aux informations et publications nucléaires dans ces domaines et d'autres, et les oriente et les aide à gérer les connaissances nucléaires.

Problèmes et défis majeurs

- Fourniture d'un soutien accru aux États Membres qui mènent ou envisagent d'entreprendre des programmes électronucléaires, des activités d'extraction d'uranium ou d'autres activités du cycle du combustible, compte tenu des perspectives de croissance continue de l'électronucléaire.
- Amélioration des échanges de bonnes pratiques dans les domaines de la gestion du combustible usé (en coopération avec le programme sectoriel 3) et de la gestion et du stockage définitif des déchets.
- Expansion de la coopération internationale sur les cycles fermés du combustible et les technologies innovantes.
- Fourniture d'un appui accru, en réponse à l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi en mars 2011, pour la gestion des accidents graves, une solide surveillance post-accidentelle, les accidents liés au combustible usé et les caractéristiques de conception avancées destinées à permettre de résister à des accidents plus graves.
- Fourniture d'un soutien accru aux États Membres pour promouvoir la recherche, les sciences nucléaires et la production de radio-isotopes médicaux.
- Fourniture d'un soutien accru pour la valorisation des ressources humaines dans les domaines de l'électronucléaire, des réacteurs de recherche et des sciences nucléaires.

Hiérarchisation

47. Par rapport à l'exercice biennal précédent, il est prévu de mettre davantage l'accent en particulier sur les programmes 1.1, *Énergie d'origine nucléaire*, et 1.2, *Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires*.

48. Les *sous-programmes* dont le niveau de financement augmente ou baisse le plus sont signalés par une flèche dans le tableau 4 de la page 38. Les *projets* dont le niveau de financement connaît la plus forte augmentation sont indiqués ci-après.

Projet	Titre	Hausse par rapport au budget ajusté de 2011	
		€	%
1.4.1.2	Normes et évaluations concernant les données nucléaires	351 484	139,9 %
1.1.3.4	Études et considérations économiques pour les nouveaux programmes électronucléaires	324 900	Nouveau projet
1.1.1.1	Appui technique aux centrales nucléaires en exploitation, y compris les aspects liés à la sûreté	274 427	45,4 %
1.2.3.2	Fourniture d'orientations techniques sur les bonnes pratiques pour la gestion à long terme du combustible usé	242 460	75,6 %
1.2.3.1	Promotion de stratégies de gestion du combustible usé pour les pays nucléaires établis et les primo-accédants	201 442	79,6 %

49. Les projets dont le niveau de financement baisse le plus sont indiqués ci-après.

Projet	Titre	Baisse par rapport au budget ajusté de 2011	
		€	%
1.3.4.1	Production de l'INIS, gestion du contenu, assurance de la qualité et archivage	(505 194)	(23,1 %)
1.3.5.2	Fourniture de services de bibliothèque et appui informationnel	(291 375)	(23,0 %)
1.2.4.2	Appui au développement de cycles du combustible résistants à la prolifération	(233 287)	(81,0 %)
1.4.1.5	Données nucléaires concernant des questions nouvelles et des installations nucléaires avancées	(204 408)	(51,3 %)
1.3.4.2	Services, partenariats et création de capacités INIS	(173 142)	(15,3 %)

50. Le tableau ci-après indique la part du programme sectoriel dans le budget ordinaire opérationnel total.

	Budget ajusté de 2011	Estimations pour 2012
Part du programme sectoriel dans le budget ordinaire opérationnel	10,2 %	10,3 %

Gains d'efficience

51. Malgré l'expansion prévue des activités de l'Agence, les frais de voyage et de représentation n'augmenteront pas en termes relatifs.

Voyages, représentation et réceptions	Budget ajusté de 2011		Estimations pour 2012		Écart en €
	€	% du budget total pour le programme sectoriel	€	% du budget total pour le programme sectoriel	
Voyages	3 674 174	11,2 %	3 723 128	11,1 %	48 954
Représentation et réceptions	44 568	0,1 %	37 551	0,1 %	(7 017)

52. Le tableau ci-après présente les chefs de dépense pour lesquels les ressources financières demandées pour 2012 enregistrent la plus forte baisse par rapport à 2011.

Autres gains d'efficience par chef de dépense	Budget ajusté de 2011		Estimations pour 2012		Écart en €
	€	% du budget total pour le programme sectoriel	€	% du budget total pour le programme sectoriel	
Matériel acheté	544 141	1,7 %	187 178	0,6 %	(356 963)
Fournitures et accessoires	1 052 204	3,2 %	884 795	2,6 %	(167 409)
Divers	2 884 906	8,8 %	2 784 604	8,3 %	(100 302)

53. Le tableau ci-après donne une estimation du réajustement des effectifs de l'Agence après le passage au système AIPS.

Personnel	Budget ajusté de 2011		Estimations pour 2012	
	P	G	P	G
Équivalents temps plein (ETP)	109,2	76,3	110,9	73,4
Rapport G/P	69,9 %		66,2 %	
Écart par rapport au budget 2011			1,7	(2,9)

54. Le tableau ci-après présente les chiffres clés de certaines initiatives en matière d'efficacité. (Les économies correspondantes sont indiquées à des fins d'exhaustivité, même si elles peuvent chevaucher des gains d'efficacité mentionnés dans l'un des trois tableaux précédents).

Autres gains d'efficacité	Valeur (€) 2012
Coopération aux réunions et événements internationaux sous forme de contributions techniques, sans appui financier	(260 000)
Recours accru aux accords de recherche en remplacement des contrats de recherche et des projets de recherche coordonnée	(13 000)

Ajustements techniques

		€
Budget de 2011 (GC(54)/2)	a	32 255 470
Ajustement relatif à l'impression et à la traduction	b	425 000
Ajustement relatif aux dépenses communes (facteur DCP)	c	54 949
Budget ajusté de 2011	d = a+b+c	32 735 419
Projet de budget pour 2012	e	33 566 992
Majorations	€	%
Écart en 2012 par rapport au budget ajusté de 2011	831 573	2,5 %
Majoration réservée à l'ASU	221 569	

Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

Champ d'application

55. Le programme sectoriel 2 appuie les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en aidant les États Membres à utiliser les techniques nucléaires. Les efforts portent sur les priorités dans les domaines suivants :

Le programme *Alimentation et agriculture* comprend la coopération avec la FAO sur les questions du programme dans ce domaine.

Le programme *Santé humaine* promeut la nutrition maternelle et infantile et couvre des activités de médecine radiologique, dont la radiothérapie, pour lutter contre les maladies. Parmi les autres initiatives essentielles figurent le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) et le Programme commun OMS/AIEA de lutte contre le cancer.

Le programme *Ressources en eau* aide les États Membres à utiliser les techniques nucléaires et isotopiques pour évaluer avec précision les ressources en eau afin de mieux les gérer.

Le programme *Environnement* utilise les techniques nucléaires pour étudier l'impact du changement climatique et de la pollution sur les écosystèmes marin et terrestre pour contribuer à l'élaboration de stratégies de protection de l'environnement.

Le programme *Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements* renforce les capacités des États Membres en matière de production de radio-isotopes et contribue à en assurer la fourniture pour diverses applications en médecine, dans l'industrie et la recherche.

Problèmes et défis majeurs

- Nécessité de continuer à lutter contre les maladies, la pénurie d'eau et la dégradation de l'environnement ainsi que de renforcer la sécurité alimentaire et la croissance économique.
- Intérêt et demande accrus concernant le recours aux sciences et applications nucléaires pour répondre aux problèmes actuels de développement.
- Élaboration et utilisation de méthodes efficaces pour la fourniture d'une assistance, notamment grâce à des partenariats, des réseaux et des techniques modernes de formation.
- Accent sur l'assurance de la qualité des services fournis.
- Appui aux nouvelles évolutions scientifiques et technologiques.
- Aide aux États Membres pour renforcer leurs capacités à utiliser les sciences et technologies nucléaires de manière sûre, efficace et efficiente.

Hierarchisation

56. Par rapport à l'exercice biennal précédent, il est prévu de mettre davantage l'accent sur les programmes 2.5, *Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements*, et 2.2, *Santé humaine*.

57. Les *sous-programmes* dont le niveau de financement augmente ou baisse le plus sont signalés par une flèche dans le tableau 5 de la page 39. Les *projets* dont le niveau de financement connaît la plus forte augmentation sont indiqués ci-après.

Projet	Titre	Hausse par rapport au budget ajusté de 2011	
		€	%
2.1.2.2	Réduction des risques que présentent les maladies animales transfrontières et les zoonoses	380 642	48,2 %
2.4.2.2	Techniques nucléaires et isotopes pour comprendre l'acidification des océans et son impact socio-économique	333 149	SO
2.2.3.3	Assurance de la qualité en radiothérapie	278 443	177,8 %
2.4.4.3	Élaboration de méthodes radioanalytiques pour la détermination de la radioactivité des échantillons de l'environnement	256 461	Nouveau projet
2.2.5.1	Analyse et évaluation des moyens de lutte contre le cancer	254 683	175,6 %

58. Les projets dont le niveau de financement baisse le plus sont indiqués ci-après.

Projet	Titre	Hausse par rapport au budget ajusté de 2011	
		€	%
2.2.3.1	Radio-oncologie	(551 230)	(38,3 %)
2.3.1.2	Synthèse et diffusion de données isotopiques mondiales et d'informations connexes	(370 296)	(59,0 %)
2.4.2.1	Outils isotopiques pour étudier le changement climatique et environnemental	(345 228)	(37,2 %)
2.1.4.3	Lutte contre les ravageurs s'attaquant au bétail migrateur pour une agriculture et un développement rural durables	(329 685)	(25,7 %)
2.1.2.3	Recours à des approches innovantes basées sur les techniques nucléaires pour maintenir la biodiversité et améliorer la productivité animale	(212 987)	(24,7 %)

59. Le tableau ci-après indique la part du programme sectoriel dans le budget ordinaire opérationnel total.

	Budget ajusté de 2011	Estimations pour 2012
Part du programme sectoriel dans le budget ordinaire opérationnel	11,7%	11,7 %

Gains d'efficience

60. Malgré le développement prévu des activités de l'Agence, les frais de voyage et de représentation diminueront.

Voyages, représentation et réceptions	Budget ajusté de 2011		Estimations pour 2012		Écart en €
	€	% du budget total pour le programme sectoriel	€	% du budget total pour le programme sectoriel	
Voyages	3 439 661	9,2 %	3 299 079	8,6 %	(140 582)
Représentation et réceptions	30 031	0,1 %	30 099	0,1 %	68

61. Le tableau ci-après présente les chefs de dépense pour lesquels les ressources financières demandées pour 2012 enregistrent la plus forte baisse par rapport à 2011.

Autres gains d'efficience par chef de dépense	Budget ajusté de 2011		Estimations pour 2012		Écart en €
	€	% du budget total pour le programme sectoriel	€	% du budget total pour le programme sectoriel	
Matériel acheté	688 444	1,8 %	216 270	0,6 %	(472 174)
Contrats de recherche et contrats techniques	4 820 559	12,9 %	4 391 800	11,4 %	(428 759)
Consultants/experts sous contrats de courte durée	1 242 790	3,3 %	853 842	2,2 %	(388 948)

62. Le tableau ci-après donne une estimation du réajustement des effectifs de l'Agence après le passage au système AIPS.

Personnel	Budget ajusté de 2011		Estimations pour 2012	
	P	G	P	G
Équivalents temps plein (ETP)	105,4	111,4	111,3	110,4
Rapport G/P	105,7 %		99,2 %	
Écart ETP			5,9	(1,0)

63. Le tableau ci-après présente les chiffres clés de certaines initiatives en matière d'efficience. (Les économies correspondantes sont indiquées à des fins d'exhaustivité, même si elles peuvent chevaucher des gains d'efficience mentionnés dans l'un des trois tableaux précédents).

Autres gains d'efficience	Valeur (€) 2012
Consolidation des activités relatives aux matières de référence par une réduction des coûts de production	(100 000)
Centralisation des activités de formation théorique et pratique	(80 000)
Recours accru aux accords de recherche dans les PRC en remplacement des contrats de recherche. Réduction du niveau d'appui aux participants aux réunions. Accent mis uniquement sur les contributions/l'appui techniques aux conférences/réunions internationales	(50 000)

Ajustements techniques

		€
Budget de 2011 (GC(54)/2)	a	37 088 500
Ajustement relatif à l'impression et à la traduction	b	488 000
Ajustement relatif aux dépenses communes (facteur DCP)	c	(63 013)
Budget ajusté de 2011	d = a+b+c	37 513 487
Projet de budget pour 2012	e	38 419 272
Majorations	€	%
Écart en 2012 par rapport au budget ajusté de 2011	905 785	2,4 %
Majoration réservée à l'ASU	260 103	

Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires

Champ d'application

64. Le programme sectoriel 3 porte sur l'élaboration et l'amélioration constante des normes de sûreté et des principes directeurs de l'Agence en matière de sécurité. L'Agence prend des dispositions pour appliquer les normes de sûreté à ses propres opérations et aussi, sur demande, à des activités menées par des États Membres. Ce programme assure également une préparation internationale à la conduite efficace d'interventions en cas d'incident ou d'urgence nucléaire ou radiologique et à l'atténuation des conséquences de ces incidents ou urgences, ainsi qu'un appui aux efforts accomplis au niveau mondial pour améliorer la sécurité nucléaire.

Problèmes et défis majeurs

- Élaboration et amélioration constante des normes de sûreté et des principes directeurs de sécurité, évaluation de leur application et promotion des instruments internationaux dans ce domaine.
- Assurance de la mise au point de programmes électronucléaires ou du développement de programmes existants respectant les normes de sûreté et de sécurité.
- Développement des infrastructures nationales pour la sûreté et la sécurité.
- Renforcement du contrôle des expositions médicales et professionnelles et des expositions du public aux rayonnements.
- Déclassement des installations nucléaires et remédiation des sites contaminés.
- Mesures pour faire face à la menace permanente du terrorisme nucléaire et à l'utilisation abusive de matières nucléaires et d'autres matières radioactives.
- Amélioration de la gestion à long terme des sources radioactives, du combustible usé et des déchets radioactifs.
- Renforcement des capacités et mesures de préparation et de conduite des interventions en cas d'urgence.

- Prise en compte des questions et des enseignements découlant de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un *plan d'action*.

Hiérarchisation

65. Par rapport à l'exercice biennal précédent, il est prévu de mettre davantage l'accent en particulier sur les programmes 3.2, *Sûreté des installations nucléaires*, notamment à la suite de l'accident de Fukushima¹, et 3.5, *Sécurité nucléaire*.

66. Les *sous-programmes* dont le niveau de financement augmente ou baisse le plus sont signalés par une flèche dans le tableau 6 de la page 40. Les *projets* dont le niveau de financement connaît la plus forte augmentation sont indiqués ci-après.

Projet	Titre	Hausse par rapport au budget ajusté de 2011	
		€	%
3.5.2.1	Élaboration de documents d'orientation pour la sécurité nucléaire mondiale	415 926	68,8 %
3.2.4.1	Renforcement de la performance en matière de sûreté d'exploitation	376 367	33,8 %
3.2.1.2	Développement de l'infrastructure de sûreté des pays qui lancent un programme électronucléaire	254 781	89,8 %
3.3.2.1	Contrôle des sources de rayonnements	240 648	24,6 %
3.1.1.2	Amélioration de la gestion internationale des situations d'urgence	225 637	92,5 %

67. Les projets dont le niveau de financement baisse le plus sont indiqués ci-après.

Projet	Titre	Baisse par rapport au budget ajusté de 2011	
		€	%
3.4.2.3	Gestion des sources radioactives scellées retirées du service	(395 459)	(60,7 %)
3.1.2.1	Conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	(309 863)	(16,9 %)
3.2.1.3	Amélioration des normes de sûreté de l'AIEA et appui à la Convention sur la sûreté nucléaire, au Groupe international pour la sûreté nucléaire (INSAG) et à d'autres organismes internationaux	(297 988)	(25,8 %)
3.2.3.1	Promotion d'une approche intégrée pour la sûreté et la protection des sites contre les dangers internes et externes	(262 398)	(34,4 %)
3.5.2.2	Recherche-développement à l'appui de l'amélioration du cadre de sécurité nucléaire	(178 759)	(37,3 %)

68. Le tableau ci-après indique la part du programme sectoriel dans le budget ordinaire opérationnel total.

	Budget ajusté de 2011	Estimations pour 2012
Part du programme sectoriel dans le budget ordinaire opérationnel	9,9 %	10,3 %

¹ Réf. : par. 9, premier point.

Gains d'efficience

69. Malgré le développement prévu des activités de l'Agence, les frais de voyage et de représentation n'augmenteront pas.

Voyages, représentation et réceptions	Budget ajusté de 2011		Estimations pour 2012		Écart en €
	€	% du budget total pour le programme sectoriel	€	% du budget total pour le programme sectoriel	
Voyages	3 142 140	9,9 %	3 142 140	9,3 %	-
Représentation et réceptions	54 423	0,2 %	34 300	0,1 %	(20 123)

70. Le tableau ci-après présente les chefs de dépense dont le niveau de financement estimé pour 2012 connaît la plus forte baisse par rapport à 2011.

Autres gains d'efficience par chef de dépense	Budget ajusté de 2011		Estimations pour 2012		Écart en €
	€	% du budget total pour le programme sectoriel	€	% du budget total pour le programme sectoriel	
Contrats de recherche et contrats techniques	375 505	1,2 %	93 000	0,3 %	(282 505)
Services d'interprétation	141 796	0,4 %	-	0,0 %	(141 796)
Formation	94 607	0,3 %	20 000	0,1 %	(74 607)
Fournitures et accessoires	154 589	0,5 %	86 346	0,3 %	(68 243)

71. Le tableau ci-après donne une estimation du réajustement des effectifs de l'Agence après le passage au système AIPS.

Personnel	Budget ajusté de 2011		Estimations pour 2012	
	P	G	P	G
Équivalents temps plein (ETP)	123,6	83,4	132,2	84,6
Rapport G/P	67,5 %		64,0 %	
Écart ETP			8,6	1,2

72. Le tableau ci-après présente les chiffres clés de certaines initiatives en matière d'efficience. (Les économies correspondantes sont indiquées à des fins d'exhaustivité, même si elles peuvent chevaucher des gains d'efficience mentionnés dans l'un des trois tableaux précédents).

Autres gains d'efficience	Valeur (€) 2012
Les services d'interprétation pour les réunions des groupes de pays en rapport avec la Convention sur la sûreté nucléaire (CSN) seront réduits de manière significative avec l'accord des États Membres	(140 000)
Les guides de sûreté ne seront plus traduits dans les autres langues de l'Agence. (Les fondements de sûreté et les prescriptions de sûreté approuvées par le Conseil le seront encore)	(80 000)
Les normes de sûreté ne seront plus imprimées mais paraîtront uniquement sous format électronique pour que leurs utilisateurs disposent toujours de la dernière version	(40 000)

Ajustements techniques

		€
Budget de 2011 (GC(54)/2)	a	31 041 432
Ajustement relatif à l'impression et à la traduction	b	395 000
Ajustement relatif aux dépenses communes (facteur DCP)	c	200 903
Budget ajusté de 2011	d = a+b+c	31 637 335
Projet de budget pour 2012	e	33 856 695
Majorations	€	%
Écart en 2012 par rapport au budget ajusté de 2011	2 219 360	7,0 %
Majoration réservée à l'ASU	226 386	

Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire**Champ d'application**

73. Le programme sectoriel 4 appuie le mandat statutaire de l'Agence consistant à instaurer et à administrer des mesures visant à garantir que les produits fissiles spéciaux et les autres produits, les services, les équipements, les installations et les renseignements fournis par l'Agence ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle ne sont pas utilisés de manière à servir à des fins militaires. Au titre de ce programme, l'Agence conduit des activités d'analyse, de vérification et d'évaluation d'informations et gère les outils de contrôle et les services d'analyse nécessaires à l'application des garanties. Les activités de planification et de développement stratégiques permettent à l'Agence d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales du système des garanties.

74. Ce programme sectoriel aura pour objectif constant de renforcer l'efficacité et d'améliorer l'efficience des garanties et des autres activités de vérification. L'Agence cherchera à donner des assurances crédibles que les États se conforment pleinement à leurs obligations en matière de garanties. À cette fin, elle améliorera ses capacités à tirer des conclusions indépendantes et solidement étayées et à détecter rapidement les cas éventuels d'utilisation abusive, en particulier de matières et d'activités nucléaires non déclarées.

Problèmes et défis majeurs

- Perfectionnement du concept de contrôle au niveau de l'État pour la planification, l'exécution et l'évaluation des activités de contrôle, et élaboration et application de méthodes au niveau de l'État pour de nouveaux États.
- Renforcement des capacités techniques et amélioration de l'infrastructure pour l'information et la communication sur les services d'analyse pour les garanties.
- Activités d'information active pour aider les États à mettre en place les pouvoirs juridiques nécessaires pour l'application des garanties et pour fournir aux États, en particulier à ceux qui lancent un programme électronucléaire, une assistance et des conseils en la matière.
- Amélioration de la gestion globale (planification stratégique, gestion de la qualité, gestion des ressources, par exemple).
- Capacité de réponse aux demandes d'aide aux activités de vérification au titre d'accords de désarmement nucléaire ou de limitation des armements.

Hiérarchisation

75. Les *sous-programmes* dont le niveau de financement augmente ou baisse le plus sont signalés par une flèche dans le tableau 7 de la page 41. Les *projets* dont le niveau de financement augmente le plus sont indiqués ci-après².

² L'augmentation en 2012 du niveau de financement pour le projet 4.1.3.2, *Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées*, (5,5 millions d'euros) est presque entièrement compensée par une baisse au titre du projet 4.1.3.1, *Vérification dans les États ayant des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels en vigueur*. Cette

Projet	Titre	Hausse par rapport au budget ajusté de 2011	
		€	%
4.1.3.2	Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées	5 478 633	357,5 %
4.1.5.2	Opérations et sécurité des TIC	3 896 737	86,1 %
4.1.7.1	Analyse d'échantillons	2 796 162	46,3 %
4.1.6.3	Logistique et entreposage du matériel	1 357 211	108,3 %
4.1.2.3	Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire : Chine	517 662	200,4 %

76. Les projets dont le niveau de financement baisse le plus sont indiqués ci-après.

Projet	Titre	Baisse par rapport au budget ajusté de 2011	
		€	%
4.1.3.1	Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel en vigueur	(5 147 732)	(44,3 %)
4.1.7.2	Appui en matière d'analyse	(3 106 540)	(53,4 %)
4.3.1.4	Développement et sécurité de l'infrastructure des TIC	(2 937 133)	(75,3 %)
4.3.2.2	Confinement, surveillance et développement de systèmes de télésurveillance	(1 477 385)	(59,8 %)
4.3.1.2	Phase de transition du Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA (SIG)	(1 277 791)	(64,1 %)

77. Le tableau ci-après indique la part du programme sectoriel dans le budget ordinaire opérationnel total.

	Budget ajusté de 2011	Estimations pour 2012
Part du programme sectoriel dans le budget ordinaire opérationnel	39,2 %	38,8 %

Gains d'efficience

78. Malgré le développement prévu des activités de l'Agence, les frais de voyage et de représentation diminueront.

Voyages, représentation et réceptions	Budget ajusté de 2011		Estimations pour 2012		Écart en €
	€	% du budget total pour le programme sectoriel	€	% du budget total pour le programme sectoriel	
Voyages	9 478 697	7,6 %	8 481 866	6,7 %	(996 831)
Représentation et réceptions	39 887	0,0 %	29 150	0,0 %	(10 737)

tendance montre comment le budget a été utilisé pour ces deux projets. Les décisions concernant la conclusion et l'entrée en vigueur des accords de garanties et protocoles additionnels sont une question de politique nationale et incombent aux États. Le Secrétariat encourage les États Membres à consulter le Plan d'action destiné à promouvoir la conclusion d'accords de garanties et de protocoles additionnels. En outre, avec l'introduction de la nouvelle structure du programme, les augmentations budgétaires pour les projets du programme sur l'application des garanties sont en grande partie compensées par des réductions dans le programme de développement.

79. Le tableau ci-après présente les chefs de dépense pour lesquels les ressources financières demandées pour 2012 enregistrent la plus forte baisse par rapport à 2011.

Autres gains d'efficience par chef de dépense	Budget ajusté de 2011		Estimations pour 2012		Écart en €
	€	% du budget total pour le programme sectoriel	€	% du budget total pour le programme sectoriel	
Contrats	3 925 985	3,1 %	1 776 310	1,4 %	(2 149 675)
Matériel acheté	7 471 386	6,0 %	6 380 803	5,0 %	(1 090 583)
Fournitures et accessoires	3 156 591	2,5 %	2 663 182	2,1 %	(493 409)
Dépenses générales de fonctionnement	5 151 307	4,1 %	4 670 532	3,7 %	(480 775)
Coûts directs de mise en oeuvre	9 666 120	7,7 %	9 242 663	7,3 %	(423 457)

80. Le tableau ci-après donne une estimation du réajustement des effectifs de l'Agence après le passage au système AIPS.

Personnel	Budget ajusté de 2011		Estimations pour 2012	
	P	G	P	G
Équivalents temps plein (ETP)	453,6	265,2	485,5	272,1
Rapport G/P	58,5 %		56,0 %	
Écart ETP			31,9	6,9

Ajustements techniques

		€
Budget de 2011 (GC(54)/2)	a	123 143 928
Ajustement relatif à l'impression et à la traduction	b	1 615 000
Ajustement relatif aux dépenses communes (facteur DCP)	c	700 899
Budget ajusté de 2011	d = a+b+c	125 459 827
Projet de budget pour 2012	e	127 188 461
Majorations	€	%
Écart en 2012 par rapport au budget ajusté de 2011	1 728 634	1,4 %
Majoration réservée à l'ASU	851 357	

Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

Champ d'application

81. Le programme sectoriel 5 continuera de comprendre les fonctions de politique générale, de gestion et d'administration ci-après :

Premièrement, la conduite des activités sous la supervision du Directeur général pour assurer la coordination nécessaire au maintien d'une approche de « l'organisation unique », la planification stratégique de programmes et l'élaboration des budgets associés, la définition des priorités, l'évaluation et le bilan de la performance, et le maintien de la sécurité physique et de la sécurité des informations.

Deuxièmement, les services fournis aux États Membres et aux organes directeurs de l'Agence — en particulier la Conférence générale et le Conseil des gouverneurs, ses comités et groupes de travail — pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités statutaires.

Troisièmement, l'appui nécessaire en termes de services juridiques et financiers, de ressources humaines, de services de conférence et de documentation, d'achats et de services généraux pour la mise en œuvre et l'exécution des programmes de l'Agence.

Quatrièmement, les services d'audits internes, d'investigation, d'évaluation et de gestion fournis à la direction et aussi, par le biais d'évaluations, au Conseil des gouverneurs.

Enfin, la gestion et l'échange d'informations, au sein du Secrétariat et entre celui-ci et les États Membres, les médias et le public.

Problèmes et défis majeurs

- Établissement d'une fonction consacrée à la définition des orientations et à la planification stratégique.
- Amélioration de la présentation de rapports sur la performance pour le programme.
- Amélioration accrue de l'efficacité, en particulier grâce à l'application de l'AIPS.
- Renforcement des investigations et de l'évaluation du programme.
- Application intégrale des IPSAS, permettant une plus grande transparence des rapports financiers.
- Excellence dans la planification, le recrutement et la sélection des ressources humaines, le perfectionnement du personnel, la gestion de la performance et l'amélioration continue de la parité hommes-femmes dans la catégorie des administrateurs.
- Vigilance constante pour assurer le maintien de la sécurité physique et de la sécurité des informations.

Hierarchisation

82. Par rapport à l'exercice biennal précédent, il est prévu de mettre davantage l'accent sur les services de contrôle interne. Cette dernière est signalée par une flèche au tableau 8 de la page 42.

83. Étant donné que les activités de ce programme sectoriel sont récurrentes et continues, les augmentations du niveau de financement présentées ci-après mettent en évidence des tendances significatives de certaines sous-fonctions.

Sous-fonction	Titre - Justification	Hausse par rapport au budget ajusté de 2011	
		€	%
5.0.3.3	Évaluation du programme - <i>Augmentation prévue des évaluations du programme</i>	251 704	34,5 %
5.0.6.1	Établissement du budget, comptabilité, contrôle et présentation de rapports - <i>Application intégrale des IPSAS</i>	184 671	5,9 %
5.0.2.1	Affaires juridiques générales - <i>Demande accrue de services juridiques</i>	158 557	16,9 %
5.0.8.3	Gestion des installations – <i>Plusieurs projets indispensables de gestion d'installations</i>	132 794	0,9 %
5.0.3.2	Investigation – <i>Renforcement des activités de supervision</i>	128 338	52,1 %

84. Étant donné que les activités de ce programme sectoriel sont récurrentes et continues, les baisses du niveau de financement présentées ci-après mettent en évidence des tendances significatives de certaines sous-fonctions.

Sous-fonction	Titre - Justification	Baisse par rapport au budget ajusté de 2011	
		€	%
5.0.6.3	Coordination de la politique financière et appui à l'établissement de rapports financiers - <i>Retrait des anciens systèmes</i>	(497 749)	(32,5 %)
5.0.8.4	Gestion des archives et des dossiers – <i>Stockage de la correspondance officielle dans les dossiers électroniques de l'Agence</i>	(386 556)	(10,4 %)
5.0.4.2	Relations avec la presse et le public - <i>Recours accru au web pour l'information</i>	(259 260)	(15,3 %)

85. Le tableau ci-après indique la part du programme sectoriel dans le budget ordinaire opérationnel total.

	Budget ajusté de 2011	Estimations pour 2012
Part du programme sectoriel dans le budget ordinaire opérationnel	23,2 %	22,7 %

Gains d'efficience

86. Malgré le développement prévu des activités de l'Agence, les frais de voyage et de représentation diminueront.

Voyages, représentation et réceptions	Budget ajusté de 2011		Estimations pour 2012		Écart en €
	€	% du budget total pour le programme sectoriel	€	% du budget total pour le programme sectoriel	
Voyages	975 178	1,3 %	737 778	1,0 %	(237 400)
Représentation et réceptions	83 518	0,1 %	54 354	0,1 %	(29 164)

87. Le tableau ci-après indique les chefs de dépense pour lesquels les ressources financières demandées pour 2012 enregistrent la plus forte baisse par rapport à 2011.

Autres gains d'efficacité par chef de dépense	Budget ajusté de 2011		Estimations pour 2012		Écart en €
	€	% du budget total pour le programme sectoriel	€	% du budget total pour le programme sectoriel	
Consultants/experts sous contrats de courte durée	1 313 522	1,8 %	483 028	0,7 %	(830 494)
Contrats	2 998 873	4,0 %	2 615 257	3,5 %	(383 616)
Fournitures et accessoires	1 030 375	1,4 %	671 914	0,9 %	(358 461)
Matériel acheté	2 325 159	3,1 %	2 015 731	2,7 %	(309 428)
Divers	777 398	1,0 %	579 900	0,8 %	(197 498)

88. Le tableau ci-après donne une estimation du réajustement des effectifs de l'Agence après le passage au système AIPS, particulièrement visible dans le programme sectoriel 5.

Personnel	Budget ajusté de 2011		Estimations pour 2012	
	P	G	P	G
Équivalents temps plein (ETP)	204,9	351,9	212,6	335,1
Rapport G/P	171,8 %		157,6 %	
Écart par rapport au budget 2011			7,7	(16,8)

89. Le tableau ci-après présente les chiffres clés de certaines initiatives en matière d'efficacité. (Les économies correspondantes sont indiquées à des fins d'exhaustivité, même si elles peuvent chevaucher des gains d'efficacité mentionnés dans l'un des trois tableaux précédents).

Autres gains d'efficacité	Valeur (€) 2012
Réduction générale du recours aux consultants sous contrats de courte durée dans les fonctions <i>Gestion et services financiers, Gestion des ressources humaines et Services de conférence, de traduction et d'édition</i>	(672 000)
Réduction des budgets pour les achats de matériel et les dépenses générales de fonctionnement dans toutes les fonctions	(400 000)
Réduction des budgets pour l'assistance fournie par central téléphonique grâce au traitement automatique des appels longue distance et à l'externalisation dans la fonction <i>Technologies de l'information et de la communication</i>	(200 000)
Numérisation des documents officiels et transition vers un environnement de travail sans support papier	(180 000)
En vue d'améliorer la coordination, d'éviter les chevauchements et de renforcer l'efficacité dans son ensemble, la sous-fonction <i>Coordination des politiques et relations extérieures</i> a été fusionnée avec la sous-fonction <i>Direction exécutive</i>	(158 000)
Application de processus d'achats plus efficaces pour les achats de faible valeur	(150 000)

Ajustements techniques

		€
Budget de 2011 (GC(54)/2)	a	78 098 252
Ajustement relatif à l'impression et à la traduction	b	(3 171 000)
Ajustement relatif aux dépenses communes (facteur DCP)	c	(705 738)
Budget ajusté de 2011	d = a+b+c	74 221 514
Projet de budget pour 2012	e	74 221 514
Majorations	€	%
Écart en 2012 par rapport au budget ajusté de 2011	-	0,0 %
Majoration réservée à l'ASU	529 840	

Programme sectoriel 6 — Gestion de la coopération technique pour le développement**Champ d'application**

90. Le programme sectoriel 6 couvre la gestion du programme de coopération technique (programme de CT), qui inclut des projets nationaux, régionaux et interrégionaux financés par le Fonds de coopération technique (FCT) et des contributions extrabudgétaires. En décembre 2010, 114 pays participaient au programme de CT.

Problèmes et défis majeurs

- Mesures pour répondre à l'évolution des besoins des États Membres en élaborant et en exécutant le programme de CT de l'Agence, conformément aux principes de la responsabilité partagée.
- Promotion de mécanismes pour :
 - renforcer les partenariats, notamment avec les organisations du système des Nations Unies, les institutions financières multilatérales, les organismes de développement régional et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes,
 - échanger et partager des informations et des initiatives de renforcement des capacités grâce, entre autres, à la plate-forme InTouch, et servir de plaque tournante pour la diffusion des connaissances et technologies nucléaires.
 - faciliter les partenariats, l'établissement de réseaux et les activités de coopération entre États Membres pour accroître la qualité et l'impact du programme de CT.
- Renforcement de la capacité du programme sectoriel de répondre promptement et efficacement aux besoins imprévus des États Membres.
- Adoption des meilleures pratiques pour la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets.
- Renforcement des programmes-cadres nationaux (PCN) et de leurs liens avec les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) des pays concernés pour accroître l'efficacité, la visibilité et l'impact des activités de CT dans le cadre des activités des organismes chefs de file dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'environnement.

Hierarchisation

91. Les *sous-fonctions* dont le niveau de financement enregistre la plus forte hausse sont indiquées ci-après.

Sous-fonction	Titre	Hausse par rapport au budget ajusté de 2011	
		€	%
6.0.1.3	Gestion du programme de CT pour l'Afrique	236 714	6,8 %
6.0.1.4	Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique	171 975	5,5 %
6.0.1.7	Services des achats	151 441	9,5 %
6.0.1.2	Coordination du programme de CT et appui à ce programme	137 411	3,5 %

92. Les sous-fonctions dont le niveau de financement connaît la plus forte baisse sont indiquées ci-après.

Sous-fonction	Titre	Baisse par rapport au budget ajusté de 2011	
		€	%
6.0.1.6	Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine	(98 034)	(3,9 %)
6.0.1.1	Gestion globale et orientations stratégiques	(62 244)	(5,7 %)

93. Le tableau ci-après indique la part du programme sectoriel dans le budget ordinaire opérationnel total.

	Budget ajusté de 2011	Estimations pour 2012
Part du programme sectoriel dans le budget ordinaire opérationnel	5,9 %	6,2 %

Gains d'efficience

94. Malgré le développement prévu des activités de l'Agence, les frais de voyage et de représentation n'augmenteront pas.

Voyages, représentation et réceptions	Budget ajusté de 2011		Estimations pour 2012		Écart en €
	€	% du budget total pour le programme sectoriel	€	% du budget total pour le programme sectoriel	
Voyages	198 582	1,1 %	122 251	0,6 %	(76 331)
Représentation et réceptions	12 546	0,1 %	12 546	0,1 %	-

95. Le tableau ci-après indique les chefs de dépense pour lesquels les ressources financières demandées pour 2012 enregistrent la plus forte baisse par rapport à 2011.

Autres gains d'efficience par chef de dépense	Budget ajusté de 2011		Estimations pour 2012		Écart en €
	€	% du budget total pour le programme sectoriel	€	% du budget total pour le programme sectoriel	
Contrats	322 004	1,7 %	-	0,0 %	(322 004)

96. Le tableau ci-après donne une estimation du réajustement des effectifs de l'Agence après le passage au système AIPS.

Personnel	Budget ajusté de 2011		Estimations pour 2012	
	P	G	P	G
Équivalents temps plein (ETP)	71,6	110,2	75,1	110,1
Rapport G/P	154,0 %		146,6%	
Écart par rapport au budget 2011			3,5	(0,1)

97. Le tableau ci-après présente les chiffres clés de certaines initiatives en matière d'efficacité. (Les économies correspondantes sont indiquées à des fins d'exhaustivité, même si elles peuvent chevaucher des gains d'efficacité mentionnés dans l'un des trois tableaux précédents).









Autres gains d'efficacité	Valeur (€) 2012
Regroupement des fonctions administratives	(192 000)

Ajustements techniques

		€
Budget de 2011 (GC(54)/2)	a	18 773 821
Ajustement relatif à l'impression et à la traduction	b	248 000
Ajustement relatif aux dépenses communes (facteur DCP)	c	(188 000)
Budget ajusté de 2011	d = a+b+c	18 833 821
Projet de budget pour 2012	e	20 147 282
Majorations	€	%
Écart en 2012 par rapport au budget ajusté de 2011	1 313 461	7,0 %
Majoration réservée à l'ASU	214 344	

Programme sectoriel 1 — Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la biennie
non compris les investissements majeurs)

Tableau 4

Sous-programme / Programme	2011 Budget ajusté	Prévisions pour 2012 aux prix de 2011	Variation 2012 par rapport à 2011 €	%	Prévisions préliminaires pour 2013 aux prix de 2011	Variation 2013 par rapport à 2012 €	%	Ajustement pour hausse des prix	Prévisions pour 2012 aux prix de 2012	Prévisions préliminaires pour 2013 aux prix de 2012
1.0.0.1 Gestion et coordination globales et activités communes	1 072 909	1 049 724	(23 185)	(2,2%)	1 065 899	16 175	1,5%	0,8%	1 058 593	1 074 317
	1 072 909	1 049 724	(23 185)	(2,2%)	1 065 899	16 175	1,5%	0,8%	1 058 593	1 074 317
1.1.1 Appui intégré pour les installations nucléaires en exploitation 	1 607 346	2 124 169	516 823	32,2%	2 137 816	13 647	0,6%	-	2 124 363	2 136 083
1.1.2 Appui pour le développement des centrales nucléaires	559 164	592 992	33 828	6,0%	594 868	1 876	0,3%	0,6%	596 698	598 562
1.1.3 Infrastructure et planification pour l'introduction de programmes électronucléaires 	1 668 026	2 073 190	405 164	24,3%	2 083 090	9 900	0,5%	0,2%	2 077 362	2 086 573
1.1.4 Coordination du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO)	650 439	659 262	8 823	1,4%	660 262	1 000	0,2%	0,8%	664 268	665 279
1.1.5 Mise au point de technologies pour des filières de réacteurs avancés	1 932 587	1 976 397	43 810	2,3%	1 978 049	1 652	0,1%	(0,1%)	1 974 285	1 975 952
1.1.6 Appui aux applications non électriques de l'énergie nucléaire	547 009	515 909	(31 100)	(5,7%)	497 834	(18 075)	(3,5%)	(0,6%)	512 954	493 689
Programme 1.1 - Énergie d'origine	6 964 571	7 941 919	977 348	14,0%	7 951 919	10 000	0,1%	0,1%	7 949 930	7 956 138
1.2.1 Ressources et production d'uranium et bases de données pour le cycle du combustible nucléaire	1 337 165	1 264 304	(72 861)	(5,4%)	1 278 504	14 200	1,1%	(0,1%)	1 263 422	1 277 370
1.2.2 Ingénierie du combustible des réacteurs nucléaires de puissance	653 823	627 183	(26 640)	(4,1%)	661 183	34 000	5,4%	(0,2%)	625 899	657 804
1.2.3 Gestion du combustible usé des réacteurs nucléaires de puissance 	573 668	1 047 623	473 955	82,6%	1 049 623	2 000	0,2%	(0,9%)	1 038 191	1 041 032
1.2.4 Questions d'actualité sur les combustibles nucléaires et les cycles du combustible pour les réacteurs avancés et innovants 	695 047	544 705	(150 342)	(21,6%)	503 505	(41 200)	(7,6%)	(1,2%)	537 919	498 957
Programme 1.2 - Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	3 259 703	3 483 815	224 112	6,9%	3 492 815	9 000	0,3%	(0,5%)	3 465 431	3 475 163
1.3.1 Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique 	1 676 558	1 895 427	218 869	13,1%	1 915 427	20 000	1,1%	0,2%	1 899 013	1 919 275
1.3.2 Analyse Énergie-Économie-Environnement (3E)	1 454 272	1 443 438	(10 834)	(0,7%)	1 454 938	11 500	0,8%	0,5%	1 451 276	1 462 657
1.3.3 Gestion des connaissances nucléaires	2 075 292	2 200 592	125 300	6,0%	2 237 092	36 500	1,7%	0,3%	2 208 223	2 241 225
1.3.4 Système international d'information nucléaire (INIS) 	3 321 768	2 740 333	(581 435)	(17,5%)	2 656 658	(83 675)	(3,1%)	1,2%	2 772 480	2 693 064
1.3.5 Bibliothèque et appui informationnel 	2 916 756	2 621 733	(295 023)	(10,1%)	2 639 233	17 500	0,7%	1,8%	2 668 614	2 686 458
Programme 1.3 - Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	11 444 646	10 901 523	(543 123)	(4,7%)	10 903 348	1 825	-	0,9%	10 999 606	11 002 679
1.4.1 Données atomiques et nucléaires	2 860 650	2 835 711	(24 939)	(0,9%)	2 840 257	4 546	0,2%	0,3%	2 844 254	2 848 590
1.4.2 Réacteurs de recherche 	1 415 145	1 719 329	304 184	21,5%	1 722 329	3 000	0,2%	(0,4%)	1 713 252	1 717 974
1.4.3 Accélérateurs et spectrométrie nucléaire en science des matériaux et applications analytiques	2 605 535	2 587 007	(18 528)	(0,7%)	2 579 461	(7 546)	(0,3%)	0,5%	2 600 468	2 593 141
1.4.4 Recherche sur la fusion nucléaire	634 489	642 005	7 516	1,2%	642 005	-	-	(0,4%)	639 570	641 700
1.4.5 Appui au Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	2 477 771	2 405 959	(71 812)	(2,9%)	2 405 959	-	-	2,0%	2 453 443	2 453 432
Programme 1.4 - Sciences nucléaires	9 993 590	10 190 011	196 421	2,0%	10 190 011	-	-	0,6%	10 250 987	10 254 837
Programme sectoriel 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	32 735 419	33 566 992	831 573	2,5%	33 603 992	37 000	0,1%	0,5%	33 724 547	33 763 134






Programme sectoriel 2 — Techniques nucléaires pour le développement et la protection de
l'environnement
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la biennie
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 5

Sous-programme / Programme	2011	Prévisions	Variation 2012		Prévisions	Variation 2013		Ajustement	Prévisions pour 2012 aux prix de 2012	Prévisions préliminaires pour 2013 aux prix de 2012
	Budget ajusté	pour 2012 aux prix de 2011	par rapport à 2011	%	préliminaires pour 2013 aux prix de 2012	par rapport à 2012	%	pour hausse des prix		
			€	%		€	%			
2.0.0.1 Gestion et coordination globales et activités communes	4 584 892	4 656 648	71 756	1,6%	4 662 081	5 433	0,1%	1,9%	4 743 359	4 748 842
2.0.0.2 Gestion des activités de recherche coordonnée	693 025	703 305	10 280	1,5%	703 305	-	-	1,5%	713 681	713 270
	5 277 917	5 359 953	82 036	1,6%	5 365 386	5 433	0,1%	1,8%	5 457 040	5 462 112
2.1.1 Intensification durable des systèmes de production agricole	4 036 469	4 126 574	90 105	2,2%	4 110 120	(16 454)	(0,4%)	0,5%	4 148 867	4 136 617
2.1.2 Intensification durable des systèmes de production animale	2 076 384	2 193 533	117 149	5,6%	2 125 186	(68 347)	(3,1%)	0,9%	2 213 491	2 139 700
2.1.3 Amélioration des systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments	1 607 851	1 562 976	(44 875)	(2,8%)	1 620 052	57 076	3,7%	0,3%	1 567 676	1 627 042
2.1.4 Lutte durable contre les principaux insectes ravageurs	3 549 771	3 561 946	12 175	0,3%	3 601 267	39 321	1,1%	0,5%	3 578 085	3 618 783
Programme 2.1 - Alimentation et agriculture	11 270 475	11 445 029	174 554	1,5%	11 456 625	11 596	0,1%	0,6%	11 508 119	11 522 142
2.2.1 Amélioration de la santé par la nutrition	1 981 365	1 887 896	(93 469)	(4,7%)	1 889 798	1 902	0,1%	(0,1%)	1 886 859	1 890 025
2.2.2 Médecine nucléaire et imagerie diagnostique	1 987 452	1 984 795	(2 657)	(0,1%)	1 951 113	(33 682)	(1,7%)	(0,2%)	1 980 304	1 947 340
2.2.3 Radio-oncologie et traitement du cancer	1 862 563	1 832 251	(30 312)	(1,6%)	1 828 448	(3 803)	(0,2%)	-	1 831 696	1 826 001
2.2.4 Assurance de la qualité et métrologie des rayonnements utilisés en médecine	2 344 914	2 677 689	332 775	14,2%	2 682 837	5 148	0,2%	0,4%	2 687 451	2 690 819
2.2.5 Programme d'action en faveur de la cancérothérapie	1 288 072	1 419 255	131 183	10,2%	1 420 689	1 434	0,1%	0,9%	1 431 485	1 432 913
Programme 2.2 - Santé humaine	9 464 366	9 801 886	337 520	3,6%	9 772 885	(29 001)	(0,3%)	0,2%	9 817 795	9 787 098
2.3.1 Réseaux de données isotopiques pour l'hydrologie et la climatologie	1 024 550	879 408	(145 142)	(14,2%)	904 807	25 399	2,9%	0,9%	887 038	912 658
2.3.2 Évaluations isotopiques des ressources en eau	1 324 384	1 437 144	112 760	8,5%	1 414 104	(23 040)	(1,6%)	0,4%	1 443 468	1 421 569
2.3.3 Applications des radio-isotopes pour l'hydrologie	1 053 832	1 159 263	105 431	10,0%	1 160 430	1 167	0,1%	0,6%	1 165 931	1 169 628
Programme 2.3 - Ressources en eau	3 402 766	3 475 815	73 049	2,1%	3 479 341	3 526	0,1%	0,6%	3 496 437	3 503 855
2.4.1 Produits de référence de l'AIEA pour la science et le commerce	1 663 808	1 613 616	(50 192)	(3,0%)	1 616 622	3 006	0,2%	0,9%	1 628 111	1 631 133
2.4.2 Techniques nucléaires pour la compréhension des changements climatiques et environnementaux	1 362 866	1 313 784	(49 082)	(3,6%)	1 309 855	(3 929)	(0,3%)	1,3%	1 331 200	1 327 104
2.4.3 Techniques nucléaires pour le développement durable des écosystèmes marins, terrestres et côtiers	2 298 381	2 323 205	24 824	1,1%	2 311 082	(12 123)	(0,5%)	0,9%	2 343 899	2 332 285
2.4.4 Processus écologiques terrestres, aquatiques et écologiques	594 839	815 774	220 935	37,1%	834 969	19 195	2,4%	0,5%	819 633	838 930
Programme 2.4 - Environnement	5 919 894	6 066 379	146 485	2,5%	6 072 528	6 149	0,1%	0,9%	6 122 843	6 129 452
2.5.1 Radio-isotopes pour la prise en charge du cancer et d'autres maladies chroniques	1 011 145	1 062 863	51 718	5,1%	1 071 197	8 334	0,8%	(0,2%)	1 060 704	1 065 632
2.5.2 Applications de la technologie des rayonnements aux soins de santé et aux procédés et pratiques industriels plus propres	1 166 924	1 207 347	40 423	3,5%	1 201 310	(6 037)	(0,5%)	(0,5%)	1 201 136	1 198 349
Programme 2.5 - Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	2 178 069	2 270 210	92 141	4,2%	2 272 507	2 297	0,1%	(0,4%)	2 261 840	2 263 981
Programme sectoriel 2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	37 513 487	38 419 272	905 785	2,4%	38 419 272	-	-	0,6%	38 664 074	38 668 640

Programme sectoriel 3 — Sûreté et sécurité nucléaires
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la biennie
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 6

Sous-programme / Programme	2011 Budget ajusté	Prévisions pour 2012 aux prix de 2011	Variation 2012 par rapport à 2011		Prévisions préliminaires pour 2013 aux prix de 2012	Variation 2013 par rapport à 2012		Ajustement pour hausse des prix	Prévisions pour 2012 aux prix de 2012	Prévisions préliminaires pour 2013 aux prix de 2012
			€	%		€	%			
3.0.0.1 Renforcement du régime mondial de sûreté et de sécurité nucléaires	884 404	890 627	6 223	0,7%	887 430	(3 197)	(0,4%)	0,9%	898 383	895 158
3.0.0.2 Amélioration et renforcement de la création de capacités, des communications, des réseaux de connaissances et de la formation théorique et pratique	531 563	515 454	(16 109)	(3,0%)	435 454	(80 000)	(15,5%)	(0,4%)	513 381	438 021
	1 415 967	1 406 081	(9 886)	(0,7%)	1 322 884	(83 197)	(5,9%)	0,4%	1 411 764	1 333 179
3.1.1 Renforcement de la préparation des interventions d'urgence aux niveaux national et international	1 221 127	1 366 819	145 692	11,9%	1 408 686	41 867	3,1%	(0,1%)	1 365 472	1 405 342
3.1.2 Système des incidents et des urgences de l'AIEA et dispositions opérationnelles prises avec des États et des organisations internationales	2 232 249	2 175 669	(56 580)	(2,5%)	2 126 399	(49 270)	(2,3%)	0,4%	2 184 729	2 136 559
Programme 3.1 - Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	3 453 376	3 542 488	89 112	2,6%	3 535 085	(7 403)	(0,2%)	0,2%	3 550 201	3 541 901
3.2.1 Cadre gouvernemental et réglementaire, infrastructure de sûreté et création de capacités pour les installations nucléaires	2 988 626	3 157 690	169 064	5,7%	3 160 084	2 394	0,1%	0,6%	3 177 818	3 181 805
3.2.2 Évaluation de la sûreté des installations nucléaires 	2 018 622	2 383 566	364 944	18,1%	2 385 960	2 394	0,1%	0,5%	2 395 862	2 399 852
3.2.3 Sûreté des sites et protection contre les dangers internes et externes 	991 757	913 491	(78 266)	(7,9%)	915 885	2 394	0,3%	0,6%	918 532	920 948
3.2.4 Sûreté d'exploitation des centrales nucléaires	2 728 365	3 047 250	318 885	11,7%	3 049 644	2 394	0,1%	0,5%	3 061 098	3 064 355
3.2.5 Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible 	1 065 973	1 338 293	272 320	25,5%	1 340 687	2 394	0,2%	0,7%	1 347 063	1 349 474
Programme 3.2 - Sûreté des installations nucléaires	9 793 343	10 840 290	1 046 947	10,7%	10 852 260	11 970	0,1%	0,6%	10 900 373	10 916 434
3.3.1 Sûreté et contrôle radiologiques	2 905 345	2 927 229	21 884	0,8%	2 919 590	(7 639)	(0,3%)	0,6%	2 946 142	2 936 279
3.3.2 Infrastructure réglementaire et sûreté du transport	2 976 279	3 240 534	264 255	8,9%	3 256 695	16 161	0,5%	0,6%	3 260 496	3 275 349
Programme 3.3 - Sûreté radiologique et sûreté du transport	5 881 624	6 167 763	286 139	4,9%	6 176 285	8 522	0,1%	0,6%	6 206 638	6 211 628
3.4.1 Sûreté des déchets et de l'environnement	3 315 503	3 625 258	309 755	9,3%	3 627 519	2 261	0,1%	0,4%	3 639 541	3 642 548
3.4.2 Bonnes pratiques et techniques pour la gestion des déchets radioactifs, le déclassement et la remédiation de l'environnement	3 656 083	3 727 580	71 497	2,0%	3 731 570	3 990	0,1%	(0,2%)	3 721 598	3 723 003
Programme 3.4 - Gestion des déchets radioactifs	6 971 586	7 352 838	381 252	5,5%	7 359 089	6 251	0,1%	0,1%	7 361 139	7 365 551
3.5.1 Évaluation des besoins et collecte et analyse d'informations	1 326 502	1 343 706	17 204	1,3%	1 404 770	61 064	4,5%	0,2%	1 345 787	1 403 375
3.5.2 Contribution à l'établissement d'un cadre mondial de sécurité nucléaire 	1 083 072	1 352 384	269 312	24,9%	1 353 315	931	0,1%	0,1%	1 353 470	1 355 040
3.5.3 Prestation de services de sécurité nucléaire	1 452 683	1 491 158	38 475	2,6%	1 492 089	931	0,1%	1,0%	1 505 594	1 506 534
3.5.4 Réduction des risques et amélioration de la sécurité 	259 182	359 987	100 805	38,9%	360 918	931	0,3%	1,0%	363 570	364 510
Programme 3.5 - Sécurité nucléaire	4 121 439	4 547 235	425 796	10,3%	4 611 092	63 857	1,4%	0,5%	4 568 421	4 629 459
Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires	31 637 335	33 856 695	2 219 360	7,0%	33 856 695	-	-	0,4%	33 998 536	33 998 152

Programme sectoriel 4 — Vérification nucléaire
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la biennie
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 7

Sous-programme / Programme	2011 Budget ajusté	Prévisions pour 2012 aux prix de 2011	Variation 2012 par rapport à 2011		Prévisions préliminaires pour 2013 aux prix de 2011	Variation 2013 par rapport à 2012		Ajustement pour hausse des prix	Prévisions pour 2012 aux prix de 2012	Prévisions préliminaires pour 2013 aux prix de 2012
			€	%		€	%			
4.0.0.1 Gestion et coordination globales	2 312 394	2 573 128	260 734	11,3%	2 578 092	4 964	0,2%	0,8%	2 594 585	2 599 596
4.0.0.2 Gestion de la qualité	↑ 893 350	1 105 486	212 136	23,7%	1 101 686	(3 800)	(0,3%)	1,1%	1 117 857	1 113 945
4.0.0.3 Gestion des ressources	1 254 742	1 246 317	(8 425)	(0,7%)	1 325 444	79 127	6,3%	1,1%	1 260 260	1 341 207
	4 460 486	4 924 931	464 445	10,4%	5 005 222	80 291	1,6%	1,0%	4 972 702	5 054 748
4.1.1 Concepts et planification	↑ 3 851 705	4 438 017	586 312	15,2%	4 193 847	(244 170)	(5,5%)	1,1%	4 486 972	4 239 004
4.1.2 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations A	19 424 734	19 559 250	134 516	0,7%	19 486 300	(72 950)	(0,4%)	1,2%	19 796 999	19 723 325
4.1.3 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations B	16 626 787	16 429 625	(197 162)	(1,2%)	16 675 379	245 754	1,5%	1,3%	16 637 167	16 888 273
4.1.4 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations C	16 381 431	17 195 582	814 151	5,0%	17 116 004	(79 578)	(0,5%)	1,1%	17 391 311	17 310 537
4.1.5 Analyse et appui en matière d'information	↑ 19 658 912	24 480 453	4 821 541	24,5%	24 013 480	(466 973)	(1,9%)	1,2%	24 783 883	24 306 061
4.1.6 Fourniture d'instruments pour les garanties	14 031 498	15 322 823	1 291 325	9,2%	15 339 866	17 043	0,1%	1,5%	15 554 514	15 571 726
4.1.7 Services d'analyse pour les garanties	11 854 504	11 807 750	(46 754)	(0,4%)	11 819 814	12 064	0,1%	1,6%	11 994 624	12 006 755
4.1.8 Évaluation de l'efficacité	1 811 161	1 924 201	113 040	6,2%	1 926 269	2 068	0,1%	0,9%	1 941 844	1 943 963
Programme 4.1 - Application des garanties	103 640 732	111 157 701	7 516 969	7,3%	110 570 959	(586 742)	(0,5%)	1,3%	112 587 314	111 989 644
4.2.1 Activités de vérification en République populaire démocratique de Corée	-	581 980	581 980	-	581 980	-	-	1,0%	587 780	587 780
Programme 4.2 - Autres activités de vérification	-	581 980	581 980	-	581 980	-	-	1,0%	587 780	587 780
4.3.1 Évolution du système des garanties en un système entièrement basé sur l'information	↓ 9 604 036	5 270 625	(4 333 411)	(45,1%)	5 718 484	447 859	8,5%	0,8%	5 312 414	5 772 337
4.3.2 Mise au point d'instruments pour les garanties	↓ 4 292 932	2 599 471	(1 693 461)	(39,4%)	2 593 668	(5 803)	(0,2%)	1,2%	2 630 076	2 624 109
4.3.3 Projets spéciaux	↓ 3 461 641	2 653 753	(807 888)	(23,3%)	2 718 148	64 395	2,4%	1,4%	2 690 263	2 756 100
Programme 4.3 - Développement	17 358 609	10 523 849	(6 834 760)	(39,4%)	11 030 300	506 451	4,8%	1,0%	10 632 753	11 152 546
Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire	125 459 827	127 188 461	1 728 634	1,4%	127 188 461	-	-	1,3%	128 780 549	128 784 718

Programme sectoriel 5 — Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la bienné
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 8

Fonctions	2011 Budget ajusté	Prévisions pour 2012 aux prix de 2011	Variation 2012 par rapport à 2011		Prévisions préliminaires pour 2013 aux prix de 2011	Variation 2013 par rapport à 2012		Ajustement pour hausse des prix	Prévisions pour 2012 aux prix de 2012	Prévisions préliminaires pour 2013 aux prix de 2012
			€	%		€	%			
5.0.1 Direction exécutive et politique générale	7 762 468	7 578 912	(183 556)	(2,4%)	7 574 948	(3 964)	(0,1%)	1,1%	7 658 771	7 654 606
5.0.2 Services juridiques	2 405 402	2 611 028	205 626	8,5%	2 609 704	(1 324)	(0,1%)	0,9%	2 634 289	2 632 955
5.0.3 Services de supervision	2 509 583	2 830 917	321 334	12,8%	2 829 507	(1 410)	-	0,5%	2 845 549	2 844 073
5.0.4 Information du public et communication	3 263 787	3 121 146	(142 641)	(4,4%)	3 119 601	(1 545)	-	1,3%	3 162 397	3 160 767
5.0.5 Technologies de l'information et de la communication	9 555 099	9 416 009	(139 090)	(1,5%)	9 411 359	(4 650)	-	1,1%	9 522 966	9 519 249
5.0.6 Gestion et services financiers	7 186 256	6 952 427	(233 829)	(3,3%)	6 948 993	(3 434)	-	1,3%	7 046 265	7 042 779
5.0.7 Gestion des ressources humaines	6 176 937	6 311 604	134 667	2,2%	6 308 485	(3 119)	-	1,4%	6 402 045	6 398 777
5.0.8 Services généraux	28 050 612	28 210 836	160 224	0,6%	28 196 835	(14 001)	-	2,0%	28 781 482	28 765 269
5.0.9 Services de conférence, de traduction et d'édition	5 291 460	5 219 461	(71 999)	(1,4%)	5 216 883	(2 578)	-	1,6%	5 302 120	5 297 966
5.0.10 Services d'achat	2 019 910	1 969 174	(50 736)	(2,5%)	1 968 199	(975)	-	1,5%	1 999 065	1 998 045
Programme sectoriel 5 - Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	74 221 514	74 221 514	-	-	74 184 514	(37 000)	-	1,5%	75 354 949	75 314 486

Programme sectoriel 6 — Gestion de la coopération technique pour le développement
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la bienné
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 9

Fonctions	2011 Budget ajusté	Prévisions pour 2012 aux prix de 2011	Variation 2012 par rapport à 2011		Prévisions préliminaires pour 2013 aux prix de 2011	Variation 2013 par rapport à 2012		Ajustement pour hausse des prix	Prévisions pour 2012 aux prix de 2012	Prévisions préliminaires pour 2013 aux prix de 2012
			€	%		€	%			
6.0.1 Gestion du programme de coopération technique	18 833 821	20 147 282	1 313 461	7,0%	20 147 282	-	-	1,2%	20 389 905	20 389 113
Programme sectoriel 6 - Gestion de la coopération technique pour le développement	18 833 821	20 147 282	1 313 461	7,0%	20 147 282	-	-	1,2%	20 389 905	20 389 113

I.3 Plan d'investissements majeurs (PIM) pour 2012-2021
et
Fonds pour les investissements majeurs (FIM)
pour 2012-2013

Budget ordinaire d'investissement¹

98. En 2012, le total des besoins en investissements majeurs s'élève à 54,7 millions d'euros.

99. Comme expliqué au paragraphe 11, Partie I, du présent document, le Directeur général a plafonné les fonds du budget ordinaire pour ces éléments à 8,2 millions d'euros (8 millions plus l'ajustement pour hausse des prix), en 2012 comme en 2013. Pour les 46,5 millions d'euros restants, il est proposé de procéder de la manière suivante :

- 10,7 millions d'euros financés par un report du Fonds pour les investissements majeurs (FIM), répartis comme suit : a) 5,9 millions d'euros² résultant de la liquidation de la provision de l'Agence pour la réévaluation du bilan, qui n'est plus nécessaire avec l'application des IPSAS ; b) 1,9 million d'euros provenant d'un ajustement ponctuel des indemnités pour frais d'études conforme aux IPSAS³ ; c) 2,8 millions d'euros déjà inclus dans le FIM pour l'usine JMOX ; d) 100 000 euros provenant du report de 2010.
- Des contributions extrabudgétaires de 7,5 millions d'euros déjà assurées.
- Des besoins restants non financés, à hauteur de 28,3 millions d'euros, aux prix de 2012, sont détaillés poste par poste dans le tableau 11, qui indique également les risques encourus du fait de l'absence de financement, dans l'espoir que des ressources extrabudgétaires supplémentaires pourraient être trouvées. Des besoins en investissements non financés pour 2012 et 2013 sont également présentés dans les tableaux 3a) et 3b).

100. On trouvera plus loin un aperçu des investissements majeurs qui seront financés partiellement par le budget ordinaire, par des contributions extrabudgétaires déjà promises ou par le FIM.

Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire

Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS)⁴

101. ECAS désigne la modernisation complète du Laboratoire d'analyse pour les garanties (LAG) de Seibersdorf, qui comprend le Laboratoire d'échantillonnage de l'environnement et le Laboratoire des matières nucléaires.

102. Le total des besoins pour ce projet s'élève à 65,9 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 21,7 millions par rapport à l'estimation figurant dans le document GOV/INF/2010/7, qui est due au fait que l'ampleur du projet a changé et que les estimations des coûts ont été revues à la hausse. Les principales modifications portent sur les volets sécurité et sûreté, besoins en infrastructure, transition et autorisation, matériel, espaces de bureau/de formation, et gestion et coordination du projet.

103. Pour 2012, il est proposé de prélever 5,6 millions d'euros sur le budget ordinaire, tandis que des contributions extrabudgétaires d'un montant de 7,5 millions d'euros sont assurées, dont 2,5 millions

¹ Dans cette section, les prix appliqués pour 2012-2013 sont ceux de 2012. Pour la période 2014 et au-delà, les chiffres sont indicatifs.

² GC(55)/4 'The Agency's Accounts for 2010', Statement II.

³ Ce changement dans la comptabilité se traduira par une sous-utilisation de 3,1 millions d'euros en 2010. Il est proposé de prélever 1,9 million sur ces 3,1 millions d'euros pour les placer dans le FIM afin d'aider à financer les investissements nécessaires en 2012. Le solde de 1,2 million sera utilisé pour contribuer au financement de l'Unité des services aux utilisateurs en 2011.

⁴ En plus des 34,7 millions d'euros pour 2012-2014 présentés dans le tableau ECAS, les besoins en financement pour ce projet comprennent 30,4 millions pour la période 2009-2011 et des contributions en nature d'une valeur de 800 000 euros, qui devraient être apportées en 2012-2014. Au total, les besoins en financement pour ce projet s'élèvent donc à 65,9 millions d'euros. Il faut signaler qu'à partir du présent document, ECAS sera désormais présenté comme un projet unique, regroupant la modernisation complète du LAG et l'aménagement du site de Seibersdorf.

d'euros affectés à l'acquisition d'un spectromètre de masse multicollecteur à source plasma à couplage inductif (MC-ICP/MS). Les 10,4 millions d'euros restants ne sont pas financés.

104. Pour 2013, il est proposé de prélever 1,3 million d'euros sur le budget ordinaire, des contributions extrabudgétaires à hauteur de 200 000 euros étant assurées. Les 5,4 millions d'euros restants ne seront pas financés.

ECAS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Financement requis	23 473	6 918	4 317	-	-	-	-	-	-	-	34 707
Source de financement :											
Budget ordinaire	5 575	1 314	4 067	-	-	-	-	-	-	-	10 957
Ressources extrabudgétaires	7 498	244	250	-	-	-	-	-	-	-	7 991
Report FIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Activités non financées	10 400	5 360	-	-	-	-	-	-	-	-	15 760

Matériel et logiciel de surveillance - JMOX

105. Les besoins estimés pour 2012 et 2013 s'élèvent respectivement à 4,3 et 4,8 millions d'euros. Ils ont augmenté car les calendriers pour la construction de l'installation et l'exécution du projet ont été revus et que les coûts afférents au développement du logiciel ont été transférés au FIM. Le total des besoins de financement pour le matériel et le logiciel de surveillance pour l'ensemble du projet JMOX reste inchangé.

106. Pour 2012, il est prévu de couvrir entièrement les besoins en utilisant 2,8 millions d'euros affectés antérieurement à ce projet et reportés au FIM (voir par. 99) et 1,6 million d'euros provenant des contributions au budget ordinaire.

107. Pour 2013, environ 4,4 millions d'euros ne sont toujours pas financés. Cette situation risque d'amoinrir la capacité de l'Agence de remplir ses fonctions statutaires. Le nouveau plan de financement pour l'usine JMOX est présenté dans le tableau ci-dessous :

JMOX	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Financement requis	4 313	4 809	4 400	1 100	100	-	-	-	-	-	14 721
Source de financement :											
Budget ordinaire	1 563	368	4 400	1 100	100	-	-	-	-	-	7 531
Ressources extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	2 750	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 750
Activités non financées	-	4 440	-	-	-	-	-	-	-	-	4 440

Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)

108. L'AIPS est le système de planification des ressources que l'Agence est en train d'adopter pour améliorer les procédures d'appui aux programmes.

109. Les besoins pour 2012 sont légèrement moindres que ne l'indiquait le document GC(54)/2 en raison d'une inversion des phases 2 et 3. Il est prévu de financer entièrement les besoins pour l'AIPS grâce aux 7,3 millions d'euros reportés au titre du FIM, qui comprennent : i) 5,7 millions provenant de la liquidation de la provision de l'Agence pour la revalorisation du bilan ; et ii) 1,6 million d'euros provenant du montant de 1,9 million d'euros au titre de l'ajustement ponctuel des indemnités pour frais d'études (voir par. 99).

110. Les besoins pour 2013 s'élèvent à 6,3 millions d'euros et il est pour l'heure envisagé, vu l'importance stratégique de cet investissement, de les financer entièrement au moyen des contributions au budget ordinaire.

116. Le tableau ci-dessous donne le détail du budget ordinaire d'investissement pour 2012-2013 :

Tableau 10. Détails du budget ordinaire d'investissement, 2012-2013

Éléments d'investissements majeurs / Programme sectoriel	2011 Budget ajusté	Prévisions pour 2012 aux prix de 2011	Prévisions préliminaires pour 2013 aux prix de 2011	Hausse des prix	Prévisions pour 2012 aux prix de 2012	Prévisions préliminaires pour 2013 aux prix de 2012
2.1.1 Remplacement d'équipements vieillissants à Seibersdorf et Monaco	919 219	-	-	-	-	-
Total programme sectoriel 2	919 219	-	-	-	-	-
4.3.3 Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS)	3 453 562	5 450 000	1 284 800	2,3 %	5 575 350	1 314 350
4.3.3 Part des coûts d'aménagement du site à Seibersdorf	177 066	-	-	-	-	-
4.3.3 Équipements de surveillance - JMOX	-	1 550 000	365 400	0,8 %	1 562 555	368 360
Total programme sectoriel 4	3 630 629	7 000 000	1 650 200	2,0 %	7 137 905	1 682 710
5.0.1 Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux Programmes (AIPS)	1 963 395	-	6 114 000	2,3 %	-	6 254 622
5.0.5 Provision pour investissements dans l'infrastructure TI	-	500 000	-	0,8 %	504 050	-
5.0.6 Normes comptables internationales du secteur public	103 123	-	-	-	-	-
5.0.8 Électronique pour le bâtiment C	1 000 000	-	-	-	-	-
5.0.8 Services de gestion des bâtiments (BMS)	-	500 000	235 800	2,3 %	511 500	241 224
5.0.8 Part de l'Agence dans le bâtiment M	500 000	-	-	-	-	-
Total programme sectoriel 5	3 566 518	1 000 000	6 349 800	1,6 %	1 015 550	6 495 846
Total Programmes de l'Agence	8 116 366	8 000 000	8 000 000	1,9 %	8 153 455	8 178 556

Besoins en investissements non financés pour 2012-2013

117. Le tableau ci-dessous dresse la liste des besoins en investissements pour 2012-2013 qu'il ne sera pas possible de financer dans les limites fixées par le Directeur général. Les risques encourus du fait que ces postes de dépense ne seront pas financés sont résumés dans la dernière colonne. On espère que les États Membres promettent des contributions extrabudgétaires pour couvrir ces besoins.

Tableau 11. Besoins en investissements non financés pour 2012-2013

Programme sectoriel / Projet d'investissement	2012	2013	Risque
Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires			
Mise en place et mise à niveau majeure d'installations et de matériel pour le contrôle radiologique de l'environnement par des techniques nucléaires dans les primoaccédants et autres applications avancées à Seibersdorf	282 268	302 430	Analyses indépendantes compromises/obsolescence
Programme sectoriel 1	282 268	302 430	
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement			
Système intégré Affymetrix pour micro-réseaux plus Luminex avec instrument d'amplification en temps réel LightCycler	367 957		Charge de travail non absorbée et obsolescence
Séquenceur de prochaine génération		403 240	Obsolescence
Analyseur Picarro		302 430	Obsolescence
Matériel et articles pour une serre au Laboratoire FAO/AIEA d'agronomie et de biotechnologie	252 025		Perte de qualité et charge de travail non absorbée
Agrandissement du laboratoire pour le groupe de recherche sur les moustiques	306 900		Charge de travail non absorbée
Mise à niveau et réorganisation majeures du bâtiment abritant les groupes de recherche sur la tsé-tsé et du sexage génétique de la mouche des fruits		306 900	Perte de qualité et charge de travail non absorbée
Spectrométrie de masse à source plasma à couplage inductif (ICP-MS) et périphériques associés pour des travaux sur la traçabilité des aliments et des contaminants		221 782	Perte de qualité et charge de travail non absorbée
Agrandissement du laboratoire en vue de l'installation du nouveau système de dosimétrie et de la formation de formateurs aux audits de dosimétrie	306 900		Perte de qualité et charge de travail non absorbée
Système de mesure des doses pour les contrôles de la qualité en radiothérapie		302 430	Obsolescence
Remplacement d'un spectromètre de masse pour l'analyse de gaz rares (analyse de l'hélium et d'autres gaz rares dans des échantillons d'eau)	403 240		Obsolescence
Remplacement de l'installation d'analyse du tritium consistant en un compteur à scintillateur liquide et d'une unité d'enrichissement électrolytique (datant de 20 ans)		201 620	Obsolescence
Spectromètre de masse à rapport isotopique		302 430	Obsolescence
Granulomètre laser pour la production de matières de référence	201 620		Obsolescence
Mise à niveau du laboratoire (classe 100) avec de nouvelles hottes pour l'analyse de teneurs ultra faibles en isotopes et éléments traces	102 300	153 450	Obsolescence
Microscope électronique		252 025	Obsolescence
Chromatographe phase liquide - spectromètre de masse SM (CL-SM)		201 620	Obsolescence
Programme sectoriel 2	1 940 942	2 647 927	
4. Vérification nucléaire			
Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS)	10 399 343	5 359 658	Capacités d'analyse indépendante compromises
Équipements de surveillance – JMOX		4 440 277	Retard dans la mise en œuvre de garanties efficaces et dans l'observation des obligations juridiques de l'Agence
Équipements de surveillance – Tchernobyl	3 222 450	1 023 000	Retard dans la mise en œuvre de garanties efficaces et dans l'observation des obligations juridiques de l'Agence
Analyse intégrée	6 393 750	2 046 000	Retard dans l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité
Programme sectoriel 4	20 015 543	12 868 935	
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration			
Provision pour investissements en infrastructure TI	2 062 633	1 757 118	Sécurité des données, continuité des opérations
Service de gestion des bâtiments (BMS)	1 141 255	1 211 437	Perte de crédibilité de l'Agence
Phase II du renforcement de la sécurité électronique au LEM, Monaco	102 300	102 300	Sécurité défaillante
Mobilier pour les bâtiments M et C	524 716		Rénovation incomplète
Équipements multimédia et de sécurité pour le bâtiment M		201 620	Obsolescence et sécurité défaillante
Installations pour le bâtiment M (propres à l'Agence)	201 620	302 430	Retard dans les améliorations
Entrepôt de l'Agence	2 046 000	1 023 000	Entreposage inapproprié pouvant entraîner des dommages au contenu
Programme sectoriel 5	6 078 524	4 597 905	
Total	28 317 277	20 417 197	

Plan d'investissements majeurs

118. Conformément au paragraphe 140 du document GC(53)/5, le Plan d'investissements majeurs actualisé de l'Agence est reproduit ci-après.

Tableau 12. Plan d'investissements majeurs, 2012-2021 (en milliers d'euros)^{a/}

Besoins par programme sectoriel et source de financement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	282	302	-	300	-	300	-	-	-	-	1 185
Source de financement :											
Budget ordinaire	-	-	-	300	-	300	-	-	-	-	600
Ressources extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Activités non financées	282	302	-	-	-	-	-	-	-	-	585
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	1 941	2 648	-	-	-	-	-	-	-	-	4 589
Source de financement :											
Budget ordinaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ressources extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Activités non financées	1 941	2 648	-	-	-	-	-	-	-	-	4 589
4 Vérification nucléaire	37 401	14 795	9 517	3 900	2 900	2 400	2 000	-	-	-	72 913
Source de financement :											
Budget ordinaire	7 138	1 683	9 267	3 900	2 900	2 400	2 000	-	-	-	29 288
Ressources extrabudgétaires	7 498	244	250	-	-	-	-	-	-	-	7 991
Report FIM	2 750	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 750
Activités non financées	20 016	12 869	-	-	-	-	-	-	-	-	32 884
5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	15 106	11 094	5 000	5 500	4 100	2 000	5 500	2 700	1 000	2 000	54 000
Source de financement :											
Budget ordinaire	1 016	6 496	5 000	5 500	4 100	2 000	5 500	2 700	1 000	2 000	35 311
Ressources extrabudgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report FIM	8 012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 012
Activités non financées	6 079	4 598	-	-	-	-	-	-	-	-	10 676
Total des besoins	54 731	28 839	14 517	9 700	7 000	4 700	7 500	2 700	1 000	2 000	132 687
Source de financement :											
Budget ordinaire	8 153	8 179	14 267	9 700	7 000	4 700	7 500	2 700	1 000	2 000	65 199
Ressources extrabudgétaires	7 498	244	250	-	-	-	-	-	-	-	7 991
Report FIM	10 762	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 762
Activités non financées	28 317	20 417	-	-	-	-	-	-	-	-	48 734

^{a/} Les montants pour 2012-2013 sont indiqués aux prix de 2012. Pour la période 2014-2021, les montants sont donnés à titre indicatif. Comme ils ont été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas à leur somme.

I.4 Projets de résolutions pour 2012

119. Le présent chapitre contient les projets de résolutions de l'Agence pour 2012 (ouverture de crédits au budget ordinaire de 2012, allocation de ressources au Fonds de coopération technique (FCT) en 2012 et Fonds de roulement en 2012).

A. Budget ordinaire

120. Les ouvertures de crédits au budget ordinaire de 2012 sont présentées en deux parties : l'une pour le budget ordinaire opérationnel (paragraphe 1 et 2 de la résolution A), l'autre pour le budget ordinaire d'investissement (paragraphe 3 et 4 de la résolution A). Les dépenses correspondant à ces crédits seront enregistrées séparément, de sorte que les crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel ne seront pas utilisés pour les investissements majeurs et vice-versa.

121. La résolution sur l'ouverture de crédits au budget ordinaire comporte une formule d'ajustement pour tenir compte des variations de change pendant l'année. Les contributions des États Membres seront calculées suivant le barème fixé par la Conférence générale en septembre 2011.

B. Programme de coopération technique

122. Les activités de CT de l'Agence sont financées par le FCT et des contributions extrabudgétaires. Le FCT est principalement alimenté par des contributions volontaires, pour lesquelles un objectif est recommandé chaque année par le Conseil des gouverneurs, et par les coûts de participation nationaux payés par les États Membres bénéficiaires. L'objectif pour les contributions volontaires au FCT est de 88 750 000 \$ pour 2012 comme pour 2013¹.

123. Les prévisions de ressources pour le programme de CT 2012 et 2013 s'élèvent à 108 610 000 \$ pour chacune des années et comprennent : a) 84 410 000 \$ pour les projets de base ; b) 9 millions de dollars pour les activités extrabudgétaires ; c) 200 000 \$ au titre de projets du PNUD et d) 15 millions de dollars de contributions au titre de la participation des gouvernements aux coûts. Ce montant ne constitue ni un objectif ni une limitation en ce qui concerne les ressources et ne préjuge en aucune façon du programme de CT pour 2012.

C. Fonds de roulement

124. À sa 54^e session ordinaire, la Conférence générale a approuvé le maintien du Fonds de roulement à 15 210 000 € en 2011. Aucun changement n'est proposé pour 2012, bien que les besoins mensuels moyens du budget ordinaire dépassent le montant du Fonds de roulement, ce qui constitue un risque important pour l'Agence.

¹ GOV/2011/37. Conformément à ce qui a été approuvé par le Conseil des gouverneurs en juin 2011, l'objectif pour 2012 sera divisé en euros et en dollars des États-Unis conformément au taux de change de l'Organisation des Nations Unies en vigueur au moment de la recommandation du Conseil, à savoir 1 \$ = 0,702 € (voir le projet de résolution B page 54).

Projets de résolutions

A. OUVERTURE DE CRÉDITS AU BUDGET ORDINAIRE DE 2012

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2012²,

1. Décide, pour les dépenses au titre du budget ordinaire opérationnel de l'Agence en 2012, d'ouvrir des crédits d'un montant de 333 297 799 € sur la base d'un taux de change de 1 \$ pour 1 €, se répartissant de la façon suivante³:

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	33 724 547
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	38 664 074
3. Sûreté et sécurité nucléaires	33 998 536
4. Vérification nucléaire	128 780 549
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	75 354 949
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	20 389 905
Total partiel, programmes sectoriels	330 912 560
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 385 239
TOTAL	333 297 799

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction
- des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7), et
 - d'autres recettes diverses de 1 522 000 € (soit 1 329 500 € plus 192 500 \$) ;

par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 € pour 1 \$, à 329 390 560 € (266 079 596 € plus 63 310 964 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(55)/RES/ ;

²GC(55)/5.

³ Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

3. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire d'investissement de l'Agence en 2012, d'ouvrir des crédits d'un montant de 8 153 455 € sur la base d'un taux de change de 1 \$ pour 1 €, se répartissant de la façon suivante⁴ :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	–
2. La technologie nucléaire au service du développement Protection du public et de l'environnement	–
3. Sûreté et sécurité nucléaires	–
4. Vérification nucléaire	7 137 905
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	1 015 550
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	–
	<hr/>
TOTAL	8 153 455
	<hr/> <hr/>

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 3 seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 \$ pour 1 €, à 8 153 455 € (8 153 455 € plus 0 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(55)/RES/ ; et

5. Autorise le Directeur général :

- a. à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2012, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de recettes provenant de travaux effectués pour des États Membres ou des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2012 ; et
- b. à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

⁴ Voir la note 3/.

APPENDICE

A.1 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2012

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€		\$ É.-U.	
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	26 396 123	+	(7 328 424	/R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	31 285 505	+	(7 378 569	/R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	26 532 527	+	(7 466 009	/R)
4. Vérification nucléaire	102 468 881	+	(26 311 668	/R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	64 042 712	+	(11 312 237	/R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	16 683 348	+	(3 706 557	/R)
Total partiel, programmes sectoriels	<u>267 409 096</u>	+	(63 503 464	/R)
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	1 761 990	+	(623 249	/R)
TOTAL	<u>269 171 086</u>	+	(64 126 713	/R)

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2012.

APPENDICE

A.2 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2012

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€			\$ É.-U.	
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-	+	(-	/R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	-	+	(-	/R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	-	+	(-	/R)
4. Vérification nucléaire	7 137 905	+	(-	/R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	1 015 550	+	(-	/R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	-	+	(-	/R)
TOTAL	8 153 455	+	(-	/R)

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2012.

B. ALLOCATION DE RESSOURCES AU FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE POUR 2012

La Conférence générale,

Notant la décision prise par le Conseil des gouverneurs en juin 2010 de recommander un objectif de 88 750 000 \$ pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique de l'Agence pour 2011, et

Acceptant la recommandation précédente du Conseil, et conformément au libellé du document GOV/2011/37, concernant la fixation de l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique (FCT), en euros et en dollars des États-Unis,

1. Décide qu'en 2012 l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique sera divisé comme suit :

- 44 375 000 \$; et
- 31 151 250 €⁵ ;

2. Note que des fonds provenant d'autres sources, dont le montant est estimé à l'équivalent en euros de 500 000 \$, seront probablement disponibles pour ce programme ;

3. Alloue, en euros, des contributions au programme de coopération technique réparties en 44 375 000 \$, 31 151 250 € et l'équivalent en euros de 500 000 \$; et

4. Prie instamment tous les États Membres de verser des contributions volontaires pour 2012 conformément aux dispositions de l'article XIV.F du Statut, du paragraphe 2 de sa résolution GC(V)/RES/100 modifié par la résolution GC(XV)/RES/286, ou du paragraphe 3 de la première de ces deux résolutions, selon les cas.

C. LE FONDS DE ROULEMENT EN 2012

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2012,

1. Approuve un montant de 15 210 000 € pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2012 ;

2. Décide qu'en 2012 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence⁶ ;

3. Autorise le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 €, en vue de financer à titre temporaire des projets ou des activités qui ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs et pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ; et

4. Invite le Directeur général à soumettre périodiquement au Conseil un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.

⁵ Représente l'équivalent en euros de 44 375 000 \$ sur la base du taux de change des Nations Unies de 1 \$ = 0,702 € qui était en vigueur en juin 2011 au moment où le Conseil a adopté la décision.

⁶ INFCIRC/8/Rev.2.

PARTIE II

Détails du programme et budget pour 2012-2013
par programme sectoriel

Programme sectoriel 1

Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

Introduction

L'accident de Fukushima-Daiichi a ébranlé la confiance du public à l'égard de l'électronucléaire et amené à réévaluer les plans nationaux. L'Agence prévoit une croissance de l'électronucléaire à court terme inférieure à ce qui avait été prévu. Toutefois, l'électronucléaire continuera à occuper une place importante pour de nombreux pays et l'Agence a un rôle essentiel à jouer en ce qui concerne l'utilisation responsable, durable et efficace de l'énergie nucléaire et l'appui aux États Membres qui ont fait le choix de l'inclure dans leur bouquet énergétique. Compte tenu des perspectives de croissance de l'électronucléaire et des ajustements prévus en matière de sûreté suite à l'accident de Fukushima-Daiichi, le programme sectoriel 1 prévoit des besoins accrus concernant :

- le soutien aux États Membres qui envisagent, lancent ou développent des programmes électronucléaires, des activités d'extraction d'uranium ou d'autres services du cycle du combustible ;
- l'assistance et les échanges de pratiques optimales dans le domaine de la gestion du combustible usé (en coopération avec le programme sectoriel 3) et de la gestion et du stockage définitif des déchets ; et
- la coopération internationale sur les cycles fermés du combustible et les technologies innovantes.

En outre, des besoins accrus connexes sont prévus en ce qui concerne la recherche, les radio-isotopes médicaux, les progrès des sciences nucléaires et l'appui à la mise en valeur des ressources humaines pour l'électronucléaire, les réacteurs de recherche, les sciences nucléaires et l'infrastructure d'appui.

Le programme 1.1 fournit des orientations, une formation, des examens par des pairs et des bases de données permettant de partager des données d'expérience et les pratiques optimales à l'intention des États Membres qui gèrent, étudient, lancent ou développent des programmes électronucléaires. Il renforce la coopération internationale et la diffusion d'informations pour les modèles de réacteurs avancés, les innovations, les applications non électriques et les stratégies de développement à long terme.

Le programme 1.2 porte sur le cycle de production de l'uranium, la performance du combustible, les risques d'accident liés au combustible usé mis en lumière par l'accident de Fukushima-Daiichi, l'extension des périodes d'entreposage du combustible usé et le nouvel intérêt manifesté pour le recyclage de l'uranium, du plutonium et des actinides mineurs du combustible usé. Il donne des orientations par le biais de documents et d'examens par des pairs, offre des formations et catalyse le développement et l'innovation technologiques à travers la mise en commun d'expériences, d'informations et de données.

Le programme 1.3 met en place les capacités d'analyse des systèmes énergétiques, fournit des informations précises sur l'électronucléaire pour les délibérations et études internationales sur le changement climatique et le développement durable, assure un large accès aux informations et publications nucléaires et fournit des orientations et une assistance pour la gestion des connaissances nucléaires.

Le programme 1.4 aide les États Membres à consolider leurs bases en sciences nucléaires. Il fournit des données, des orientations et une assistance pour permettre aux États Membres de mieux utiliser les réacteurs de recherche, mettre en commun les ressources, accroître l'approvisionnement fiable en radio-isotopes médicaux et préparer la mise en place de nouveaux réacteurs de recherche. Il aide à mieux tirer parti des accélérateurs de particules, de la spectrométrie nucléaire et de l'instrumentation connexe en sciences des matériaux et dans les services d'analyse, et il renforce la coopération internationale dans le domaine de la fusion.

Les services d'impression et de traduction font partie intégrante de la fourniture des produits concrets des programmes et les estimations pour ce programme sectoriel incluent donc la part correspondante des coûts fixes pour l'impression et la traduction des documents publiés à des fins de distribution¹. En outre, comme l'AIPS comprend plusieurs processus de gestion intégrée qui soutiennent l'exécution du programme, les estimations comprennent également la part de financement de l'Unité des services aux utilisateurs de l'AIPS (ASU) chargée de fournir un appui opérationnel constant aux systèmes AIPS et aux processus opérationnels connexes.

¹ Comme indiqué au paragraphe 34 de la partie I du présent document.

Objectif	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la contribution des sciences nucléaires et de l'énergie d'origine nucléaire au développement durable en utilisant plus efficacement les techniques nucléaires existantes, en promouvant les sciences et technologies nucléaires, en catalysant l'innovation, et en maintenant et développant les expériences, les compétences, la base de connaissances et les capacités requises pour soutenir et étendre l'utilisation de l'énergie d'origine nucléaire et les applications des sciences nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres recourant aux ressources de l'Agence, à ses orientations et recommandations, à ses outils d'analyse, à ses analyses et à son assistance, et niveau d'utilisation. Nombre d'initiatives menées et de produits élaborés conjointement et d'interactions avec des organismes nationaux et internationaux.
<ul style="list-style-type: none"> Application accrue des connaissances accumulées, des orientations et des recommandations faites par l'Agence concernant les sciences nucléaires, la gestion des installations et des programmes nucléaires, la réponse apportée à des problèmes urgents tout au long du cycle du combustible et la promotion de modèles évolutifs et innovants et de leurs applications. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres recourant aux ressources de l'Agence, à ses orientations et recommandations, à ses outils d'analyse, à ses analyses et à son assistance, et niveau d'utilisation.
<ul style="list-style-type: none"> Recours accru aux connaissances accumulées par l'Agence, à ses outils d'analyse, à ses analyses et à son assistance pour l'évaluation de systèmes énergétiques, particulièrement dans les États Membres en développement, ainsi que dans le cadre d'analyses et de débats internationaux portant sur le développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres recourant aux ressources de l'Agence, à ses orientations et recommandations, à ses outils d'analyse, à ses analyses et à son assistance, et niveau d'utilisation.
<ul style="list-style-type: none"> Coopération internationale et compétences nationales accrues dans le domaine des sciences nucléaires pour favoriser le progrès technologique et meilleure utilisation des ressources et des installations. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements et d'États Membres participant aux activités de l'Agence dans le domaine des sciences nucléaires et nombre de produits/documents en résultant.
<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de l'option électronucléaire pour tous les États Membres intéressés. 	<ul style="list-style-type: none"> Moins de (idéalement aucune) discrimination contre l'électronucléaire dans les accords internationaux.

1.0.0.1 Gestion et coordination globales et activités communes

Description	Principaux produits
<p>Les activités globales de coordination et de consultation au sein du programme sectoriel, qui portent et influent sur tous les programmes, sont essentielles à l'efficacité et à l'efficacité de la mise en œuvre du programme. Leur exécution efficace contribue à accroître la transparence du programme et sa diffusion.</p>	<p>Orientations, rapports, documents de politique générale, avis et recommandations.</p>

Programme 1.1 : Énergie d'origine nucléaire

Justification : Le programme 1.1 a quatre priorités :

La *première* priorité est d'appuyer les États Membres qui se lancent dans de nouveaux programmes électronucléaires pour les aider à mettre en place une infrastructure solide permettant d'implanter avec succès des centrales nucléaires et de les exploiter de manière sûre, fiable et efficace. Le programme coordonne les services avec tous les autres départements de l'Agence.

La *deuxième* priorité est d'appuyer l'exploitation des centrales nucléaires pour : renforcer la sûreté et la performance ; améliorer la gestion de la durée de vie et la sûreté d'exploitation à long terme des centrales (en coopération avec le programme sectoriel 3) ; améliorer la performance et les taux d'augmentation de la puissance grâce à des systèmes avancés de contrôle des processus ; développer des programmes nucléaires, notamment par la mise en valeur des ressources humaines ; et mettre en œuvre des systèmes intégrés de gestion (en coopération avec le programme sectoriel 3).

La *troisième* priorité est de faciliter les innovations/progrès techniques et de contribuer à la résolution des problèmes concernant les réacteurs nucléaires de puissance et leurs applications non électriques en coordonnant les recherches, en favorisant les échanges d'informations et en analysant les données et les résultats pour diverses filières de réacteurs ; en fournissant un cadre aux utilisateurs et détenteurs de la technologie pour qu'ils examinent ensemble les innovations ; et en aidant les États Membres à planifier à long terme par le biais du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO).

L'objectif est d'améliorer constamment la compétitivité économique, les niveaux de sûreté, la résistance à la prolifération, l'efficacité des ressources et la minimisation des déchets des nouveaux réacteurs et combustibles.

La quatrième priorité est de mettre en place, gérer, préserver et renforcer encore l'expertise, les connaissances et les compétences nucléaires pour aider les États Membres.

Au sein du programme 1.1, les sous-programmes 1.1.1 et 1.1.3 sont ceux qui ont connu la plus grande expansion ; le premier se concentre davantage sur la gestion des accidents graves ainsi que sur des systèmes solides de surveillance post-accidentelle à la suite de l'accident de Fukushima-Daiichi, et le deuxième sur l'appui aux pays qui étudient ou lancent des programmes électronucléaires et sur la nouvelle « approche des projets » selon laquelle ces activités sont coordonnées plus efficacement dans tout le programme sectoriel 1.

Objectifs :

- Renforcer les moyens de planification et de mise en place de l'infrastructure nécessaire dans les États Membres qui envisagent de lancer un programme électronucléaire.
- Renforcer les moyens des États Membres intéressés ayant un programme électronucléaire en vue d'améliorer la performance d'exploitation des centrales nucléaires, la gestion de leur cycle de vie y compris le déclassement, les performances humaines, l'assurance de la qualité et l'infrastructure technique en recourant à de bonnes pratiques et à des approches innovantes conformes aux objectifs mondiaux de non-prolifération et de sûreté et de sécurité nucléaires.
- Renforcer la capacité des États Membres de mettre au point des technologies nucléaires évolutives et innovantes destinées à la production d'électricité, à l'utilisation et à la transmutation d'actinides et à des applications non électriques conformes aux objectifs de durabilité.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation dans les États Membres des bases de données de l'Agence et de ses recommandations en ingénierie, développement technologique et pratiques de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres recourant aux recommandations de l'Agence en ingénierie, développement technologique et pratiques de gestion, ainsi qu'à sa méthodologie d'évaluation, ses orientations, ses bases de données et ses méthodes de formation.
<ul style="list-style-type: none"> • Coopération accrue entre les États Membres pour le développement de la technologie des réacteurs nucléaires évolutifs et innovants et pour ses applications. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres coopérant, avec la coordination de l'Agence, au développement de la technologie des réacteurs nucléaires évolutifs et innovants et à ses applications.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme :

Le programme 1.1 devrait :

- Poursuivre la diffusion des pratiques optimales à travers la collection Énergie nucléaire et d'autres publications ;
- Mettre au point des services d'examen/d'assistance dans le cadre de projets de coopération technique ;
- Accroître le niveau de coopération interdépartementale ;
- Accroître la capacité de l'Agence de répondre aux États Membres intéressés par le développement ou le lancement d'un programme électronucléaire ;
- Renforcer l'échange d'informations et les travaux de recherche menés en collaboration par les États Membres ;
- Améliorer la fourniture en temps voulu, la qualité et la convivialité des données du Système d'information sur les réacteurs de puissance et des bilans électronucléaires nationaux ;
- Renforcer la coopération avec des organisations et initiatives internationales telles que le Centre commun de recherche (Commission européenne), l'AEN/OCDE, la WANO et le Forum international Génération IV.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Activités destinées à répondre à l'utilisation accrue de l'énergie nucléaire et aux nouveaux besoins de développement pour assurer le partage des pratiques optimales en matière d'exploitation efficace et appuyer le lancement de programmes électronucléaires.
2. Activités à l'appui d'un développement électronucléaire innovant pour assurer la durabilité à long terme.
3. Activités visant à renforcer la coopération internationale, l'échange d'informations, la gestion des connaissances et la formation théorique relative aux questions électronucléaires.

Sous-programme 1.1.1 Appui intégré pour les installations nucléaires en exploitation

Objectif : Renforcer la performance et l'exploitation sûre des centrales nucléaires pendant leur durée de vie.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des compétences et des orientations de l'Agence pour appuyer les améliorations de la performance des centrales nucléaires en exploitation et pour établir et mettre en œuvre les pratiques optimales dans les domaines de l'appui technique, y compris les aspects liés à la sûreté, et de l'application de technologies avancées. 	Nombre d'États Membres qui utilisent les ressources, les normes de sûreté, les orientations, les recommandations et les bases de données de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Il s'agit de la continuation du sous-programme axé sur la gestion de la durée de vie pour renforcer la sûreté, améliorer la performance et prolonger la vie utile des centrales nucléaires. La hausse des ressources mentionnée ci-dessous reflète l'augmentation du nombre des activités du sous-programme 1.1.1 et la volonté de privilégier, au lendemain de l'accident de Fukushima-Daiichi, la gestion des accidents graves et la consolidation des systèmes de surveillance et de communication après un accident.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 32,2 % (516 823 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 0,6 % (13 647 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.1.1.1 Appui technique aux centrales nucléaires en exploitation, y compris les aspects liés à la sûreté <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Troisième Conférence sur la gestion de la durée de vie des centrales, PRC achevés, publications dans la collection Énergie nucléaire sur des aspects spécifiques de la gestion du vieillissement, informations et expériences nationales dans le domaine en question échangées entre les États Membres.
1.1.1.2 Application des technologies avancées pour les systèmes de contrôle des processus <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 2	Missions d'examen de la conception du contrôle-commande, informations et expériences nationales échangées entre les États Membres, publications dans la collection Énergie nucléaire sur des aspects spécifiques des systèmes numériques de contrôle-commande, la gestion du vieillissement des câbles et l'ergonomie.

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.1.1.3 Appui à l'amélioration de la performance des centrales par l'échange d'informations <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 3	Échange d'informations actualisées à travers des bases de données telles que les bilans électronucléaires nationaux, le Système d'information sur les réacteurs de puissance, et des projets de modernisation des systèmes de contrôle-commande ; échange d'informations entre les États Membres sur l'exploitation/l'arrêt des centrales.
1.1.1.4 Appui à la sûreté d'exploitation à long terme <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 3	Rapports de missions SALTO, missions d'experts sur des questions spécifiques de gestion du vieillissement. Création d'une base d'enseignements génériques tirés au niveau international en matière de vieillissement (IGALL) à utiliser pour l'évaluation de la sûreté des centrales.

Sous-programme 1.1.2 Appui pour le développement des centrales nucléaires

Objectif : Permettre une gestion efficace du développement de programmes électronucléaires et renforcer les capacités institutionnelles dans les États Membres pour leur permettre d'utiliser des technologies avancées et des méthodes de gestion pour les projets de nouvelles centrales nucléaires.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des documents, des ressources matérielles et des compétences de l'Agence et examen des enseignements tirés au plan international de la planification de nouvelles centrales nucléaires. Utilisation des documents d'orientation pour développer l'infrastructure nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'États Membres qui développent leur parc de centrales nucléaires et demandent des ressources matérielles ou des services à l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Le niveau d'ensemble des activités du sous-programme financées par le budget ordinaire sera stable, même si, par rapport à l'exercice biennal précédent, les ressources

sont redistribuées, passant de la gestion des ressources humaines aux stratégies d'expansion des programmes électronucléaires.

Changements et tendances concernant les ressources: Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 6 % (33 828 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 0,3 % (1 876 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.1.2.1 Élaboration de stratégies d'expansion de programmes électronucléaires <i>Durée</i> : Projet continu/ <i>Rang</i> : 2	Publications dans la collection Énergie nucléaire et orientations sur l'utilisation des technologies avancées dans les projets de nouvelles centrales nucléaires.
1.1.2.2 Gestion des ressources humaines, y compris la formation du personnel <i>Durée</i> : Projet continu/ <i>Rang</i> : 2	Publication dans la collection Énergie nucléaire et orientations sur la gestion des ressources humaines, y compris la formation et la planification du personnel pour les centrales nucléaires en exploitation et nouvelles.

Sous-programme 1.1.3 Infrastructure et planification pour l'introduction de programmes électronucléaires

Objectifs :

- Améliorer la compréhension par les États Membres des prescriptions et des obligations essentielles pour mettre en œuvre un programme électronucléaire ;
- Renforcer les capacités des États Membres associées au lancement d'appels d'offres et à la construction de leur première centrale nucléaire ;
- Renforcer la capacité des États Membres de mettre en place l'infrastructure nécessaire à l'introduction de l'électronucléaire ;
- Développer le recours à une approche internationalement reconnue pour l'introduction de l'électronucléaire, avec notamment un cadre harmonisé, des données quantitatives et des tendances.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension des prescriptions et des obligations incombant à tout État Membre qui envisage de construire et d'exploiter une première centrale nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres recourant à l'appui et aux orientations de l'Agence pour l'évaluation et la mise en place d'une infrastructure nucléaire et pour la planification de leur première centrale nucléaire.
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la capacité des États Membres à lancer le processus d'appel d'offres et à préparer la construction d'une centrale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays lançant le processus d'appel d'offres qui ont reçu une assistance de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de documents d'orientation pour l'auto-évaluation et la réalisation d'examen internationaux par des pairs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'autoévaluations réalisées et de demandes de missions INIR.
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux tendances, à la situation et aux principales considérations au sein de la communauté internationale en ce qui concerne le développement électronucléaire mondial. 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de l'Agence utilisés comme références dans des programmes d'assistance bilatérale et des publications ; augmentation des demandes de « coordination souple » de l'assistance concernant les infrastructures.

Changements et tendances concernant le programme : L'augmentation des ressources mentionnée ci-dessus pour le sous-programme 1.1.3 rend compte à la fois de la plus grande priorité accordée à l'appui aux pays qui envisagent ou lancent des programmes électronucléaires et de la nouvelle « approche des projets » selon laquelle ces activités sont coordonnées dans tout le programme sectoriel 1 par le Groupe de l'infrastructure nucléaire intégrée (INIG) et inscrites au budget du sous-programme 1.1.3.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 24,3 % (405 164 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 0,5 % (9 900 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.1.3.1 Renforcement des infrastructures électronucléaires <i>Durée</i> : Projet continu/ <i>Rang</i> : 1	Documents de la collection Énergie nucléaire et autres documents techniques sur des sujets liés à l'infrastructure électronucléaire, mise en place de services d'autoévaluation et d'examen ; ateliers et occasions d'échanger des données d'expérience et des enseignements tirés.

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.1.3.2 Planification efficace des programmes de centrales nucléaires <i>Durée</i> : Projet continu/ <i>Rang</i> : 2	Services d'examen, programmes de formation et autres formes d'assistance fournis aux pays planifiant un programme électronucléaire, à l'appui des projets de CT.
1.1.3.3 Coordination des activités relatives aux infrastructures <i>Durée</i> : Projet continu/ <i>Rang</i> : 1	Programme de coordination entre les États Membres ayant fait leurs preuves, les « primo-accédants » et l'Agence ; base de données sur les profils nationaux d'infrastructure nucléaire pour appuyer les activités relatives aux infrastructures nucléaires.
1.1.3.4 Études et considérations économiques pour les nouveaux programmes électronucléaires <i>Durée</i> : Projet continu/ <i>Rang</i> : 1	Séminaires d'information du public ; rapports et présentations sur diverses questions liées au développement durable et au changement climatique, notamment sur la contribution potentielle des technologies nucléaires ; études de cas et profils nationaux analysant les stratégies de développement énergétique durable.

Sous-programme 1.1.4 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO)

Objectif : Accroître la coopération internationale et le dialogue sur la viabilité de l'énergie nucléaire au niveau mondial au XXI^e siècle, sur la formulation de stratégies nationales, régionales et mondiales à long terme pour les systèmes d'énergie nucléaire et sur les innovations institutionnelles et techniques dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Meilleure compréhension des innovations en matière d'énergie nucléaire et de la viabilité de l'énergie nucléaire au niveau mondial au XXI^e siècle et coopération internationale renforcée dans ces domaines. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de membres de l'INPRO.

Changements et tendances concernant le programme : Les ressources du budget ordinaire disponibles pour le sous-programme 1.1.4 resteront stables, tout comme le niveau d'activités financées par le budget ordinaire.

Les deux projets du sous-programme 1.1.4 en 2010-2011 ont été convertis en quatre projets en 2012-2013 pour améliorer l'efficacité. Le sous-programme est mis en œuvre en coordination et/ou coopération avec des activités des programmes et sous-programme suivants : 1.1.3, 1.1.5, 1.1.6, 1.2, 1.3, 2.4, 3.2, 3.4, 3.5 et 4.1.2.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 1,4 % (8 823 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 0,2 % (1 000 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.1.4.1 Stratégies à long terme pour les systèmes d'énergie nucléaire <i>Durée</i> : Projet continu/ <i>Rang</i> : 1	Ateliers pour les États Membres visant à faire mieux connaître et mieux comprendre les stratégies à long terme pour les systèmes d'énergie nucléaire ; évaluations des systèmes d'énergie nucléaire à l'aide de la méthodologie INPRO ; mise à jour de la méthodologie INPRO et publications connexes.
1.1.4.2 Analyse de la viabilité de l'énergie nucléaire au niveau mondial au XXI^e siècle <i>Durée</i> : Projet continu/ <i>Rang</i> : 1	Publications sur la viabilité des systèmes d'énergie nucléaire au niveau mondial au XXI ^e siècle.
1.1.4.3 Innovations concernant les arrangements institutionnels et certaines technologies transversales des réacteurs et du cycle du combustible nucléaires <i>Durée</i> : Projet continu/ <i>Rang</i> : 1	Projets de collaboration INPRO sur les technologies nucléaires et les arrangements institutionnels innovants et publications connexes.
1.1.4.4 Coordination des politiques et dialogue <i>Durée</i> : Projet continu/ <i>Rang</i> : 1	Recommandations du comité directeur, dont les plans d'action de l'INPRO ; Forum de dialogue de l'INPRO ; appui aux projets de CT.

Sous-programme 1.1.5 : Mise au point de technologies pour des filières de réacteurs avancés

Objectif : Marquer des progrès dans la mise au point de technologies de réacteurs de puissance avancés économiquement compétitifs et satisfaisant à des objectifs de sûreté stricts par un échange d'informations et des recherches coordonnées au niveau international.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation par les États Membres d'informations sur le développement de la technologie des réacteurs avancés fournies par l'intermédiaire de l'Agence et Conférence internationale sur les réacteurs à neutrons rapides. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres qui utilisent les informations fournies par l'Agence sur le développement de technologies.

Changements et tendances concernant le programme : Les ressources du budget ordinaire disponibles pour le sous-programme 1.1.5 augmenteront légèrement, tout comme le niveau d'activités financées par le budget ordinaire. Au lendemain de l'accident de Fukushima-Daiichi, on mettra davantage l'accent sur les réacteurs refroidis par eau, et en particulier sur les caractéristiques de conception répondant à des accidents de dimensionnement plus graves.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 2,3 % (43 810 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 0,1 % (1 652 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.1.5.1 Appui technologique pour l'implantation à court terme <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Publications dans la collection Énergie nucléaire et rapport d'étape sur le web concernant les avancées technologiques clés et les caractéristiques de conception de modèles de réacteurs avancés refroidis par eau disponibles à court terme.
1.1.5.2 Avancées technologiques des réacteurs refroidis par eau pour en améliorer l'économie et la sûreté <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Rapport d'étape impartial et objectif sur les modèles de réacteurs avancés refroidis par eau ; compte-rendu des résultats d'un PRC sur le développement de la technologie ; bases de données web sur les caractéristiques thermohydrauliques et thermophysiques ; matériel pédagogique sur la technologie des réacteurs refroidis par eau.
1.1.5.3 Appui à la recherche sur les réacteurs rapides, et au développement et à la diffusion de cette technologie <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Conférence sur les réacteurs à neutrons rapides et les cycles fermés du combustible ; publications dans la collection Énergie nucléaire, plus informations d'appui disponibles sur le web et sur l'état de la recherche et du développement technologique de systèmes à neutrons rapides innovants.
1.1.5.4 Avancées technologiques des réacteurs refroidis par gaz (RRG) <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 2	Documents techniques et documents de la collection Énergie nucléaire résultant de projets de recherche menés en collaboration sur des questions d'actualité liées aux RHTRG ; ateliers, conférences et cours.
1.1.5.5 Technologies et questions communes aux réacteurs de faible ou moyenne puissance (RFMP) <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Publications dans la collection Énergie nucléaire sur : la mise au point de technologies habilitantes essentielles ; les facteurs non techniques qui facilitent l'implantation de RFMP ; l'appui accru aux États Membres qui démarrent ou développent un programme nucléaire avec l'option RFMP.

Sous-programme 1.1.6 Appui aux applications non électriques de l'énergie d'origine nucléaire

Objectifs :

- Accroître les capacités des États Membres confrontés à des problèmes de pénurie d'eau et souhaitant mettre en œuvre des projets de démonstration du dessalement nucléaire pour lancer des études de faisabilité, procéder à des évaluations économiques des systèmes intégrés de dessalement nucléaire et acquérir une expérience dans ce domaine.
- Renforcer l'échange d'informations, les évaluations en coopération et la recherche en collaboration entre les États Membres intéressés par les applications non électriques, essentiellement dans le dessalement nucléaire, la production nucléaire d'hydrogène et les applications industrielles, ainsi que par la planification de projets de développement et de démonstration dans ces domaines d'activité.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation par les États Membres des informations fournies par l'Agence sur les applications non électriques de l'énergie nucléaire et sur les moyens de coupler de manière sûre et économique les systèmes de production à des réacteurs nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres recourant aux informations et aux compétences relatives aux applications non électriques de l'énergie nucléaire fournies par l'Agence. Nombre d'États Membres mettant en commun des informations et menant conjointement des travaux de R-D sur les applications non électriques de l'énergie nucléaire par le biais de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : La baisse des ressources mentionnée ci-dessous pour le sous-programme 1.1.6 est en partie liée au plus haut niveau de priorité accordé aux réacteurs refroidis par eau dans le sous-programme 1.1.5 à la suite de l'accident de Fukushima-Daiichi. De ce fait, les activités du sous-programme 1.1.6 seront modérément réduites en 2012.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 5,7 % (31 100 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 3,5 % (18 075 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.1.6.1 Appui aux activités de démonstration du dessalement nucléaire de l'eau de mer <i>Durée : Projet continu/Rang : 2</i>	Rapports sur les progrès en matière de dessalement nucléaire, notamment les options de cogénération, les aspects économiques et d'autres aspects techniques du dessalement nucléaire, ateliers de formation et version actualisée du logiciel DEEP et de la boîte à outils sur le dessalement.
1.1.6.2 Production nucléaire d'hydrogène <i>Durée : Projet continu/Rang : 2</i>	Publication sur l'état de la production d'hydrogène, diffusion d'une version mise à jour du programme HEEP, version de développement d'une boîte à outils sur la production d'hydrogène, et publication sur les applications de la chaleur industrielle.
1.1.6.3 Applications industrielles de l'énergie d'origine nucléaire <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Rapports techniques sur des aspects des applications industrielles de l'énergie nucléaire; cadres d'échange d'informations entre les États Membres.

Programme 1.2 Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires

Justification : L'essor de l'énergie d'origine nucléaire va provoquer une augmentation de la demande au niveau du cycle du combustible. Des activités de développement sont nécessaires pour accroître la production d'uranium, rationaliser l'utilisation des ressources d'uranium, améliorer la performance du combustible et gérer correctement le combustible usé au moyen de l'entreposage à long terme et/ou du recyclage.

La hausse de la demande et du prix de l'uranium ont conduit à une augmentation spectaculaire de la prospection. Avec la création de nouveaux centres de production, souvent dans des pays n'ayant pas d'expérience antérieure du nucléaire, l'appui de l'Agence est nécessaire, pour diffuser les bonnes pratiques dans le cycle de production de l'uranium, depuis la prospection jusqu'à la fermeture et au déclassé.

Les futurs cycles du combustible imposeront des exigences plus strictes sur les combustibles et les matières nucléaires. Pour mieux comprendre le comportement du combustible, des coopérations et des collaborations seront nécessaires, en particulier pour les primo-accédants, de même que des progrès dans les capacités de modélisation. Ces avancées concerneront également les combustibles et les matières nucléaires destinés aux réacteurs à neutrons rapides, et pourraient amener à dépasser les limites d'enrichissement actuelles.

Dans l'attente d'une décision quant à son évacuation finale, la plupart des pays entreposent leur combustible usé pour d'assez longues périodes, qui pourraient dépasser les 100 ans, ce qui crée de nouveaux défis institutionnels et techniques. Au lendemain de l'accident de Fukushima-Daiichi, les risques liés aux installations d'entreposage de combustible usé suscitent aussi de plus en plus de préoccupations. De plus, le souci de viabilité a éveillé un nouvel intérêt pour le recyclage de l'uranium, du plutonium et des actinides mineurs du combustible usé, particulièrement pour les réacteurs à neutrons rapides. Ces plans de recyclage représentent une utilisation plus efficace de l'uranium traité et une réduction sensible du volume, de la radiotoxicité et de la chaleur de décroissance des déchets de haute activité.

Le programme fournira des orientations dans ces domaines, par le biais de documents et d'examen par des pairs, offrira des formations et catalysera le développement et l'innovation technologiques à travers la mise en commun

d'expériences, d'informations et de données. Il identifiera les pratiques optimales dans les activités portant sur un cycle du combustible nucléaire durable et encouragera la coopération entre États Membres et avec d'autres organisations internationales, telles que l'Agence de l'énergie nucléaire de l'OCDE et l'Association nucléaire mondiale.

Un nouveau projet permettra la création d'une banque d'uranium faiblement enrichi (UFE) de l'AIEA. Il a pour objectif d'élever le niveau d'assurance des approvisionnements en combustible et sera financé exclusivement par des ressources extrabudgétaires.

Objectif : Faire progresser le développement et la mise en œuvre d'un cycle du combustible nucléaire de plus en plus sûr, fiable, rentable, résistant à la prolifération, respectueux de l'environnement et offrant un bénéfice maximum aux États Membres.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des orientations, des examens, des forums de formation et d'échange de technologies de l'Agence pour planifier, élaborer des politiques, lancer des travaux de recherche-développement et mettre en œuvre des activités relatives à un cycle du combustible nucléaire sûr, économique, résistant à la prolifération et durable. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres et de participants utilisant les orientations, les examens et les formations de l'Agence. Nombre de participants/organisations/ États Membres prenant part aux forums d'échange d'informations et de technologies de l'Agence.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme : En réponse aux informations en retour fournies par les États Membres, le Conseil des gouverneurs et les groupes de travail technique, les priorités concernant les différentes activités du programme ont été revues. À la suite de l'accident de Fukushima-Daiichi, l'accent a été davantage mis sur l'analyse des accidents mettant en jeu du combustible usé, la base de conception pour la gestion du combustible usé et les tests de résistance des installations de combustible usé. Certains efforts portant sur les combustibles nucléaires de la génération actuelle seront réorientés pour soutenir la mise au point des combustibles nucléaires futurs ou avancés, tout en maintenant les activités d'appui aux utilisateurs de combustible nucléaire. La gestion à long terme du combustible usé sera privilégiée.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Effets de conditions graves ou défavorables sur la gestion du combustible nucléaire usé.
- Activités du cycle du combustible visant à appuyer l'utilisation croissante de l'électronucléaire et à assurer la production efficiente et sûre d'uranium.
- Activités visant à renforcer la coopération internationale et l'échange d'informations sur les questions du cycle du combustible nucléaire.
- Activités d'appui aux pratiques actuelles du cycle du combustible.

Sous-programme 1.2.1 Ressources et production d'uranium, et bases de données pour le cycle du combustible nucléaire

Objectif : Améliorer la capacité des États Membres à comprendre, planifier et élaborer des activités du cycle de production de l'uranium, grâce aux orientations sur les bonnes pratiques, aux publications, aux examens par des pairs, aux formations et aux bases de données fournis par l'Agence.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue, par les États Membres et d'autres services de l'Agence, des informations communiquées par des bases de données sur le cycle du combustible nucléaire, y compris l'évaluation et l'analyse de l'offre et de la demande d'uranium. 	<ul style="list-style-type: none"> Plus grande utilisation, par les groupes cibles dans les États Membres, des informations et des analyses fournies par l'Agence dans le domaine du cycle du combustible nucléaire.
<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de l'utilisation massive par les États Membres des orientations sur les bonnes pratiques, des publications et des possibilités de formation et de rencontres fournies par l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Accroissement de l'utilisation par les États Membres des informations sur les bonnes pratiques, des publications, des possibilités de formation et de rencontres fournies par l'Agence dans le domaine du cycle de la production d'uranium.

Changements et tendances concernant le programme : La baisse des ressources mentionnée ci-dessous pour le sous-programme 1.2.1 est liée au niveau de priorité plus élevé accordé au sous-programme 1.2.3 à la suite de l'accident de Fukushima-Daiichi. Dans le sous-programme 1.2.1, les ressources seront également redistribuées pour fournir un appui supplémentaire aux projets de CT dans ce domaine.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 5,4 % (72 861€) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent de 1,1 % (14 200 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.2.1.1 Mise à jour des bases de données sur les ressources, la production et la demande d'uranium et sur le cycle du combustible nucléaire <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	En 2012, publication de la version mise à jour de : Uranium 2011 : Ressources, production et demande ; mise à jour des bases de données sur le cycle du combustible nucléaire (par ex. Systèmes d'information sur le cycle du combustible nucléaire, Répartition mondiale des gisements d'uranium).
1.2.1.2 Appui aux bonnes pratiques dans le cycle de production de l'uranium <i>Durée : 2006-2013/Rang : 1</i>	Formations ; missions UPSAT ; mise à jour de rapports sur les bonnes pratiques dans le cycle de production de l'uranium ; appui à des projets de CT.

Sous-programme 1.2.2 Ingénierie du combustible des réacteurs nucléaires de puissance

Objectif : Permettre aux États Membres de mettre sur pied des programmes de R-D appropriés pour appuyer des technologies efficaces de conception et de fabrication et pour optimiser la performance en réacteur des combustibles et des matières nucléaires actuels et avancés, en vue d'en assurer la fiabilité et l'efficacité.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation, par les États Membres intéressés, des informations communiquées par l'Agence et des données d'expérience échangées en vue d'améliorer la conception, la fabrication et la compréhension du comportement du combustible de manière à améliorer sa performance. 	<ul style="list-style-type: none"> L'ampleur de l'utilisation, par les États Membres, des informations fournies par l'Agence et de l'échange d'expériences concernant la conception et la performance du combustible.

Changements et tendances concernant le programme : En raison de la baisse des ressources mentionnée ci-dessous, les publications du sous-programme 1.2.2. seront réduites en 2012. Certaines d'entre elles pourront être réintroduites si des fonds supplémentaires s'avèrent disponibles.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 4,1 % (26 640 €) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent de 5,4 % (34 000 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.2.2.1 Recherche-développement, conception et fabrication de combustible pour les réacteurs nucléaires de puissance <i>Durée : 2006-2013/Rang : 2</i>	Publications sur la conception, la fabrication et la performance des matériaux et des combustibles avancés.
1.2.2.2 Comportement dans le réacteur et expérience d'exploitation du combustible des réacteurs nucléaires de puissance <i>Durée : 2006-2012/Rang : 2</i>	Publications sur les sujets suivants : instrumentation des barres de combustible, examens en réacteur et post-irradiation et techniques d'inspection en piscine.

Sous-programme 1.2.3 Gestion du combustible usé des réacteurs nucléaires de puissance

Objectif : Améliorer la capacité des États membres à planifier, développer et mettre en œuvre des programmes de gestion du combustible usé sûrs, respectueux de l'environnement et efficaces, capables de faire le lien entre le rejet du combustible usé et son évacuation finale.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue, par les États Membres possédant des centrales nucléaires, des orientations de l'Agence durant la planification ou la mise en œuvre de programmes nationaux de gestion du combustible usé des réacteurs de puissance. Amélioration de la mise en œuvre des programmes de gestion du combustible usé dans les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres profitant des activités et des orientations de l'Agence dans le domaine de la gestion du combustible usé.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la coopération entre les États Membres par l'échange d'informations et une collaboration sur la gestion du combustible usé. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres participant aux réunions et aux projets de recherche coordonnée de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : La hausse des ressources mentionnée ci-après pour le sous-programme 1.2.3 s'explique principalement par l'augmentation des activités, après l'accident de

Fukushima-Daiichi, concernant l'analyse des accidents mettant en jeu du combustible usé, la base de conception pour la gestion du combustible usé et les tests de résistance des installations de combustible usé. Elle reflète aussi l'expansion des activités destinées à promouvoir de bonnes stratégies de gestion du combustible usé, particulièrement dans les pays en train de se doter d'un programme électronucléaire ou envisageant cette option.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 82,6 % (473 955 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 0,2 % (2 000 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.2.3.1 Promotion de stratégies de gestion du combustible usé pour les pays nucléaires établis et les primo-accédants <i>Durée : 2012-2013/Rang : 1</i>	Publications sur la coopération régionale relative à la gestion du combustible usé, les options de traitement du combustible usé et les méthodes et outils permettant d'évaluer les coûts de gestion du combustible usé.
1.2.3.2 Fourniture d'orientations techniques sur les bonnes pratiques pour la gestion à long terme du combustible usé <i>Durée : 2012-2013/Rang : 1</i>	Publications sur le stockage de très longue durée du combustible nucléaire usé ; mise à jour technique du stockage du combustible usé ; rapport final d'un PRC sur l'évaluation de la performance du combustible usé et la recherche dans ce domaine (SPAR III).

Sous-programme 1.2.4 Questions d'actualité sur les combustibles nucléaires et les cycles du combustible pour les réacteurs avancés et innovants

Objectifs :

- Accroître la capacité des États Membres intéressés de participer à la mise au point des cycles du combustible nucléaire du futur et d'en retirer des avantages.
- Accélérer le développement des technologies des matières, des combustibles et du cycle du combustible qui seront nécessaires à l'implantation de futurs réacteurs avancés et innovants.
- Élever le niveau d'assurance des approvisionnements en combustible nucléaire.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Développement de technologies du cycle du combustible pour une énergie nucléaire viable dans les États Membres intéressés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation par les États Membres des technologies et des données d'expérience, ainsi que des systèmes d'analyse et d'information fournis par l'Agence dans ce domaine.
<ul style="list-style-type: none"> • Participation des États Membres à la mise au point et à la planification des futurs cycles du combustible, comportant des améliorations sensibles en termes de viabilité et de résistance à la prolifération. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux activités de l'Agence relatives à la mise au point de cycles du combustible avancés et plus grande participation dans d'autres instances internationales.
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la banque d'UFE de l'AIEA pour une plus grande assurance des approvisionnements en combustible nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une banque d'UFE de l'AIEA opérationnelle et entièrement approvisionnée.

Changements et tendances concernant le programme : La baisse des ressources du budget ordinaire mentionnée ci-dessous pour le sous-programme 1.2.4 est liée au niveau de priorité plus élevé accordé au sous-programme 1.2.3 à la suite de l'accident de Fukushima-Daiichi. La banque d'UFE de l'AIEA est un nouveau projet extrabudgétaire.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 21,6 % (150 342 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 7,6 % (41 200 €) en 2013 par rapport à 2012. Le nouveau projet de banque d'UFE de l'AIEA sera financé exclusivement par des ressources extrabudgétaires. Le total des contributions et promesses s'élève environ à 150 000 000 \$.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.2.4.1 Appui aux technologies émergentes du cycle du combustible nucléaire pour les réacteurs avancés et innovants <i>Durée : 2006-2013/Rang : 2</i>	Publications et PRC sur les technologies du cycle du combustible pour les réacteurs avancés et innovants.
1.2.4.2 Appui à la mise au point de cycles du combustible résistants à la prolifération <i>Durée : 2004-2013/Rang : 2</i>	Publications on proliferation resistance in cooperation with INPRO; country nuclear fuel cycle profiles.

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.2.4.3 Banque d'uranium faiblement enrichi (UFE) de l'AIEA <i>Durée</i> : à partir de 2012/ <i>Rang</i> : 1	Banque d'UFE de l'AIEA opérationnelle servant de fournisseur de dernier recours lorsque l'approvisionnement en UFE d'un État Membre est interrompu en raison de circonstances exceptionnelles et ne peut être rétabli par le marché commercial.

Programme 1.3 Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable

Justification : L'accès à une source d'énergie fiable, à un prix abordable, est fondamental pour le développement socio-économique. Les incertitudes qui pèsent sur les futurs approvisionnements en combustibles fossiles et les inquiétudes concernant la sécurité énergétique et l'environnement, en particulier le changement climatique, poussent nombre de pays à chercher de nouvelles solutions, dont l'énergie nucléaire. Une évaluation complète de toutes les options en matière d'offre et de demande énergétiques est essentielle pour arrêter des politiques et décider des investissements en toute connaissance de cause. Beaucoup d'États Membres, en particulier les pays en développement, manquent d'experts dans ce domaine et ont besoin d'aide pour créer des capacités d'analyse et de planification locales.

L'énergie nucléaire a été au cœur de controverses dans les débats internationaux sur le développement durable et le changement climatique. Il est encore nécessaire de fournir des informations factuelles et faisant autorité sur les risques et les avantages comparés de l'énergie nucléaire par rapport aux autres options. Le regain d'intérêt pour l'énergie nucléaire a accéléré la demande d'informations et de connaissances facilement accessibles et faisant foi, en particulier dans les pays primo-accédants. L'Agence dispose de ressources importantes dans sa Bibliothèque et dans le Système international d'information nucléaire (INIS), la plus importante source d'information sur la science et la technologie nucléaires au monde. Le défi est désormais d'adapter efficacement ces ressources, alors que les technologies de l'information évoluent rapidement, à la demande croissante d'informations et de connaissances sur le nucléaire dans le monde.

La faible croissance qu'a connue l'électronucléaire dans certains pays depuis le milieu des années 80 a découragé les jeunes spécialistes de poursuivre une carrière dans cette branche, si bien que les industries nucléaires et les organismes publics sont confrontés, dans beaucoup de pays, au vieillissement de la main-d'œuvre, qui approche de l'âge de la retraite, et au risque de perdre des connaissances précieuses dans le domaine nucléaire. Les États Membres ont donc demandé des orientations et de l'aide pour préserver les connaissances, évaluer le risque de les voir disparaître et concevoir des stratégies de gestion des savoirs.

Objectifs :

- Renforcer la capacité des États Membres à mener leurs propres activités d'analyse du développement des secteurs de l'électricité et de l'énergie, de planification des investissements, de formulation des politiques concernant l'énergie et l'environnement, et de leurs conséquences économiques.
- Soutenir et gérer efficacement les connaissances nucléaires et les sources d'information pour les utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires.
- Fournir un appui sous forme d'informations sur le nucléaire aux États Membres qui souhaitent inclure cette option dans leur bouquet énergétique national.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation accrue des outils méthodologiques, des analyses, des informations nucléaires et du transfert des connaissances provenant de l'Agence pour les politiques énergétiques et les décisions en matière d'investissement dans les États Membres, et en particulier les pays en développement et les pays à économie en transition. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres utilisant les évaluations et les outils d'analyse de l'Agence ayant trait à la planification des systèmes énergétiques et des investissements, à la formulation des politiques concernant l'énergie et l'environnement et à leurs conséquences économiques.
<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de l'Agence par les États Membres et les organisations internationales comme source objective, exhaustive et continuellement améliorée d'informations de qualité sur l'énergie nucléaire et ses applications pacifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de coentreprises, coprésentations et autres interactions de l'Agence avec d'autres organisations internationales. • Nombre d'États Membres satisfaits de la disponibilité et de la qualité des services relatifs aux connaissances et à l'information nucléaires ayant un impact direct ou indirect sur leur programme nucléaire national.
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation par les États Membres des méthodes, services, outils et orientations de l'Agence pour les aider à gérer de manière efficace et efficiente leurs connaissances nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré d'accès et d'utilisation des ressources et des services de l'Agence en matière d'information.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme : Les TI et l'apprentissage en ligne se sont révélés être des moyens économiques de créer des capacités mais ne peuvent pas entièrement remplacer la formation présentielle. Il est probable que les TI influenceront et détermineront davantage encore la création de capacités, les systèmes d'information et la gestion des connaissances sur le nucléaire à l'avenir.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Sous-programme 1.3.1, Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique et sous-programme 1.3.3, Gestion des connaissances nucléaires.
2. Autres sous-programmes, sur l'analyse 3E, INIS et la Bibliothèque.

Sous-programme 1.3.1 Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique

Objectif : Renforcer la capacité et les moyens des États Membres d'élaborer des stratégies énergétiques nationales durables et de conduire des études pour le développement et la gestion du système énergétique et du secteur de l'électricité, la planification des investissements dans l'énergie et la formulation d'une politique de l'énergie et de l'environnement.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des outils d'analyse de l'Agence, formation d'experts à l'utilisation de ces outils pour conduire des analyses exhaustives indépendantes sur l'énergie et l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de demandes d'outils d'analyse (modèles énergétiques) de l'Agence provenant d'États Membres et d'autres organismes internationaux. Nombre d'experts d'États Membres formés à l'utilisation des modèles énergétiques de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Afin de répondre à la demande des États Membres en matière d'études énergétiques et d'évaluations de stratégies énergétiques incluant l'électronucléaire, les activités de ce sous-programme se concentreront sur : le renforcement de l'appui aux projets de CT (en coopération avec le sous-programme 1.1.3.) visant à créer des capacités nationales dans les États Membres pour évaluer l'option électronucléaire ; le développement de méthodes pour intégrer les analyses sur le climat, l'utilisation des sols, l'énergie et l'eau ; le développement et l'amélioration des méthodes de télé-enseignement, des kits d'auto-apprentissage et des supports de cours en ligne ; le développement du Service d'experts de soutien à distance de l'Agence ; la formation de nouveaux formateurs pour élargir le pool d'experts extérieurs compétents ; et la conduite d'évaluations des systèmes énergétiques nationaux et régionaux ayant une composante électronucléaire.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 13,1 % (218 869 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 1,1 % (20 000 €) en 2013 par rapport à 2012. L'efficacité sera accrue grâce à l'utilisation plus fréquente de la TI et des techniques basées sur le web, dont le télé-enseignement.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
<p>1.3.1.1 Économie de l'énergie, de l'électricité et de l'électronucléaire : banques de données sur la situation et les tendances <i>Durée :</i> Projet continu/<i>Rang :</i> 2</p>	Informations mises à jour sur la situation et les tendances dans le domaine de l'énergie, de l'électricité et de l'électronucléaire dans différentes régions du monde ; sites web internes et externes actualisés ; publication de la collection de Données de référence n°1 et du rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire.
<p>1.3.1.2 Modèles énergétiques et création de capacités pour un développement énergétique durable <i>Durée :</i> Projet continu/<i>Rang :</i> 1</p>	Appui technique, y compris via des projets de CT, pour les études de planification énergétique d'États Membres ; outils d'analyse (modèles) améliorés, pouvant être adaptés à des conditions nationales très diverses ; formations pratiques.

Sous-programme 1.3.2 Analyse Énergie-Économie-Environnement (3E)

Objectif : Aider les États Membres à mieux comprendre les contributions possibles de la technologie nucléaire au développement socio-économique, à la protection du climat et à la sécurité énergétique, ainsi que sa compatibilité avec les objectifs nationaux de développement durable.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance de l'Agence, par les États Membres et les autres organisations internationales, comme partenaire compétent dans l'étude des problèmes du développement 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de cas où les analyses économiques ou 3E de l'Agence sont demandées ou sont intégrées dans le processus de prise de décisions des États Membres ou

Effet	Indicateur de performance
énergétique durable, et comme source d'informations objectives et actualisées sur la technologie nucléaire dans le contexte du développement énergétique et économique durable.	d'autres institutions ou bureaux.

Changements et tendances concernant le programme : Le niveau d'activité restera relativement stable.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 0,7 % (10 834 €) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent de 0,8 % (11 500 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.3.2.1 Analyses technico-économiques <i>Durée : 2008-2013/Rang : 1</i>	Études économiques (étude de faisabilité, évaluation des coûts, comparaisons, rentabilité et analyses coûts-avantages); évaluations intégrées des politiques portant à la fois sur l'énergie, l'eau, le sol et le climat; évaluations comparatives des différents systèmes énergétiques ou de leurs attributs.
1.3.2.2 Questions d'actualité liées au développement énergétique durable <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Rapports et présentations sur diverses questions liées au développement durable et au changement climatique, notamment sur la contribution potentielle des technologies nucléaires; études de cas et profils nationaux analysant les stratégies de développement énergétique durable.

Sous-programme 1.3.3 Gestion des connaissances nucléaires

Objectifs :

- Accroître dans les États Membres l'application de stratégies de gestion des connaissances nucléaires en élaborant et diffusant des méthodologies, des orientations et des outils et les aider à les intégrer dans leur programme national; leur fournir des services de gestion des connaissances et une assistance dans ce domaine.
- Renforcer la synergie entre les ressources et les services relatifs aux informations et aux connaissances nucléaires de l'Agence.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Application de la méthodologie et des outils de gestion des connaissances nucléaires par les États Membres pour la préservation des connaissances, la création de capacités et l'innovation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres participant et/ou apportant un appui aux activités de gestion des connaissances nucléaires de l'Agence. • Nombre d'activités de gestion des connaissances nucléaires lancées dans les États Membres et appuyées par l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Avec l'augmentation des ressources mentionnée ci-dessous, toutes les activités du sous-programme 1.3.3 seront renforcées en 2012.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 6,0 % (125 300 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 1,7 % (36 500 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.3.3.1 Élaboration d'une méthodologie et d'orientations pour la gestion des connaissances nucléaires <i>Durée : 2012-2013/Rang : 1</i>	Publications sur la gestion des connaissances dans les organismes nucléaires, comprenant des exemples, des approches et des outils pratiques pour la mettre en œuvre; un PRC et une communauté internationale de pratiques sur la gestion des connaissances nucléaires visant à promouvoir des références dans l'industrie.
1.3.3.2 Promotion d'un programme viable de formation théorique et pratique dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires. <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Publication sur la formation théorique au nucléaire; plateformes internet pour le télé-enseignement, programmes d'études de référence, ressources multimédia de formation au nucléaire.
1.3.3.3 Fourniture de produits et de services dans la gestion des connaissances nucléaires <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Visites pour aider à la gestion des connaissances nucléaires; bases de données actualisées sur les taxonomies des modèles de réacteurs actuels; rapports et bases de données sur les indicateurs de connaissances pour le développement de l'électronucléaire, mises à jour régulières du répertoire de l'Agence intitulé <i>Meetings on Atomic Energy</i> .

Sous-programme 1.3.4 Système international d'information nucléaire (INIS)

Objectifs :

- Fournir des informations dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires ;
- Faciliter l'échange durable d'informations émanant des États Membres sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Accès facile et libre des États Membres et de l'Agence aux informations pertinentes, fiables et de qualité sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire contenues dans la base de données INIS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entrées disponibles dans la base de données INIS. • Nombre de recherches effectuées dans la base de données INIS et nombre de documents téléchargés depuis celle-ci.

Changements et tendances concernant le programme : L'Agence dispose de ressources importantes dans sa Bibliothèque et dans INIS, la plus importante source d'informations sur la science et la technologie nucléaires au monde. La diminution des ressources mentionnée ci-dessous est liée au fait que des gains de productivité sont escomptés pour tirer pleinement partie de l'évolution rapide des technologies de l'information, ainsi qu'une intégration plus efficace dans les sous-programmes 1.3.3. et 1.3.5. Les niveaux de service ne devraient pas diminuer.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 17,5 % (581 435 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 3,1 % (83 675 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.3.4.1 Production de l'INIS, gestion du contenu, assurance de la qualité et archivage <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Entrées de la base de données INIS nombreuses, faciles d'accès et de grande qualité.
1.3.4.2 Services, partenariats et création de capacités INIS <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Accord avec les partenaires INIS ; supports promotionnels pour INIS ; site web INIS avec un champ réservé aux membres ; bulletins d'information ; cours ; renforcement des centres nationaux INIS ; enquêtes sur les utilisateurs ; accès à d'autres informations nucléaires que celles d'INIS.

Sous-programme 1.3.5 Bibliothèque et appui informationnel

Objectifs :

- Améliorer la disponibilité et l'accessibilité d'informations fiables dans tous les domaines d'activité de l'AIEA ;
- Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des services de recherche d'information pour le Secrétariat, les pays ayant des programmes électronucléaires avancés et les primo-accédants ;
- Améliorer les capacités des États Membres dans tous les aspects de la gestion de l'information.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Services d'information efficaces et efficaces 	<ul style="list-style-type: none"> • Informations disponibles et faciles d'accès

Changements et tendances concernant le programme : En dépit de la diminution des ressources mentionnées ci-dessous, la Bibliothèque favorisera une approche collaborative pour renforcer les services d'information existants dans les sous-programmes 1.3.3., 1.3.4. et 1.3.5., gagner en efficacité et accroître et consolider la fourniture de services lorsque cela sera possible.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 10,1 % (295 023 €) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent de 0,7 % (17 500 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.3.5.1 Développement et mise à jour des ressources d'information de la Bibliothèque de l'AIEA <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Acquisition et autorisation de ressources d'information conformément aux règles et procédures de l'AIEA ; fourniture d'un accès aux ressources d'information.
1.3.5.2 Fourniture de services de bibliothèque et appui informationnel <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Services de recherche ; activités de renforcement d'audience pour maximiser l'utilisation des ressources ; appui à l'AIEA et aux États Membres pour tous les aspects de la gestion de l'information.

Programme 1.4 Sciences nucléaires

Justification : Les pays qui lancent ou développent des programmes nucléaires ont besoin de bases solides en sciences nucléaires et demandent l'appui de l'Agence pour renforcer leur infrastructure nationale. Disposer de données atomiques, nucléaires et moléculaires fiables et faciles d'accès est fondamental pour le déploiement efficace et sûr des technologies nucléaires. L'Agence apporte à cet égard sa contribution en coordonnant des réseaux internationaux et des études internes pour créer et alimenter régulièrement des banques de données à l'appui de modèles avancés à fission et à fusion et pour des applications non énergétiques.

Les réacteurs de recherche actuellement en exploitation sont souvent anciens ou sous-utilisés. Certains États Membres rencontrent des problèmes dans le cycle du combustible dus à l'utilisation d'UHE. D'autres prévoient de construire de nouveaux réacteurs de recherche. L'Agence favorisera des associations et des réseaux pour améliorer leur utilisation, la gestion de leur vieillissement, leur modernisation et leur rénovation. Son appui aux nouveaux réacteurs de recherche couvrira les questions d'infrastructure et les stratégies d'utilisation ; elle continuera par ailleurs à aider à la conversion des cœurs des réacteurs de recherche à l'UFE et à la réexpédition du combustible vers le pays d'origine. De nouvelles activités viendront appuyer la gestion et l'entreposage du combustible usé. L'Agence participera à des initiatives visant à faire face aux insuffisances de l'approvisionnement en molybdène-99 et facilitera le développement de capacités de production nationales utilisant d'autres combustibles que l'UHE.

Des expériences innovantes dans les accélérateurs et les sources de neutrons sont cruciales pour vérifier la modélisation du comportement des matières. Les applications des accélérateurs modernes utilisant le rayonnement synchrotron et les neutrons provenant de sources de spallation, de même que le recours aux faisceaux d'ions sont d'un grand intérêt pour la recherche dans le domaine de l'énergie, les études environnementales et les analyses du patrimoine culturel. Le Laboratoire de la spectrométrie et des applications nucléaires fournira des services pour la mise au point et l'utilisation de techniques de spectrométrie et d'outils de formation.

En ce qui concerne la recherche sur la fusion, l'Agence entend promouvoir la coopération internationale grâce à des réunions thématiques et à la Conférence biennale sur l'énergie de fusion. La participation réciproque aux manifestations ITER permettra à des pays non partenaires de l'ITER de se tenir au courant des évolutions.

Objectif : Accroître la capacité des États Membres à développer et à appliquer les sciences nucléaires comme instrument de leur développement technologique et économique.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Développement de la coopération internationale en sciences nucléaires pour le progrès technologique. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements et nombre d'États Membres participant aux activités de l'Agence dans le domaine des sciences nucléaires et nombre de produits/documents résultants.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme : La coordination avec les programmes 1.1. et 1.2. sur les matières pour les systèmes d'énergie nucléaire, ainsi qu'avec le programme 2.5. sur la création de capacités locales et régionales durables pour l'utilisation des réacteurs de recherche et des accélérateurs en vue de produire du Mo-99, sera renforcée.

Les réunions organisées par l'Agence et d'autres événements internationaux demeurent un moyen efficace d'exécuter le programme avec succès, de même que l'engagement de l'Agence dans des initiatives internationales ayant trait aux sciences nucléaires, telles que les projets de l'UE et de l'AEN.

Les projets de CT sur les techniques/l'instrumentation nucléaires éprouvées s'appuieront sur l'expertise créée dans d'autres États Membres.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Répondre aux besoins émergents dans les domaines de l'électronucléaire et d'autres applications et aspects de la science des matériaux ; fournir des services de données atomiques et nucléaires ; mener des activités visant à réduire les risques de prolifération liés à l'utilisation d'UHE.
2. Activités visant à renforcer la gestion et l'utilisation efficace des réacteurs de recherche ; services de laboratoire pour des formations avancées ; matériel didactique pour la mise en valeur des ressources humaines.
3. Activités destinées à promouvoir la coopération internationale et l'échange d'informations concernant la recherche sur la fusion nucléaire et la physique des plasmas.

Sous-programme 1.4.1 Données atomiques et nucléaires

Objectif : Accroître les moyens des États Membres et leurs compétences pour favoriser l'adoption sûre et économique de toutes les technologies nucléaires en assurant un accès rapide à des données atomiques et nucléaires fiables pour les applications énergétiques et non énergétiques.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption et utilisation par les États Membres des données atomiques et nucléaires issues des PRC et d'autres sources, conduisant à leur reconnaissance comme bases de données internationalement acceptées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation accrue par les États Membres des séries de données atomiques et nucléaires recommandées par l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : En 2012 et 2013, les activités de ce sous-programme viseront à renforcer les volets les plus importants du travail mené dans les biennies précédentes, en particulier en ce qui concerne les évaluations et les compilations de données, la fourniture de services de données aux États Membres, l'organisation de PRC, la conduite de missions auprès des centres collaborateurs et l'appui à l'échange d'informations. Pour une plus grande efficacité, le nombre de projets a été réduit de six à cinq.

Créer des banques de données suppose un grand nombre d'étapes - mesures, évaluation, création de la banque de données, traitement, référencement et validation – avant qu'elles puissent être utilisées avec profit par le public. Ces différentes tâches sont généralement assurées par divers experts, dont beaucoup sont extérieurs à l'Agence, aussi est-il essentiel que son rôle de coordination à ce niveau s'inscrive dans le long terme. Ces étapes se déroulent d'ordinaire à cheval sur les programmes biennaux de l'Agence, si bien que beaucoup d'activités sont nécessairement des activités de longue durée.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 0,9 % (24 939 €) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent de 0,2 % (4 546 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.4.1.1 Services de données, réseaux de données et appui aux utilisateurs <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Accès facile aux données via le web (recherche et visualisation) et fourniture de documentation pour permettre une utilisation efficace des données. Création de bases de données atomiques et nucléaires nouvelles et améliorées et fourniture d'une série de cours.
1.4.1.2. Normes et évaluations concernant les données nucléaires <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 2	Tenue à jour/amélioration des normes pour les sections efficaces neutroniques afin d'assurer leur continuité et leur fiabilité. Amélioration des bases de données expérimentales et bibliographiques et production de publications d'une qualité scientifique élevée.
1.4.1.3. Données nucléaires pour les applications médicales et les techniques analytiques <i>Durée :</i> 2003-2013/ <i>Rang :</i> 2	Communication rapide avec les utilisateurs dans les États Membres (sites web dédiés) ; nouvelles bases de données nucléaires et publications scientifiques connexes: tenue à jour et extension de la base de données IBANDL pour y inclure les données relatives aux PIGE.
1.4.1.4 Données atomiques, moléculaires et sur les interactions plasma-matériaux pour les expériences sur la fusion <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 2	Communication rapide avec les utilisateurs dans les États Membres ; sites web utiles pour les descriptions des bases de données et l'accès à celles-ci ; normes pour l'échange de données ; évaluations des données et comparaisons des codes ; nouvelles bases de données et banques de connaissances ; publications scientifiques.
1.4.1.5 Données nucléaires concernant des questions nouvelles et les installations nucléaires avancées <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Définitions claires des besoins à long terme de données nucléaires par un groupe consultatif technique compétent ; recommandations de nouveaux outils, en particulier dans les domaines de la covariance et des incertitudes ; nouvelles bases de données.

Sous-programme 1.4.2 Réacteurs de recherche

Objectifs :

- Renforcer le potentiel des États Membres pour la gestion du vieillissement, la modernisation et la gestion de l'exploitation des réacteurs de recherche ; la conversion des cœurs et des cibles et le rapatriement du combustible vers le pays d'origine ; et la planification et la construction de nouvelles installations ;
- Accroître la capacité des États Membres à utiliser les réacteurs de recherche de manière sûre, fiable et efficace pour le développement de la recherche et de la technologie ; faire progresser les arrangements en faveur d'associations, du travail en réseau et du partage des installations aux niveaux régional et international.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation accrue de l'aide et des orientations de l'Agence pour la gestion du vieillissement, la conversion de l'UHE à l'UFE, la modernisation, le rapatriement du combustible, les autres questions liées à l'exploitation et la planification et la construction de nouveaux réacteurs de recherche et d'installations connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'installations mettant en œuvre de meilleures pratiques d'exploitation, la conversion de l'UHE à l'UFE, le rapatriement du combustible dans le pays d'origine ; un meilleur entreposage du combustible usé, une meilleure gestion du vieillissement, la modernisation, et l'adoption de bonnes pratiques pour les nouveaux réacteurs de recherche.
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation accrue de l'aide et des orientations fournies par l'Agence sur la planification stratégique et organisationnelle et éventuelles associations et réseaux régionaux ou internationaux de mise en commun de réacteurs de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'installations planifiant et/ou mettant en œuvre des stratégies d'utilisation et de nouvelles applications, des plans stratégiques et organisationnels, des associations ou réseaux régionaux ou internationaux de mise en commun de réacteurs de recherche.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme portera en priorité sur :

- La réduction au minimum des usages civils de l'UHE ;
- La collaboration régionale et interrégionale via des associations, des réseaux et des centres d'excellence pour améliorer l'utilisation des réacteurs de recherche et en permettre l'accès aux pays qui n'en disposent pas en propre ;
- L'amélioration de l'exploitation et de la maintenance pour maximiser la disponibilité et la fiabilité ;
- La diffusion de bonnes pratiques sur la modernisation et la rénovation ;
- La planification ou la mise en route d'un premier ou d'un nouveau réacteur de recherche national ;
- L'aide en vue de réduire la sous-utilisation, les financements inappropriés et la dépendance excessive vis-à-vis des financements publics grâce à la planification stratégique et organisationnelle et au développement d'études de marché et de compétences pour la commercialisation des biens et des services fournis par les réacteurs de recherche ;
- L'assistance pour les questions liées au vieillissement ;
- La mise en place de solutions internationales et régionales, dans la mesure où certains États Membres ne peuvent pas s'offrir les réacteurs de recherche les plus récents ; et
- L'assistance pour la gestion du combustible usé.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 21,5 % (304 184 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 0,2 % (3 000 €) en 2013 par rapport à 2012. Les services aux États Membres vont être étendus en ce qui concerne l'appui à la gestion efficace des réacteurs de recherche existants ainsi que les conseils pour la planification de nouveaux réacteurs de recherche.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.4.2.1 Renforcement de l'utilisation et des applications des réacteurs de recherche <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Rapports sur les stratégies de travail en réseau pour l'utilisation des réacteurs de recherche ; utilisation avancée des faisceaux de neutrons ; essais de matériaux ; applications des réacteurs de recherche et planification de réacteurs de recherche ; brochure sur les produits et services à visée commerciale ; ateliers régionaux sur les associations.
1.4.2.2 Infrastructure, planification et innovation des réacteurs de recherche <i>Durée :</i> 2005-2013/ <i>Rang :</i> 1	Base de données sur les réacteurs de recherche ; rapports sur le vieillissement et la modernisation ; réacteurs régionaux ; réacteurs homogènes fonctionnant à l'UFE ; nouvelles méthodes pour les analyses des réacteurs de recherche ; rôle des réacteurs destinés à l'essai des matériaux dans le développement et la qualification des matériaux.

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.4.2.3 Questions concernant le cycle du combustible des réacteurs de recherche <i>Durée : 2005-2014/Rang : 1</i>	Rapports sur les combustibles U-Mo à haute densité ; bonnes pratiques pour l'entreposage du combustible usé ; systèmes hybrides et applications basés sur l'UFE ; production de Mo-99 sans UHE et conversion des réacteurs de recherche ; cours sur le combustible U-Mo ; réexpédition de l'UHE vers le pays d'origine.
1.4.2.4. Exploitation et maintenance des réacteurs de recherche <i>Durée : 2006-2013/Rang : 2</i>	Nouveaux PRC, rapports des RCR et missions d'examen par des pairs ; rapport sur les systèmes numériques de contrôle-commande pour les nouvelles installations et la modernisation des réacteurs de recherche existants.

Sous-programme 1.4.3 Accélérateurs et spectrométrie nucléaire en science des matériaux et applications analytiques

Objectif : Accroître les capacités des États Membres d'adopter et de tirer parti des applications des accélérateurs de particules, de la spectrométrie nucléaire et de l'instrumentation connexe en sciences des matériaux et dans les services d'analyse.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place dans les États Membres intéressés et exploitation par des experts qualifiés d'une infrastructure pour la science nucléaire fonctionnant bien et optimisée. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires assistant aux conférences, aux réunions et aux formations organisées dans le cadre de ce sous-programme. Incorporation du retour d'informations des laboratoires situés dans les États Membres dans les bulletins d'information et les publications de l'Agence. Nombre de publications/de rapports résultant de l'utilisation des accélérateurs, de la spectrométrie et de l'instrumentation nucléaires dans les États Membres.

Changements et tendances concernant le programme : Le Laboratoire de la spectrométrie et des applications nucléaires, unité au sein de la Section de la physique (ancienne Unité de l'instrumentation), est désormais chargé de l'exécution des projets 1.4.3.3 et 1.4.3.4. L'accent sera mis plus fortement encore sur les activités menées conjointement au sein de la NAPC et avec le département NE. L'expertise en instrumentation fournie en appui à d'autres groupes des laboratoires du département sera tournée essentiellement vers des tâches collaboratives.

Les formations de base en électronique nucléaire seront peu à peu abandonnées, de même que l'aide pour la maintenance et les réparations courantes. La possibilité de transférer les services d'appui pour l'instrumentation aux centres collaborateurs sera examinée.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 0,7 % (18 528 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 0,3 % (7 546 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.4.3.1 Techniques d'accélérateurs pour la modification et l'analyse des matériaux pour les technologies nucléaires <i>Durée : 2007-2013/Rang : 1</i>	Rapports sur la recherche avancée en ingénierie, les matériaux structurels, les matériaux pour les applications énergétiques et l'écriture par faisceaux d'ions; mise à jour de la base de données sur les accélérateurs.
1.4.3.2 Promotion des activités de recherche interdisciplinaire dans les applications des accélérateurs <i>Durée : 2008-2013/Rang : 1</i>	Rapports sur les faisceaux de neutrons intenses, les piles à combustible hydrogène, les applications des synchrotrons, l'utilisation en réseau des installations d'accélérateurs et manuel sur des expériences de physique nucléaire ; comptes rendus d'une conférence sur les accélérateurs.
1.4.3.3 Utilisation durable de l'instrumentation nucléaire pour des applications environnementales et autres <i>Durée : Projet continu/Rang : 2</i>	Services d'étalonnage et utilisation efficace d'instruments nucléaires, principes directeurs sur les progrès des instruments nucléaires et les procédures d'AQ ; modules d'enseignement à distance, programmes et installations de formation ; cours.
1.4.3.4 Spectrométrie nucléaire pour les applications analytiques <i>Durée : 2006-2013/Rang : 2</i>	Principes directeurs sur les dernières évolutions et l'utilisation des techniques de spectrométrie nucléaires ; méthodes et supports de cours pratiques et théoriques et pour la formation du personnel technique à la spectrométrie nucléaire et à ses applications.

Sous-programme 1.4.4 Recherche sur la fusion nucléaire

Objectif : Renforcer la coopération internationale et coordonner les activités de développement scientifique et technologique sur la fusion parmi les organismes et/ou les chercheurs, et développer davantage l'implication des États Membres dans les laboratoires/initiatives de pointe sur la fusion.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la collaboration et de l'échange d'informations au sein des spécialistes de la fusion. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes participant à titre gracieux aux réunions sur la fusion organisées par l'Agence. Nombre de participants à des PRC et à des expériences menées en commun.

Changements et tendances concernant le programme : Les activités du sous-programme 1.4.4 seront coordonnées plus étroitement avec l'ITER et le CIPT pour accroître l'échange d'informations et renforcer les tâches de mise en valeur des ressources humaines nécessaires pour appuyer et soutenir les efforts de recherche sur l'énergie de fusion. Une tendance marquante consistera à soutenir davantage l'échange d'informations grâce à des réunions techniques thématiques.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 1,2 % (7 516 €) en 2012 par rapport à 2011 et restent inchangés en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.4.4.1 Appui en matière de physique des plasmas et de recherche sur la fusion <i>Durée : 2004-2013/Rang : 1</i>	24 ^e Conférence sur l'énergie de fusion ; publications présentant les résultats des réunions et des PRC.
1.4.4.2 Coopération avec l'ITER <i>Durée : Projet continu/Rang : 2</i>	Comptes rendus des Journées internationales de Monaco sur l'énergie de fusion, organisées en partenariat avec l'AIEA et l'ITER ; rapports adressés aux États Membres sur les principaux progrès de l'ITER ; journées consacrées à l'ITER et autres réunions scientifiques connexes.

Sous-programme 1.4.5 Appui au Centre international de physique théorique Abdus Salam (CIPT)

Objectif : Renforcer les moyens scientifiques, en particulier ceux des pays en développement, par la formation et l'échange de connaissances entre scientifiques de pays en développement et de pays développés dans les domaines des sciences et de la technologie nucléaires et des applications connexes.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation, par des scientifiques d'États Membres en développement et développés, des connaissances qu'ils ont acquises en participant à des programmes scientifiques du CIPT. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de scientifiques bénéficiant des programmes du CIPT dans des domaines liés aux programmes de l'Agence et mettant à profit les connaissances qu'ils y ont acquises en les utilisant dans leur établissement d'origine. Nombre de publications réalisées et de diplômes universitaires obtenus par des scientifiques participant à des événements scientifiques du CIPT.

Changements et tendances concernant le programme : Le programme annuel des activités soutenues par le CIPT sera approuvé par son Comité directeur, sur les recommandations du Comité du programme ou du Conseil scientifique du CIPT. Les sessions de formation avancée porteront sur des thèmes présentant un intérêt pour les États Membres dans les domaines des sciences nucléaires, de l'énergie, de la sûreté et de la sécurité nucléaires et de diverses applications. En outre, des sujets de recherche et d'étude, destinés à appuyer les programmes scientifiques et techniques de l'Agence et sur lesquels les scientifiques et les collaborateurs du CIPT travailleront, seront déterminés et mis en œuvre.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 2,9 % (71 812 €) en 2012 par rapport à 2011 et restent inchangés en 2013 par rapport à 2012.

Projet

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
1.4.5.1 Appui au CIPT <i>Durée : Projet continu/Rang : 2</i>	Cours et supports de cours sur des thèmes abordés dans les ateliers et les séminaires.

Stratégie à moyen terme²

Comme indiqué au paragraphe 7, section I, la Stratégie à moyen terme (SMT) pour 2012-2017 sert de feuille de route pour tous les projets de programme et budget pour 2012-2017. Le tableau ci-dessous met en regard les activités de la SMT avec les projets ou fonctions correspondants inclus dans le projet de budget pour 2012-2013 au titre de ce programme sectoriel :

Activités au titre de la SMT 2012–2017	Référence dans le budget		Nouveau projet
	Programme	Projet	
Appui aux primo-accédants pour les questions de garanties et d'infrastructure	1.1, 1.2 et 1.4	Tous	1.1.3.4
Examens par des pairs	1.1, 1.2, 1.3 et 1.4	Tous	
Aide aux États Membres ayant des programmes électronucléaires pour la planification de l'expansion et l'amélioration de la performance à tous les stades du cycle du combustible	1.1 et 1.2	Tous	
Appui aux innovations dans tous les domaines de l'électronucléaire	1.1, 1.2 et 1.4	Tous	
Aide à tous les stades des applications des réacteurs de recherche	1.4	Tous	
Normes, orientations, examens par des pairs et services consultatifs pour améliorer la sûreté et la sécurité nucléaires ³	1.1, 1.2 et 1.4, en coopération avec le Programme sectoriel 3		
Source objective et fiable d'informations pour appuyer les contributions de l'électronucléaire au développement socio-économique	Tous	Tous	
Accompagnement de la collaboration internationale pour la recherche-développement en faveur des utilisations bénéfiques de l'énergie nucléaire	Tous	Tous	
Développement d'approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire	1.2 et 1.3	Tous	
Création de capacités en matière de sciences nucléaires, analyse des systèmes énergétiques, évaluations techniques, gestion de projet et planification à long terme	Tous	Tous	
Informations sur les données atomiques, moléculaires et nucléaires et conseils pour la mise en place/l'utilisation d'installations ayant trait aux sciences nucléaires	1.4.1	Tous	
Création de capacités dans le domaine de l'utilisation des réacteurs de recherche et des accélérateurs pour la production de radio-isotopes et pour les applications de la technologie des rayonnements	1.4.2 et 1.4.3 en coopération avec le programme 2.5	Tous	

² Les activités de la SMT – enseignements tirés et bonnes pratiques, transfert de technologies, approche de l'organisation unique et création de capacités – sont communes à tous les programmes sectoriels.

³ Le cas échéant, le PS1 coordonne les activités pertinentes avec le PS3, pour garantir que tous les services adéquats concernant les normes de sûreté et de sécurité nucléaires, les orientations, les examens par des pairs et les services consultatifs sont utilisés. Le PS3 est le « propriétaire » principal de ce type d'activités relatives à la sûreté et à la sécurité nucléaires.

Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(*hormis les investissements majeurs*)

Tableau 13

Projet / Sous-programme / Programme	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées
1.0.0.1 Gestion et coordination globales et activités communes	1 021 587	-	-	1 037 317	-	-
1.0.0.2 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	30 065			30 065		
1.0.0.3 Services AIPS	6 941			6 935		
	1 058 593	-	-	1 074 317	-	-
1.1.1.1 Appui technique aux centrales nucléaires en exploitation, y compris les aspects liés à la sûreté	876 596	222 900	-	878 148	222 900	-
1.1.1.2 Application des technologies avancées pour les systèmes de contrôle des processus	417 603	-	-	425 762	-	-
1.1.1.3 Appui à l'amélioration de la performance des centrales par l'échange d'informations	398 524	-	-	398 513	-	-
1.1.1.4 Appui à la sûreté d'exploitation à long terme	363 659	-	104 580	363 659	-	104 580
1.1.1.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	55 230	-	-	55 230	-	-
1.1.1.6 Services AIPS	12 751	-	-	14 771	-	-
Sous-programme 1.1.1 - Appui intégré pour les installations nucléaires en exploitation	2 124 363	222 900	104 580	2 136 083	222 900	104 580
1.1.2.1 Élaboration de stratégies d'expansion de programmes électronucléaires	320 877	-	-	326 655	-	-
1.1.2.2 Gestion des ressources humaines, y compris la formation du personnel	246 595	100 000	-	246 595	100 000	-
1.1.2.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	23 744	-	-	18 820	-	-
1.1.2.4 Services AIPS	5 482	-	-	6 492	-	-
Sous-programme 1.1.2 - Appui pour le développement des centrales nucléaires	596 698	100 000	-	598 562	100 000	-
1.1.3.1 Renforcement des infrastructures électronucléaires	1 116 876	530 560	-	1 126 889	590 560	-
1.1.3.2 Planification efficace des programmes de centrales	361 802	772 920	-	355 937	772 920	-
1.1.3.3 Coordination des activités relatives aux infrastructures	199 766	312 920	-	199 766	312 920	-
1.1.3.4 Études et considérations économiques pour les nouveaux programmes électronucléaires	321 110	-	-	321 110	-	-
1.1.3.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	63 215	-	-	63 215	-	-
1.1.3.6 Services AIPS	14 593	-	-	19 656	-	-
Sous-programme 1.1.3 - Infrastructure et planification pour l'introduction de programmes électronucléaires	2 077 362	1 616 400	-	2 086 573	1 676 400	-
1.1.4.1 Stratégies à long terme pour les systèmes d'énergie	220 105	434 375	-	220 105	434 375	-
1.1.4.2 Analyse de la viabilité de l'énergie nucléaire au niveau mondial au XXI ^e siècle	261 835	356 175	-	261 835	356 175	-
1.1.4.3 Innovations concernant les arrangements institutionnels et certaines technologies transversales des réacteurs et du cycle du combustible nucléaires	4 494	371 175	-	4 494	371 175	-
1.1.4.4 Coordination des politiques et dialogue	154 391	456 375	-	154 391	456 375	-
1.1.4.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	19 046	-	-	19 046	-	-
1.1.4.6 Services AIPS	4 397	-	-	5 408	-	-
Sous-programme 1.1.4 - Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO)	664 268	1 618 100	-	665 279	1 618 100	-

Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires
 État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
 (hormis les investissements majeurs)

Tableau 13

Projet / Sous-programme / Programme	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées
1.1.5.1 Appui technologique pour l'implantation à court terme	244 195	109 100	-	244 195	134 100	-
1.1.5.2 Avancées technologiques des réacteurs refroidis par eau pour en améliorer l'économie et la sûreté	646 144	74 100	70 000	645 103	64 100	70 000
1.1.5.3 Appui à la recherche sur les réacteurs rapides, et au développement et à la diffusion de cette technologie	437 979	139 100	25 000	437 653	79 100	-
1.1.5.4 Avancées technologiques des réacteurs refroidis par gaz	189 511	44 100	-	189 511	44 100	-
1.1.5.5 Technologies et questions communes aux réacteurs de faible ou moyenne puissance (RFMP)	386 448	-	-	386 448	-	-
1.1.5.6 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	56 877	-	-	56 877	-	-
1.1.5.7 Services AIPS	13 131	-	-	16 165	-	-
Sous-programme 1.1.5 - Mise au point de technologies pour des filières de réacteurs avancés	1 974 285	366 400	95 000	1 975 952	321 400	70 000
1.1.6.1 Appui aux activités de démonstration du dessalement nucléaire de l'eau de mer	261 498	15 000	-	264 531	35 000	20 000
1.1.6.2 Production d'hydrogène nucléaire	176 558	-	-	156 773	30 000	-
1.1.6.3 Applications industrielles de l'énergie d'origine nucléaire	56 174	7 000	-	56 840	30 000	8 000
1.1.6.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	15 211	-	-	10 006	-	-
1.1.6.5 Services AIPS	3 513	-	-	5 539	-	-
Sous-programme 1.1.6 - Appui aux applications non électriques de l'énergie nucléaire	512 954	22 000	-	493 689	95 000	28 000
Programme 1.1 - Énergie d'origine nucléaire	7 949 930	3 945 800	199 580	7 956 138	4 033 800	202 580
1.2.1.1 Mise à jour des bases de données sur les ressources, la production et la demande d'uranium et sur le cycle du combustible nucléaire	923 847	-	-	925 406	-	-
1.2.1.2 Appui aux bonnes pratiques dans le cycle de production de l'uranium	309 147	-	-	319 511	-	-
1.2.1.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	24 721	-	-	24 721	-	-
1.2.1.4 Services AIPS	5 707	-	-	7 732	-	-
Sous-programme 1.2.1 - Ressources et production d'uranium et bases de données pour le cycle du combustible nucléaire	1 263 422	-	-	1 277 370	-	-
1.2.2.1 Recherche-développement, conception et fabrication de combustible pour les réacteurs nucléaires de puissance	318 500	-	-	320 303	-	-
1.2.2.2 Comportement dans le réacteur et expérience d'exploitation du combustible des réacteurs nucléaires de puissance	276 971	-	-	305 048	-	-
1.2.2.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	24 721	-	-	24 721	-	-
1.2.2.4 Services AIPS	5 707	-	-	7 732	-	-
Sous-programme 1.2.2 - Ingénierie du combustible des réacteurs nucléaires de puissance	625 899	-	-	657 804	-	-
1.2.3.1 Promotion de stratégies de gestion du combustible usé pour les pays nucléaires établis et les primoaccédants	452 651	-	-	441 866	-	-
1.2.3.2 Fournitures d'orientations techniques sur les bonnes pratiques pour la gestion à long terme du combustible usé	555 112	-	-	566 713	-	-
1.2.3.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	24 721	-	-	24 721	-	-
1.2.3.4 Services AIPS	5 707	-	-	7 732	-	-
Sous-programme 1.2.3 - Gestion du combustible usé des réacteurs de puissance	1 038 191	-	-	1 041 032	-	-

Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme

(hormis les investissements majeurs)

Tableau 13

Projet / Sous-programme / Programme	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées
1.2.4.1 Appui aux technologies émergentes du cycle du combustible nucléaire pour les réacteurs avancés et innovants	453 150	-	34 000	391 705	-	39 000
1.2.4.2 Appui à la mise au point de cycles du combustible résistants à la prolifération	54 341	408 696	33 000	73 784	408 696	10 000
1.2.4.3 Banque d'uranium faiblement enrichi (UFE) de l'AIEA	-	74 750 000	-	-	74 750 000	-
1.2.4.4 Coûts indirects relatifs à l'impression et à la traduction	24 721	-	-	24 721	-	-
1.2.4.5 Services AIPS	5 707	-	-	8 747	-	-
Sous-programme 1.2.4 - Questions d'actualité sur les combustibles nucléaires et les cycles du combustible pour les réacteurs avancés et innovants	537 919	75 158 696	67 000	498 957	75 158 696	49 000
Programme 1.2 - Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	3 465 431	75 158 696	67 000	3 475 163	75 158 696	49 000
1.3.1.1 Économie de l'énergie, de l'électricité et de l'électronucléaire : banques de données sur la situation et les tendances	523 660	-	-	530 244	-	-
1.3.1.2 Modèles énergétiques et création de capacités pour un développement énergétique durable	1 307 516	-	50 000	1 319 174	-	50 000
1.3.1.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	55 113	-	-	55 113	-	-
1.3.1.4 Services AIPS	12 724	-	-	14 744	-	-
Sous-programme 1.3.1 - Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique	1 899 013	-	50 000	1 919 275	-	50 000
1.3.2.1 Analyses technico-économiques	691 896	-	-	692 020	300 000	-
1.3.2.2 Questions d'actualité liées au développement énergétique durable	708 103	-	-	718 353	-	-
1.3.2.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	41 659	-	-	41 659	-	-
1.3.2.4 Services AIPS	9 618	-	-	10 625	-	-
Sous-programme 1.3.2 - Analyse Énergie-Économie-Environnement (3E)	1 451 276	-	-	1 462 657	300 000	-
1.3.3.1 Élaboration d'une méthodologie et d'orientations pour la gestion des connaissances nucléaires	624 794	-	45 000	612 379	-	45 000
1.3.3.2 Promotion d'un programme viable de formation théorique et pratique dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires	716 818	100 200	-	730 949	100 200	-
1.3.3.3 Fourniture de produits et de services dans la gestion des connaissances nucléaires	787 944	-	50 000	817 212	-	50 000
1.3.3.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	63 912	-	-	63 912	-	-
1.3.3.5 Services AIPS	14 755	-	-	16 773	-	-
Sous-programme 1.3.3 - Gestion des connaissances nucléaires	2 208 223	100 200	95 000	2 241 225	100 200	95 000
1.3.4.1 Production de l'INIS, gestion du contenu, assurance de la qualité et archivage	1 711 388	-	-	1 703 185	-	-
1.3.4.2 Services, partenariats et création de capacités INIS	962 983	-	-	889 754	-	-
1.3.4.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	79 707	-	-	79 707	-	-
1.3.4.4 Services AIPS	18 402	-	-	20 418	-	-
Sous-programme 1.3.4 - Système international d'information nucléaire (INIS)	2 772 480	-	-	2 693 064	-	-

Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme

(hormis les investissements majeurs)

Tableau 13

Projet / Sous-programme / Programme	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées
1.3.5.1 Développement et maintenance des ressources d'information de la Bibliothèque de l'AIEA	1 580 330	-	-	1 589 279	-	-
1.3.5.2 Fourniture de services de bibliothèque et appui informationnel	994 536	-	-	1 000 401	-	-
1.3.5.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	76 164	-	-	76 163	-	-
1.3.5.4 Services AIPS	17 584	-	-	20 615	-	-
Sous-programme 1.3.5 - Bibliothèque et appui informationnel	2 668 614	-	-	2 686 458	-	-
Programme 1.3 - Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement	10 999 606	100 200	145 000	11 002 679	400 200	145 000
1.4.1.1 Services de données, réseaux de données et appui aux utilisateurs	1 213 866	-	30 000	1 256 672	-	30 000
1.4.1.2 Normes et évaluations concernant les données nucléaires	603 766	-	25 000	574 798	-	25 000
1.4.1.3 Données nucléaires pour les applications médicales et les techniques analytiques	273 546	-	-	244 656	-	-
1.4.1.4 Données atomiques, moléculaires et sur les interactions plasma-matériaux pour les expériences sur la fusion	456 587	-	-	477 059	-	-
1.4.1.5 Données nucléaires concernant des questions nouvelles et les installations nucléaires avancées	194 671	-	-	193 603	-	-
1.4.1.6 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	82 720	-	-	82 719	-	-
1.4.1.7 Services AIPS	19 098	-	-	19 083	-	-
Sous-programme 1.4.1 - Données atomiques et nucléaires	2 844 254	-	55 000	2 848 590	-	55 000
1.4.2.1 Renforcement de l'utilisation et des applications des réacteurs de recherche	647 888	354 996	-	580 188	354 996	-
1.4.2.2 Infrastructure, planification et innovation des réacteurs de recherche	346 623	-	-	346 280	-	-
1.4.2.3 Questions concernant le cycle du combustible des réacteurs de recherche	376 710	176 400	-	376 706	176 400	-
1.4.2.4 Exploitation et maintenance des réacteurs de recherche	280 489	-	-	353 267	-	-
1.4.2.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	49 999	-	-	49 999	-	-
1.4.2.6 Services AIPS	11 543	-	-	11 534	-	-
Sous-programme 1.4.2 - Réacteurs de recherche	1 713 252	531 396	-	1 717 974	531 396	-
1.4.3.1 Techniques des accélérateurs pour la modification et l'analyse des matériaux pour les technologies nucléaires	571 519	-	50 000	586 593	-	-
1.4.3.2 Promotion des activités de recherche interdisciplinaire dans les applications des accélérateurs	431 313	-	100 000	418 487	-	125 000
1.4.3.3 Utilisation durable de l'instrumentation nucléaire pour des applications environnementales et autres	826 271	-	25 000	813 693	-	25 000
1.4.3.4 Spectrométrie nucléaire pour les applications analytiques	678 796	-	75 000	681 813	-	25 000
1.4.3.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	75 206	-	-	75 206	-	-
1.4.3.6 Services AIPS	17 363	-	-	17 349	-	-
Sous-programme 1.4.3 - Accélérateurs et spectrométrie nucléaire en science des matériaux et applications analytiques	2 600 468	-	250 000	2 593 141	-	175 000

Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme

(hormis les investissements majeurs)

Tableau 13

Projet / Sous-programme / Programme	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées
1.4.4.1 Appui en matière de physique des plasmas et de recherche sur la fusion	572 887	-	50 000	567 985	-	-
1.4.4.2 Coopération avec l'ITER	43 886	-	35 000	50 921	-	35 000
1.4.4.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	18 521	-	-	18 521	-	-
1.4.4.4 Services AIPS	4 276	-	-	4 273	-	-
Sous-programme 1.4.4 - Recherche sur la fusion nucléaire	639 570	-	85 000	641 700	-	35 000
1.4.5.1 Appui au CIPT	2 368 015	-	-	2 368 015	-	-
1.4.5.2 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	69 405	-	-	69 406	-	-
1.4.5.3 Services AIPS	16 023	-	-	16 011	-	-
Sous-programme 1.4.5 - Appui au Centre international Abdus Salam de physique théorique	2 453 443	-	-	2 453 432	-	-
Programme 1.4 - Sciences nucléaires	10 250 987	531 396	390 000	10 254 837	531 396	265 000
Programme sectoriel 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	33 724 547	79 736 092	801 580	33 763 134	80 124 092	661 580

Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible
 Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 14

Titre du projet et description des activités	2012 ABNFBO non financées	2013 ABNFBO non financées
1.1.1.4 Appui à la sûreté d'exploitation à long terme		
1.1.1.4 Appui à des services d'examen de la sûreté pour l'exploitation à long terme des centrales nucléaires et à l'échange d'informations entre les États Membres sur la gestion du vieillissement	104 580	104 580
Sous-programme 1.1.1 - Appui intégré pour les installations nucléaires en exploitation	104 580	104 580
1.1.5.2 Avancées technologiques des réacteurs refroidis par eau pour en améliorer l'économie et la sûreté		
1.1.5.2/03 Facilitation des progrès technologiques pour la conception et l'implantation de nouveaux réacteurs refroidis par eau	20 000	20 000
1.1.5.2/04 Appui à la mise au point d'outils de modélisation et de simulation avancés pour la conception et l'implantation de nouveaux réacteurs refroidis par eau	25 000	30 000
1.1.5.2/05 Aide à la mise au point de combustibles nucléaires et de concepts de combustible innovants pour améliorer la performance des réacteurs avancés refroidis par eau (conjointement avec 1.2.2.1)	10 000	-
1.1.5.2/07 Aide au développement technologique pour la production d'isotopes à usage médical dans des centrales nucléaires commerciales	-	10 000
1.1.5.2/13 Mise au point et entretien des ressources de formation théorique et pratique sur la technologie des réacteurs avancés refroidis par eau au moyen d'ateliers et de cours (par ex. cours sur la circulation naturelle, cours sur les réacteurs refroidis par eau supercritique)	15 000	10 000
1.1.5.3 Appui à la recherche sur les réacteurs rapides, et au développement et à la diffusion de cette technologie		
1.1.5.3/01 Appui aux activités de recherche de données et de préservation des connaissances concernant les réacteurs à neutrons rapides dans les États Membres et tenue à jour du portail de connaissances de l'Agence sur les réacteurs à neutrons rapides	5 000	-
1.1.5.3/15 Coordination d'un PRC sur les paramètres optimaux pour les réacteurs à neutrons rapides utilisant du combustible métallique et MOX	10 000	-
1.1.5.3/16 Coordination d'un PRC sur les analyses de la fusion du combustible et les essais sur la mécanique du coeur exécutés au cours du programme expérimental sur la fin de vie de l'installation Phenix	10 000	-
Sous-programme 1.1.5 - Mise au point de technologies pour des filières de réacteurs avancés	95 000	70 000
1.1.6.1 Appui aux activités de démonstration du dessalement nucléaire de l'eau de mer		
1.1.6.1/02 Préparation d'un rapport de la collection Énergie nucléaire sur les aspects techniques et économiques des options de cogénération pour le dessalement de l'eau de mer en tant que partie intégrante d'études de faisabilité	-	20 000
1.1.6.3 Applications industrielles de l'énergie d'origine nucléaire		
1.1.6.3/02 Préparation d'un document de la collection Énergie nucléaire sur les applications industrielles de l'électronucléaire	-	8 000
Sous-programme 1.1.6 - Appui aux applications non électriques de l'énergie nucléaire	-	28 000
Programme 1.1 - Énergie d'origine nucléaire	199 580	202 580

Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible
 Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 14

Titre du projet et description des activités	2012 ABNFBO non financées	2013 ABNFBO non financées
1.2.4.1 Appui aux technologies émergentes du cycle du combustible nucléaire pour les réacteurs avancés et innovants		
1.2.4.1/07 <i>Technologies de recyclage avancées</i>	34 000	39 000
1.2.4.2 Appui au développement de cycles du combustible résistants à la prolifération		
1.2.4.2/02 <i>Identification des enjeux techniques et politiques associés à la coopération multinationale dans les installations du cycle du combustible nucléaire</i>	33 000	10 000
Sous-programme 1.2.4 - Questions d'actualité sur les combustibles nucléaires et les cycles du combustible pour les réacteurs avancés et innovants	67 000	49 000
Programme 1.2 - Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	67 000	49 000
1.3.1.2 Modèles énergétiques et création de capacités pour un développement énergétique durable		
1.3.1.2/09 <i>Études de cas pour évaluer les impacts sociaux et macro-économiques de l'introduction de l'électronucléaire</i>	50 000	50 000
Sous-programme 1.3.1 - Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique	50 000	50 000
1.3.3.1 Élaboration d'une méthodologie et d'orientations pour la gestion des connaissances nucléaires		
1.3.3.1/01 <i>Élaboration d'un rapport de la collection Énergie nucléaire sur la mise en oeuvre de la gestion des connaissances dans le cadre des systèmes de gestion intégrés des organismes nucléaires</i>	10 000	10 000
1.3.3.1/02 <i>Élaboration d'un guide/rapport de la collection Énergie nucléaire sur le recensement et l'analyse des compétences dans les organismes nucléaires</i>	5 000	5 000
1.3.3.1/03 <i>Élaboration d'un rapport de la collection Énergie nucléaire sur les approches concrètes de la gestion du risque de perte de connaissances dans les organismes nucléaires</i>	30 000	30 000
1.3.3.3 Fourniture de produits et de services dans la gestion des connaissances nucléaires		
1.3.3.3/01 <i>Fourniture d'une assistance et de services (y compris des visites d'assistance) pour la gestion des connaissances nucléaires à des centrales, organismes de R-D, organismes de réglementation, organismes chargés des déchets radioactifs, organismes de formation théorique sur le nucléaire et autres organismes nucléaires</i>	30 000	30 000
1.3.3.3/02 <i>Contribution à des missions d'examen intégré de l'infrastructure nucléaire dans les domaines de la gestion des connaissances, de la mise en valeur des ressources humaines, de l'évaluation de la formation théorique et pratique</i>	20 000	20 000
Sous-programme 1.3.3 - Gestion des connaissances nucléaires	95 000	95 000
Programme 1.3 - Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	145 000	145 000

Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible
 Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 14

Titre du projet et description des activités	2012	2013
	ABNFBO non financées	ABNFBO non financées
1.4.1.1 Services de données, réseaux de données et appui aux utilisateurs		
1.4.1.1/08 Appui à l'organisation de deux ateliers par an au CIPT, à Trieste (Italie)	30 000	30 000
1.4.1.2 Normes et évaluations concernant les données nucléaires		
1.4.1.2/03 Compilation et coordination de données sur les réactions nucléaires	25 000	25 000
Sous-programme 1.4.1 - Données atomiques et nucléaires	<u>55 000</u>	<u>55 000</u>
1.4.3.1 Techniques d'accélérateurs pour la modification et l'analyse des matériaux pour les technologies nucléaires		
1.4.3.1/07 Coordination d'un PRC sur une approche intégrée de la recherche avancée en ingénierie (2010-2013)	50 000	-
1.4.3.2 Promotion des activités de recherche interdisciplinaire dans les applications des accélérateurs		
1.4.3.2/02 Appui à un colloque sur les applications des accélérateurs	25 000	25 000
1.4.3.2/05 Coordination d'un PRC sur les applications des techniques faisant appel au rayonnement synchrotron mettant plus particulièrement l'accent sur les sciences interdisciplinaires (2010-2013)	50 000	50 000
1.4.3.2/10 Établissement d'un manuel de formation théorique et pratique sur les expériences de physique nucléaire faisant appel à des accélérateurs et à des réacteurs de recherche	25 000	25 000
1.4.3.2/11 Établissement d'un rapport sur les techniques d'analyse en synchrotron pour la caractérisation de matériaux avancés dans le domaine de l'énergie	-	25 000
1.4.3.3 Utilisation durable de l'instrumentation nucléaire pour des applications environnementales et autres		
1.4.3.3/7 Coordination d'un PRC sur l'optimisation de l'instrumentation nucléaire pour des applications environnementales et industrielles modernes (2012-2016)	25 000	25 000
1.4.3.4 Spectrométrie nucléaire pour les applications analytiques		
1.4.3.4/8 Organisation d'une réunion technique sur les techniques d'analyse avancées pour des applications expérimentales et industrielles	25 000	25 000
1.4.3.4/10 Coordination d'un PRC sur l'amélioration d'instruments portables et de techniques d'analyse pour des applications in situ (2011-2014)	50 000	
Sous-programme 1.4.3 Accélérateurs et spectrométrie nucléaire en science des matériaux et applications analytiques	<u>250 000</u>	<u>175 000</u>
1.4.4.1 Appui en matière de physique des plasmas et de recherche sur la fusion		
1.4.4.1/08 Coordination d'un PRC sur les aspects relatifs à la sûreté des réacteurs de fusion (2010-2012)	50 000	-
1.4.4.2 Coopération avec l'ITER		
1.4.4.2/03 Collaboration avec l'ITER aux Journées internationales de Monaco sur l'énergie de fusion et à d'autres réunions scientifiques de l'ITER	35 000	35 000
Sous-programme 1.4.4 - Recherche sur la fusion nucléaire	<u>85 000</u>	<u>35 000</u>
Programme 1.4 - Sciences nucléaires	390 000	265 000
Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	801 580	661 580

Programme sectoriel 2

Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

Introduction

Les objectifs généraux du programme sectoriel 2 restent en adéquation avec les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'Agence fait face à une demande d'assistance croissante de la part des États Membres afin de répondre aux priorités en ce qui concerne les maladies non transmissibles, la sécurité alimentaire, la pénurie d'eau et la dégradation de l'environnement.

Les laboratoires du Siège, de Monaco et de Seibersdorf restent le principal instrument de mise en œuvre de ce programme sectoriel. Les essais et la simplification de l'utilisation des nouvelles technologies, ainsi que les activités d'assurance de la qualité, devraient jouer un rôle de plus en plus important. Le programme sectoriel 2 étendra ses réseaux de partenariat et renforcera le système des centres collaborateurs de l'AIEA afin de tirer parti des capacités et travaux de recherche de nombreux États Membres. L'AIEA offrira une plate-forme pour intensifier les efforts dans les domaines où le marché des technologies ne fonctionne pas pleinement, comme en témoigne l'exemple récent des pénuries d'approvisionnement en molybdène 99.

Des efforts seront déployés pour renforcer les partenariats en vue d'améliorer l'exécution du programme. Par exemple, dans la Division mixte FAO/AIEA, l'accent sera mis notamment sur l'intensification de la collaboration avec les bureaux régionaux et nationaux de la FAO, effort qui pourrait aussi profiter aux programmes de CT des deux organisations. Dans le domaine de la lutte contre le cancer, l'accent sera mis sur le développement plus poussé du Programme commun OMS/AIEA de lutte contre le cancer.

Outre le développement de partenariats entre organismes des Nations Unies et la coopération étroite avec les établissements des États Membres, le programme sectoriel 2 multipliera les efforts pour collaborer avec le secteur privé, dont des partenariats public-privé qui serviront de mécanisme pour promouvoir la mise au point de technologies et d'équipements sûrs, abordables et adaptés techniquement à des conditions diverses dans les pays en développement.

La portée mondiale d'internet et la possibilité de modifier en permanence les contenus permettent à l'Agence d'adresser des informations actuelles et pertinentes à un public toujours plus large. Les outils d'apprentissage à distance seront un moyen rentable d'appuyer la formation de spécialistes dans les États Membres. Outre les efforts accrus en faveur des méthodes d'apprentissage en ligne, le programme sectoriel 2 visera à concevoir une approche plus structurée de la formation théorique et pratique mettant l'accent sur la mise au point de programmes normalisés et l'utilisation des pratiques optimales dans l'exécution et l'évaluation des activités de formation.

Le programme sectoriel 2 appuie environ deux tiers des projets de coopération technique et visera à remplir son rôle en donnant les bases scientifiques à ces projets et en assurant leur validité technique. Les efforts se poursuivront en vue d'optimiser les synergies entre le budget ordinaire et la coopération technique.

Les services d'impression et de traduction font partie intégrante de la fourniture des produits concrets des programmes et les estimations pour ce programme sectoriel incluent donc la part correspondante des coûts fixes pour l'impression et la traduction des documents publiés à des fins de distribution¹. En outre, comme l'AIPS comprend plusieurs processus de gestion intégrée qui soutiennent l'exécution du programme, les estimations comprennent également la part de financement de l'Unité des services aux utilisateurs de l'AIPS (ASU) chargée de fournir un appui opérationnel constant aux systèmes AIPS et aux processus opérationnels connexes.

Objectif	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la capacité des États Membres de satisfaire les besoins humains fondamentaux et d'analyser et de gérer les environnements marin et terrestre en intégrant dans les programmes de développement durable les techniques nucléaires et isotopiques qui présentent des avantages comparatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation par les États Membres des applications nouvelles ou modifiées des technologies des rayonnements et des isotopes. • Nombre d'établissements/d'organismes des États Membres ayant une capacité durable d'utilisation des applications des rayonnements et des isotopes.

¹ Comme indiqué au paragraphe 34 de la partie I du présent document.

Programme sectoriel 2

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue par les États Membres des techniques nucléaires et isotopiques pour améliorer la sécurité alimentaire, la santé humaine et la gestion des ressources en eau et pour gérer les environnements marin et terrestre et le développement industriel. 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation par les États Membres des techniques et des normes recommandées par l'Agence dans les domaines de la production agricole, des soins de santé, de la gestion des ressources en eau, des procédés industriels et de la gestion des environnements marin et terrestre.

2.0.0.1 Gestion et coordination globales et activités communes

Description	Principaux produits
<p>La diversité des domaines couverts par ce programme sectoriel suppose une gestion et une coordination efficaces aux niveaux scientifique et technique de sorte que toutes les activités répondent aux besoins des États Membres. Les activités de coordination et de consultation sont nécessaires pour garantir l'efficacité et l'efficience des liens entre les programmes et sous-programmes qui constituent le programme sectoriel. Une coordination sur le plan technique s'impose pour les activités pertinentes des programmes sectoriels 1, 3 et 6 et pour les questions de gestion dans le programme sectoriel 5. Une coordination entre les programmes s'impose également pour l'élaboration des documents destinés au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale et pour l'appui au Groupe consultatif permanent sur les applications nucléaires. Il conviendra de faciliter les partenariats pour renforcer la mise en œuvre du programme, y compris la coopération avec les centres collaborateurs de l'AIEA.</p>	<p>Élaboration de documents relatifs aux applications nucléaires ; rapports de coordination ; rapports des groupes consultatifs ; politique en matière de recherche coordonnée. Documents des organes directeurs.</p>

2.0.0.2 Gestion des activités de recherche coordonnée

Description	Principaux produits
<p>Les activités de recherche coordonnée sont exécutées en vertu de l'article III du Statut, qui demande à l'Agence d'encourager et de faciliter, dans le monde entier, le développement et l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la recherche dans ce domaine et de favoriser l'échange de renseignements scientifiques et techniques, ainsi que les échanges de scientifiques dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Elles visent à stimuler et coordonner les recherches entreprises dans certaines disciplines nucléaires par des scientifiques des États Membres. La Section d'administration des contrats de recherche gère tous les aspects des activités de recherche coordonnée pour tous les programmes sectoriels, y compris la planification et la mise en œuvre financière et programmatique pour quelque 1 500 contrats de recherche, d'études techniques et doctorales et accords de recherche, pour en moyenne 130 projets de recherche coordonnée (PRC) et pour environ 80 réunions de coordination de la recherche (RCR).</p>	<p>Mise en œuvre complète de PRC, de contrats de recherche, d'études techniques et doctorales et d'accords de recherche ; RCR ; publications, bases de données et diffusion de techniques.</p>

Programme 2.1 Alimentation et agriculture

Justification : La persistance de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition à grande échelle, en particulier avec les répercussions continues de la crise alimentaire mondiale, se ressent de l'émergence de nombreuses tendances susceptibles de s'aggraver dans le futur. Les plus importantes sont le changement climatique (notamment les phénomènes météorologiques extrêmes), la dégradation de la fertilité des sols, les changements de l'utilisation des terres, la rareté de l'eau, les maladies animales et végétales transfrontières transmises par les vecteurs et la perte de la biodiversité dans la production agricole. Grâce à la vision et à l'appui de longue date des États Membres au partenariat FAO/AIEA, l'application des techniques nucléaires continuera à contribuer dans le futur à la sécurité alimentaire mondiale afin de répondre à la demande des États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. En tant que programme axé sur la demande, le Programme mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture continuera d'aider les États Membres à utiliser des technologies nucléaires de pointe pour améliorer la sécurité alimentaire.

Le programme 2012-2013 comprendra des activités visant à faire face au risque de maladies et de ravageurs transfrontières affectant aussi bien les animaux que les espèces végétales et à accroître l'efficacité de l'induction de mutations pour l'amélioration des cultures, l'utilisation des isotopes pour évaluer l'impact du changement climatique sur l'agriculture et les ressources naturelles utilisées pour la production de denrées destinées à l'alimentation humaine et animale, et le développement constant et le recours à l'irradiation comme traitement phytosanitaire contre les insectes de quarantaine pour réduire les pertes après récolte et faciliter le commerce international de produits agricoles. Pour continuer à répondre à la demande et satisfaire les besoins des États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, la Division mixte articulera ses travaux autour de trois grands axes, à savoir la sécurité alimentaire mondiale, l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans l'agriculture, et enfin la sécurité sanitaire des aliments et le contrôle du commerce international des produits agricoles.

Objectif : Promouvoir et contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la sécurité sanitaire des aliments et renforcer les capacités des États Membres dans l'application des techniques nucléaires en vue d'un développement agricole durable.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Recours accru aux techniques, orientations et produits d'information recommandés par l'Agence dans la recherche-développement agronomique. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres qui utilisent, dans le domaine de la recherche-développement agronomique, les techniques, les orientations et les produits recommandés par l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation par les organisations internationales des normes et des procédures recommandées par l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de normes et de procédures recommandées par l'Agence adoptées ou approuvées et promues par des organisations internationales.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme : La Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (NAFA) a fait l'objet de deux examens en 2009 et deux importants enseignements devraient être soulignés :

- Les États Membres de la FAO et de l'AIEA ont conjugué leurs efforts pour contribuer à renforcer le partenariat entre les deux organisations.
- La programmation et la budgétisation de la FAO et l'AIEA doivent être plus intégrées pour mieux associer leurs objectifs programmatiques. En outre, des efforts doivent être accomplis pour resserrer la coopération sur le terrain grâce aux priorités stratégiques régionales établies par les États Membres.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Promotion de la sécurité alimentaire grâce à l'utilisation des techniques nucléaires et connexes ; mise au point de nouvelles options technologiques pour améliorer la résistance et la durabilité des systèmes de production agricole.
- Projets ayant trait à l'adaptation au changement climatique, en particulier grâce à la gestion et à la réduction des risques.
- Projets aidant les États Membres à améliorer la sécurité sanitaire des aliments grâce aux normes servant de base aux accords internationaux.

Sous-programme 2.1.1 Intensification durable des systèmes de production végétale

Objectif : Renforcer les capacités des États Membres pour promouvoir la viabilité agricole et environnementale dans les conditions du changement et de la variabilité climatiques, tout en intensifiant et en diversifiant leurs systèmes de production végétale grâce au développement et à l'application des techniques nucléaires.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des États Membres à atténuer l'impact d'une part du changement climatique et des activités d'utilisation des terres sur la dégradation et l'érosion des sols, et d'autre part de la rareté de l'eau sur la production d'aliments et de biomasse. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de programmes de gestion innovante des sols, de l'eau et des plantes élaborés et adaptés pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau, la qualité des sols, leur résistance et l'adaptation des cultures au changement climatique.

Changements et tendances concernant le programme : Les nouveaux domaines comprennent l'élargissement de la base génétique des cultures comme stratégie d'adaptation aux nouvelles conditions climatiques locales et la recherche de gains d'efficacité agrosystémiques durables grâce à une stratégie intégrée visant à assurer de manière équitable la préservation, l'amélioration et la production de ressources terrestres, aquatiques et phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 2,2 % (90 105 €) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent de 0,4 % (16 454 €) en 2013 par rapport à 2012. Les gains d'efficacité incluent la rationalisation de la gestion des activités de laboratoire dans le sous-programme, qui permettra de fournir de manière plus efficace des produits aux États Membres.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
2.1.1.1 Gestion et préservation des sols pour une agriculture et un environnement durables <i>Durée</i> : 2006-2013/ <i>Rang</i> : 2	Données sur les domaines essentiels de la dégradation des sols et l'efficacité des pratiques améliorées de gestion des sols ; stratégies de production alimentaire et bioénergétique ; publications dans des revues et bulletins d'information; appui à 10 projets de CT ; formation à l'aide de bourses et colloque international.
2.1.1.2 Technologies et pratiques pour une utilisation et une gestion durables de l'eau en agriculture <i>Durée</i> : 2006-2013/ <i>Rang</i> : 1	Ensembles de données, méthodologies et principes directeurs pour évaluer la productivité de l'eau pour les cultures et valider le modèle AquaCrop de la FAO afin d'améliorer la gestion des sols et de l'eau ; publications dans des revues et bulletins d'information ; appui à 10 projets de CT ; formation à l'aide de bourses.
2.1.1.3 Amélioration des cultures en vue de rendements élevés et d'une meilleure adaptabilité au changement climatique <i>Durée</i> : 2008-2014/ <i>Rang</i> : 1	Matériel génétique mutant amélioré (rendement et caractéristiques qualitatives, nutritionnelles, commerciales) comme ressource pour la sélection ayant une plus grande adaptabilité aux stress climatiques ; supports d'information ; formation.
2.1.1.4 Technologies intégrées et efficaces de mutations pour la sélection végétale et la phylogénétique <i>Durée</i> : 2008-2014/ <i>Rang</i> : 2	Protocoles et principes directeurs pour l'amélioration de l'efficacité des mutations induites et des ressources génétiques ; scientifiques formés ; ressources génétiques mutantes caractérisées disponibles pour distribution.
2.1.1.5 Approches sols-eau-plantes intégrées pour accroître la production alimentaire et la productivité de la biomasse <i>Durée</i> : Projet continu/ <i>Rang</i> : 3	Mutants améliorés résistant au stress environnemental combinés à de bonnes pratiques agricoles pour accroître la productivité des terres et de la biomasse ; deux bulletins d'information ; apports techniques aux projets de coopération technique ; formation à l'aide de bourses.

Sous-programme 2.1.2 Intensification durable des systèmes de production animale

Objectif : Renforcer les capacités des États Membres à intensifier durablement les systèmes de production animale et à évaluer, maîtriser et gérer les risques que présentent les maladies animales transfrontières et les zoonoses en développant et en appliquant des techniques nucléaires et connexes.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue des ressources alimentaires locales pour le bétail et des pratiques appropriées de gestion de la reproduction recommandées par l'Agence, qui améliore la productivité des petits systèmes d'élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de fermes d'élevage appliquant les normes et les techniques recommandées par l'Agence dans l'alimentation et la gestion de la reproduction.
<ul style="list-style-type: none"> Lutte améliorée contre les maladies animales transfrontières et utilisation accrue de systèmes de gestion de la qualité pour gérer les risques liés à ces maladies. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres rendant compte à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et/ou déclarés exempts de maladies animales transfrontières, et nombre de laboratoires vétérinaires satisfaisant aux normes d'assurance de la qualité.
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue à promouvoir l'autosuffisance dans le domaine de la production animale. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de scientifiques de pays en développement formés et de leurs travaux publiés dans des revues scientifiques.

Changements et tendances concernant le programme : Compte tenu des progrès technologiques dans les domaines des radio-isotopes, des isotopes stables, des nanotechnologies et du traçage et du marquage, le

programme poursuit son changement d'orientation et passe des technologies classiques aux technologies moléculaires et nucléaires pour mettre au point et transférer des techniques de diagnostic précoce et rapide des maladies animales transfrontières afin de permettre aux États Membres de faire face plus tôt, et avec une plus grande efficacité et sensibilité, aux risques qu'elles représentent. En outre, l'utilisation d'agents pathogènes inactivés/tués par irradiation gamma comme composants de vaccins et d'isotopes stables pour suivre les molécules de manière non invasive constituera de plus en plus la base des activités de cet exercice biennal. Le sous-programme examinera et développera ces tendances à travers des consultations avec les États Membres et les responsables dans les domaines des technologies de diagnostic, de la vaccinologie et du traçage des molécules, de la caractérisation et de l'introgression moléculaires ainsi que des variations et du changement climatiques.

Changements et tendances concernant les ressources: Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 5,6 % (117 149 €) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent de 3,1 % (68 347 €) en 2013 par rapport à 2012. On recherchera des efficiences accrues à travers des partenariats avec des établissements externes et la mobilisation de financements extérieurs.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
2.1.2.1 Gestion intégrée de la nutrition, de la reproduction et de la santé animales <i>Durée : 2008-2014/Rang : 2</i>	Publications et principes directeurs sur les procédures et stratégies pour une approche intégrée visant à améliorer la production des petits élevages axés sur le marché ; base de données pour enregistrer les données relatives à la production ; apports à des projets de coopération technique.
2.1.2.2 Réduction des risques liés aux maladies animales transfrontières et aux zoonoses <i>Durée : 2008-2014/Rang : 1</i>	Techniques nucléaires et connexes pour le diagnostic des maladies transfrontières animales et des zoonoses ; signatures isotopiques d'espèces sauvages migratoires en corrélation avec des isoscapes environnementaux ; vaccins radioatténués ; principes directeurs et instructions permanentes d'opérations (IPO).
2.1.2.3 Recours à des approches innovantes basées sur les techniques nucléaires pour maintenir la biodiversité et améliorer la productivité animale <i>Durée : 2011-2017/Rang : 1</i>	Outils pour l'utilisation et la caractérisation aux fins de la biodiversité animale de ressources génétiques animales ; procédures de surveillance et de manipulation des microbes méthanogènes et fibrolytiques ; techniques améliorées de diagnostic des maladies animales et de lutte contre ces maladies.

Sous-programme 2.1.3 Amélioration des systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments

Objectif : Améliorer les systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments, y compris la préparation et la conduite d'interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique, et le commerce international de produits alimentaires grâce à l'utilisation de techniques nucléaires et connexes.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Recours accru à l'irradiation des aliments pour protéger les consommateurs et faciliter le commerce. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays autorisant l'exportation/l'importation d'aliments irradiés. Volume estimé des produits irradiés commercialisés.
<ul style="list-style-type: none"> Sécurité sanitaire des aliments améliorée et commerce international de produits alimentaires renforcé grâce à l'utilisation de techniques de traçabilité et d'authentification de qualité assurée et contrôlée et de méthodes de contrôle des contaminants dans les laboratoires des États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de laboratoires d'États Membres développant et appliquant des techniques d'analyse pour la mise en œuvre de programmes de traçabilité et de contrôle des contaminants. Nombre de méthodes et de procédures d'analyse validées pour la traçabilité et le contrôle des contaminants alimentaires transférées aux États Membres.
<ul style="list-style-type: none"> Coopération et collaboration internes et externes renforcées dans l'application de dispositions et de procédures administratives harmonisées sur la préparation et la conduite d'interventions pour les urgences nucléaires ou radiologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays demandant des avis sur les contre-mesures agricoles en réponse à des exercices ou à de vraies situations d'urgence nucléaire ou radiologique. Plan de gestion des situations d'urgence radiologique commun aux organisations internationales (EPR-JPLAN) révisé et arrangements de coopération entre la FAO et l'AIEA en réponse aux situations d'urgence nucléaire ou radiologique.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme 2.1.3 connaît plusieurs changements en raison du besoin de plus en plus grand en systèmes plus spécifiques pour la sécurité sanitaire et

le contrôle des aliments. Il s'étend à de nouveaux domaines, dont des applications spécifiques de l'irradiation des aliments qui ont un avantage comparatif clair, comme la mise au point d'aliments pour les patients immunodéficients. L'application des techniques de traçabilité pour parer aux nouveaux risques en matière de sécurité sanitaire des aliments, et notamment à l'examen des aspects relatifs à la sûreté et à la réglementation des nanotechnologies utilisées dans l'alimentation, ainsi que le marquage de radiotraceurs pour la caractérisation, la détection et le contrôle des risques, sont des domaines qui se développent.

Compte tenu du niveau actuel de ressources disponibles, les activités telles que les ateliers de formation de formateurs et l'échange d'informations par le biais de ressources en ligne, les conférences et les réunions techniques n'auront lieu que si des fonds extrabudgétaires peuvent être obtenus.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 2,8 % (44 875 €) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent de 3,7 % (57 076 €) en 2013 par rapport à 2012. Les gains d'efficacité du sous-programme 2.3.1 proviennent de la rationalisation des activités au sein des projets.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
<p>2.1.3.1 Applications après récolte de techniques d'irradiation des aliments pour assurer la sécurité sanitaire, lutter contre les insectes nuisibles de quarantaine et faciliter le commerce international <i>Durée : 2010-2015/Rang : 2</i></p>	Travaux de recherche conduisant à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes internationales pour l'application de techniques d'irradiation des aliments à des fins sanitaires et phytosanitaires. Bases de données à jour sur les formalités et installations d'irradiation des aliments.
<p>2.1.3.2 Traçabilité pour améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et renforcer le commerce international <i>Durée : 2008-2015/Rang : 1</i></p>	Méthodes validées en vue de la traçabilité et de l'authenticité des produits alimentaires et du contrôle des contaminants. Scientifiques et techniciens de laboratoire formés. Programmes d'assurance/de contrôle de la qualité mis en œuvre dans les laboratoires des États Membres.
<p>2.1.3.3 Préparation et conduite d'interventions pour les urgences nucléaires et radiologiques touchant l'agriculture et l'alimentation <i>Durée : Projet continu/Rang : 3</i></p>	EPR-JPLAN 2012 révisé et arrangements de coopération entre la FAO et l'AIEA en réponse aux situations d'urgence nucléaire ou radiologique. Avis sur les contre-mesures agricoles diffusées.

Sous-programme 2.1.4 Lutte durable contre les principaux ravageurs

Objectif : Renforcer les capacités des États Membres pour la réduction, l'isolement ou l'éradication des populations des principaux ravageurs nuisibles pour les cultures, le bétail et l'homme à l'échelle d'une zone en développant la technique de l'insecte stérile (TIS) et en l'intégrant à d'autres méthodes.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Meilleure connaissance et utilisation des techniques améliorées de l'insecte stérile et connexes et des systèmes d'aide à la décision par les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres utilisant des techniques améliorées, des études de faisabilité et d'aide à la décision, des principes directeurs et des IPO.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme 2.1.4 connaît plusieurs changements en raison de la demande croissante en matière de gestion écologiquement rationnelle des principaux ravageurs de plantes responsables d'importantes pertes économiques. Cette tendance produit aussi un changement d'orientation, de l'intégration d'insectes stériles principalement pour créer des zones exemptes de ravageurs à l'application d'une stratégie de lutte intégrée contre ces derniers à l'échelle d'une zone pour réduire leur population, combinée à des traitements après récolte et à d'autres mesures pour faciliter le commerce international. Les nouveaux domaines incluent la pyrale de la canne à sucre, les ravageurs de cultures en serre et de palmiers, ainsi que les mouches d'étable et les insectes parasitoïdes. Compte tenu des demandes nombreuses et des ressources limitées, certaines activités comprenant des travaux de recherche, des cours et des réseaux de recherche coordonnée ont été incluses dans les ABNFBO. Les demandes de développement de la TIS pour application au criquet pèlerin ont été jugées non viables sur le plan technique et n'ont donc pas été incluses.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 0,3 % (12 175 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 1,1 % (39 321 €) en 2013 par rapport à 2012. On recherchera des efficacités accrues à travers des partenariats avec des établissements externes et la mobilisation de financements extérieurs.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
2.1.4.1 Application de la TIS à la lutte contre les insectes ravageurs exotiques dans l'agriculture et l'environnement <i>Durée : 2006-2014/Rang : 2</i>	Appui à la Convention internationale pour la protection des végétaux, principes directeurs pour les épidémies, souches améliorées d'insectes ravageurs pour la TIS, outils de diagnostic, études de compatibilité d'accouplement, colloque international, bulletins d'information et maintenance du site web.
2.1.4.2 Réduction des populations locales de ravageurs des plantes à l'échelle d'une zone pour réduire l'emploi d'insecticides et favoriser le commerce international <i>Durée : 2008-2015/Rang : 1</i>	Évaluations de la faisabilité et mise en œuvre de programmes intégrés à l'échelle d'une zone, conception d'installations d'élevage, traitements après récolte, principes directeurs, bases de données, modèles, formation et appui technique à des projets de coopération technique.
2.1.4.3 Lutte contre les ravageurs migrants s'attaquant au bétail pour une agriculture et un développement rural durables <i>Durée : 2012-2017/Rang : 3</i>	Évaluations géo-génétiques et études de faisabilité pour gérer les populations de ravageurs s'attaquant au bétail; approches harmonisées entre partenaires internationaux clés; formation et appui technique aux projets de coopération technique.
2.1.4.4 Développement de la TIS pour la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies <i>Durée : 2010-2017/Rang : 4</i>	Méthodes d'élevage à moyenne échelle d' <i>Ae. albopictus</i> et d' <i>An. arabiensis</i> , comportement des moustiques mâles; atelier/conférence au niveau international sur la formation à la gestion intégrée des ravageurs à l'échelle d'une zone et appui technique à des projets de coopération technique.

Programme 2.2 Santé humaine

Justification : L'amélioration de la santé et de la nutrition aux fins du développement constitue la priorité globale du programme Santé humaine. Trois domaines principaux peuvent être identifiés :

- Améliorer le diagnostic et le traitement du cancer et des maladies chroniques par la médecine radiologique dans un cadre d'assurance de la qualité ;
- Contribuer à la réalisation des OMD en améliorant la nutrition ;
- Contribuer à la création de capacités en médecine radiologique et en nutrition grâce à des programmes efficaces de formation théorique et pratique fondés sur de solides principes pédagogiques.

Les techniques nucléaires offrent des possibilités uniques d'intervention dans les domaines prioritaires de la santé humaine. L'Agence a une fonction bien établie et reconnue à l'échelle mondiale, consistant à fournir, par le biais du programme Santé humaine, des orientations techniques sur l'utilisation des technologies nucléaires, telles que l'imagerie médicale pour le diagnostic des maladies infantiles et cardiaques et du cancer ou encore la radiothérapie pour le traitement des infections et du cancer.

Afin d'optimiser l'impact de la radiothérapie, le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) continue de coordonner les activités de lutte contre le cancer de l'Agence pour aider les États Membres à mettre en place des programmes nationaux exhaustifs en la matière et pour centrer ses efforts sur la promotion de la lutte contre le cancer. L'accent sera mis sur l'exécution d'un programme commun OMS/AIEA dans ce domaine.

Les domaines prioritaires pour la bienné 2012-2013 sont les suivants : les principaux besoins en matière de développement, à savoir l'amélioration de la formation théorique et pratique grâce à des pédagogues professionnels qui aideront à mettre en place un programme intégré et un enseignement électronique en médecine radiologique et en nutrition; le renforcement de la contribution de l'Agence aux OMD, et l'amélioration du diagnostic et du traitement du cancer et des maladies chroniques dans les États Membres, et ce, sur la base des techniques nucléaires dans un cadre d'assurance de la qualité et de traçabilité des mesures de rayonnements.

La hiérarchisation des activités du programme se fonde sur les besoins des États Membres, tels qu'exprimés dans les demandes de projets de CT, dans les interactions avec des partenaires au sein du système des Nations Unies, des associations professionnelles et d'autres organisations internationales, ainsi que dans les interactions avec des pairs d'autres États Membres.

Objectif : Renforcer la capacité des États Membres à satisfaire leurs besoins en matière de prévention, de diagnostic et de traitement des problèmes de santé grâce à la mise au point et à l'application de techniques nucléaires dans un cadre d'assurance de la qualité.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Application accrue des techniques nucléaires dans le domaine de la santé humaine à la suite d'un appui de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements des États Membres appliquant des techniques nucléaires dans le domaine de la santé humaine ou augmentation de la fréquence d'utilisation de ces dernières.
<ul style="list-style-type: none"> Application accrue des normes de pratique de l'Agence dans les programmes sanitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements des États Membres appliquant les normes de pratique de l'Agence dans les programmes sanitaires.
<ul style="list-style-type: none"> Application de procédures d'assurance de la qualité (AQ) dans les services de santé axés sur les techniques nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements des États Membres exécutant des programmes d'AQ dans les activités sanitaires axées sur les techniques nucléaires.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme : Le renforcement des partenariats existants et la création de nouveaux partenariats, au sein et en dehors du système des Nations Unies, feront partie intégrante du programme. Un développement tenant compte des progrès technologiques pour répondre de manière appropriée aux besoins des États Membres sera poursuivi. À cette fin, le programme doit s'efforcer d'examiner les techniques de médecine nucléaire et de radiothérapie et de déterminer dans quelle mesure elles sont appropriées dans un contexte de faibles et moyennes ressources.

Le renforcement de la création de capacités en médecine radiologique et en nutrition est essentiel. La mise en valeur des ressources humaines est une priorité dans l'application des techniques nucléaires dans le domaine de la santé. L'accent sera mis sur l'élaboration de programmes et de matériel didactique en étroite coopération avec des pédagogues.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Le premier rang de priorité est attribué aux activités basées sur les technologies et techniques nucléaires qui ont déjà fait leurs preuves et sont à même de répondre aux besoins des États Membres.
2. Le deuxième rang de priorité revient aux activités destinées à mettre en valeur les ressources humaines, l'accent étant davantage mis sur la formation théorique, l'enseignement à distance et la formation de formateurs.
3. Le troisième rang de priorité est attribué à des activités basées sur de nouvelles technologies nucléaires qui prennent en compte les priorités établies par tel ou tel État Membre.

Sous-programme 2.2.1 Amélioration de la santé par la nutrition

Objectif : Renforcer la capacité des États Membres à lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des États Membres à appliquer les techniques nucléaires à la nutrition pour mettre au point et évaluer des interventions nutritionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres appliquant les techniques nucléaires à la nutrition.
<ul style="list-style-type: none"> Transfert de technologie accru dans l'application des techniques nucléaires à la nutrition. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes formées.

Changements et tendances concernant le programme : Les changements concernant le sous-programme 2.2.1 s'expliquent par l'accent mis sur les interactions entre la nutrition et les maladies infectieuses au détriment du diagnostic moléculaire et de l'identification du génotype de ces maladies. Les nouveaux domaines mettent donc davantage l'accent sur la nutrition et la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants pour refléter l'attention accrue portée à l'amélioration de la nutrition afin d'atteindre les OMD 4 et 5. Le centre collaborateur de l'AIEA en nutrition, récemment désigné à Bangalore (Inde), contribuera à développer la coopération Sud-Sud. La place plus importante accordée à la création de capacités, par le biais d'un soutien aux PRC de doctorat, contribuera à la formation de futurs décideurs/responsables dans le domaine de la nutrition. Les liens avec le secteur agricole en matière de biofortification seront renforcés. Compte tenu des niveaux actuels des ressources disponibles, les activités seront légèrement réduites en 2012, notamment en ce qui concerne les PRC. Certaines tâches pourraient être réintroduites si des fonds extrabudgétaires sont disponibles.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 4,7 % (93 469 €) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent légèrement, de 0,1 % (1 902 €) en 2013 par rapport à 2012. Les gains d'efficacité seront dus à l'accent mis sur la nutrition des mères, des nouveau-nés et des enfants, ainsi que sur les problèmes de santé publique liés à l'obésité et aux maladies non transmissibles, au détriment du diagnostic moléculaire et de l'identification du génotype des maladies infectieuses.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
2.2.1.1 Nutrition des mères, des nouveau-nés et des enfants <i>Durée : 2010-2020/Rang : 1</i>	Principes directeurs et modules d'enseignement à distance ; rapports et publications dans des revues à comité de lecture ; contributions à des projets de coopération technique.
2.2.1.2 Surnutrition, obésité et maladies non transmissibles <i>Durée : 2010-2020/Rang : 2</i>	Principes directeurs et modules d'enseignement à distance ; rapports et publications dans des revues à comité de lecture ; contributions à des projets de coopération technique.
2.2.1.3 Nutrition et maladies infectieuses <i>Durée : 2010-2020/Rang : 1</i>	Principes directeurs et modules d'enseignement à distance ; rapports et publications dans des revues à comité de lecture ; contributions à des projets de coopération technique.

Sous-programme 2.2.2 Médecine nucléaire et imagerie diagnostique

Objectif : Améliorer la prise en charge du cancer, des maladies cardiaques et d'autres affections en renforçant les capacités professionnelles en vue d'une mise en œuvre efficace de la médecine nucléaire et de pratiques d'imagerie diagnostique intégrée.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des moyens de prises en charge d'affections cliniques majeures comme les maladies cardio-vasculaires et le cancer par l'application de techniques nucléaires et d'imagerie, ainsi que des normes/principes directeurs de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements des États Membres appliquant la médecine nucléaire et des procédures d'imagerie diagnostique.
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue à établir des procédures diagnostiques plus avancées. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de recherches menées en matière de cardiologie nucléaire. Nombre d'études PET/CT en oncologie

Changements et tendances concernant le programme : Les demandes d'appui concernant les applications médicales des techniques nucléaires augmentent régulièrement, comme en témoigne le nombre croissant de projets de CT. L'ancien poste de radiopharmacien a été transformé en poste de médecin/spécialiste en médecine nucléaire pour répondre à cette augmentation. Le sous-programme mettra un accent accru sur l'imagerie médicale diagnostique intégrée, y compris certaines techniques radiologiques comme la CT et l'IRM. Les maladies chroniques, telles que les troubles cardiaques et le cancer, sont également en train de devenir les priorités de l'OMS. Les applications de la PET/CT, de la SPECT/CT, de la CT et de l'IRM pour leur prise en charge seront examinées à la fois d'un point de vue normatif et dans une perspective de recherche, et les principaux produits seront des documents d'orientation et des ressources web d'enseignement électronique. En ce qui concerne la recherche, de nouveaux PRC sont prévus pour couvrir des domaines intéressant les États Membres.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 0,1 % (2 657 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 1,7 % (33 682 €) en 2013 par rapport à 2012. Les gains d'efficacité seront réalisés par la fusion de projets et l'intégration d'activités qui peuvent être menées conjointement, permettant ainsi des synergies.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
2.2.2.1 Prise en charge des maladies chroniques grâce à des modalités d'imagerie diagnostique intégrée, en particulier des maladies infectieuses et cardio-vasculaires et du cancer <i>Durée : 2010-2016/Rang : 1</i>	Documents d'orientation sur les différentes procédures et applications cliniques, résultats des PRC axés sur des sujets traitant des applications dans le domaine des maladies chroniques revêtant un intérêt particulier pour les États Membres, comme le cancer et les maladies cardiaques.
2.2.2.2 Utilisation efficiente de radiopharmaceutiques dans les domaines de la thérapie, de la neurologie et des maladies infantiles (conjointement avec 2.5.1.3) <i>Duration: 2010-2016/Ranking: 2</i>	Principes directeurs, outils Internet, achèvement de la collection des normes Pharmacopée internationale de l'OMS par l'introduction de nouveaux radiopharmaceutiques, outils d'enseignement à distance et publications scientifiques.
2.2.2.3 Gestion de la qualité dans la formation professionnelle et la pratique clinique <i>Durée : Projet continu/Rang : 3</i>	Ressources pédagogiques, telles qu'un site Internet contenant du matériel actuel et pertinent ; gestion de la qualité dans les audits, les rapports et les publications à comité de lecture en médecine nucléaire ; base de données sur les pratiques de médecine nucléaire dans les États Membres.

Sous-programme 2.2.3 Radio-oncologie et traitement du cancer

Objectif : Renforcer la capacité des États Membres non seulement d'élaborer des politiques judicieuses pour la radiothérapie, la cancérothérapie et d'autres applications des rayonnements à la santé humaine, mais aussi de veiller à l'utilisation efficace, efficiente et sûre des technologies actuelles et futures en radiothérapie. Le sous-programme sera axé sur la radio-oncologie clinique dans le traitement palliatif et curatif du cancer, notamment sur les aspects cliniques de l'assurance de la qualité, la radiostérilisation pour les banques de tissus et les techniques innovantes pour améliorer les effets de la radiothérapie.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la prise en charge des cancéreux grâce à l'application d'approches basées sur des données scientifiques et des principes directeurs de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements de radiothérapie des États Membres appliquant les guides et les normes de l'Agence en coopérant activement avec cette dernière. Nombre de matériels didactiques, de modules et de cours didactiques mis à la disposition des États Membres. Nombre de cours organisés sur la radio-oncologie et la radiobiologie. Nombre de projets de coopération technique et d'activités de formation pour la stérilisation des tissus, la recherche sur les cellules souches et la dosimétrie biologique.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité de la formation théorique et pratique des spécialistes de la radiothérapie dans les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de matériels didactiques, de modules et de cours mis à la disposition des États Membres. Nombre de cours organisés sur la radio-oncologie et la radiobiologie.
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la capacité des États Membres à utiliser la radiothérapie et la radiobiologie de manière sûre et efficace. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de centres des États Membres participant aux PRC de l'Agence sur la radiothérapie et la radiobiologie. Nombre de projets de coopération technique relatifs à la radiothérapie et à la radiobiologie.

Changements et tendances concernant le programme : Conformément aux objectifs généraux du programme Santé humaine, le sous-programme mettra en œuvre des mécanismes modernes pour dispenser des formations dans des contextes de ressources limitées, y compris des stratégies d'enseignement électronique. De nouveaux domaines, y compris des techniques innovantes (comme la radiothérapie à intensité modulée, la radiothérapie guidée par l'image, la radiothérapie stéréotaxique, la radiothérapie péropératoire, la tomothérapie et la radiobiologie appliquée) et la possibilité de les utiliser efficacement dans les pays en développement seront examinés. Le sous-programme mettra l'accent sur le recours à la radiothérapie en oncologie pédiatrique dans les pays en développement et d'autres domaines d'intérêt comme le fractionnement de dose et la curiethérapie dans le cancer de la prostate. Compte tenu des niveaux actuels des ressources disponibles, le sous-programme restera inchangé en 2012 pour ce qui est des PRC actifs, des publications, des cours et de l'appui à la CT. Certaines activités supplémentaires pourront être entreprises si des fonds extrabudgétaires sont disponibles.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 1,6 % (30 312 €) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent légèrement, soit de 0,2 % (3 803 €), en 2013 par rapport à 2012. Les projets sur le traitement palliatif et curatif du cancer et les techniques avancées de radiothérapie ont été fusionnés, pour permettre une mise en œuvre souple des tâches communes.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
2.2.3.1 Radio-oncologie <i>Durée : 2005-2015/Rang : 1</i>	Rapports et publications des PRC sur la radiothérapie curative et palliative pour certains cancers, publications sur des réunions consacrées à des cas cliniques, analyses du traitement de cancers courants dans un contexte de ressources limitées, évaluations de la technologie moderne en radio-oncologie.
2.2.3.2 Radiobiologie appliquée <i>Durée : 2009-2016/Rang : 2</i>	Production de matériels didactiques ; fourniture de compétences pour mettre en œuvre des essais cliniques utilisant des stratégies innovantes ; progrès en matière de recherche sur la radiostérilisation pour les banques de tissus ; coopération avec l'Institut national des sciences radiologiques (NIRS).
2.2.3.3 Assurance de la qualité en radiothérapie <i>Durée : Projet continu/Rang : 2</i>	Publications détaillées sur des méthodologies permettant l'amélioration continue du processus de radiothérapie, en particulier des aspects cliniques et technologiques ; publications/examens des procédures de vérification, normes de qualité et d'audit (avec le sous-programme 2.2.4).

Sous-programme 2.2.4 Assurance de la qualité et métrologie des rayonnements utilisés en médecine

Objectif : Renforcer la capacité des États Membres à appliquer des modalités d'imagerie et de traitement de manière sûre et efficace.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'AQ et de la dosimétrie dans les hôpitaux des États Membres grâce à un service d'audit et de vérification des doses. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'installations des États Membres dans lesquelles l'étalonnage des doses de radiothérapie a été vérifié et les écarts corrigés avec l'aide de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> Précision de la dosimétrie améliorée au sein du réseau AIEA/OMS de laboratoires secondaires d'étalonnage pour la dosimétrie (LSED) grâce à des étalons certifiés pour la mesure des rayonnements. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'installations des États Membres qui utilisent les services d'étalonnage de l'Agence pour leurs étalons nationaux de mesure et/ou participe aux comparaisons de doses de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> Application accrue par les États Membres des recommandations de l'Agence en dosimétrie et en radiophysique médicale et pour l'établissement de systèmes d'AQ destinés à optimiser le diagnostic et le traitement médicaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements des États Membres qui appliquent les procédures d'AQ et les codes de pratique de l'Agence sur la dosimétrie et suivent ses principes directeurs aux fins de l'application de la physique médicale en médecine nucléaire, en radiologie diagnostique et en radiothérapie.
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de spécialistes de la physique médicale clinique formés dans les États Membres pour faciliter une utilisation sûre et efficace des rayonnements en médecine. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de professionnels des États Membres formés à la physique médicale. Nombre d'États Membres qui adoptent les principes directeurs de l'Agence sur la formation théorique et pratique en physique médicale, et publications de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Au cours de la biennie, l'accent sera placé sur la mise au point et l'harmonisation des recommandations pour l'AQ en imagerie médicale. Suite au développement de ses installations de laboratoires pour les services d'étalonnage et au renforcement de la collaboration avec des associations professionnelles intervenant dans le domaine de la physique médicale, l'Agence se concentrera sur l'harmonisation du matériel de formation théorique et pratique. Les capacités de laboratoire pour les services d'audit de la dosimétrie devront être renforcées pour répondre à la demande actuelle des États Membres dans ce domaine. Par ailleurs, l'élaboration d'un nouveau protocole pour la dosimétrie en curiethérapie ne sera pas inscrite au programme. Certaines de ces activités pourront être exécutées si des fonds extrabudgétaires (ABNFBO) sont disponibles.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 14,2 % (332 775 €) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent légèrement, de 0,2 % (5 148 €), en 2013 par rapport à 2012. Des gains d'efficacité seront réalisés grâce à la coopération avec les sous-programmes 2.2.2, 2.2.3 et 3.3.1, permettant d'améliorer la rationalisation et l'harmonisation des activités.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
2.2.4.1 Audits de la qualité de la dosimétrie pour la radiothérapie <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Résultats du Service postal d'audit des doses basé sur la dosimétrie thermoluminescente ; correction des écarts d'étalonnage de faisceaux dans les États Membres ; mise à jour de la base de données pour le service international d'audit externe des doses.
2.2.4.2 Appui à la traçabilité des mesures en médecine radiologique <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Certificats délivrés par l'Agence pour l'étalonnage et la comparaison des mesures des rayonnements ; bulletin d'information « SSDL Newsletter » ; mise à jour de la base de données du réseau de LSED ; résultats de comparaisons internationales de mesures de doses.
2.2.4.3 Principes directeurs de l'assurance de la qualité pour la physique médicale en imagerie clinique <i>Durée : 2005-2015/Rang : 2</i>	Publications sur des méthodologies et la formation relatives à l'imagerie médicale et aux procédures de vérification pour la radiologie diagnostique et la médecine nucléaire.
2.2.4.4 Progrès et harmonisation de l'assurance de la qualité en médecine radiologique <i>Durée : 2007-2015/Rang : 3</i>	Publications sur l'AQ, principes directeurs et matériel didactique pour la radiophysique médicale ; rapport de vérification, mise à jour de la base de données du DIRAC.

Sous-programme 2.2.5 Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT)

Objectifs :

- Permettre aux États Membres de mettre en place, de développer et d'améliorer leurs capacités de soins aux cancéreux, en intégrant la radiothérapie dans un programme national exhaustif de lutte contre le cancer (PNLC) qui optimise son efficacité thérapeutique et son impact sur la santé publique.
- Mettre sur pied un partenariat public-privé mondial d'organismes décidés à s'attaquer à tous les aspects du problème du cancer dans les États Membres à revenu faible et intermédiaire.
- Recueillir des fonds auprès d'organisations caritatives, de fondations et d'autres sources des secteurs public et privé pour aider les États Membres à revenu faible et intermédiaire à établir et à utiliser leurs capacités d'imagerie diagnostique et de radiothérapie dans le cadre de leur PNLC.
- Assurer le transfert efficace et durable de technologies d'imagerie diagnostique et de radiothérapie ou de connaissances à tous les États Membres à revenu faible et intermédiaire qui ont des besoins en la matière grâce au développement des installations de formation théorique et pratique, ainsi qu'à la mise au point de technologies de médecine radiologique adaptées et abordables.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue des États Membres à mettre sur pied et à gérer des systèmes exhaustifs et autonomes de lutte contre le cancer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites modèles de démonstration du PACT créés ; nombre d'organismes partenaires participant à leur création et à leur mise en place.
<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en œuvre à l'échelle nationale, par les États Membres, de politiques, plans d'action et stratégies pour la prévention, la prise en charge et le traitement du cancer régis par les principes directeurs exhaustifs de lutte contre cette maladie de l'OMS et des évaluations pluridisciplinaires des capacités existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stratégies nationales de lutte contre le cancer et de plans d'action associés élaborés et mis en œuvre dans les États Membres avec l'assistance fournie dans le cadre du PACT.
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité accrue de spécialistes de la lutte contre le cancer pour promouvoir les programmes nationaux en la matière dans les États Membres africains à revenu faible et intermédiaire grâce au lancement du réseau Université virtuelle de lutte contre le cancer (VUCCnet). 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre accru de praticiens formés, si possible homologués, dans la lutte contre le cancer en Afrique ; renforcement des capacités de lutte globale contre cette maladie dans certains centres anticancéreux de la région ; programme de formation accepté à l'échelle régionale pour chaque domaine clé de la lutte contre le cancer, accessible à moindre coût grâce à la combinaison de l'enseignement à distance, des possibilités disponibles en ligne ainsi que de la formation et de l'homologation en cours d'emploi ; et réseau de médecins et professionnels de la santé capables de se conseiller et de s'appuyer mutuellement et ayant des liens avec les réseaux existants, tels que le Groupe africain de radio-oncologie (AFROG).
<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de nouvelles ressources importantes (fonds, matériel et compétences) provenant de sources non traditionnelles pour une mise en œuvre combinée d'activités exhaustives de lutte contre le cancer dans les sites modèles de démonstration et d'autres États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de donateurs non traditionnels procurant des ressources importantes pour la mise en œuvre des programmes de lutte contre le cancer dans les pays en développement.
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité accrue de matériel de radiothérapie techniquement fiable et financièrement abordable pour les États Membres à revenu faible et intermédiaire grâce à la reconnaissance et à l'application des principes directeurs élaborés par le biais du Groupe consultatif sur le développement de l'accès à la technologie de la radiothérapie (AGaRT). 	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection des experts et des fabricants participants ; organisation efficace des réunions de l'AGaRT ; élaboration de principes directeurs pour la conception, l'exploitation et la maintenance des installations de radiothérapie, y compris pour les contrats de vente et de services, afin de garantir l'élaboration de solutions abordables, adaptées et extrêmement fiables dans le domaine de la radiothérapie pour les pays en développement.

Changements et tendances concernant le programme : L'accent portera en particulier sur la mise en œuvre du programme commun de lutte contre le cancer planifié par l'OMS et l'Agence. L'objectif de celui-ci est de renforcer et d'harmoniser les activités et les ressources de l'Agence et de l'OMS afin de permettre à ces organismes de travailler plus efficacement ensemble et avec des partenaires pour promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes durables et exhaustifs de lutte contre le cancer dans les États Membres. Pour répondre au manque de ressources humaines dans ce domaine, l'Agence s'attellera à la création d'une Université virtuelle de lutte contre le cancer basée sur Internet en liaison avec des centres anticancéreux des États Membres,

des universités de médecine et des partenaires internationaux. À terme, cette université offrira un programme type de cours sur des thèmes clés de la lutte contre le cancer et appuiera une formation théorique et pratique pluridisciplinaire dans les centres de formation à la lutte contre le cancer reconnus et dans les universités de médecine en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 10,2 % (131 183 €) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent légèrement, de 0,1 % (1 434 €), en 2013 par rapport à 2012. Des gains d'efficacité seront réalisés grâce à l'établissement de partenariats avec d'autres organismes du système des Nations Unies comme l'OMS et le CIRC et des organisations internationales de premier plan dans ce domaine.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
2.2.5.1 Analyse et évaluation des capacités de lutte contre le cancer <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Outils d'analyse et d'évaluation ; évaluations de référence ; analyses d'évaluation.
2.2.5.2 Création et coordination de sites modèles de démonstration <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 3	Documents présentant des stratégies exhaustives de lutte contre le cancer, définition et conception de projets prioritaires et propositions de financement.
2.2.5.3 Information active, établissement de partenariats entre les secteurs public et privé et mobilisation de ressources <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 4	Site web dynamique ; brochure du PACT, rapports d'étape du PACT, site web et/ou rapports d'étape conjoints OMS/AIEA, communiqués de presse, dépliants et brochures d'information, affiches, accords de partenariats ; propositions conjointes ; activités organisées en reconnaissance du rôle des donateurs.
2.2.5.4 Promotion de réseaux régionaux de formation à la lutte contre le cancer <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 2	Critères, normes, liste d'établissements de formation et de candidats sélectionnés, programme-cadre convenu, propositions de financement ; mandat de l'Université virtuelle de lutte contre le cancer et du réseau de centres de mentorat, liste des centres impliqués, propositions.

Programme 2.3 Ressources en eau

Justification : Une évaluation récente des OMD faite par l'ONU a indiqué que des progrès suffisants étaient en train d'être accomplis vers la réalisation de l'objectif de réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable. Malgré ces progrès, près d'un milliard de personnes n'auront toujours accès à aucune source d'eau potable. L'approvisionnement en eau et les problèmes de qualité de l'eau continuent à faire partie des besoins prioritaires de développement dans les États Membres en raison des multiples sources de pression dont souffrent les ressources, notamment les besoins accrus concernant la production d'aliments pour une population croissante, l'agriculture irriguée, la production d'énergie, et la variabilité et le changement climatiques. L'une des mesures clés pour accroître la disponibilité et la durabilité des ressources en eau est de mettre en œuvre une évaluation scientifique globale des eaux de surface et des eaux souterraines. S'agissant d'un autre OMD, qui appelle à arrêter la surexploitation des ressources en eau, des progrès peuvent difficilement être réalisés et documentés sans des évaluations crédibles des ressources. Bien que la nécessité d'évaluer les ressources en eau ait été reconnue depuis près de cinquante ans, des évaluations nationales globales (y compris des eaux souterraines) font encore défaut, ce qui limite la capacité des États Membres d'utiliser pleinement leurs ressources en eau. Il faut donc remédier au manque d'évaluations crédibles et scientifiquement fondées de ces ressources pour répondre aux besoins d'approvisionnement en eau. Les techniques isotopiques en hydrologie — basées sur des « empreintes » d'isotopes radioactifs et stables dans l'eau — aident à évaluer les ressources en eau rapidement et de manière efficace. L'Agence doit poursuivre ses activités dans le domaine de la gestion des ressources en eau car la plupart des pays ne disposent pas de moyens suffisants pour utiliser l'hydrologie isotopique. Les priorités du programme sont d'augmenter les moyens et l'utilisation des isotopes à des fins d'évaluation. Cela est rarement possible sans le cadre de coopération offert par l'Agence, qui est la seule organisation internationale à avoir le mandat de promouvoir l'utilisation des techniques isotopiques et nucléaires à des fins pacifiques.

Objectif : Permettre aux États Membres d'exploiter l'hydrologie isotopique pour l'évaluation, l'utilisation et la gestion de leurs ressources en eau.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Gestion durable des ressources en eau et élaboration de stratégies connexes dans les États Membres reposant de plus en plus sur une base de connaissances scientifiquement fondées. 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité et utilisation de méthodes isotopiques et de données isotopiques mondiales pour la gestion des bassins et des eaux souterraines, y compris l'adaptation au changement climatique.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme : Un enseignement essentiel a été de formuler des activités basées sur des lacunes spécifiques pour lesquelles les techniques isotopiques et l'Agence présentent un avantage et apportent les contributions les plus importantes aux grandes priorités internationales dans le domaine de l'eau. En conséquence, les tâches liées aux isotopes stables, aux réservoirs géothermiques et aux fuites dans les barrages ont été réduites. Les analyses de routine des isotopes stables ont pratiquement été éliminées des activités du Laboratoire d'hydrologie isotopique de l'Agence. L'intégration de ce laboratoire après la réorganisation des laboratoires de l'Agence a permis de renforcer les efforts consacrés aux applications des radio-isotopes avec les ressources existantes. Le recours à l'analyse des lacunes pour définir le rôle de l'Agence a débouché sur des activités concertées avec la Banque mondiale et le FEM.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Le premier rang de priorité est attribué à l'intérêt manifesté par les États Membres pour les services de l'Agence dans les résolutions de la Conférence générale.
2. Le deuxième rang de priorité est attribué à l'avantage comparatif de la technologie nucléaire par rapport à des techniques non nucléaires pour l'application proposée.
3. Le troisième rang de priorité est attribué à la hiérarchisation de leurs besoins et activités de développement par les États Membres.

Sous-programme 2.3.1 Réseaux de données isotopiques pour l'hydrologie et la climatologie

Objectif : Donner aux États Membres accès à des données isotopiques mondiales et à des produits cartographiques, et diffuser des informations sur l'hydrologie isotopique par des publications et des activités de formation.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue des établissements des États Membres à utiliser efficacement des techniques isotopiques pour planifier et mettre en œuvre des projets de gestion des ressources en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements chargés de la gestion des ressources en eau et/ou d'autres organismes techniques recevant une assistance de l'Agence pour l'utilisation de techniques isotopiques.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme 2.3.1 a été modifié de manière à répondre aux domaines prioritaires et aux enseignements tirés. Un accent accru sera mis sur les réseaux de données isotopiques, les bases de données, la cartographie, le changement climatique, et l'enseignement électronique. Des activités du cycle précédent liées à l'échange d'informations et à la formation sont maintenues. Le sous-programme 2.3.1 contient une ABNFBO qui pourra être mise en œuvre si des fonds extrabudgétaires sont disponibles.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 14,2 % (145 142 €) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent de 2,9 % (25 399 €) en 2013 par rapport à 2012. Les gains d'efficacité réalisés dans le sous-programme 2.3.1 sont notamment dus à la réduction des activités liées aux isotopes stables et au recours accru aux appareils laser pour les analyses.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
2.3.1.1 Réseaux de données isotopiques de l'AIEA pour les précipitations, les cours d'eau et les eaux souterraines <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Mises à jour des bases de données WISER et nouveaux produits pour l'analyse spatiale et la cartographie.
2.3.1.2 Synthèse et diffusion de données isotopiques mondiales et d'informations connexes <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Produits cartographiques, bulletins d'information, atlas, programmes de formation/produits d'enseignement électronique mis au point avec l'UNESCO-IHE.

Sous-programme 2.3.2 Évaluations isotopiques des ressources en eau

Objectif : Permettre aux États Membres d'utiliser les techniques isotopiques pour évaluer les ressources en eau à l'échelle locale et nationale.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation accrue de l'hydrologie isotopique par les États Membres dans le cadre de leurs efforts d'évaluation des ressources en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres utilisant les isotopes dans le cadre de leurs évaluations des ressources en eau.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme 2.3.2 a été reformulé pour cette biennie de manière à être davantage centré sur les besoins croissants des États Membres en matière d'évaluation intégrée des ressources en eau à l'échelle nationale et régionale. Cette reformulation cadre avec les évaluations récentes qui ont souligné le rôle utile que joue l'Agence en contribuant à la réalisation d'évaluations par la promotion des techniques isotopiques dans le cadre de projets de CT et de projets de collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies et des ONG. Conformément aux recommandations de l'OIOS, les activités relatives à la sûreté des barrages, aux réservoirs géothermiques et à la salinité des aquifères côtiers seront progressivement éliminées.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 8,5 % (112 760 €) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent de 1,6 % (23 040 €) en 2013 par rapport à 2012. Les gains d'efficacité sont liés à la rationalisation de l'exécution des projets de CT qui permet de répondre à davantage de demandes de coopération technique.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
2.3.2.1 Évaluation des ressources en eaux souterraines à l'échelle locale/nationale <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Rapports d'évaluation nationaux pour les États Membres participants.
2.3.2.2 Évaluation et stratégies pour la gestion des aquifères et des cours d'eau internationaux <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Rapports d'évaluation internationaux.

Sous-programme 2.3.3 Applications des radio-isotopes pour l'hydrologie

Objectif : Permettre aux États Membres de fournir des services d'analyse en hydrologie isotopique aux niveaux national et régional et d'accéder à des technologies comme celles de l'analyse des isotopes de gaz rares.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des capacités des États Membres en matière d'analyse isotopique d'échantillons hydrologiques et utilisation accrue des méthodes basées sur les radio-isotopes, dont les isotopes de gaz rares. 	<ul style="list-style-type: none"> Mesure dans laquelle les États Membres sont capables d'obtenir des données isotopiques de qualité dans leurs propres laboratoires.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme 2.3.3 a été modifié pour la biennie 2012–2013 de manière à mettre largement l'accent sur les applications des radionucléides pour la gestion des ressources en eau. De nouvelles activités relatives à l'utilisation des radionucléides à courte et à longue période pour la datation des eaux souterraines et l'évaluation de la réalimentation des nappes phréatiques, ainsi que des études de la vulnérabilité à la pollution constituent l'essentiel de ce sous-programme. Trois PRC, dont deux nouveaux qui y ont été inclus portent sur l'amélioration des techniques faisant appel aux radionucléides en hydrologie et l'utilisation des méthodes actuelles pour résoudre les principaux problèmes liés aux ressources en eaux souterraines et de surface dans les États Membres. Les isotopes stables ne sont plus une priorité de ce sous-programme.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 10 % (105 431 €) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent légèrement, de 0,1 % (1 167 €), en 2013 par rapport à 2012. Des gains d'efficacité seront réalisés en réduisant les activités liées aux isotopes stables et en rationalisant l'exécution des projets de CT.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
2.3.3.1 Caractérisation des eaux souterraines fossiles à l'aide des radionucléides à longue période <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Réseau élargi de laboratoires des États Membres fournissant des services d'analyse isotopique pour des projets de coopération technique ; protocoles de mesure pour l'échantillonnage et l'analyse des isotopes.
2.3.3.2 Utilisation des isotopes de l'hélium et d'autres gaz rares pour évaluer la réalimentation des nappes phréatiques et leur vulnérabilité à la pollution <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Méthodes d'échantillonnage améliorées pour l'analyse des isotopes de l'hélium ; utilisation de l'hélium et d'autres gaz rares pour l'évaluation des ressources en eau.

Programme 2.4 Environnement

Justification : Les questions environnementales ont été considérées dans les OMD comme faisant partie intégrante du processus de développement. Toutefois, comme indiqué à la conférence sur les OMD en 2009 et également rappelé dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU en février 2010 dans le cadre de la préparation du sommet de septembre 2010, des progrès limités ont été accomplis en ce qui concerne l'objectif n°7 « Préserver l'environnement ». L'objectif consistant à réduire le taux d'appauvrissement de la diversité biologique à l'horizon 2010 n'a pas été atteint car les problèmes liés aux principales menaces et aux facteurs à l'origine de ce phénomène, tels que la surconsommation, les pertes d'habitat, les espèces invasives, la pollution et le changement climatique ne sont pas en train d'être traités efficacement.

Les techniques nucléaires ont un rôle important à jouer dans la gestion de l'environnement. Dans le cadre de ce programme, le transfert et le comportement des radionucléides et des polluants non radioactifs sont étudiés pour renforcer les capacités des États Membres dans le domaine des évaluations de l'environnement et élaborer des stratégies de remédiation appropriées. Une caractéristique de plus en plus importante de ces travaux est l'impact du changement climatique sur la viabilité de l'environnement et les ressources naturelles.

Dans le cadre de ces activités, le programme appuie le commerce international, la viabilité écologique, l'évaluation efficace des risques environnementaux et la remédiation d'environnements pollués, tout en améliorant les capacités d'analyse des laboratoires concernés des États Membres grâce à des PRC, des activités avec les centres collaborateurs et des projets de CT aux niveaux national, régional et interrégional. Ce programme fournit en outre des informations scientifiques et une assistance à des organisations internationales comme la COI/UNESCO, l'ONUDI, l'OCDE, l'OMS, l'OMM, le PNUD, le PNUE et la FAO. Il renforcera également les capacités des États Membres aux prises avec le problème des niveaux élevés de contamination radioactive ou à d'autres formes de contamination de l'environnement, d'origine naturelle ou artificielle, pour une gestion durable des environnements terrestre, marin et atmosphérique et de leurs ressources naturelles.

Objectif : Renforcer les moyens de compréhension des processus environnementaux marins, terrestres et atmosphériques et déterminer les problèmes causés par les polluants radioactifs et non radioactifs et le changement climatique à l'aide de techniques nucléaires et isotopiques.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des connaissances des États Membres sur les processus environnementaux, l'impact et le devenir des polluants dans les écosystèmes aquatiques, terrestres et atmosphériques grâce aux techniques nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapports et de documents publiés sur les écosystèmes aquatiques, terrestres et atmosphériques des États Membres. Nombre de stages/cours organisés sur l'évaluation et la gestion des écosystèmes aquatiques, terrestres et atmosphériques.
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des laboratoires d'analyse des États Membres grâce à l'emploi des techniques recommandées par l'Agence pour le contrôle radiologique, les études d'évaluation et la gestion de l'environnement, à ses matières de référence et aux comparaisons interlaboratoires. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de matières de référence fournies à la demande des États Membres.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme : En 2010-2011, le programme a été réorganisé et consolidé pour accroître les synergies entre les laboratoires de Seibersdorf et de Monaco. Au cours du présent cycle, il renforce encore et harmonise les produits de référence de l'AIEA pour mieux seconder les laboratoires des États Membres dans l'analyse d'échantillons de l'environnement, les étalonnages interlaboratoires et le contrôle de la qualité des analyses. La nouvelle structure des Laboratoires de l'environnement de l'AIEA (NAEL) permettra une intégration plus poussée des activités terrestres, côtières et marines dans le cycle 2012-2013.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Le premier rang de priorité est attribué aux activités qui apportent une contribution importante à la réalisation des OMD, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'objectif 7 «Préserver l'environnement».
2. Le deuxième rang de priorité est attribué aux activités qui soutiennent les laboratoires des États Membres par le travail en réseau et l'élaboration de principes directeurs et renforcent leur connaissance de l'environnement à l'aide de techniques nucléaires.
3. Le troisième rang de priorité est attribué aux activités qui visent à réduire les obstacles techniques au commerce et favorisent la compétitivité des États Membres les moins avancés et en développement.

Sous-programme 2.4.1 Produits de référence de l'AIEA pour la science et le commerce

Objectif : Améliorer la fiabilité et la comparabilité des résultats des mesures obtenues grâce aux techniques d'analyse nucléaire dans les laboratoires des États Membres.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue des laboratoires des États Membres à prélever des échantillons et à effectuer des mesures avec l'aide des matières de référence fournies par l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de scientifiques des États Membres formés aux méthodes d'analyse et aux systèmes de qualité. • Nombre de matières de référence fournies à la demande aux laboratoires des États Membres. • Nombre de laboratoires participant aux comparaisons interlaboratoires organisées par l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : À la suite d'un projet lancé au cours de la biennie 2006-2007 pour harmoniser les approches utilisées dans les parties de ce programme concernant les milieux terrestre et marin, toutes les activités relatives aux matières de référence dans le cadre du programme sectoriel 2 seront fusionnées et harmonisées dans le cadre du présent sous-programme. Compte tenu des niveaux actuels des ressources disponibles pour le sous-programme 2.4.1, certaines activités seront réduites en 2012. Certaines d'entre elles pourraient être réintroduites si des fonds supplémentaires s'avèrent disponibles.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 3,0 % (50 192 €) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent légèrement, de 0,2 % (3 006 €), en 2013 par rapport à 2012. Les gains d'efficacité seront réalisés grâce au recours aux centres collaborateurs pour les activités relatives à la formation sur l'utilisation des matières de référence.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
2.4.1.1 Coordination des services relatifs aux produits de référence et des relations avec les clients <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Matières de référence ; catalogue intégré des matières de référence de l'Agence ; site web intégré de l'Agence pour l'interaction avec les clients ; harmonisation des processus de production et d'homologation des matières de référence de l'Agence.
2.4.1.2 Fourniture de produits de référence pour le milieu terrestre et appui aux services de laboratoires <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Nouveaux matériaux de référence à matrice ; tests de compétences et conseils aux laboratoires des États Membres concernant la prestation de leurs services d'analyse ; réseau de laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement (ALMERA) opérationnel ; personnel formé.
2.4.1.3 Fourniture de produits de référence pour le milieu marin et appui aux services de laboratoires <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 2	Matières de références marines ; études interlaboratoires mondiales et régionales ; rapports et publications sur les résultats des comparaisons interlaboratoires ; organisation de cours sur l'analyse des contaminants dans des matrices marines.
2.4.1.4 Fourniture de matières isotopiques stables de référence pour des applications concernant l'eau et d'autres milieux <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Matières isotopiques stables de référence. Production de nouvelles matières de référence. Valeurs de référence améliorées pour les matières de référence existantes. Rapports sur les comparaisons interlaboratoires.

Sous-programme 2.4.2 Techniques nucléaires pour la compréhension des changements climatiques et environnementaux

Objectif : Aider les États Membres à mettre au point et à utiliser des techniques nucléaires pour mieux comprendre les changements climatiques et environnementaux.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des États Membres à comprendre les causes et les effets du changement climatique sur leur environnement marin grâce aux techniques nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapports, documents, brochures et principes directeurs sur l'étude des changements climatiques et océaniques et leurs répercussions sur l'environnement marin, publiés en collaboration avec des États Membres s'il y a lieu. Nombre de partenariats établis avec des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales pour l'étude des changements climatiques et environnementaux.

Changements et tendances concernant le programme : En raison du développement de la coopération avec d'autres organismes et d'autres organisations du système des Nations Unies, ainsi que des ressources limitées disponibles, la modélisation et la télédétection ne seront plus développées et mises en œuvre en tant que tâche séparée mais serviront d'outil pour mieux comprendre les processus climatiques en coopération étroite avec d'autres organisations bien mieux équipées et expérimentées dans ce domaine de recherche. Les nouveaux domaines comprennent l'utilisation des techniques nucléaires pour comprendre l'acidification des océans. Compte tenu des niveaux actuels des ressources disponibles, certaines activités seront réduites en 2012, notamment en ce qui concerne les missions d'examen et d'assistance, l'appui à la CT, et l'échange d'informations dans le cadre de conférences et de réunions techniques. Certaines d'entre elles pourraient être réintroduites si des fonds supplémentaires s'avèrent disponibles.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 3,6 % (49 082 €) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent légèrement, soit de 0,3 % (3 929 €), en 2013 par rapport à 2012. Des gains d'efficacité seront réalisés grâce au renforcement de la collaboration avec d'autres programmes, d'autres organismes du système des Nations Unies, des organisations internationales et des laboratoires d'États Membres.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
2.4.2.1 Outils isotopiques pour étudier les changements climatiques et environnementaux <i>Durée : Projet continu/Rang : 2</i>	Rapports techniques, publications de l'Agence et autres.
2.4.2.2 Techniques nucléaires et isotopes pour comprendre l'acidification des océans et son impact socio-économique <i>Durée : 2012-2016/Rang : 1</i>	Rapports techniques, publications de l'Agence et autres.
2.4.2.3 Suivi et évaluation du cycle du carbone dans les océans <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Rapports techniques, publications de l'Agence et autres.

Sous-programme 2.4.3 Techniques nucléaires pour le développement durable des écosystèmes marins et côtiers terrestres

Objectif : Améliorer la capacité des États Membres à utiliser des techniques nucléaires pour comprendre et évaluer l'évolution des écosystèmes côtiers et marins et pour gérer les ressources naturelles marines.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité renforcée des États Membres à utiliser des techniques nucléaires et isotopiques pour comprendre et évaluer les impacts des contaminants radioactifs et non radioactifs sur leurs environnements marins et côtiers. 	<ul style="list-style-type: none"> Publications, notamment dans des revues à comité de lecture, manuels de formation, principes directeurs et rapports, en collaboration avec des États Membres, le cas échéant.
<ul style="list-style-type: none"> Capacité renforcée des États Membres à utiliser des techniques nucléaires et isotopiques pour étudier la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres utilisant des techniques nucléaires et isotopiques après une assistance de l'Agence

Effets	Indicateurs de performance
sanitaire des produits de la mer.	pour étudier les conséquences d'une contamination sur les produits de la mer, leur consommation et leur production. <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenariats établis avec d'autres organismes compétents du système des Nations Unies.
<ul style="list-style-type: none"> • Fiabilité et comparabilité améliorées des données sur la radioactivité marine produites par des laboratoires des États Membres à l'aide de méthodologies harmonisées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Données dans le Système d'information sur l'environnement marin (MARIS), base de données relatives à la radioactivité marine.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme 2.4.3 connaît plusieurs changements en raison de la consolidation du programme *Environnement*. Il y aura d'autres réductions dans les études radioécologiques classiques et les activités seront renforcées dans les domaines suivants : impacts écologiques des contaminants dans les écoulements sous-marins d'eaux souterraines en zone côtière (en collaboration avec le programme *Ressources en eau* et le sous-programme 2.4.4 du programme *Environnement*) ; et utilisation de radiotraceurs pour l'étude expérimentale des voies d'exposition des produits de la mer contaminants prioritaires, en collaboration avec le Programme concernant l'alimentation et l'agriculture. Compte tenu de la réorientation des domaines d'activité, des activités du sous-programme 2.4.3 pourraient être réduites en 2012, notamment en ce qui concerne les cours, les missions d'examen et d'assistance, l'appui à la CT, et l'échange d'informations dans le cadre de conférences et de réunions techniques. Certaines activités pourront être réintroduites si des fonds supplémentaires s'avèrent disponibles.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 1,1 % (24 824 €) en 2012 par rapport à 2011 et baissent légèrement, de 0,5 % (12 123 €), en 2013 par rapport à 2012. Des gains d'efficacité sont réalisés grâce à une collaboration plus étroite avec d'autres programmes de l'Agence, des partenariats avec les responsables de la gestion des zones marines et côtières, en particulier dans les industries de l'aquaculture et de la pêche, et l'appui des centres collaborateurs.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
2.4.3.1 Techniques nucléaires pour comprendre les processus côtiers et estuariens <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 2	Rapports, documents, manuels et principes directeurs sur les radionucléides appliqués à des études des environnements côtiers publiés qui témoignent d'une meilleure connaissance des interactions entre la terre et les océans dans le cycle hydrologique ; méthodes isotopiques pour des études environnementales.
2.4.3.2 Pollution marine et évaluation de son impact sur les écosystèmes terrestres et côtiers <i>Durée :</i> 2006-2015/ <i>Rang :</i> 1	Manuels sur les techniques radioécologiques ; meilleure connaissance de l'impact des rayonnements sur la biodiversité marine.
2.4.3.3 Techniques radioécologiques pour la sécurité sanitaire des produits de la mer <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 2	CD de formation en ligne sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des produits de la mer à l'aide des techniques nucléaires ; connaissance accrue de la bioaccumulation des contaminants dans les produits de la mer pour développer le commerce. Manuel sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des produits de la mer à l'aide de techniques nucléaires.
2.4.3.4 Mesure et évaluation de la radioactivité marine <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Rapports et principes directeurs sur la mesure et l'évaluation des radionucléides dans l'environnement marin ; publications ; contributions à des publications et à du matériel de formation électronique de l'Agence.

Sous-programme 2.4.4 Processus écologiques terrestres, aquatiques et écologiques

Objectif : Capacité accrue des États Membres à appliquer des techniques nucléaires pour comprendre et protéger les écosystèmes terrestres, aquatiques et atmosphériques.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité renforcée des États Membres à utiliser des techniques nucléaires pour comprendre et évaluer l'évolution des milieux terrestre, aquatique et atmosphérique, et à adopter et évaluer des stratégies de remédiation appropriées et viables, si besoin est. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rapports de l'Agence donnant des orientations aux États Membres sur l'utilisation de techniques nucléaires pour l'évaluation et la gestion des milieux terrestre, aquatique et atmosphérique.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme 2.4.4 connaît plusieurs changements, avec davantage d'activités axées sur l'utilisation des techniques nucléaires dans l'étude des processus environnementaux. En outre, un accent accru sera mis sur l'élaboration de principes directeurs et de méthodologies types.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 37,1 % (220 935 €) en 2012 par rapport à 2011, et de 2,4 % (19 195 €) en 2013 par rapport à 2012. Des gains d'efficacité seront réalisés grâce à une coopération étroite avec les projets pertinents des programmes sectoriels 1 et 3 et aussi à l'appui des centres collaborateurs.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
2.4.4.1 Méthodologies pour la compréhension de processus environnementaux dans les écosystèmes terrestres, aquatiques et atmosphériques <i>Durée : 2012-2015/Rang : 2</i>	Données sur les paramètres de transfert des radionucléides ; personnel formé ; rapports, publications et comptes rendus de conférences.
2.4.4.3 Élaboration de méthodes radioanalytiques pour la détermination de la radioactivité dans des échantillons de l'environnement <i>Durée : 2012-2015/Rang : 1</i>	Procédures publiées pour la collecte et l'analyse des échantillons de l'environnement.
2.4.4.4 Fondement scientifique et technique de la planification des activités de remédiation de sites contaminés <i>Durée : Projet continu/Rang : 3</i>	Méthodes nouvelles et améliorées pour la planification et l'évaluation d'activités de remédiation ; données tirées de cas propres à certains sites ; principes directeurs pour l'évaluation de l'efficacité des mesures de remédiation ; personnel formé.

Programme 2.5 Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements

Justification : L'application des radio-isotopes et de la technologie des rayonnements continue de contribuer dans une large mesure à l'amélioration des pratiques de gestion des soins de santé, à la sécurité sanitaire des aliments et à la croissance industrielle durable.

Le programme fournira des principes directeurs, des bases de données, des protocoles, des pratiques optimales et du matériel didactique à l'appui de la création de capacités et des systèmes de gestion de la qualité pour la production locale et régionale de radio-isotopes et de radiopharmaceutiques, et aidera les pays à mettre en place des capacités humaines et institutionnelles pour appliquer les techniques basées sur les rayonnements en vue de renforcer la sécurité sanitaire des aliments et des pratiques industrielles plus sûres et plus propres. Il y aura des activités communes et une coordination étroite avec les programmes 1.4 et 2.2.

Le renforcement des capacités des États Membres pour la production locale de produits de qualité - isotopes médicaux et radiopharmaceutiques - conjointement avec le programme *Santé humaine*, appuiera le diagnostic et le traitement du cancer, des troubles cardiaques et d'autres maladies chroniques. Les activités proposées porteront à la fois sur des produits existants et nouveaux, dont de nouveaux traceurs PET (par exemple cuivre 64 et gallium 68) et des produits thérapeutiques (par exemple, yttrium 90 et lutécium 177), et favoriseront l'adoption de techniques non basées sur l'UHE pour la production locale/régionale de molybdène 99 et/ou de technétium 99m, ce dernier conjointement avec le sous-programme sur les réacteurs de recherche.

L'accent normatif qui sera mis sur l'appui aux applications de la technologie des rayonnements couvrira des principes directeurs et la fourniture de services pour renforcer le système de gestion de la qualité des installations de radiotraitement, et l'élaboration de protocoles efficaces de production de matériaux avancés pour la santé publique et la sécurité sanitaire des aliments. L'accent portera également sur la mise en valeur des ressources humaines en vue d'améliorer les compétences scientifiques et techniques pour l'introduction de la technologie des rayonnements en vue d'un environnement plus propre et d'une gestion efficace des pratiques industrielles.

Objectif : Renforcer les capacités nationales de production de radio-isotopes et d'utilisation de la technologie des rayonnements, et contribuer à l'amélioration des soins de santé et à un développement industriel sûr et propre dans les États Membres.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité renforcée des États Membres d'utiliser les radio-isotopes et la technologie des rayonnements comme 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de laboratoires des États Membres qui adaptent/contribuent à l'élaboration et à l'amélioration des

Effet	Indicateurs de performance
outils pour une gestion améliorée des soins de santé et des pratiques industrielles durables.	méthodologies pour divers produits, techniques et applications. <ul style="list-style-type: none"> Nombre de publications techniques, de bases de données, de principes directeurs et de matériels de formation mis à la disposition des États Membres.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme : Les priorités dans le domaine de l'utilisation des radio-isotopes et des radiopharmaceutiques pour les applications médicales seront déterminées par les besoins en médecine nucléaire. Une coordination étroite des activités dans le domaine des radiopharmaceutiques et une participation réciproque à toutes les tâches connexes avec le programme Santé humaine seront poursuivies et encore renforcées pour fournir un appui global aux États Membres.

Dans le domaine de la technologie des rayonnements, les activités seront centrées sur des fonctions plus normatives, par exemple une approche plus structurée de la formation et des principes directeurs pour promouvoir la mise en place des installations et faciliter l'adoption de pratiques optimales ; en outre, les mécanismes visant à associer l'industrie et les utilisateurs finals seront encouragés.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Le premier rang de priorité est attribué aux activités dans lesquelles les techniques nucléaires présentent une utilité certaine et un avantage distinct pour répondre aux besoins et aux intérêts des États Membres.
2. Le deuxième rang de priorité est attribué aux projets qui appuient de nouveaux radio-isotopes et la technologie des rayonnements, ainsi que la fourniture des services et du savoir-faire connexes.

Sous-programme 2.5.1 Radio-isotopes pour la prise en charge du cancer et d'autres maladies chroniques

Objectif : Améliorer les capacités de production et d'utilisation des radio-isotopes des États Membres pour appuyer la prise en charge du cancer et d'autres maladies chroniques.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Avantages accrus pour un plus grand nombre de patients cancéreux et cardiaques dans les États Membres en développement grâce à une plus grande disponibilité des radio-isotopes et des radiopharmaceutiques pour les centres utilisateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de laboratoires des États Membres qui participent à l'élaboration et à l'application de méthodologies pour la production de radio-isotopes et de radiopharmaceutiques. Nombre de documents techniques sur les sujets susmentionnés mis à la disposition des États Membres.

Changements et tendances concernant le programme : L'appui renforcé aux contrats techniques individuels/de groupes, plutôt qu'à travers certains PRC, pour la mise au point de produits et de procédures, et l'intensification des activités communes sur les radiopharmaceutiques avec le programme Santé humaine se poursuivront pour fournir des services aux États Membres.

Les fonctions seront normatives pour renforcer l'assurance de la qualité et le respect des règlements, notamment à travers une approche structurée de la formation théorique et pratique, un accent accru sur la publication de manuels techniques, des principes directeurs harmonisés et la mise en commun des pratiques optimales, ainsi que pour traiter les questions relatives à la disponibilité de certains produits et techniques à l'échelle mondiale.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 5,1 % (51 718 €) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent légèrement, de 0,8 % (8 334 €), en 2013 par rapport à 2012. Les gains d'efficacité seront dus aux activités communes, à la réduction du niveau d'appui pour les participants aux réunions et à un recours accru aux accords de recherche dans le cadre des PRC.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
2.5.1.1 Appui au renforcement des capacités nationales pour la production de radio-isotopes et de générateurs et l'adoption de nouveaux produits à des fins médicales <i>Durée : 2010–2016/Rang : 1</i>	Pratiques et principes directeurs améliorés et notamment cibles pour la production de nouveaux isotopes en cyclotron et la production non basée sur l'UHE de molybdène 99 ou de technétium 99m ; base de données sur le répertoire actualisé sur les cyclotrons médicaux.
2.5.1.2 Appui à la mise au point et à la disponibilité de radiopharmaceutiques diagnostiques de qualité par le renforcement des systèmes d'assurance de la qualité et le	Méthodologies et protocoles pour la mise au point et la production de produits marqués au fluor 18 et de radiopharmaceutiques au gallium 68 pour la PET, notamment pour l'imagerie du cancer ; lignes directrices concernant l'IAQ et les bonnes pratiques de fabrication.

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
respect des bonnes pratiques de fabrication <i>Durée : 2009–2015/Rang : 1</i>	
2.5.1.3 Mise au point de radiopharmaceutiques d'un coût avantageux (conjointement avec le projet 2.2.2.2) <i>Durée : 2008–2015/Rang : 2</i>	Principes directeurs, protocoles et outils d'enseignement électronique pour la mise au point de générateurs électrochimiques de ^{90}Y et méthodologies applicables aux radiopharmaceutiques thérapeutiques basés sur ^{90}Y et ^{177}Lu , et publication des conclusions de PRC.

Sous-programme 2.5.2 Applications de la technologie des rayonnements aux soins de santé et aux procédés et pratiques industriels plus propres

Objectif : Renforcer les capacités des États Membres d'adopter et d'utiliser la technologie des rayonnements pour la mise au point de produits pour les soins de santé et les procédés et pratiques industriels plus propres.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacités nationales accrues d'utilisation des techniques radio-isotopiques et de la technologie des rayonnements pour la production efficace de matériaux avancés, y compris pour les soins de santé, la sécurité sanitaire des aliments et les procédés industriels plus propres. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de laboratoires d'États Membres qui contribuent à la mise au point et à l'utilisation des méthodologies relatives au radiotraitement, à l'analyse de la composition et aux applications industrielles des techniques radio-isotopiques. Nombre de documents techniques sur les sujets susmentionnés mis à la disposition des États Membres.

Changements et tendances concernant le programme : L'appui renforcé aux centres collaborateurs, tels que les centres régionaux pour assistance en matière d'END, et à l'attribution de contrats techniques individuels/de groupes, plutôt qu'à travers certains PRC, pour la mise au point d'applications et de procédures, et l'intensification des activités communes avec d'autres programmes se poursuivront pour fournir des services efficaces aux États Membres. Il y aura plus d'activités sur les fonctions normatives, par exemple une approche plus structurée de la formation théorique et pratique pour le renforcement des capacités, un accent sur la publication de manuels techniques, de principes directeurs harmonisés au niveau international et de pratiques optimales pour l'utilisation de la technologie des rayonnements.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 3,5 % (40 423 €) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent légèrement, de 0,5 % (6 037€), en 2013 par rapport à 2012. Les gains d'efficacité seront dus aux activités communes, à la réduction du niveau d'appui pour les participants aux réunions et à un recours accru aux accords de recherche dans le cadre des PRC.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
2.5.2.1 Appui au renforcement des capacités nationales pour l'adoption de techniques basées sur les rayonnements en vue de la gestion des processus industriels et de l'analyse de la composition de matériaux/objets <i>Durée : 2010–2016/Rang : 2</i>	Manuels, matériel didactique sur les applications des sources de rayonnements scellées dans l'industrie et méthodologies pour l'application de techniques d'analyse par activation neutronique de grands échantillons pour les objets archéologiques et les objets d'art basés sur les constatations de PRC.
2.5.2.2 Appui à la technologie des rayonnements pour la mise au point de matériaux et les nanosciences <i>Durée : 2007–2016/Rang : 1</i>	Méthodologies et procédures standard pour la production par radiotraitement, à partir de polymères naturels, de produits utilisables en agriculture, dans le domaine des soins de santé et dans l'industrie ; publication des constatations de PRC.
2.5.2.3 Appui au renforcement des capacités nationales pour l'application de techniques de radiotraitement à la dépollution <i>Durée : 2010–2015/Rang : 1</i>	Principes directeurs pour l'amélioration du système d'AQ des installations d'irradiation ; base de données mise à jour sur les installations d'irradiation gamma et par faisceaux d'électrons dans les États Membres ; publication des constatations de PRC.

Stratégie à moyen terme²

Comme indiqué au paragraphe 7 de la section I, la Stratégie à moyen terme (SMT) pour 2012-2017 sert de feuille de route pour tous les projets de programme et budget pour 2012-2017. Le tableau ci-dessous met en regard les activités prévues dans cette stratégie et les fonctions ou projets correspondants inclus dans le projet 2012-2013 pour le présent programme sectoriel :

Activité de la SMT 2012–2017	Référence pour le budget		Nouveau projet
	Programme	Projet	
Promotion de la technologie et des applications nucléaires pour les besoins humains fondamentaux et le développement socio-économique	Tous	Tous	
Objectifs du Millénaire pour le développement	Tous	Tous	
Utilisation sûre et efficace de la médecine radiologique pour le diagnostic et le traitement des patients	2.2	Tous	
Programme commun OMS/AIEA de lutte contre le cancer	2.2	Tous	
Formation théorique et pratique des praticiens de la santé	2.2	2.2.2.3	
Utilisation des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, en partenariat avec la FAO	2.1	Tous	
Techniques isotopiques pour la gestion des ressources en eau	2.3	Tous	
Techniques nucléaires pour la protection de l'environnement	2.4	Tous	2.4.4.3
Cadre de diffusion d'informations sur les progrès technologiques et de promotion des synergies	Tous	Tous	
Création de capacités dans le domaine de l'utilisation des réacteurs de recherche et des accélérateurs pour la production de radio-isotopes et pour les applications de la technologie des rayonnements	2.5 en coopération avec le programme 1.4	Tous	
Techniques/services fournis par les laboratoires de Monaco et de Seibersdorf	Tous	Tous	
Modernisation des laboratoires de l'Agence	2.1, 2.2, 2.3 et 2.4		
Approche thématique globale pour l'amélioration des synergies et de la coordination	Tous	Tous	
Partenariats avec des organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations	Tous	Tous	

² Les activités prévues dans la SMT – enseignements tirés et pratiques optimales, transfert de technologies, approche de l'organisation unique et création de capacités – sont communes à tous les programmes sectoriels.

Programme sectoriel 2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme

(hormis les investissements majeurs)

Tableau 15

Projet / Sous-programme / Programme	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées
2.0.0.1 Gestion et coordination globales et activités communes	4 637 754	66 232	-	4 637 753	66 232	-
2.0.0.2 Gestion des activités de recherche coordonnée	713 681	-	-	713 270	-	-
2.0.0.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	68 739	-	-	68 809	-	-
2.0.0.4 Services AIPS	36 866	-	-	42 280	-	-
	5 457 040	66 232	-	5 462 112	66 232	-
2.1.1.1 Gestion et préservation des sols pour une agriculture et un environnement durables	807 556	304 790	10 000	683 522	304 790	-
2.1.1.2 Technologies et pratiques pour une utilisation et une gestion durables de l'eau en agriculture	789 410	81 763	-	860 981	81 763	-
2.1.1.3 Amélioration des cultures en vue de rendements élevés et d'une meilleure adaptation aux changements climatiques	701 335	199 044	16 000	754 087	199 044	160 000
2.1.1.4 Technologies intégrées et efficaces de mutations pour la sélection et la génétique des cultures	796 436	197 921	-	758 756	197 921	40 000
2.1.1.5 Méthodes intégrées sols-eau-plantes pour améliorer la production alimentaire et la productivité de la biomasse	973 109	228 416	95 000	994 673	228 416	120 000
2.1.1.6 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	52 738	-	-	52 400	-	-
2.1.1.7 Services AIPS	28 283	-	-	32 198	-	-
Sous-programme 2.1.1 - Intensification durable des systèmes de production végétale	4 148 867	1 011 934	121 000	4 136 617	1 011 934	320 000
2.1.2.1 Gestion intégrée de la nutrition, de la reproduction et de la santé animales	331 155	27 948	9 000	357 844	27 948	9 000
2.1.2.2 Réduction des risques liés aux maladies animales transfrontières et aux zoonoses	1 182 153	77 411	213 000	1 024 118	77 411	223 000
2.1.2.3 Utilisation de techniques moléculaires pour améliorer la productivité des systèmes des petits élevages	656 263	16 769	9 000	712 783	16 769	9 000
2.1.2.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	28 588	-	-	27 845	-	-
2.1.2.5 Services AIPS	15 332	-	-	17 110	-	-
Sous-programme 2.1.2 - Intensification durable des systèmes de production animale	2 213 491	122 128	231 000	2 139 700	122 128	241 000
2.1.3.1 Applications phytosanitaires après récolte de l'irradiation des produits alimentaires pour faciliter le commerce international	474 917	195 152	37 000	474 917	195 152	80 000
2.1.3.2 La traçabilité comme approche du contrôle des contaminants alimentaires et d'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments	1 062 183	321 206	100 000	1 118 820	321 206	240 000
2.1.3.3 Préparation et mise en œuvre d'interventions pour les urgences nucléaires et les incidents radiologiques touchant l'agriculture et l'alimentation	-	-	109 000	-	-	109 000
2.1.3.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	19 902	-	-	20 629	-	-
2.1.3.5 Services AIPS	10 674	-	-	12 676	-	-
Sous-programme 2.1.3. - Amélioration des systèmes de sécurité sanitaire et contrôle des aliments	1 567 676	516 358	246 000	1 627 042	516 358	429 000
2.1.4.1 Application de la TIS à la lutte contre les insectes ravageurs exotiques dans l'agriculture et dans l'environnement	806 233	287 553	75 000	698 402	287 553	75 000
2.1.4.2 Réduction des populations locales de ravageurs des plantes à l'échelle régionale pour réduire l'emploi d'insecticides et favoriser le commerce international	1 162 457	129 459	80 000	1 193 239	129 459	80 000

Programme sectoriel 2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(hormis les investissements majeurs)

Tableau 15

Projet / Sous-programme / Programme	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire	Ressources	ABNFBO	Budget ordinaire	Ressources	ABNFBO
	aux prix de 2012	extra- budgétaires	non financées	aux prix de 2012	extra- budgétaires	non financées
2.1.4.3 Lutte contre les maladies animales transfrontières et les insectes nuisibles pour une agriculture et un développement rural durables	958 100	93 771	25 000	962 300	93 771	-
2.1.4.4 Adaptation de la TIS pour la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies	581 422	29 554	130 000	690 606	29 554	178 000
2.1.4.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	45 481	-	-	45 982	-	-
2.1.4.6 Services de l'AIPS	24 392	-	-	28 254	-	-
Sous-programme 2.1.4 - Lutte durable contre les principaux insectes ravageurs	3 578 085	540 337	310 000	3 618 783	540 337	333 000
Programme 2.1 - Alimentation et agriculture	11 508 119	2 190 757	908 000	11 522 142	2 190 757	1 323 000
2.2.1.1 Nutrition des mères, des nouveau-nés et des enfants	758 329	-	-	732 172	-	-
2.2.1.2 Surnutrition, obésité et maladies non transmissibles	501 469	-	-	623 981	-	-
2.2.1.3 Nutrition et maladies infectieuses	590 066	-	-	494 958	-	110 000
2.2.1.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	24 081	-	-	24 104	-	-
2.2.1.5 Services de l'AIPS	12 914	-	-	14 810	-	-
Sous-programme 2.2.1 - Nutrition en vue de l'amélioration des soins de santé	1 886 859	-	-	1 890 025	-	110 000
2.2.2.1 Prise en charge des maladies chroniques grâce à des modalités d'imagerie diagnostique intégrée, en particulier des maladies infectieuses et cardio-vasculaires et du cancer	826 974	-	-	872 004	-	95 000
2.2.2.2 Utilisation efficace de radiopharmaceutiques dans les domaines de la thérapie, de la neurologie et des maladies infantiles (conjointement avec 2.5.1.3)	481 993	-	-	428 293	-	95 000
2.2.2.3 Gestion de la qualité dans la formation professionnelle et la pratique clinique	631 599	-	-	605 976	-	-
2.2.2.6 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	25 866	-	-	25 437	-	-
2.2.2.7 Services de l'AIPS	13 872	-	-	15 630	-	-
Sous-programme 2.2.2 - Médecine nucléaire et imagerie diagnostique	1 980 304	-	-	1 947 340	-	190 000
2.2.3.1 Radio-oncologie	887 305	-	-	927 209	-	31 000
2.2.3.2 Radiobiologie appliquée	470 872	-	-	376 673	-	-
2.2.3.3 Assurance de la qualité en radiothérapie	437 614	-	-	484 466	-	-
2.2.3.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	23 371	-	-	23 322	-	-
2.2.3.6 Services de l'AIPS	12 534	-	-	14 331	-	-
Sous-programme 2.2.3 - Radio-oncologie et traitement du cancer	1 831 696	-	-	1 826 001	-	31 000
2.2.4.1 Audits de la qualité de la dosimétrie pour la radiothérapie	777 780	-	37 000	836 218	-	37 000
2.2.4.2 Appui à la traçabilité des mesures des rayonnements utilisés en médecine	617 636	-	51 000	492 527	-	51 000
2.2.4.3 Principes directeurs à appliquer dans l'assurance de la qualité pour la physique médicale en imagerie médicale	540 534	-	-	601 332	-	-

Programme sectoriel 2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme

(hormis les investissements majeurs)

Tableau 15

Projet / Sous-programme / Programme	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées
2.2.4.4 Progrès et harmonisation de l'assurance de la qualité en médecine radiologique	699 056	-	37 000	705 524	-	37 000
2.2.4.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	34 137	-	-	34 202	-	-
2.2.4.6 Services AIPS	18 308	-	-	21 016	-	-
Sous-programme 2.2.4 - Assurance de la qualité et métrologie des rayonnements utilisés en médecine	2 687 451	-	125 000	2 690 819	-	125 000
2.2.5.1 Analyse et évaluation des capacités de lutte contre le cancer	403 517	328 288	305 000	403 501	328 288	305 000
2.2.5.2 Création et coordination de sites modèles de démonstration	465 767	475 718	240 000	465 766	470 718	240 000
2.2.5.3 Information active, établissement de partenariats entre les secteurs public et privé et mobilisation de ressources	299 922	473 193	60 000	299 921	573 193	60 000
2.2.5.4 Promotion de réseaux régionaux de formation à la lutte contre le cancer	234 429	385 997	220 000	234 428	435 997	220 000
2.2.5.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	18 128	-	-	18 147	-	-
2.2.5.6 Services AIPS	9 722	-	-	11 150	-	-
Sous-programme 2.2.5 - Programme d'action en faveur de la cancérothérapie	1 431 485	1 663 196	825 000	1 432 913	1 808 196	825 000
Programme 2.2 - Santé humaine	9 817 795	1 663 196	950 000	9 787 098	1 808 196	1 281 000
2.3.1.1 Réseaux de données isotopiques de l'AIEA pour les précipitations, les cours d'eau et les eaux souterraines	609 835	-	-	628 672	-	-
2.3.1.2 Synthèse et diffusion de données isotopiques mondiales et d'informations connexes	259 686	-	100 000	265 056	-	100 000
2.3.1.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	11 402	-	-	11 726	-	-
2.3.1.4 Services AIPS	6 115	-	-	7 204	-	-
Sous-programme 2.3.1 - Réseaux de données isotopiques pour l'hydrologie et la climatologie	887 038	-	100 000	912 658	-	100 000
2.3.2.1 Évaluation des ressources en eaux souterraines à l'échelle locale/nationale	716 584	-	-	756 463	-	-
2.3.2.2 Évaluation et stratégies pour la gestion des aquifères et des cours d'eau internationaux	698 560	-	-	635 815	-	-
2.3.2.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	18 436	-	-	18 143	-	-
2.3.2.4 Services AIPS	9 888	-	-	11 148	-	-
Sous-programme 2.3.2 - Évaluations isotopiques des ressources en eau	1 443 468	-	-	1 421 569	-	-
2.3.3.1 Caractérisation des eaux souterraines fossiles à l'aide des radionucléides à longue période	647 018	-	-	658 328	-	-
2.3.3.2 Utilisation des isotopes de l'hélium et d'autres gaz rares pour évaluer la réalimentation des nappes phréatiques et leur vulnérabilité à la pollution	496 234	-	-	487 444	-	-
2.3.3.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	14 762	-	-	14 777	-	-
2.3.3.5 Services AIPS	7 917	-	-	9 079	-	-
Sous-programme 2.3.3 - Services d'analyse pour l'hydrologie isotopique	1 165 931	-	-	1 169 628	-	-
Programme 2.3 - Ressources en eau	3 496 437	-	100 000	3 503 855	-	100 000

Programme sectoriel 2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(hormis les investissements majeurs)

Tableau 15

Projet / Sous-programme / Programme	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées
2.4.1.1 Coordination des services relatifs aux produits de référence et des relations avec les clients	225 083	-	70 000	225 083	-	70 000
2.4.1.2 Fourniture de produits de référence pour le milieu terrestre et appui aux services de laboratoires	624 323	-	-	625 729	-	-
2.4.1.3 Fourniture de produits de référence pour le milieu marin et appui aux services de laboratoires	424 909	-	-	424 909	-	-
2.4.1.4 Fourniture de matières isotopiques stables de référence pour des applications concernant l'eau et d'autres milieux	323 225	-	-	323 225	-	-
2.4.1.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	19 899	-	-	19 937	-	-
2.4.1.6 Services AIPS	10 672	-	-	12 250	-	-
Sous-programme 2.4.1 - Produits de référence de l'AIEA pour la science et le commerce	1 628 111	-	70 000	1 631 133	-	70 000
2.4.2.1 Outils isotopiques pour l'étude des changements climatiques et environnementaux	589 761	31 076	25 000	564 148	31 076	25 000
2.4.2.2 Techniques nucléaires et isotopes pour comprendre l'acidification des océans et son impact socio-économique	342 954	45 000	70 000	348 046	55 000	70 000
2.4.2.3 Suivi et évaluation du cycle du carbone dans les océans	371 609	-	-	386 954	-	-
2.4.2.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	17 494	-	-	17 316	-	-
2.4.2.5 Services AIPS	9 382	-	-	10 640	-	-
Sous-programme 2.4.2 - Techniques nucléaires pour la compréhension des changements climatiques et environnementaux	1 331 200	76 076	95 000	1 327 104	86 076	95 000
2.4.3.1 Techniques nucléaires pour comprendre les processus côtiers et estuariens	478 148	66 436	-	478 148	66 436	-
2.4.3.2 Pollution marine et évaluation de son impact sur les écosystèmes terrestres et côtiers	651 632	213 856	-	649 704	213 856	-
2.4.3.3 Techniques radioécologiques pour la sécurité sanitaire des produits de la mer	414 469	31 076	-	419 599	31 076	-
2.4.3.4 Mesure et évaluation de la radioactivité marine	753 525	31 076	-	736 406	31 076	-
2.4.3.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	30 024	-	-	29 996	-	-
2.4.3.6 Services AIPS	16 101	-	-	18 432	-	-
Sous-programme 2.4.3 - Techniques nucléaires pour le développement durable des écosystèmes marins et côtiers	2 343 899	342 444	-	2 332 285	342 444	-
2.4.4.1 Méthodologies pour la compréhension de processus environnementaux dans les écosystèmes terrestres, aquatiques et atmosphériques	342 165	-	-	347 674	-	-
2.4.4.3 Élaboration de méthodes radioanalytiques pour la détermination de la radioactivité dans des échantillons de l'environnement	258 272	-	-	264 310	-	-
2.4.4.4 Fondement scientifique et technique de la planification des activités de remédiation de sites contaminés	203 237	-	-	209 775	-	-
2.4.4.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	10 388	-	-	10 632	-	-
2.4.4.6 Services AIPS	5 571	-	-	6 539	-	-
Sous-programme 2.4.4 - Processus écologiques terrestres, aquatiques et écologiques	819 633	-	-	838 930	-	-
Programme 2.4 - Environnement	6 122 843	418 520	165 000	6 129 452	428 520	165 000

Programme sectoriel 2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(hormis les investissements majeurs)

Tableau 15

Projet / Sous-programme / Programme	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées
2.5.1.1 Appui au renforcement des capacités nationales pour la production de radio-isotopes et de générateurs et l'adoption de nouveaux produits à des fins médicales	393 148	-	-	440 807	-	-
2.5.1.2 Appui à la mise au point et à la disponibilité de radiopharmaceutiques diagnostiques de qualité par le renforcement des systèmes d'assurance de la qualité et le respect des bonnes pratiques de fabrication	285 877	-	-	226 839	-	-
2.5.1.3 Mise au point de radiopharmaceutiques d'un coût avantageux (conjointement avec le projet 2.2.2.2)	360 799	-	75 000	375 871	-	75 000
2.5.1.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	13 591	-	-	13 698	-	-
2.5.1.5 Services AIPS	7 289	-	-	8 417	-	-
Sous-programme 2.5.1 - Radio-isotopes pour la prise en charge du cancer et d'autres maladies chroniques	1 060 704	-	75 000	1 065 632	-	75 000
2.5.2.1 Renforcement des capacités pour adapter les techniques faisant appel aux rayonnements à la gestion des processus industriels et à l'analyse de la composition de matériaux/objets	442 430	-	-	429 056	-	-
2.5.2.2 Appui à la technologie des rayonnements pour la mise au point de matériaux et les nanosciences	383 779	-	-	390 064	-	-
2.5.2.3 Appui au renforcement des capacités nationales pour l'application de techniques de radiotraitement à la dépollution	351 161	-	5 000	354 379	-	5 000
2.5.2.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	15 470	-	-	15 392	-	-
2.5.2.5 Services AIPS	8 296	-	-	9 458	-	-
Sous-programme 2.5.2 - Applications de la technologie des rayonnements aux soins de santé et aux procédés et pratiques industriels plus propres	1 201 136	-	5 000	1 198 349	-	5 000
Programme 2.5 - Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	2 261 840	-	80 000	2 263 981	-	80 000
Projet sectoriel 2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	38 664 074	4 338 705	2 203 000	38 668 640	4 493 705	2 949 000

Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 16

Titre du projet et description des activités	2012 ABNFBO non financées	2013 ABNFBO non financées
2.1.1.1 Gestion et préservation des sols pour une agriculture et un environnement durables		
2.1.1.1/03 <i>Élaborer un cadre et de méthodologies d'évaluation des impacts des changements des pratiques de gestion des terres et des nutriments sur le bilan du carbone du sol dans les écosystèmes agricoles, et leur contribution aux émissions de gaz à effet de serre</i>	10 000	-
2.1.1.3 Amélioration des cultures en vue de rendements élevés et d'une meilleure adaptation au changement		
2.1.1.3/10 <i>Coordonner un PRC sur l'amélioration de la productivité de la biomasse grâce à une induction de mutations efficace (2012-2016)</i>	16 000	120 000
2.1.1.3/11 <i>Coordonner un PRC sur l'amélioration de la qualité nutritionnelle par la modification des concentrations des facteurs positifs grâce à des mutations induites et à la biotechnologie chez les plantes cultivées (2009-2014)</i>	-	40 000
2.1.1.4 Technologies intégrées et efficaces de mutations pour la sélection et la génétique des cultures		
2.1.1.4/22 <i>Coordonner un PRC sur l'altération, la réparation et la mutagenèse de l'ADN des végétaux (2009-2014)</i>	-	40 000
2.1.1.5 Méthodes intégrées sols-eau-plantes pour améliorer la production alimentaire et la productivité de la biomasse		
2.1.1.5/10 <i>Organiser un PRC sur l'extension de l'adaptabilité aux effets néfastes du changement et de la variabilité climatiques grâce à des méthodes intégrées sols-eau-cultures mutantes (2010-2015)</i>	40 000	-
2.1.1.5/11 <i>Planifier et coordonner un PRC sur l'atténuation du changement climatique grâce à une gestion intégrée sols-plantes pour promouvoir la fixation et le stockage du carbone et de l'azote dans les écosystèmes agricoles (2010-2014)</i>	55 000	120 000
Sous-programme 2.1.1 - Intensification durable des systèmes de production végétale	121 000	320 000
2.1.2.1 Gestion intégrée de la nutrition, de la reproduction et de la santé animales		
2.1.2.1/05 <i>Coordonner un PCR sur le recours aux enzymes et à la technologie nucléaire pour promouvoir l'utilisation d'aliments fibreux et réduire les émissions de gaz à effet de serre du bétail (2010-2015)</i>	9 000	9 000
2.1.2.2 Réduction des risques que présentent les maladies animales transfrontières et les zoonoses		
2.1.2.2/02 <i>Elaborer un système de gestion de la qualité pour les laboratoires vétérinaires conforme aux normes et aux méthodes de l'OIE</i>	10 000	10 000
2.1.2.2/09 <i>Coordonner un PRC pour le diagnostic et le contrôle précoces et rapides des virus à ADN tels que le virus de la variole ovine et caprine et celui de la fièvre porcine</i>	80 000	120 000
2.1.2.2/12 <i>Mettre au point des technologies, dispositifs et systèmes de nouvelle génération aux fins de la détection précoce et rapide des maladies animales</i>	9 000	9 000
2.1.2.2/14 <i>Coordonner un PRC sur le diagnostic et le contrôle précoces et rapides de la trypanosomose animale</i>	114 000	84 000
2.1.2.3 Recours à des approches innovantes basées sur les techniques nucléaires pour maintenir la biodiversité et améliorer la productivité animale		
2.1.2.3/01 <i>Directives à l'intention des laboratoires vétérinaires</i>	9 000	9 000
Sous-programme 2.1.2 Intensification durable des systèmes de production animale	231 000	241 000

Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 16

Titre du projet et description des activités	2012 ABNFBO non financées	2013 ABNFBO non financées
2.1.3.1 Applications après récolte de techniques d'irradiation des aliments pour assurer la sécurité sanitaire, lutter contre les insectes nuisibles de quarantaine et faciliter le commerce international		
2.1.3.1/06 <i>PRC sur l'application de la technologie des rayonnements dans l'élaboration de matériaux d'emballage avancés pour les produits alimentaires ((2013–2018) (activité conjointe avec le projet 2.5.2.2)</i>	7 000	50 000
2.1.3.1/07 <i>Atelier régional de formation des formateurs sur l'application des normes internationales relatives à l'irradiation des aliments</i>	30 000	-
2.1.3.1/08 <i>Atelier régional de formation des formateurs sur l'exploitation des installations relatives à l'irradiation des aliments</i>	-	30 000
2.1.3.2 Traçabilité pour améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et renforcer le commerce international		
2.1.3.2/09 <i>Colloque international sur les techniques nucléaires et connexes pour l'intégrité des aliments, la traçabilité et la protection des consommateurs</i>	-	100 000
2.1.3.2/10 <i>Atelier interrégional de formation des formateurs de Seibersdorf sur les techniques intégrées d'analyse pour le contrôle des contaminants dans les aliments</i>	100 000	-
2.1.3.2/11 <i>Atelier interrégional de formation des formateurs de Seibersdorf sur les techniques de traçabilité pour le contrôle des contaminants dans les aliments</i>	-	100 000
2.1.3.2/12 <i>Ateliers régionaux sur les techniques intégrées d'analyse pour la traçabilité et le contrôle des contaminants dans les aliments</i>	-	40 000
2.1.3.3 Préparation et conduite d'interventions pour les urgences nucléaires et radiologiques touchant l'agriculture et l'alimentation		
2.1.3.3/01 <i>Révision et mise à jour des Normes fondamentales internationales de l'Agence et des procédures de gestion interinstitutions concernant la préparation et la conduite d'interventions pour les urgences nucléaires et radiologiques touchant l'agriculture</i>	56 500	56 500
2.1.3.3/02 <i>Coopération, communication et échange d'informations sur l'élaboration et l'application d'arrangements, de directives et de procédures harmonisés pour les exercices ou les situations d'urgence</i>	52 500	52 500
Sous-programme 2.1.3 - Amélioration des systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments	246 000	429 000
2.1.4.1 Application de la TIS à la lutte contre les insectes ravageurs exotiques en agriculture et dans l'environnement		
2.1.4.1 <i>Dépenses générales de fonctionnement et maintenance du matériel des laboratoires de Seibersdorf</i>	75 000	75 000
2.1.4.2 Réduction des populations locales de ravageurs des plantes à l'échelle régionale pour réduire l'emploi d'insecticides et favoriser le commerce international		
2.1.4.2 <i>Dépenses générales de fonctionnement et maintenance du matériel des laboratoires de Seibersdorf</i>	80 000	80 000
2.1.4.3 Lutte contre les ravageurs migrants s'attaquant au bétail pour une agriculture et un développement rural durables		
2.1.4.3 <i>Dépenses générales de fonctionnement et maintenance du matériel des laboratoires de Seibersdorf</i>	25 000	-
2.1.4.4 Développement de la TIS pour la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies		
2.1.4.4/23 <i>Coordonner un PCR sur les effets des méthodes de production et de lâcher de moustiques sur la compétitivité des mâles (2013-2018)</i>	-	128 000
2.1.4.4 <i>Dépenses générales de fonctionnement et maintenance du matériel des laboratoires de Seibersdorf</i>	130 000	50 000
Sous-programme 2.1.4 - Lutte durable contre les principaux insectes ravageurs	310 000	333 000
Programme 2.1 - Alimentation et Agriculture	908 000	1 323 000

Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 16

Titre du projet et description des activités	2012 ABNFBO non financées	2013 ABNFBO non financées
2.2.1.3 Nutrition et maladies infectieuses		
2.2.1.3/01 <i>Coordonner un PCR sur la nutrition et les maladies tropicales négligées (2013-2016)</i>	-	110 000
<u>Sous-programme 2.2.1 - Amélioration de la santé par la nutrition</u>	-	110 000
2.2.2.1 Prise en charge des maladies chroniques grâce à des modalités d'imagerie diagnostique intégrée, en particulier des maladies infectieuses et cardio-vasculaires et du cancer		
2.2.2.1/07 <i>Coordonner un PCR sur l'imagerie intégrée (SPECT/CT; PET/CT; IRM) dans les infections/inflamations et les pathologies de la colonne vertébrale (2013-2015)</i>	-	95 000
2.2.2.2 Utilisation efficace de radiopharmaceutiques dans les domaines de la thérapie, de la neurologie et des maladies infantiles (conjointement avec 2.5.1.3)		
2.2.2.2/07 <i>Coordonner un PCR sur l'imagerie des troubles neurodégénératifs, en particulier en ce qui concerne les maladies de Parkinson et d'Alzheimer (en coordination avec 2.5.1.3)</i>	-	95 000
<u>Sous-programme 2.2.2 - Médecine nucléaire et imagerie diagnostique</u>	-	190 000
2.2.3.1 Radio-oncologie		
2.2.3.1/03 <i>Élaborer des documents sur la curiethérapie du cancer de la prostate et l'utilisation du fractionnement altéré en radio-oncologie</i>	-	31 000
<u>Sous-programme 2.2.3 - Radio-oncologie et traitement du cancer</u>	-	31 000
2.2.4.1 Audits de la qualité de la dosimétrie pour la radiothérapie		
2.2.4.1/13 <i>Appuyer la formation de groupes de vérificateurs externes nationaux en dosimétrie des rayonnements</i>	37 000	37 000
2.2.4.2 Appui à la traçabilité des mesures en médecine radiologique		
2.2.4.2/08 <i>Élaborer un protocole harmonisé en dosimétrie pour les applications de curiethérapie</i>	51 000	51 000
2.2.4.4 Progrès et harmonisation de l'assurance de la qualité en médecine radiologique		
2.2.4.4/11 <i>Appuyer la formation de vérificateurs en médecine radiologique</i>	37 000	37 000
<u>Sous-programme 2.2.4 - Assurance de la qualité et métrologie des rayonnements utilisés en médecine</u>	125 000	125 000
2.2.5.1 Analyse et évaluation des capacités de lutte contre le cancer		
2.2.5.1/01 <i>Conduire des analyses et des évaluations de la lutte contre le cancer (missions imPACT) pour les États Membres</i>	305 000	305 000
2.2.5.2 Création et coordination de sites modèles de démonstration		
2.2.5.2/01 <i>Planification et conception stratégiques de projets de sites modèles de démonstration du PACT</i>	120 000	120 000
2.2.5.2/02 <i>Coordination de projets nationaux de sites modèles de démonstration du PACT</i>	120 000	120 000
2.2.5.3 Information active, établissement de partenariats entre les secteurs public et privé et mobilisation de ressources		
2.2.5.3/01 <i>Etablir et renforcer des partenariats public-privé</i>	20 000	20 000
2.2.5.3/02 <i>Accroître le niveau de priorité du cancer dans les préoccupations sanitaires mondiales grâce à des campagnes de sensibilisation et de formation du public</i>	20 000	20 000
2.2.5.3/03 <i>Accroître l'appui des donateurs non traditionnels grâce à des stratégies de mobilisation et de gestion de ressources</i>	20 000	20 000

Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 16

Titre du projet et description des activités	2012 ABNFBO non financées	2013 ABNFBO non financées
2.2.5.4 Promotion de réseaux régionaux de formation à la lutte contre le cancer		
2.2.5.4/01 Appui au lancement de réseaux régionaux de formation	10 000	10 000
2.2.5.4/02 Développement de l'université virtuelle de lutte contre le cancer et de l'appui	210 000	210 000
Sous-programme 2.2.5 - Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT)	825 000	825 000
Programme 2.2 - Santé humaine	950 000	1 281 000
2.3.1.2 Synthèse et diffusion de données isotopiques mondiales et d'informations connexes		
2.3.1.2/06 Déterminer et évaluer la répartition de l'eau fossile utilisée pour l'irrigation et les usages domestiques dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'adaptation au changement climatique au Moyen-Orient et en Afrique	100 000	100 000
Sous-programme 2.3.1 - Réseaux de données isotopiques pour l'hydrologie et la climatologie	100 000	100 000
Programme 2.3 - Ressources en eau	100 000	100 000
2.4.1.1 Coordination des services relatifs aux produits de référence et des relations avec les clients		
2.4.1.1/01 Préparation et certification officielle des Laboratoires de l'environnement de l'AIEA comme producteur de matières de référence	70 000	70 000
Sous-programme 2.4.1 - Produits de référence de l'AIEA pour la science et le commerce	70 000	70 000
2.4.2.1 Outils isotopiques pour étudier les changements climatiques et environnementaux		
2.4.2.1/05 Techniques nucléaires et isotopes pour comprendre les liens entre les changements climatiques et la santé humaine ainsi que les effets de ces changements sur cette dernière	25 000	25 000
2.4.2.2 Techniques nucléaires et isotopes pour comprendre l'acidification des océans et son impact socio-économique		
2.4.2.2/04 Atelier international sur les effets socio-économiques de l'acidification des océans sur les pays en développement	70 000	70 000
Sous-programme 2.4.2 - Techniques nucléaires pour la compréhension des changements climatiques et environnementaux	95 000	95 000
Programme 2.4 - Environnement	165 000	165 000
2.5.1.3 Elaboration efficiente de radiopharmaceutiques (conjointement avec 2.2.2.2)		
2.5.1.3/07 Contribution pour coordonner un PCR sur l'imagerie des troubles neurodégénératifs, en particulier en ce qui concerne les maladies de Parkinson et d'Alzheimer (contribution à 2.2.2.2)	75 000	75 000
Sous-programme 2.5.1 - Radio-isotopes pour la prise en charge du cancer et d'autres maladies chroniques	75 000	75 000
2.5.2.3 Appui au renforcement des capacités nationales pour l'application de techniques de radiotraitement à la dépollution		
2.5.2.3/04 Appui à la préparation de lignes directrices et de protocoles concernant la décontamination d'agents biologiques dangereux en cas d'urgence (par exemple, bioterrorisme) en utilisant les rayonnements ionisants.	5 000	5 000
Sous-programme 2.5.2 - Applications de la technologie des rayonnements aux soins de santé et aux procédés et pratiques industriels plus propres.	5 000	5 000
Programme 2.5 - Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	80 000	80 000
Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 203 000	2 949 000

Programme sectoriel 3

Sûreté et sécurité nucléaires

Introduction

Ce programme sectoriel œuvre pour la réalisation et le maintien de niveaux élevés de sûreté et de sécurité nucléaires dans le monde en vue de la protection des personnes, de la société et de l'environnement. Les défis recensés dans la stratégie à moyen terme pour 2012-2017 portent, entre autres, sur le développement rapide des installations nucléaires, y compris des installations d'extraction d'uranium, le vieillissement des centrales nucléaires et des réacteurs de recherche existants, l'utilisation accrue des rayonnements ionisants dans les secteurs industriel, médical et agricole, la menace permanente du terrorisme nucléaire et l'accumulation de déchets radioactifs et de combustible usé.

Le programme sectoriel 3 permet l'exercice direct des fonctions statutaires de l'Agence consistant à établir des normes de sûreté et à prendre des dispositions pour les appliquer. Il établit des principes directeurs en matière de sûreté, favorise leur utilisation et appuie leur application. Parmi les questions de sûreté figurent notamment l'augmentation des doses médicales, le manque d'infrastructures pour gérer les sources retirées du service et les anciens sites.

L'essor des technologies nucléaires et radiologiques requiert des capacités appropriées, notamment un personnel plus qualifié et bien formé dans le monde entier. La sûreté et la sécurité étant des questions de portée mondiale, il est essentiel de promouvoir la coopération internationale, en transférant les connaissances existantes et nouvelles des pays expérimentés dans le domaine de l'énergie nucléaire aux pays émergents en la matière. L'accent est particulièrement mis sur l'élargissement et le maintien des réseaux de connaissances à l'appui du régime mondial de sûreté et sécurité nucléaires.

La sécurité des matières nucléaires et d'autres matières radioactives restera un domaine prioritaire. L'Agence élabore et publie des recommandations et des orientations en matière de sécurité nucléaire et maintient une plate-forme d'information efficace pour leur application. À la demande d'un État, elle fournira également une assistance pour concevoir et mettre en place une solide infrastructure de sécurité nucléaire, y compris dans les domaines de la prévention, de la détection et de l'intervention.

Ce programme sectoriel prévoit aussi des capacités nationales et internationales d'intervention efficace et d'atténuation des conséquences en cas d'incidents nucléaires et radiologiques ou en cas de situation d'urgence, notamment d'acte de terrorisme nucléaire.

Les services d'impression et de traduction font partie intégrante de la fourniture des produits concrets des programmes et les estimations pour ce programme sectoriel incluent donc la part correspondante des coûts fixes pour l'impression et la traduction des documents publiés à des fins de distribution¹. En outre, comme l'AIPS comprend plusieurs processus de gestion intégrée qui soutiennent l'exécution du programme, les estimations comprennent également la part de financement de l'Unité des services aux utilisateurs de l'AIPS (ASU) chargée de fournir un appui opérationnel constant aux systèmes AIPS et aux processus opérationnels connexes.

Objectifs	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer continuellement la sûreté et la sécurité mondiales grâce à l'établissement et à la large application de normes de sûreté et de guides de sécurité, à l'adhésion aux instruments juridiques internationaux dans le monde entier, à des examens par des pairs et des services intégrés et modulaires, à la création de capacités et au réseautage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui utilisent les éléments du régime mondial de sûreté et de sécurité nucléaires. • Nombre de ratifications d'États parties.
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer continuellement les capacités et les arrangements nationaux, régionaux et internationaux pour garantir un niveau élevé de sûreté et de sécurité, ainsi que la planification et la conduite des interventions dans les situations d'urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays qui utilisent les guides de l'Agence et participent aux manifestations visant à promouvoir et à faciliter leur utilisation.

¹ Tel qu'indiqué au paragraphe 34 de la partie I du présent document.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des capacités de sûreté et de sécurité nucléaires aux niveaux national, régional et international. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bonnes pratiques et de conclusions positives des examens et des services.
<ul style="list-style-type: none"> Établissement d'une série actualisée, détaillée et complète de normes de sûreté et de guides de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de normes de sûreté, de guides de sécurité et d'autres documents approuvés.
<ul style="list-style-type: none"> Réseau mondial de communication et de partage des connaissances. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de questions résolues à travers les réseaux de communication.

3.0.0.1 Renforcement du régime mondial de sûreté et de sécurité nucléaires

Description	Principaux produits
<p>Les programmes et activités de sûreté et de sécurité nucléaires bénéficient d'un appui et d'une coordination garantissant notamment que les normes de sûreté et les guides de sécurité de l'Agence forment une série détaillée, actualisée et cohérente de références faisant autorité acceptées sur le plan international. De même, des activités d'appui et de coordination seront menées pour faciliter une application harmonisée et intégrée de ces normes et guides et pour optimiser les possibilités de partage des connaissances et d'améliorations continues à travers les mécanismes appropriés de retour d'information. L'appui et la coordination des politiques seront assurés pour la Commission des normes de sûreté (CSS) et toutes les interactions directement liées aux comités des normes de sûreté et des guides de sécurité. L'accent sera particulièrement mis sur le renforcement des synergies entre sûreté et sécurité et la mise en œuvre des recommandations de l'équipe spéciale conjointe AdSec/CSS concernant la possibilité d'établir des normes couvrant à la fois la sûreté et la sécurité nucléaires.</p>	<p>Politique, normes et principes directeurs. Bases de données et produits promotionnels (site web, brochures, etc.)</p>

3.0.0.2 Amélioration et renforcement de la création de capacités, des communications, des réseaux de connaissances et de la formation théorique et pratique

Description	Principaux produits
<p>Afin de répondre efficacement aux défis et aux besoins des États Membres en matière de sûreté et de sécurité, ce projet insiste particulièrement sur la mise en place, le renforcement et la coordination d'efforts visant à la création de capacités, en intégrant les activités du programme concernées dans trois grandes catégories : i) communications et activités de sensibilisation ; ii) réseaux de connaissances et gestion des connaissances ; iii) formation théorique et pratique.</p> <p>En outre, ce projet, en étroite coordination et coopération avec d'autres activités pertinentes de l'Agence, vise à : i) intensifier les efforts des États Membres dans leur engagement à long terme en faveur de la sûreté et de la sécurité nucléaires grâce à l'élaboration, la mise en œuvre et la maintenance d'une infrastructure efficace et durable en la matière conformément à leurs politiques et stratégies nationales ; ii) aider les États Membres à acquérir des compétences pratiques ; iii) encourager les États Membres à se préparer à assumer avec succès leur responsabilité nationale pour la sûreté et la sécurité et à partager les connaissances, informations et compétences dont ils disposent en tant que membres du régime mondial de sûreté et de sécurité nucléaires ; iv) coordonner les activités du</p>	<p>Plans d'action nationaux intégrés pour la création de capacités. Profils nationaux des États Membres complets et mis à jour.</p>

Description	Principaux produits
<p>programme sectoriel 3 pour appuyer la création de capacités et améliorer les politiques, approches et méthodologies connexes.</p> <p>Les approches en matière de réseaux de connaissances, à la fois internes et externes, seront appuyées en vue d'améliorer les pratiques dans les domaines de la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques et de la sûreté et la sécurité du transport et des déchets. Ce projet exécutera au profit des États Membres des activités d'appui et de coordination pour promouvoir la gestion des connaissances et pour renforcer leurs efforts visant à la création de capacités techniques et programmatiques. De plus, il promeut le renforcement et l'harmonisation de la mise en valeur des ressources humaines par le biais de stratégies et programmes de formation théorique et pratique, garantissant que des infrastructures coordonnées, efficaces et durables sont en place dans les États Membres.</p>	

Programme 3.1 Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence

Justification : Malgré les efforts louables déployés, il y a encore des incidents et des urgences liés aux rayonnements qui peuvent porter préjudice au public, aux travailleurs, aux patients, aux biens et/ou à l'environnement. Ces événements peuvent aller d'incidents sans conséquences radiologiques, mais suscitant beaucoup d'intérêt et d'émotion parmi les médias et au sein du public, à des accidents graves dans des centrales nucléaires. Les actes malveillants et les menaces mettant en jeu des matières radioactives constituent aussi des scénarios qui doivent retenir l'attention. Les États et la communauté internationale doivent être prêts à intervenir efficacement en cas de tels événements.

La Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires imposent des obligations et des fonctions spécifiques à l'AIEA en ce qui concerne la préparation et la conduite des interventions d'urgence (PCI). Une autre fonction statutaire de l'Agence est d'élaborer des normes de sûreté dans ce domaine et de prendre des dispositions pour leur application. Enfin, l'Agence a un rôle important consistant à évaluer les événements radiologiques et à aider à informer le public de leur importance.

Des capacités et des arrangements d'intervention nationaux et internationaux efficaces sont essentiels pour réduire le plus possible l'impact des événements radiologiques et pour accroître la confiance du public dans la sûreté et la sécurité de la technologie nucléaire. L'expansion du recours à l'énergie nucléaire ne peut se faire sans un renforcement des capacités et des arrangements de PCI nationaux, régionaux et internationaux. De solides capacités et arrangements nationaux en la matière sont des conditions préalables à la mise en place de programmes électronucléaires nationaux efficaces. La fourniture d'assistance technique, le partage de l'information sur les événements passés et l'élaboration d'arrangements de PCI internationaux efficaces profiteront à tous les États Membres.

Toute intervention efficace en cas d'urgence passe par une évaluation initiale cohérente et une gestion adéquate de la situation, lesquelles ne sont possibles qu'avec des activités de PCI coordonnées. Cependant, tous les États Membres ne disposent pas de capacités adéquates.

Les enseignements tirés à la suite de l'accident de Fukushima, tels que spécifiés lors de la Conférence ministérielle sur la sécurité nucléaire de juin 2011, seront pris en compte lors de la mise en œuvre du programme.

Objectifs :

- Maintenir et renforcer des capacités et des arrangements de PCI efficaces et compatibles au sein de l'Agence, ainsi qu'aux niveaux national, régional et international, pour l'alerte avancée et l'intervention en temps utile en cas d'incidents et d'urgences nucléaires ou radiologiques, qu'ils soient dus à un accident, à une négligence ou à un acte malveillant.
- Améliorer la fourniture et le partage de l'information sur les incidents et les urgences radiologiques entre les États Membres, les organisations internationales et le public/les médias.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des capacités et des arrangements de PCI au sein de l'Agence, ainsi qu'aux niveaux national, régional et international. 	<ul style="list-style-type: none"> Diminution du nombre de défaillances déterminées dans les capacités et les arrangements de PCI aux niveaux national, régional et international.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des capacités et des arrangements de PCI de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Diminution du nombre de défaillances déterminées dans les capacités et les arrangements de PCI de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la fourniture/du partage de l'information sur les incidents et les urgences radiologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'incidents et d'urgence signalés au Centre des incidents et des urgences (IEC).

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme : Ce programme est également fondé sur les documents GC(53)/RES/10 (partie 11) et GC(54)/RES/7 (partie 11). La PCI est un domaine transversal faisant explicitement ou implicitement partie de la plupart des programmes de l'Agence. La coordination sera effectuée à travers l'IEC et par celui-ci pour permettre une approche cohérente de la PCI à l'échelle de l'Agence.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Activités visant à renforcer la PCI pour les États et les régions qui entreprennent de nouveaux programmes électronucléaires.
2. Activités nécessaires pour honorer les obligations relatives aux conventions susmentionnées.
3. Activités liées à ces conventions, mais pas obligatoires (par exemple, activités de PCI internes et Réseau d'assistance pour les interventions (RANET)).

Sous-programme 3.1.1 Renforcement de la préparation des interventions d'urgence aux niveaux national et international

Objectifs :

- Renforcer les capacités et les arrangements de PCI nationaux et régionaux grâce à l'élaboration de normes de sûreté, de directives opérationnelles et d'outils, ainsi que la fourniture d'assistance en vue de leur application.
- Disposer, pour la PCI, de capacités et d'arrangements adéquats aux niveaux intergouvernemental et interinstitutions, ainsi que d'un mécanisme durable pour leur amélioration continue.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des arrangements et des capacités de PCI aux niveaux national et régional. 	<ul style="list-style-type: none"> Diminution du nombre de défaillances déterminées dans les systèmes de PCI des États Membres.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des capacités et des arrangements de PCI aux niveaux intergouvernemental et interinstitutions. 	<ul style="list-style-type: none"> Diminution du nombre de défaillances déterminées dans les interventions interinstitutions en cas d'urgence radiologique.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme poursuit et fusionne les activités pertinentes du cycle biennal précédent. Il a été élaboré sur la base des besoins et des enseignements identifiés lors de l'évaluation de la PCI aux niveaux national et international pour les incidents nucléaires et radiologiques ou les actes de terrorisme nucléaire. Il prend également en compte les résultats des projets et les recommandations du Plan d'action international pour le renforcement du système international de préparation et de conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 11,9 % (145 692 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 3,1 % (41 867 €) en 2013 par rapport à 2012. La nette augmentation des ressources du budget ordinaire pour le cycle 2012-2013 permettra de stabiliser la situation en matière d'effectifs.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
<p>3.1.1.1 Amélioration de la préparation des interventions d'urgence par les États Membres <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i></p>	Formation d'experts nationaux/régionaux, formation d'équipes RANET, rapports d'accidents, publications sur la PCI, site web, informations, base de données, autoévaluations nationales, rapports de missions de l'EPREV et de l'IRRS, plans d'action propres aux pays.
<p>3.1.1.2 Amélioration de la gestion internationale des situations d'urgence <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i></p>	Document visant à renforcer le cadre international de la PCI, programme et rapports du 7 ^e atelier des autorités compétentes, rapport sur la mise en œuvre du plan d'action, projet de la version 2013, JPLAN, matériel de sensibilisation, dépliants et brochures de l'IEC.

Sous-programme 3.1.2 Système des incidents et des urgences de l'AIEA et dispositions opérationnelles prises avec des États et des organisations internationales

Objectifs :

- Assurer une intervention efficace et atténuer les effets des incidents et des urgences dans les États Membres et les États parties aux conventions pertinentes.
- Améliorer la formation du personnel et celle des points de contact extérieurs en matière de communications, d'évaluation et d'assistance en situation d'urgence.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des conséquences des incidents et des urgences ayant dépassé les capacités nationales dans les États Membres et les États Parties, formation du personnel de l'Agence selon les fonctions prévues dans le plan d'intervention interne, formation de formateurs et d'opérateurs dans les États Membres dont le niveau de performance lors des exercices de type ConvEx était au mieux moyen. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du plan d'action pour l'assistance établi par l'Agence et les contreparties bénéficiaires et donatrices, nombre de membres du personnel formés, taux de participation des contreparties aux exercices ConvEx.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme poursuit et fusionne les activités du cycle biennal précédent et les recommandations du Plan d'action international pour le renforcement du système international de préparation et de conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique. Il a été élaboré à partir d'évaluations et de la nécessité de perfectionner le Système des incidents et des urgences de l'AIEA et les dispositions opérationnelles prises avec des États Membres et des organisations internationales qui coparrainent le Plan de gestion des situations d'urgence commun aux organisations internationales (JPLAN).

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 2,5 % (56 580 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 2,3 % (49 270 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
3.1.2.1 Conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Manuel des opérations techniques révisé ; système d'information/d'organisation des tâches de l'IEC ; sur demande, rapports sur l'assistance fournie lors d'incidents/urgences ; accords d'intervention avec les organisations internationales pertinentes en vigueur.
3.1.2.2 Renforcement des capacités d'intervention <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Instructions de travail, listes de vérification et procédures pour le système d'astreinte et de mobilisation, dispositions en matière d'intervention prises avec d'autres divisions et départements, scénarios pour la formation des points de contact extérieurs aux communications en situation d'urgence.

Programme 3.2 Sûreté des installations nucléaires

Justification : Ces dernières années, l'intérêt des États Membres pour le lancement de programmes électronucléaires ou l'expansion de programmes existants s'est accru de manière significative, et ce, plus rapidement que les années précédentes.

Avec le regain d'intérêt pour l'électronucléaire, et l'exploitation à long terme d'installations existantes, il faut de solides capacités d'évaluation de la sûreté en phase avec les avancées technologiques, des méthodes et des outils d'évaluation de la sûreté, de solides prescriptions dans le domaine de la sûreté de conception ainsi que des systèmes de gestion, des orientations et une culture de sûreté.

Pour évaluer la sûreté des installations nucléaires nouvelles et existantes vis-à-vis des risques liés aux aléas naturels ou des événements d'origine humaine, y compris le sabotage et les aspects environnementaux liés aux sites, des méthodes de pointe sont nécessaires.

Face à ces nouveaux défis, les États Membres ont besoin d'aide pour renforcer leurs capacités et développer leur infrastructure de sûreté grâce au renforcement de la coopération internationale, conformément au cadre mondial de sûreté nucléaire. Dans le même temps, les installations nucléaires actuellement en service sont en train de vieillir, une question qui deviendra de plus en plus importante sur le plan de la sûreté. Une aide sera fournie aux États Membres dans le domaine de l'examen et de l'évaluation des prescriptions réglementaires ainsi que de la

conception et de la sûreté d'exploitation des installations nucléaires compte tenu des enseignements tirés de l'accident de Fukushima.

L'Agence renforcera les liens entre les conventions, les normes et les codes de conduite relatifs à la sûreté pour qu'ils soient tous appliqués de manière stratégique et synergique. La mise au point de normes de sûreté, la promotion de leur application et l'examen de leur mise en œuvre grâce à des services d'examen de la sûreté sont des éléments indispensables aux États Membres pour une solide infrastructure de sûreté et, pour améliorer constamment la sûreté des installations nucléaires et l'efficacité des organismes de réglementation. L'échange d'informations et de données sur l'expérience d'exploitation pour l'identification, l'analyse et la mise en œuvre de mesures correctives peuvent contribuer à prévenir des événements dans le futur. Ces actions seront appuyées par les systèmes internationaux de notification d'événements, le partage accru des pratiques optimales d'expérience d'exploitation et des efforts pour aider les organismes de réglementation et les organismes nucléaires à tirer les enseignements des événements passés.

Objectifs :

- Améliorer constamment la sûreté des installations nucléaires pendant l'évaluation des sites, la conception, la construction et l'exploitation grâce à la mise à disposition d'un ensemble de normes de sûreté et à leur application.
- Aider les États Membres à mettre en place une infrastructure de sûreté appropriée.
- Faciliter l'adhésion à la Convention sur la sûreté nucléaire et au Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche et leur application, et renforcer la coopération internationale.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none">• Régime mondial de sûreté renforcé grâce à l'acceptation des normes de sûreté de l'Agence relatives à l'infrastructure législative et gouvernementale et aux installations nucléaires.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de normes de sûreté nouvelles ou révisées intéressant les organismes gouvernementaux et les installations nucléaires et approuvées par la CSS.
<ul style="list-style-type: none">• Sûreté des installations nucléaires améliorée dans les États Membres grâce à la mise en œuvre des recommandations et des suggestions des services de sûreté s'appuyant sur les normes de l'Agence en la matière.	<ul style="list-style-type: none">• Pourcentage de recommandations et de suggestions de l'Agence provenant de services de sûreté prises en compte de manière adéquate par les organismes de réglementation et les installations nucléaires.• Nombre d'autoévaluations documentées par l'organisme de réglementation et l'installation nucléaire avant les services de sûreté.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme : Ce programme est basé sur la stratégie à moyen terme, les recommandations présentées par les États Membres pendant les conférences de l'Agence, les résolutions GC(53)/RES/10 (partie 3) et GC(54)/RES/7 (partie 3) et la quatrième réunion d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire (CSN). Il tient compte des enseignements tirés et du retour d'information des services d'examen de la sûreté, ainsi que des analyses relatives à l'accident de Fukushima. Toutefois, sa mise en œuvre dépend beaucoup des programmes extrabudgétaires.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Projets établissant des normes de sûreté et fournissant des services pour les conventions et les codes de conduite.
2. Projets liés à l'application des normes.
3. Projets sur la création de capacités et le renforcement de l'échange d'informations.

Sous-programme 3.2.1 Cadre gouvernemental et réglementaire, infrastructure de sûreté et création de capacités pour les installations nucléaires

Objectifs :

- Mettre en place des cadres gouvernementaux et réglementaires efficaces, indépendants et durables pour les installations nucléaires.
- Établir des infrastructures de sûreté grâce à la mise en œuvre progressive des normes de sûreté de l'Agence.
- Appuyer le renforcement du cadre mondial de sûreté nucléaire grâce à un processus cohérent d'élaboration, d'examen et de révision fondé sur les besoins en vue de normes de sûreté actualisées et de grande qualité pour les installations nucléaires.
- Mettre en place un processus de création de capacités dans les domaines de la réglementation et de la sûreté conformément aux normes de sûreté de l'Agence.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Organismes de réglementation efficaces, indépendants et durables dans les États membres pour assurer un contrôle réglementaire adéquat pendant toute la durée de vie des installations nucléaires, conformément aux normes de sûreté de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de demandes d'assistance d'experts et de missions IRRS émanant des États Membres et nombre de missions effectuées.
<ul style="list-style-type: none"> Infrastructure de sûreté adaptée grâce à l'application progressive des normes de sûreté de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de demandes de missions d'examen de la sûreté émanant des États Membres (IRRS, choix de sites, INIR, par exemple).
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble de normes de sûreté actualisées et améliorées pour les installations nucléaires et leur réglementation. Cadres de compétences améliorés appuyant la sûreté d'utilisation des installations nucléaires dans les États Membres ayant à la fois des programmes nucléaires nouveaux et bien établis. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de normes de sûreté soumises pour approbation conformément au plan de travail agréé par la CSS. Cadres de compétences améliorés appuyant la sûreté d'utilisation des installations nucléaires dans les États Membres ayant à la fois des programmes nucléaires nouveaux et bien établis.

Changements et tendances concernant le programme : Compte tenu de la tendance à la hausse du nombre de pays qui développe ou lance leur programme électronucléaire, un examen des activités d'appui aux RAS a été mené et les projets prévus au titre du présent sous-programme ont été modifiés pour tirer parti du travail effectué par l'Agence pour aider les pays à développer leur cadre gouvernemental et réglementaire. Un guide de sûreté a également été établi pour faciliter la mise en place d'infrastructures de sûreté. La création de capacités pour les installations nucléaires est devenue de plus en plus importante et est au centre du projet 3.2.1.4. La préparation des autorités de réglementation pour examiner et mettre en œuvre les enseignements tirés dans les programmes nationaux de réglementation et de contrôle sera une question importante.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 5,7 % (169 064 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 0,1 % (2 394 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
3.2.1.1 Renforcement de l'efficacité de la réglementation et du travail à réseau dans ce domaine <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Rapports de missions IRRS ; rapports d'autoévaluations ; informations disponibles sur le réseau RegNet ; rapports de missions d'examen réalisées par des experts.
3.2.1.2 Développement de l'infrastructure de sûreté des pays qui se lancent dans l'électronucléaire <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Rapports de missions; rapports d'autoévaluation; rapports de missions d'examen réalisées par des experts.
3.2.1.3 Amélioration des normes de sûreté de l'AIEA et appui à la Convention sur la sûreté nucléaire, au Groupe international pour la sûreté nucléaire (INSAG) et à d'autres organismes internationaux <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Normes de sûreté et rapports
3.2.1.4 Renforcement de capacités dans les domaines de la réglementation et de la sûreté pour les installations nucléaires <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Rapports, supports de formation, plates-formes web améliorées et produits multimédias.

Sous-programme 3.2.2 Évaluation de la sûreté des installations nucléaires

Objectifs :

- Mettre à la disposition des États Membres des normes actualisées d'évaluation de la sûreté et de sûreté de la conception s'appuyant sur les technologies et les pratiques optimales existantes.
- Fournir aux États Membres des services consultatifs et des services d'examen pour l'application des normes d'évaluation de la sûreté et de sûreté de la conception.
- Élaborer des prescriptions relatives aux connaissances en matière d'évaluation de la sûreté et fournir un appui aux États Membres dans le domaine des compétences d'évaluation de la sûreté et de la création de capacités.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Capacités d'évaluation de la sûreté nucléaire renforcées et harmonisées pour la conception, l'autorisation et l'exploitation d'installations nucléaires. • Collaboration et échange d'informations renforcés entre États Membres dans le domaine de l'évaluation de la sûreté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres utilisant les normes d'évaluation de la sûreté et de sûreté de la conception de l'Agence et ses ressources de collaboration technique et de connaissances en matière d'évaluation de la sûreté. • Nombre d'États Membres qui se lancent dans l'électronucléaire et ont établi en temps voulu des programmes complets de renforcement des capacités d'évaluation de la sûreté..

Changements et tendances concernant le programme : Les principales normes de sûreté au niveau des prescriptions ont été mises au point (GSR-4) ou sont en cours d'élaboration (conception) ; toutefois, celles concernant certains systèmes spécifiques comme le contrôle-commande, et celles relatives à l'évaluation de la protection contre les incendies, les objectifs de sûreté et les indicateurs de sûreté doivent encore être élaborés. De même, il faut prévoir et élaborer des normes sur les modèles innovants de réacteurs à haute température refroidis par gaz et de réacteurs à neutrons rapides pour appuyer en amont à la sûreté de conception de ces réacteurs. Toutes les normes de sûreté relatives à la conception et à l'évaluation doivent être revues compte tenu des enseignements tirés de l'accident de Fukushima et révisées si nécessaire, en particulier celles qui ont trait à la conception, à la gestion des accidents, aux accidents graves et aux EPS de niveau 2.

Puisque de nombreux États Membres prévoient de lancer des programmes électronucléaires, les activités de l'Agence dans le domaine de l'évaluation de la sûreté doivent être revues pour aider ces primo-accédants à développer les compétences et les capacités nécessaires en la matière. Compte tenu de la tendance à la hausse du lancement de programmes électronucléaires ou de l'expansion notable de programmes existants, l'évaluation de la sûreté mérite une attention accrue en tant que principal outil de prise de décisions pour toutes les questions de sûreté.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 18,1 % (364 944 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 0,1 % (2 394 €), en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
3.2.2.1 Promotion et application d'une approche intégrée pour l'évaluation de la sûreté de conception des installations nucléaires <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Rapports d'examen, sessions de formation et ateliers, supports de formation, rapports consultatifs.
3.2.2.2 Appui pour des capacités, des méthodes et des outils d'évaluation de la sûreté durables <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Réseau mondial d'évaluation de la sûreté (G-SAN) opérationnel ; deux exercices internationaux organisés chaque année ; moyens et supports de formation et ateliers.

Sous-programme 3.2.3 Sûreté des sites et protection contre les dangers internes et externes

Objectifs :

- Renforcer les capacités des États Membres à évaluer et surveiller leurs installations nucléaires sur le plan de la sûreté des sites et de la conception vis-à-vis des dangers internes et externes, des aspects techniques du sabotage et de l'impact radiologique sur l'environnement grâce à une approche intégrée.
- Aider les États Membres, en particulier ceux qui se lancent dans l'électronucléaire, à mettre en place une infrastructure de sûreté pour la sélection et l'évaluation des sites et leur protection contre les dangers internes et externes grâce à l'application harmonisée des normes de sûreté de l'Agence.
- Aider les États Membres à résoudre les nouveaux problèmes techniques liés aux événements naturels touchant les installations nucléaires et à appuyer les organismes exploitants et les organismes de réglementation dans les situations de crise et à la suite d'événements externes majeurs.
- Consolider le Centre international pour la sûreté sismique (ISSC) récemment créé à l'Agence, qui sert d'interface pour le développement des connaissances scientifiques et techniques sur les effets des événements sismiques et d'autres événements naturels sur les installations nucléaires.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Respect par les États Membres des prescriptions et des recommandations des normes de sûreté de l'Agence dans les domaines de la sûreté d'ingénierie pour l'évaluation des sites et les dangers internes et externes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres qui appliquent ou utilisent, intégralement ou partiellement, les normes de sûreté de l'Agence. Nombre de services d'examen de la sûreté des sites sollicités par les États Membres et pourcentage des recommandations et des suggestions prises en compte de manière adéquate.
<ul style="list-style-type: none"> Méthodes actualisées d'évaluation des dangers externes et internes pour la sûreté 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de documents d'appui (rapports de sûreté et TECDOC).
<ul style="list-style-type: none"> Diffusion des données d'expérience et des enseignements tirés. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités de formation théorique et pratique fournies aux États Membres et participation à des conférences internationales.

Changements et tendances concernant le programme : La tendance est à la poursuite de la mise à jour et de l'élaboration d'un ensemble cohérent de normes de sûreté et de documents d'appui, notamment sur les enseignements tirés de l'accident de Fukushima, pour les aspects liés à la sûreté des sites, dont la conception en ce qui concerne la protection contre les événements internes et externes et les aspects techniques du sabotage. La tendance montre également que la demande augmente en ce qui concerne les services d'examen de la sûreté et la création de capacités pour les primo-accédants.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 7,9 % (78 266 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 0,3 % (2 394 €), en 2013 par rapport à 2012. Toutefois, en raison d'une réaffectation des ressources au sein de ce sous-programme, le financement du Centre international pour la sûreté sismique (ISSC) a augmenté pour élargir ses activités à d'autres dangers externes, comme l'a recommandé la Conférence générale à sa 54^e session.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
3.2.3.1 Promotion d'une approche intégrée pour la sûreté et la protection des sites contre les dangers internes et externes <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Guides de sûreté nouveaux et mis à jour sur la sélection et l'évaluation de sites et la protection contre les dangers externes; rapports de missions recensant les problèmes; rapports aux États Membres identifiant les enseignements tirés ou les bonnes pratiques.
3.2.3.2 Appui à l'établissement de capacités, méthodes et outils durables pour l'évaluation de la sûreté des sites vis-à-vis des dangers internes et externes <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Documents techniques d'appui établis et mis à jour pour appliquer les guides de sûreté et renforcer les capacités; système d'information de l'ISSC et système de notification actualisé; documents techniques présentant les résultats de projets achevés.

Sous-programme 3.2.4 Sûreté d'exploitation des centrales nucléaires

Objectif : Aider les États Membres à améliorer la sûreté d'exploitation des centrales nucléaires.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Sûreté d'exploitation améliorée dans les États Membres grâce à l'application des recommandations et des suggestions des services d'examen de la sûreté d'exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de missions OSART/d'examen par des pairs de l'expérience relative à la performance en matière de sûreté d'exploitation (PROSPER)/de missions de Service d'examen par des pairs des questions de sûreté concernant l'exploitation à long terme des réacteurs modérés par eau (SALTO) et d'évaluations de la culture de sûreté demandées par les États Membres. Pourcentage de recommandations et de suggestions de l'Agence prises en compte de manière adéquate.
<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des États Membres à gérer et à améliorer un niveau élevé de sûreté dans l'exploitation des centrales nucléaires grâce à des autoévaluations, une organisation de grande qualité, la gestion de la sûreté et de la culture de sûreté et l'application des normes de sûreté de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'autoévaluations ou de programmes d'amélioration documentés par des centrales nucléaires en réponse aux recommandations et aux suggestions de l'Agence ou sur la base des programmes d'autoévaluation et d'amélioration lancés par la direction indépendamment des missions.
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du retour d'information sur l'expérience d'exploitation au niveau national et international. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapports contenant des informations sur les événements.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des données d'expérience dans le domaine de la gestion du vieillissement et de l'exploitation à long terme par les États Membres pour établir des programmes dans ces domaines pour leurs centrales nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres participant à l'échange d'informations sur la gestion du vieillissement et l'exploitation à long terme encouragé par l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Les services d'examen de la sûreté d'exploitation s'efforceront de mieux répondre aux besoins des États Membres demandeurs en définissant un cadre d'examen souple tout en maintenant un haut niveau de recommandations et de suggestions en les rapportant à des prescriptions spécifiques des normes de sûreté de l'Agence. Le lancement du projet indépendant 1.1.1.4 au titre du programme sectoriel 1, intitulé « Appui à la sûreté d'exploitation à long terme » fait suite à la recommandation de la conférence internationale sur la sûreté d'exploitation tenue en juin 2010, en réponse au besoin d'établir un système international d'échange d'informations sur les enseignements génériques tirés en matière de vieillissement. Le sous-programme sera axé sur la sûreté pendant la construction des centrales nucléaires. Il améliorera le système de notification et d'analyse des événements survenus en cours d'exploitation afin de promouvoir l'apprentissage dans les organismes nucléaires. Les enseignements tirés dans le cadre de l'accident de Fukushima seront pris en considération.

Changements et tendances concernant les ressources : Des gains d'efficacité sont réalisés grâce à des missions et rapports plus ciblés ainsi qu'à l'utilisation de nouvelles méthodes d'échange et de mise en commun d'informations. Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 11,7 % (318 885 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 0,1 % (2 394 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
3.2.4.1 Amélioration de la performance en matière de sûreté d'exploitation <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Rapports de missions OSART ; base de données à jour sur les résultats des missions OSART ; révision des normes de sûreté pour la sûreté d'exploitation ; publication des principales conclusions de missions OSART, rapport sur l'évaluation de l'efficacité de ces missions.
3.2.4.2 Renforcement de l'échange et de l'utilisation des informations sur l'expérience internationale <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Apprentissage renforcé dans les États Membres pour améliorer la sûreté nucléaire grâce à l'échange de données sur les événements avec d'autres États Membres, et adoption de mesures correctives par ces derniers pour éviter la répétition d'un événement similaire.
3.2.4.3 Appui aux États Membres pour une organisation et une gestion efficaces de la sûreté et de la culture de sûreté <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Version révisée du document n° GS-R-3 « Management System for Facilities and Activities » ; méthode d'autoévaluation et outils de formation correspondants ; élaboration d'une évaluation approfondie de la culture de sûreté et intégration de cette évaluation dans le cadre du service OSART.
3.2.4.4 Mise en œuvre de systèmes de gestion <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Publications de la collection Énergie nucléaire sur le système de gestion intégrée et appui à la mise en œuvre de projets de nouvelles centrales nucléaires.

Sous-programme 3.2.5 Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible

Objectif : Renforcer la sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible dans les États Membres grâce à l'application efficace du Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche, l'élaboration et l'application de normes de sûreté, la fourniture de services d'examen de la sûreté et l'échange de données sur l'expérience d'exploitation.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Sûreté améliorée des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible des États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'examen de la sûreté effectués. Nombre de normes de sûreté achevées par rapport aux plans.
<ul style="list-style-type: none"> Échange d'informations amélioré sur l'expérience d'exploitation et les questions relatives aux réacteurs de recherche et aux installations du cycle du combustible. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres participant aux réunions de l'IRSRR et du FINAS.
<ul style="list-style-type: none"> Sûreté renforcée pour les réacteurs de recherche faisant l'objet d'accords de projet et de fourniture. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États Membres qui participent au système de suivi et s'acquittent de leurs obligations.

Changements et tendances concernant le programme : Un accent accru sera mis sur les services d'examen de la sûreté et les activités de formation concernant certaines questions de sûreté visées par le Code de conduite.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 25,5 % (272 320 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 0,2 % (2 394 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
3.2.5.1 Renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche et échange de connaissances <i>Durée</i> : Projet continu/ <i>Rang</i> : 1	Normes et principes directeurs de sûreté, rapports de missions, comptes rendus de réunions, supports de formation, bases de données.
3.2.5.2 Surveillance et renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche faisant l'objet d'un accord <i>Durée</i> : Projet continu/ <i>Rang</i> : 2	Rapports de missions, rapports de réunions, indicateurs de performance en matière de sûreté.
3.2.5.3 Renforcement de la sûreté des installations du cycle du combustible <i>Durée</i> : Projet continu/ <i>Rang</i> : 1	Rapports sur la réunion des coordonnateurs nationaux FINAS.

Programme 3.3 Sûreté radiologique et sûreté du transport

Justification : Ce programme est axé sur la protection des personnes contre les effets préjudiciables attribués à la radioexposition. Il porte sur l'élaboration de normes de sûreté et la prise de dispositions pour leur application - qui relèvent toutes deux des fonctions statutaires de l'Agence. Le renforcement des capacités, passant par la formation théorique et pratique, et la création de réseaux sont des éléments transversaux clés du régime mondial de sûreté et sont inscrits dans tout le programme. L'importance des programmes internationaux en tant qu'élément du régime de sûreté est également prise en compte.

Les activités de ce programme sont essentiellement des activités continues, qui ont été réorientées tout en tenant compte des documents GC(53)/RES/10 parties 3 et 5 et GC(54)/RES/7 parties 3 et 5. Elles s'adressent notamment aux organismes nationaux et aux organisations internationales compétentes intervenant dans les questions de sûreté radiologique et de sûreté du transport. Les bénéficiaires sont les travailleurs, les patients, les membres du public, les utilisateurs et les exploitants.

Le programme porte sur la mise en place d'éléments clés de la sûreté : l'élaboration et la mise à jour de normes de sûreté de l'Agence et d'engagements internationaux qui constituent la pierre angulaire du régime, ainsi que le renforcement des capacités et l'amélioration des réseaux pour veiller au fonctionnement du régime. L'expansion prévue de l'électronucléaire, y compris de l'extraction d'uranium, entraînera une augmentation des travaux dans les domaines de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport, et en particulier de la protection des travailleurs.

Le programme prévoit la mise en œuvre de mesures pour appliquer les normes de sûreté et le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives de l'Agence. Cela passe notamment par des examens par des pairs et des services consultatifs ; la sensibilisation et l'échange d'informations ; des documents d'orientation et du matériel didactique ; ainsi que la mise en œuvre de stratégies spécialement conçues pour les questions de sûreté du transport. Ces activités permettent d'obtenir des informations en retour essentielles, garantissent l'efficacité globale du programme, et facilitent la planification et la prévision des prochaines questions à traiter.

Objectifs :

- Harmoniser à l'échelle mondiale l'élaboration et l'application des normes de sûreté radiologique et de sûreté du transport de l'Agence.
- Accroître la sûreté et la sécurité des sources de rayonnements et améliorer ainsi la protection de la population, dont le personnel de l'Agence, contre les effets nocifs de la radioexposition.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sûreté grâce à l'acceptation, sur le plan international, des normes de sûreté radiologique et de sûreté du transport de l'Agence et engagements internationaux connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'application, sur le plan national, des normes de sûreté radiologique et de sûreté du transport, ainsi que du Code de conduite.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme : Beaucoup de temps et d'efforts doivent être consacrés à la sensibilisation aux normes internationales de sûreté et aux engagements internationaux connexes avec des États. L'harmonisation au niveau international, en particulier de l'application des normes de sûreté et du Code de conduite, ainsi que de ses orientations complémentaires pour l'importation/l'exportation, reste un objectif important.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Renforcement du régime mondial de sûreté pour l'élaboration de normes de sûreté et d'engagements internationaux et la fourniture d'une assistance aux États Membres pour les appliquer.
2. Promotion des échanges d'information.

Sous-programme 3.3.1 Sûreté et contrôle radiologiques

Objectifs :

- Améliorer la sûreté radiologique dans les États Membres.
- Assurer un niveau élevé de radioprotection pour les propres opérations de l'Agence, ainsi que pour toutes les opérations qui impliquent l'utilisation de produits, de services, d'équipements, d'installations et de renseignements fournis par l'Agence, y compris dans le cadre de projets de coopération technique.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sûreté radiologique dans les États Membres grâce à l'élaboration, l'acceptation mondiale et l'utilisation des normes de sûreté de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'États participant à l'élaboration des normes de sûreté de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme a pour objet de veiller à ce que les fondements de la sûreté radiologique soient en place, en accordant une attention particulière à la radioprotection des patients et des travailleurs, y compris dans le cadre de services techniques. Les normes de sûreté de l'Agence sont l'objet d'une attention accrue dans le monde, car de plus en plus d'organisations, d'organismes de réglementation et d'utilisateurs les considèrent comme des références internationales. En 2012-2013, l'Agence s'appuiera sur les prescriptions révisées des Normes fondamentales internationales et élaborera des guides de sûreté pour compléter certains concepts et approches. Dans le domaine médical, l'augmentation du recours aux rayonnements doit être dûment justifiée et contrôlée et les activités de l'Agence doivent tenir dûment compte des patients et des spécialistes de la santé. L'Agence continuera de mettre l'accent sur la protection des travailleurs, principalement dans des domaines comme l'extraction d'uranium et les applications industrielles des sources radioactives.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 0,8 % (21 884 €) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent de 0,3 % (7 639 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
3.3.1.1 Critères et normes de radioprotection <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Révision des Normes fondamentales internationales ; documents liés à la sûreté portant sur des questions générales de radioprotection, à l'exception de ceux liés spécifiquement à la radioprotection professionnelle et à la radioprotection des patients.
3.3.1.2 Radioprotection des patients <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Documents liés à la sûreté portant sur la radioprotection des patients ; systèmes de notification pour les procédures radiologiques et la radiothérapie ; site internet contenant des informations actualisées sur la réduction des doses lors des expositions médicales à l'usage des professionnels de la santé et des patients.
3.3.1.3 Radioprotection des travailleurs <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Élaboration et publication de documents sur la sûreté ; développement et création de réseaux de radioprotection ; programmes de formation améliorés et nouveaux ; rapports et outils d'autoévaluations pour ORPAS ; développement d'ORPNET ; exécution de projets pour l'ensemble thématique de sûreté 2 ; colloque et rapports d'ISOE ; données et analyses pour ISEMIR.
3.3.1.4 Services de protection et de contrôle radiologiques <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Rapports de missions d'urgence ; exécution de projets pour l'ensemble thématique de sûreté 2 ; formation de boursiers et de scientifiques ; services de contrôle, de protection et de formation ; certification des méthodes d'essai ; assistance interne aux départements SG, TC, NA et NE ; appui aux laboratoires de Seibersdorf et de Monaco.

Sous-programme 3.3.2 Infrastructure réglementaire et sûreté du transport

Objectifs :

- Améliorer la sûreté radiologique et la sûreté du transport et des sources dans les États Membres.
- Aider les États Membres à renforcer leurs capacités pour faciliter la mise en œuvre d'approches sûres et durables et accroître les compétences en matière de sûreté radiologique et de sûreté du transport.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport dans les États Membres grâce à l'élaboration et à l'acceptation mondiale des normes de sûreté de l'Agence, ainsi qu'aux engagements internationaux connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États assistant à des réunions pour faire partager leur expérience de l'application du Code de conduite.
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport dans les États Membres grâce à une application accrue, sur le plan mondial, des normes de sûreté de l'Agence, ainsi qu'aux engagements internationaux connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure application des normes de sûreté de l'Agence sur l'infrastructure réglementaire, la formation théorique et pratique et la sûreté du transport. • Nombre d'États Membres appliquant les dispositions du Code de conduite.

Changements et tendances concernant le programme : Le programme tient compte de l'importance croissante que revêt la mondialisation du régime de sûreté pour optimiser les synergies et améliorer l'efficacité. Les États Membres formuleront davantage de demandes d'examen indépendants par des pairs et de missions consultatives pour compléter leurs autoévaluations, en particulier dans le domaine de l'infrastructure réglementaire. En ce qui concerne l'assistance technique fournie aux États Membres, une approche plus ciblée sur ceux dont l'infrastructure réglementaire de sûreté est insuffisante ou inexistante doit être adoptée. En outre, il faudra élaborer un accord international sur les mouvements transfrontières de matières radioactives. Dans le domaine de la sûreté du transport, la révision du Règlement de transport des matières radioactives (TS-R-1) sera achevée et les problèmes liés aux refus d'expéditions seront bientôt résolus. Ce sous-programme vise donc à aider les États Membres à appliquer le régime de sûreté dans les domaines de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 8,9 % (264 255 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 0,5 % (16 161 €) en 2013 par rapport à 2012, car on mettra davantage l'accent sur les activités liées au contrôle des sources de rayonnements, y compris sur l'infrastructure réglementaire.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
3.3.2.1 Contrôle des sources de rayonnements <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Fourniture de conseils d'experts et d'outils appropriés pour aider les États Membres à mettre au point une législation et une réglementation nationales conformément aux normes et instruments pertinents.
3.3.2.2 Sûreté du transport <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Mise en œuvre d'un ensemble complet de normes de sûreté du transport et de guides les complétant ; exécution d'un plan d'action relatif aux refus d'expéditions.
3.3.2.3 Assistance technique et gestion de l'information <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Profils des États Membres en matière de sûreté radiologique, de sûreté du transport et de sûreté des déchets dans les programmes de CT ; rapports du Comité directeur sur la sûreté radiologique, la sûreté du transport et la sûreté des déchets ; orientations sur la conception d'une stratégie nationale pour la sûreté radiologique, la sûreté du transport et la sûreté des déchets.

Programme 3.4 Gestion des déchets radioactifs

Justification : Les installations du cycle du combustible et la manipulation, l'utilisation et le traitement des matières radioactives produisent des déchets radioactifs et peuvent donner lieu à des rejets dans l'environnement. Ces déchets sont potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement et doivent être gérés avec soin, leurs rejets contrôlés et les installations soigneusement déclassées, ce qui peut exiger la remise en état de sites. Les déchets radioactifs doivent être immobilisés et entreposés ou stockés définitivement de manière sûre. Ces activités nécessitent des normes de sûreté et des techniques fiables. En outre, plusieurs accords internationaux imposent à l'Agence des obligations.

Les quantités et les types de déchets radioactifs produits dans le monde varient considérablement. Il est extrêmement important que le programme de l'Agence sur la gestion des déchets radioactifs favorise un régime de sûreté mondial auquel les États Membres pourront recourir. La mise en place et le maintien d'un tel régime

constituent l'objectif ultime du programme. Les projets de gestion des déchets radioactifs pouvant durer des dizaines d'années, la continuité et la durabilité des activités du programme sont des facteurs importants. C'est pourquoi la plupart des projets proposés visent à poursuivre des projets existants.

Le recours aux bonnes pratiques et aux techniques appropriées dans le cadre de la gestion des déchets radioactifs est nécessaire pour atteindre un niveau élevé de sûreté. Un important objectif du programme est d'aider les États Membres à trouver des solutions aux problèmes des déchets radioactifs, du déclassement et de la remédiation des anciens sites. Le programme aide les pays non seulement à mettre en commun leur expérience, les bonnes pratiques et les approches technologiques en vue d'une gestion sûre et efficace des déchets, mais aussi à coopérer. Une assistance est fournie aux pays qui possèdent des sources radioactives retirées du service et aux primo-accédants pour la gestion en temps voulu des déchets radioactifs et la mise en place d'une infrastructure. Le programme vise également la communication avec le public, l'objectif étant de corriger les perceptions erronées de ce dernier qui constituent souvent un obstacle majeur à l'exécution des projets de gestion des déchets radioactifs.

Les bénéficiaires du programme sont les organismes nationaux chargés de la gestion des déchets radioactifs et les autorités de sûreté compétentes, les exploitants d'installations de gestion des déchets radioactifs ou d'installations produisant de tels déchets, les organismes de protection de l'environnement surveillant les rejets et, dans une certaine mesure, les autorités sanitaires.

Objectif : Faire en sorte que soient harmonisés au niveau mondial les politiques, les critères et les normes qui régissent la sûreté des déchets et la protection du public et de l'environnement, ainsi que les dispositions relatives à leur application, notamment les technologies les plus récentes et les méthodes prouvant leur adéquation.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Régime mondial de sûreté renforcé par l'application harmonisée au plan international des normes de sûreté des déchets de l'Agence, des technologies les plus récentes et des engagements internationaux connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> Approbation par la Commission des normes de sûreté (CSS) des normes de sûreté des déchets nouvellement élaborées ou révisées. Nombre de nouvelles parties contractantes à la Convention commune. Niveau d'application des normes de sûreté des déchets et de la Convention commune par les États.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme : L'élaboration et la promotion des normes de sûreté nécessitent des efforts continus. L'harmonisation internationale des méthodes d'élaboration et d'examen des argumentaires de sûreté pour la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs a été établie comme priorité. Des efforts accrus sont prévus dans le domaine du stockage définitif des déchets de haute activité et du combustible usé. Les activités de déclassement et de remédiation s'intensifient dans le monde, de nombreux États Membres ont besoin de soutien. Le regain d'intérêt pour la production d'uranium appelle des recommandations sur la sûreté et les techniques appropriées afin d'empêcher l'apparition de nouveaux sites contaminés. Plusieurs réseaux de transfert de technologie et d'échange de bonnes pratiques existent et sont importants pour appuyer aussi bien les pays en développement que les pays développés.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Élaboration de normes de sûreté et d'engagements internationaux, assistance aux États pour leur application, fourniture de services pour la Convention commune et transfert de technologie.
2. Promotion de l'échange d'informations.

Sous-programme 3.4.1 Sûreté des déchets et de l'environnement

Objectifs :

- Élaborer un ensemble complet de normes de sûreté internationales et de documents d'appui, comprenant des rapports de sûreté, des documents techniques, des logiciels et d'autres instruments pertinents.
- Promouvoir l'application des normes de sûreté de l'Agence et des instruments d'appui sur la sûreté des déchets, du déclassement, de la remédiation et de l'environnement dans les programmes des États Membres.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Consensus international sur les normes de sûreté des déchets radioactifs de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Approbation par la Commission des normes de sûreté (CSS) des normes de sûreté des déchets nouvellement élaborées ou révisées.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités et amélioration des pratiques dans la gestion des déchets radioactifs, le déclasserment, la remédiation et la protection de l'environnement dans les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de services de sûreté des déchets et de l'environnement, tels que des examens par des pairs, poursuite des projets d'harmonisation et de démonstration en matière de sûreté et application avérée des normes de sûreté.

Changements et tendances concernant le programme : Le programme maintient les deux sous-programmes de la bienné 2010-2011. Le sous-programme 3.4.1 comprend trois projets relatifs à la sûreté du combustible usé et à la gestion des déchets radioactifs. Tous ces projets couvrent la gestion avant stockage définitif et le stockage définitif du combustible usé et des déchets radioactifs, le déclasserment, la remédiation de l'environnement, ainsi que l'évaluation et la gestion des rejets radioactifs dans l'environnement. Des efforts accrus sont prévus dans le domaine du stockage définitif des déchets de haute activité (nouvelle initiative) et porteront sur les orientations concernant l'élaboration et l'examen d'argumentaires de sûreté ainsi que l'utilisation d'outils d'évaluation de la sûreté et de matériel didactique. En raison du regain d'intérêt pour la production d'uranium, notamment dans de nouveaux pays et organisations, les recommandations et le matériel didactique seront révisés ou de nouveaux seront élaborés.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 9,3 % (309 755 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 0,1 % (2 261 €), en 2013 par rapport à 2012. Cette augmentation permettra d'appuyer l'exécution de certaines activités environnementales en rapport avec l'accident de Fukushima et de mettre davantage l'accent sur les activités liées au stockage définitif des déchets de haute activité.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
3.4.1.1 Gestion des déchets radioactifs et du combustible usé <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Révision du guide de sûreté sur les systèmes de gestion de petites quantités et la gestion avant stockage définitif de matières radioactives, ou élaboration d'un nouveau ; rapports définitifs des projets d'harmonisation au niveau international ; organisation de la 4 ^e réunion d'examen de la Convention commune.
3.4.1.2 Évaluation et gestion des rejets dans l'environnement <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Guides de sûreté, documents techniques, rapports d'examens par des pairs.
3.4.1.3 Sûreté du déclasserment et de la remédiation <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Normes de sûreté et documents d'appui ; conception de matériel didactique ; mise en place du Forum international de travail pour la supervision réglementaire des anciens sites ; maintien des projets d'harmonisation/de démonstration en matière de sûreté (FaSa) ; exécution du programme de CT et des activités extrabudgétaires ; appui à l'initiative de remédiation en Asie centrale.

Sous-programme 3.4.2 Bonnes pratiques et techniques pour la gestion des déchets radioactifs, le déclasserment et la remédiation de l'environnement

Objectifs :

- Aider les États Membres à renforcer leurs capacités et à améliorer leurs pratiques de gestion des déchets radioactifs, de déclasserment des installations et de remédiation des sites contaminés.
- Fournir un appui aux pays qui se lancent dans l'électronucléaire et aux pays en développement pour la planification et la mise en place d'une infrastructure de gestion des déchets radioactifs, des politiques et des stratégies pertinentes, ainsi que des capacités et des moyens humains nécessaires pour les questions liées aux déchets.
- Faciliter le partage de données d'expérience et le transfert de connaissances sur les applications efficaces de solutions pratiques en matière de gestion des déchets radioactifs, de déclasserment des installations et de remédiation environnementale des sites contaminés.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités et amélioration des pratiques de gestion des déchets radioactifs, de déclasserment des installations nucléaires et de remédiation des sites contaminés dans les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres ayant élaboré une politique et une stratégie nationales pour la gestion des déchets radioactifs. • Taux d'application des recommandations proposées par le Comité technique international sur les déchets radioactifs (WATEC) à sa réunion annuelle.

Effets	Indicateurs de performance
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes d'examens par des pairs et d'évaluations de la gestion des déchets radioactifs, du déclassé ou de la remédiation de l'environnement.
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation accrue des primo-accédants à l'importance de la planification précoce de la gestion des déchets radioactifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres qui se lancent dans l'électronucléaire avec une politique et une stratégie nationales pour la gestion des déchets radioactifs.
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la coopération internationale et amélioration des compétences nationales en matière de gestion des déchets radioactifs, de déclassé des installations nucléaires et de remédiation environnementale de sites. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres participant à des activités en réseau.

Changements et tendances concernant le programme : Le programme 3.4 maintient les deux sous-programmes de la bienné 2010-2011, mais leur contenu a été sensiblement modifié par rapport à la bienné 2010-2011. Le sous-programme 3.4.2 comprend cinq projets portant sur les aspects technologiques de la gestion des déchets radioactifs et classés par thème, couvrant la gestion avant stockage définitif des déchets radioactifs, le stockage définitif de ces déchets, la gestion des sources retirées du service, le déclassé et la remédiation de l'environnement, l'échange d'informations et la diffusion des connaissances pour la création de capacités.

Aucun des PRC (huit au total), dont deux déjà approuvés dans le budget de 2010-2011, n'est financé. Les activités de publication sont réduites et/ou reportées, et les nouvelles activités, comme la conception de matériel d'enseignement électronique et l'amélioration des systèmes d'information et des bases de données sur la gestion des déchets, peinent à avancer.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 2,0 % (71 497 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 0,1 % (3 990 €), en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
3.4.2.1 Gestion avant stockage définitif des déchets radioactifs <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Mise en œuvre efficace des activités préalables au stockage définitif dans les États Membres appuyée par six ébauches de documents ; conception de matériel didactique (enseignement électronique) ; et cours dans le cadre du budget ordinaire et des projets de CT.
3.4.2.2 Gestion du stockage définitif des déchets radioactifs et du combustible utilisé <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Deux documents publiés et quatre ébauches de documents ; ensemble de matériel didactique (enseignement électronique) ; huit activités de formation et cours ; huit projets de CT.
3.4.2.3 Gestion des sources radioactives scellées retirées du service <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Achèvement des opérations de récupération de sources et promotion d'une méthodologie cohérente de gestion des sources radioactives scellées retirées du service dans l'ensemble des États Membres.
3.4.2.4 Déclassé d'installations nucléaires et remédiation environnementale de sites <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Exécution efficace des projets de déclassé et de remédiation dans les États Membres appuyés par l'Agence.
3.4.2.5 Promotion de l'échange d'informations et de la diffusion des connaissances pour la création de capacités dans la gestion des déchets radioactifs, le déclassé et la remédiation de l'environnement <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Maintien, actualisation et amélioration des systèmes web ; amélioration de la mise en œuvre des pratiques optimales recommandées pour la gestion des déchets radioactifs ; amélioration de l'accès à l'information, favorisant la sûreté de la gestion des déchets radioactifs.

Programme 3.5 Sécurité nucléaire

Justification : Le risque que des matières nucléaires ou autres matières radioactives soient utilisées pour des actes malveillants est reconnu comme une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Des systèmes nationaux appropriés et efficaces de sécurité nucléaire faciliteront l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et renforceront les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme nucléaire.

Une sécurité complète nécessite une combinaison de mesures de prévention, de détection et d'intervention s'inscrivant dans un solide cadre juridique civil et pénal national. La sécurité des matières nucléaires susceptibles d'être utilisées dans des armes nucléaires a toujours été, et restera, la plus haute priorité et un impératif à long terme. La compréhension des menaces potentielles mettant en jeu des utilisations malveillantes d'autres matières radioactives, par exemple la dispersion au moyen de bombes sales, a augmenté, comme le niveau de priorité accordé à l'amélioration de la sécurité de ces matières.

Le programme est conçu pour aider les États Membres à se conformer aux prescriptions des instruments internationaux contraignants et non contraignants et à apporter et à préserver à long terme des améliorations en matière de sécurité nucléaire. L'assistance est fournie uniquement à la demande des États. La priorité est donnée aux ressources destinées à : maintenir une plate-forme d'information efficace ; élaborer et publier des recommandations et des orientations ; fournir des services d'évaluation des systèmes nationaux compte tenu des orientations à leur demande ; et assurer la mise en valeur des ressources humaines. Les activités seront exécutées de manière à exploiter les synergies avec les autres programmes de l'Agence concourant aux objectifs de sécurité nucléaire.

Des ressources extrabudgétaires seront indispensables pour financer la majorité des activités du programme.

Objectifs :

- Contribuer aux efforts mondiaux visant à assurer une sécurité efficace des matières nucléaires et autres matières radioactives, en appuyant les initiatives nationales et internationales à cet égard.
- Faciliter l'adhésion aux instruments internationaux relatifs à la sécurité nucléaire et leur mise en œuvre, et renforcer la coopération et la coordination internationales de l'assistance de manière à appuyer l'utilisation de l'énergie et des applications nucléaires.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration constante de la sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives, et des installations, des emplacements et du transport nucléaires dans le monde. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États ayant établi ou amélioré les systèmes nationaux de sécurité nucléaire en s'appuyant sur les conseils ou l'aide de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la capacité des États à mettre en place des systèmes nationaux de sécurité nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États mettant en place des systèmes en s'appuyant sur l'aide de l'Agence.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme : Les priorités de ce programme ont été établies pour mettre l'accent sur la fourniture de services. Toutefois, les ressources du budget ordinaire sont insuffisantes pour répondre à toutes les demandes d'appui et la mise en œuvre du programme restera tributaire des contributions au Fonds pour la sécurité nucléaire (FSN) et des conditions liées à ces contributions.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Achèvement et mise à jour de recommandations et d'orientations sur la sécurité nucléaire.
2. Fourniture de services d'évaluation à la demande des États.
3. Fourniture d'une assistance dans les programmes de mise en valeur des ressources humaines et les activités de réduction des risques.

Sous-programme 3.5.1 Évaluation des besoins et collecte et analyse d'informations

Objectif : Maintenir une plateforme d'information exhaustive, appuyant efficacement la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire (PSN) et une analyse actualisée de la menace et permettant une bonne compréhension des besoins mondiaux en matière de sécurité nucléaire, aider à hiérarchiser les améliorations de la sécurité nucléaire, et faciliter la coopération et la coordination internationales en vue de la satisfaction de ces besoins.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de bases de données et d'outils exhaustifs et complets appuyant un programme coordonné de sécurité nucléaire répondant aux besoins des États sans faire double emploi avec les autres programmes nationaux, bilatéraux et multilatéraux. 	<ul style="list-style-type: none"> Mesure dans laquelle les bases de données répondent aux besoins existants et degré de chevauchement entre elles.

Changements et tendances concernant le programme : Les États ont demandé l'amélioration de l'analyse des informations. Cela se fera par l'intégration d'ensembles de données, l'amélioration de l'accès à ces ensembles de données et l'introduction de nouveaux outils d'analyse.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 1,3 % (17 204 €) en 2012 par rapport à 2011 et de 4,5 % (61 064 €) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
3.5.1.1 Évaluation des besoins en matière de sécurité nucléaire, des priorités et des menaces <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire ; rapports à l'intention des États Membres ; bases de données améliorées.
3.5.1.2 Mise en place de réseaux et de partenariats internationaux <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Arrangements pratiques avec les États et les organisations, rapports au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale.

Sous-programme 3.5.2 Contribution à l'établissement d'un cadre mondial de sécurité nucléaire

Objectifs :

- Achever, d'ici la fin de la biennie, l'élaboration d'un ensemble complet de recommandations et d'orientations sur la sécurité nucléaire faisant partie intégrante du cadre de sécurité nucléaire et conforme à une norme convenue par la communauté internationale.
- Fournir un appui en vue de la mise au point de programmes de R-D pour l'élaboration d'orientations efficaces et actualisées sur le plan technique ainsi que d'instruments conviviaux et d'autres moyens pour mettre en œuvre le cadre de sécurité nucléaire de manière efficace mais souple.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la capacité des États de se conformer aux prescriptions des instruments juridiques internationaux contraignants et non contraignants. 	<ul style="list-style-type: none"> Accord de la communauté internationale sur l'exhaustivité et l'acceptabilité des publications, des spécifications techniques et des méthodologies élaborées sous les auspices de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Les principaux documents des catégories Fondements et Recommandations seront publiés en 2011. L'accent sera donc mis sur la finalisation des guides d'application et des guides techniques qui les complètent.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, sont en hausse de 24,9 % (269 312 €) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent légèrement, de 0,1 % (931 €), en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
3.5.2.1 Élaboration de documents d'orientation pour la sécurité nucléaire mondiale <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Documents d'orientation de la collection Sécurité nucléaire.
3.5.2.2 Recherche-développement à l'appui de l'amélioration du cadre de sécurité nucléaire <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Contribution technique aux documents d'orientation; rapports des PRC.

Sous-programme 3.5.3 Prestation de services de sécurité nucléaire

Objectif : Soutenir des systèmes nationaux viables de sécurité nucléaire en assurant, à la demande des États, des missions d'examen par des pairs et des missions d'évaluation, et aider les États dans les domaines du renforcement des capacités et de la mise en valeur des ressources humaines nécessaires.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre accrue du cadre mondial de sûreté nucléaire par les États. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États qui ont utilisé des services de l'Agence dans leurs activités de mise en œuvre d'un cadre de sûreté nucléaire.

Changements et tendances concernant le programme : On prévoit une augmentation de la demande de services consultatifs et de missions d'évaluation, qui seront assurés sur une base modulaire et conçus pour répondre aux besoins de l'État demandeur. On cherchera à accroître les synergies avec les services fournis aux fins de la sûreté et des garanties, lorsqu'il y a lieu. Les services de mise en valeur des ressources humaines seront fournis par le biais des centres nationaux et régionaux utilisant les programmes standard de formation de l'Agence.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, sont en hausse de 2,6 % (38 475 €) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent légèrement, de 0,1 % (931 €), en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
3.5.3.1 Promotion de l'adhésion aux instruments internationaux <i>Durée : Projet continu/Rang : 2</i>	Adhésion des États aux instruments internationaux pertinents.
3.5.3.2 Examens par des pairs et évaluations <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Rapports de mission.
3.5.3.3 Mise en valeur des ressources humaines et création de capacités <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Programme complet de mise en valeur des ressources humaines.

Sous-programme 3.5.4 Réduction des risques et amélioration de la sécurité

Objectif : Améliorer la sécurité nucléaire mondiale grâce à la réduction des risques pour que les matières nucléaires et les autres matières radioactives ne soient pas utilisées à des fins malveillantes, renforcer les capacités nationales en matière de sécurité nucléaire dans tous les emplacements et réagir efficacement lors de la détection de matières non contrôlées.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Réduction du risque d'actes malveillants mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'installations et d'autres emplacements où la sécurité a été améliorée grâce à la mise en œuvre des conseils et à l'assistance de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme recevra encore très peu de ressources du budget ordinaire et sera essentiellement tributaire des ressources extrabudgétaires. L'attention restera centrée sur la coordination des activités de l'Agence et des donateurs bilatéraux sur la durabilité des améliorations de la capacité.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, sont en hausse de 38,9 % (100 805 €) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent légèrement, de 0,3 % (931 €), en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
3.5.4.1 Amélioration de la sécurité nucléaire des installations et des emplacements <i>Durée : Projet continu/Rang : 2</i>	Modernisation de la protection physique des installations, des emplacements et du transport.
3.5.4.2 Sécurisation des matières en dehors du contrôle réglementaire <i>Durée : Projet continu/Rang : 2</i>	Évaluations, formation et fourniture de matériel.

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
3.5.4.3 Amélioration des capacités nationales, régionales et internationales d'appui <i>Durée</i> : Projet continu/ <i>Rang</i> : 1	Centres nationaux d'appui à la sécurité nucléaire ; réseau de laboratoires d'analyse aux fins d'investigation.

Stratégie à moyen terme²

Comme indiqué au paragraphe 7 de la section I, la Stratégie à moyen terme (SMT) pour 2012-2017 sert de feuille de route pour tous les projets de programme et budget pour 2012-2017. Le tableau ci-dessous met en regard les activités de la SMT avec les projets ou fonctions correspondants inclus dans le projet de budget pour 2012-2013 au titre de ce programme sectoriel :

Activité de SMT 2012-2017	Référence pour le budget		Nouveau projet
	Programme	Projets	
Protection des personnes, de l'environnement et de la société	Tous		
Normes et orientations	Tous		
Renforcement du cadre mondial de sûreté et de sécurité nucléaires		3.0.0.1	
Sûreté et sécurité nationales pour tous les types d'installations et d'activités	Tous		
Suite donnée aux prescriptions des instruments internationaux pertinents		3.1.1, 3.3.1, 3.4.1 et 3.5.3	
Examens par des pairs et services consultatifs	Tous		
Adhésion aux conventions internationales relatives à la sûreté et à la sécurité		3.1.1, 3.3.1, 3.4.1 et 3.5.3	
Renforcement des capacités nationales, régionales et internationales relatives aux incidents et situations d'urgence.		3.1.1.1, 3.1.1.2, 3.1.1, 3.2.1, 3.3.2 et 3.4.2.	
Installations nucléaires : conception, construction, essai, exploitation et maintenance, vieillissement, surveillance, inspection, activités préalables au déclassé et activités de déclassé	3.2	Tous	
Contrôle des sources radioactives et atténuation des effets d'une mise au rebut non autorisée		3.3.2.1, 3.4.2.3 et 3.5.4.2.	
Infrastructure nationale de sûreté radiologique et de sûreté du transport et des déchets et création de capacités en la matière	Tous		
Contrôle des sources radioactives tout au long du cycle de vie	Tous		
Gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, déclassé des installations et remédiation de sites contaminés	3.4	Tous	
Refus et retards d'expéditions de matières radioactives		3.3.2.2	
Contrôle des expositions médicales et professionnelles		3.3.1.2 et 3.3.1.3	

² Les activités de la SMT – enseignements tirés et bonnes pratiques, transfert de technologies, approche de l'organisation unique et création de capacités – sont communes à tous les programmes sectoriels.

Activité de SMT 2012-2017	Référence pour le budget		Nouveau projet
	Programme	Projets	
Plateforme d'information efficace		3.5.1.1	
Orientations sur la sécurité nucléaire et services d'évaluation modulaires		3.5.1.1 et 3.5.3.2	
Mise en valeur globale des ressources humaines		3.5.1.1 et 3.5.3.3	
Instruments juridiques internationaux relatifs à la sécurité nucléaire		3.5.3.1	
Renforcement de la coopération internationale		3.5.1.2 et 3.5.4.3	
Mise en œuvre efficace du cadre international de sécurité nucléaire		3.5.2.1 et 3.5.2.2	

Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(*hormis les investissements majeurs*)

Tableau 17

Projet / Sous-programme / Programme	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées
3.0.0.1 Renforcement du régime mondial de sûreté et de sécurité nucléaires	764 425	-	-	757 172	-	-
3.0.0.2 Amélioration et renforcement de la création de capacités, des communications, des réseaux de connaissances et de la formation théorique et pratique	513 381	597 628	-	438 021	597 628	-
3.0.0.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	106 388	-	-	106 388	-	-
3.0.0.4 Services AIPS	27 570	-	-	31 598	-	-
	1 411 764	597 628	-	1 333 179	597 628	-
3.1.1.1 Amélioration de la préparation des interventions d'urgence par les États Membres	833 062	310 480	-	820 641	270 480	-
3.1.1.2 Amélioration de la gestion internationale des situations d'urgence	468 942	232 400	-	516 131	232 400	-
3.1.1.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	54 278	-	-	58 037	-	-
3.1.1.4 Services AIPS	9 190	-	-	10 533	-	-
Sous-programme 3.1.1 - Renforcement de la préparation des interventions d'urgence aux niveaux national et international	1 365 472	542 880	-	1 405 342	502 880	-
3.1.2.1 Conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	1 532 281	405 840	-	1 504 648	405 840	-
3.1.2.2 Renforcement des capacités d'intervention	606 430	82 000	-	584 550	82 000	-
3.1.2.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	36 828	-	-	36 828	-	-
3.1.2.4 Services AIPS	9 190	-	-	10 533	-	-
Sous-programme 3.1.2 - Système des incidents et des urgences de l'AIEA et dispositions opérationnelles prises avec des États et des organisations internationales	2 184 729	487 840	-	2 136 559	487 840	-
Programme 3.1 - Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	3 550 201	1 030 720	-	3 541 901	990 720	-
3.2.1.1 Renforcement de l'efficacité de la réglementation et du travail en réseau dans ce domaine	1 315 228	898 140	-	1 316 168	898 140	-
3.2.1.2 Développement de l'infrastructure de sûreté des pays qui se lancent dans l'électronucléaire	542 414	880 748	-	542 414	880 748	-
3.2.1.3 Amélioration des normes de sûreté de l'AIEA et appui à la Convention sur la sûreté nucléaire, au Groupe international pour la sûreté nucléaire (INSAG) et à d'autres organismes internationaux	860 106	276 400	-	860 736	276 400	-
3.2.1.4 Renforcement de capacités dans les domaines de la réglementation et de la sûreté pour les installations nucléaires	355 701	229 400	-	355 701	229 400	-
3.2.1.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	87 827	-	-	87 827	-	-
3.2.1.6 Services AIPS	16 542	-	-	18 959	-	-
Sous-programme 3.2.1 - Cadre gouvernemental et réglementaire, infrastructure de sûreté et création de capacités pour les installations nucléaires	3 177 818	2 284 688	-	3 181 805	2 284 688	-
3.2.2.1 Promotion et application d'une approche intégrée pour l'évaluation de la sûreté de conception des installations nucléaires	1 467 628	1 922 358	149 400	1 468 255	1 922 358	149 400
3.2.2.2 Appui pour des capacités, des méthodes et des outils d'évaluation de la sûreté durables	829 969	352 800	-	830 915	352 800	-
3.2.2.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	81 723	-	-	81 723	-	-
3.2.2.4 Services AIPS	16 542	-	-	18 959	-	-
Sous-programme 3.2.2 - Évaluation de la sûreté des installations nucléaires	2 395 862	2 275 158	149 400	2 399 852	2 275 158	149 400

Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme

(hormis les investissements majeurs)

Tableau 17

Projet / Sous-programme / Programme	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées
3.2.3.1 Promotion d'une approche intégrée pour la sûreté et la protection des sites contre les dangers internes et externes	503 435	423 320	-	503 433	423 320	-
3.2.3.2 Appui à l'établissement de capacités, méthodes et outils durables pour l'évaluation de la sûreté des sites vis-à-vis des dangers internes et externes	324 052	2 268 896	149 400	324 052	2 268 896	149 400
3.2.3.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	74 503	-	-	74 504	-	-
3.2.3.4 Services AIPS	16 542	-	-	18 959	-	-
Sous-programme 3.2.3 - Sûreté des sites et protection contre les dangers internes et externes	918 532	2 692 216	149 400	920 948	2 692 216	149 400
3.2.4.1 Amélioration de la performance en matière de sûreté d'exploitation	1 494 336	1 349 922	-	1 495 176	1 349 922	-
3.2.4.2 Renforcement de l'échange et de l'utilisation des informations sur l'expérience internationale	788 787	-	44 820	788 787	-	44 820
3.2.4.3 Appui aux États Membres pour une organisation et une gestion efficaces de la sûreté et de la culture de sûreté	418 360	-	-	418 360	-	-
3.2.4.4 Mise en œuvre de systèmes de gestion	264 078	-	-	264 078	-	-
3.2.4.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	78 995	-	-	78 995	-	-
3.2.4.6 Services AIPS	16 542	-	-	18 959	-	-
Sous-programme 3.2.4 - Sûreté d'exploitation des centrales nucléaires	3 061 098	1 349 922	44 820	3 064 355	1 349 922	44 820
3.2.5.1 Renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche et échange de connaissances	697 829	-	149 400	697 827	-	149 400
3.2.5.2 Surveillance et renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche faisant l'objet d'un accord	305 173	-	-	305 173	-	-
3.2.5.3 Renforcement de la sûreté des installations du cycle du combustible	251 669	-	149 400	251 665	-	149 400
3.2.5.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	75 850	-	-	75 850	-	-
3.2.5.5 Services AIPS	16 542	-	-	18 959	-	-
Sous-programme 3.2.5 - Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible	1 347 063	-	298 800	1 349 474	-	298 800
Programme 3.2 - Sûreté des installations nucléaires	10 900 373	8 601 984	642 420	10 916 434	8 601 984	642 420
3.3.1.1 Critères et normes de radioprotection	1 023 887	-	-	927 706	-	-
3.3.1.2 Radioprotection des patients	1 094 656	50 000	-	1 130 121	50 000	-
3.3.1.3 Radioprotection des travailleurs	339 847	-	-	388 386	-	-
3.3.1.4 Services de protection et de contrôle radiologiques	339 977	-	-	340 009	-	-
3.3.1.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	132 152	-	-	132 152	-	-
3.3.1.6 Services AIPS	15 623	-	-	17 905	-	-
Sous-programme 3.3.1 - Sûreté et contrôle radiologiques	2 946 142	50 000	-	2 936 279	50 000	-
3.3.2.1 Contrôle des sources de rayonnements	1 223 199	250 000	-	1 252 582	250 000	-
3.3.2.2 Sûreté du transport	1 081 479	30 000	-	1 035 924	30 000	-
3.3.2.3 Assistance technique et gestion de l'information	807 258	50 000	-	836 000	50 000	-
3.3.2.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	132 937	-	-	132 938	-	-
3.3.2.5 Services AIPS	15 623	-	-	17 905	-	-
Sous-programme 3.3.2 - Infrastructure réglementaire et sûreté du transport	3 260 496	330 000	-	3 275 349	330 000	-
Programme 3.3 - Sûreté radiologique et sûreté du transport	6 206 638	380 000	-	6 211 628	380 000	-

Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme

(hormis les investissements majeurs)

Tableau 17

Projet / Sous-programme / Programme	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées
3.4.1.1 Gestion des déchets radioactifs et du combustible usé	1 414 881	100 000	80 000	1 414 879	100 000	-
3.4.1.2 Évaluation et gestion des rejets dans l'environnement	1 059 604	-	-	1 060 334	-	-
3.4.1.3 Sûreté du déclassé et de la remédiation	981 773	150 000	-	981 771	150 000	-
3.4.1.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	167 660	-	-	167 659	-	-
3.4.1.5 Services AIPS	15 623	-	-	17 905	-	-
Sous-programme 3.4.1 - Sûreté des déchets et de l'environnement	3 639 541	250 000	80 000	3 642 548	250 000	-
3.4.2.1 Gestion avant stockage définitif des déchets radioactifs	877 952	176 400	63 000	862 223	176 400	63 000
3.4.2.2 Gestion du stockage définitif des déchets radioactifs et du combustible usé	953 685	104 580	149 000	968 772	104 580	80 000
3.4.2.3 Gestion des sources radioactives scellées retirées du service	256 590	-	43 000	262 350	-	20 000
3.4.2.4 Déclassé d'installations nucléaires et remédiation environnementale de sites	807 852	44 820	-	816 060	44 820	45 000
3.4.2.5 Promotion de l'échange d'informations et de la diffusion des connaissances pour la création de capacités dans la gestion des déchets radioactifs, le déclassé et la remédiation de l'environnement	666 062	-	15 000	650 112	-	10 000
3.4.2.6 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	131 887	-	-	131 888	-	-
3.4.2.7 Services AIPS	27 570	-	-	31 598	-	-
Sous-programme 3.4.2 - Bonnes pratiques et techniques pour la gestion des déchets radioactifs, le déclassé et la remédiation de l'environnement	3 721 598	325 800	270 000	3 723 003	325 800	218 000
Programme 3.4 - Gestion des déchets radioactifs	7 361 139	575 800	350 000	7 365 551	575 800	218 000
3.5.1.1 Évaluation des besoins en matière de sécurité nucléaire, des priorités et des menaces	693 640	958 168	-	693 640	958 168	-
3.5.1.2 Mise en place de réseaux et de partenariats internationaux	618 703	426 557	-	675 217	416 557	-
3.5.1.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	26 092	-	-	26 092	-	-
3.5.1.4 Services AIPS	7 352	-	-	8 426	-	-
Sous-programme 3.5.1 Évaluation des besoins et collecte et analyse d'informations	1 345 787	1 384 725	-	1 403 375	1 374 725	-
3.5.2.1 Élaboration de documents d'orientation pour la sécurité nucléaire mondiale	1 018 745	1 388 078	-	1 019 375	1 388 078	-
3.5.2.2 La recherche-développement à l'appui de l'amélioration du cadre de sécurité nucléaire	302 200	368 200	-	302 200	368 200	-
3.5.2.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	26 092	-	-	26 092	-	-
3.5.2.4 Services AIPS	6 433	-	-	7 373	-	-
Sous-programme 3.5.2 Contribution à l'établissement d'un cadre mondial de sécurité nucléaire	1 353 470	1 756 278	-	1 355 040	1 756 278	-
3.5.3.1 Promotion de l'adhésion aux instruments internationaux	160 296	10 000	-	160 296	10 000	-
3.5.3.2 Examens par des pairs et évaluations	514 404	1 489 174	-	514 404	1 489 174	-
3.5.3.3 Mise en valeur des ressources humaines et création de capacités	798 369	3 175 506	-	798 369	3 175 506	-
3.5.3.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	26 092	-	-	26 092	-	-
3.5.3.5 Services AIPS	6 433	-	-	7 373	-	-
Sous-programme 3.5.3 - Prestation de services de sécurité nucléaire	1 505 594	4 674 680	-	1 506 534	4 674 680	-

Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(*hormis les investissements majeurs*)

Tableau 17

Projet / Sous-programme / Programme	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées
3.5.4.1 Amélioration de la sécurité nucléaire des installations et des emplacements	121 270	7 153 560	-	121 270	7 153 560	-
3.5.4.2 Sécurisation des matières en dehors du contrôle	93 156	3 236 560	-	93 156	3 236 560	-
3.5.4.3 Amélioration des capacités nationales, régionales et internationales d'appui	116 619	239 910	-	116 619	239 910	-
3.5.4.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	26 092	-	-	26 092	-	-
3.5.4.5 Services AIPS	6 433	-	-	7 373	-	-
Sous-programme 3.5.4 - Réduction des risques et amélioration de la sécurité	363 570	10 630 030	-	364 510	10 630 030	-
Programme 3.5 - Sécurité nucléaire	4 568 421	18 445 713	-	4 629 459	18 435 713	-
Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires	33 998 536	29 631 845	992 420	33 998 152	29 581 845	860 420

Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires

Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 18

Titre du projet et description des activités	2012 ABNFBO non financées	2013 ABNFBO non financées
3.2.2.1 Promotion et application d'une approche intégrée pour l'évaluation de la sûreté de conception d'installations nucléaires		
3.2.2.1 <i>Mise en valeur des capacités d'évaluation déterministe de la sûreté, comprenant l'élaboration de normes de sûreté</i>	149 400	149 400
<u>Sous-programme 3.2.2 - Évaluation de la sûreté des installations nucléaires</u>	<u>149 400</u>	<u>149 400</u>
3.2.3.2 Appui à l'établissement de capacités, méthodes et outils durables pour l'évaluation de la sûreté des sites vis-à-vis des dangers internes et externes		
3.2.3.2 <i>Renforcement de la sûreté sismique des installations nucléaires essentiellement par l'élaboration de normes de sûreté internationales et la fourniture d'une assistance technique</i>	149 400	149 400
<u>Sous-programme 3.2.3 - Sûreté des sites et protection contre les dangers internes et externes</u>	<u>149 400</u>	<u>149 400</u>
3.2.4.2 Renforcement de l'échange et de l'utilisation des informations sur l'expérience internationale		
3.2.4.2 <i>Appui aux États Membres pour l'analyse de l'expérience d'exploitation, notamment dans les pays entreprenant un nouveau programme électronucléaire</i>	44 820	44 820
<u>Sous-programme 3.2.4 - Sûreté d'exploitation des centrales nucléaires</u>	<u>44 820</u>	<u>44 820</u>
3.2.5.1 Renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche et échange de connaissances		
3.2.5.1 <i>Fourniture de services adéquats aux États Membres pour la sûreté de leurs réacteurs de recherche, y compris les nouvelles installations</i>	149 400	149 400
3.2.5.3 Renforcer la sûreté des installations du cycle du combustible		
3.2.5.3 <i>Aide à l'achèvement des normes de sûreté de l'Agence relatives à la sûreté des installations du cycle du combustible et appui aux services d'examen de la sûreté</i>	149 400	149 400
<u>Sous-programme 3.2.5 - Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible</u>	<u>298 800</u>	<u>298 800</u>
Programme 3.2 – Sûreté des installations nucléaires	642 420	642 420

Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires

Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 18

Titre du projet et description des activités	2012	2013
	ABNFBO non financées	ABNFBO non financées
3.4.1.1 Gestion des déchets radioactifs et du combustible usé		
3.4.1.1/01 <i>Organisation de la réunion d'examen de la Convention commune</i>	80 000	-
Sous-programme 3.4.1 - Sûreté des déchets et de l'environnement	80 000	-
3.4.2.1 Gestion avant stockage définitif des déchets radioactifs		
3.4.2.1/12 <i>Coordination d'un PRC sur les technologies de traitement des DHA, la mise au point de matrices et la caractérisation des formes de déchets (2010-2015)</i>	20 000	43 000
3.4.2.1/13 <i>Coordination d'un PRC sur le traitement et le conditionnement des flux de déchets émetteurs alpha et autres déchets liquides et solides posant problème</i>	43 000	20 000
3.4.2.2 Gestion du stockage définitif des déchets radioactifs et du combustible usé		
3.4.2.2/14 <i>Coordination d'un PRC sur le contrôle radiologique d'un dépôt à l'appui d'évaluations de la performance (2012-2015)</i>	40 000	-
3.4.2.2/15 <i>Coordination d'un PRC sur la conception et le lancement d'une expérience in situ sur les argiles gonflantes dans un laboratoire de recherche souterrain (2012-2015)</i>	43 000	40 000
3.4.2.2/16 <i>Coordination d'un PRC sur la caractérisation des réseaux de fractures à l'appui de modèles de transport des radionucléides dans la géosphère (2012-2015)</i>	46 000	-
3.4.2.2/17 <i>Coordination d'un PRC sur les méthodes et outils de caractérisation in situ pendant la mise en place d'un dépôt pour DFA (2010-2014)</i>	20 000	40 000
3.4.2.3 Gestion des sources radioactives scellées retirées du service		
3.4.2.3/07 <i>Coordination d'un PRC sur l'harmonisation des méthodologies de gestion des sources radioactives scellées retirées du service dans différentes régions du monde (2012-2015)</i>	43 000	20 000
3.4.2.4 Déclassement d'installations nucléaires et remédiation environnementale de sites		
3.4.2.4/21 <i>Coordination d'un PRC sur l'emploi de modèles mathématiques pour la conception et l'évaluation de l'exécution de stratégies de remédiation de l'environnement (2012-2015)</i>	-	45 000
3.4.2.5 Promotion de l'échange d'informations et de la diffusion des connaissances pour la création de capacités dans la gestion des déchets radioactifs, le déclassement et la remédiation de l'environnement		
3.4.2.5/01 <i>Mise à jour du glossaire sur la gestion des déchets</i>	15 000	10 000
Sous-programme 3.4.2 - Bonnes pratiques et techniques pour la gestion des déchets radioactifs, le déclassement et la remédiation de l'environnement	270 000	218 000
Programme 3.4 - Gestion des déchets radioactifs	350 000	218 000
Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires	992 420	860 420

Programme sectoriel 4

Vérification nucléaire

Introduction

Le programme Vérification nucléaire appuie le mandat statutaire de l'Agence consistant à instaurer et à administrer des mesures visant à garantir que les produits fissiles spéciaux et les autres produits, les services, les équipements, les installations et les renseignements fournis par l'Agence ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle ne sont pas utilisés de manière à servir à des fins militaires. Pour ce faire, l'Agence conclut avec les États des accords de garanties qui lui confèrent l'obligation et l'autorité juridiques d'appliquer des garanties aux matières et installations nucléaires et aux autres articles soumis aux accords.

Au titre de ce programme, l'Agence conduit des activités de vérification, d'analyse d'informations et d'évaluation et gère les outils de contrôle et les services d'analyse nécessaires à l'application des garanties. Grâce à ces activités, elle peut établir une base d'informations complète et exhaustive à partir de laquelle des conclusions peuvent être tirées en ce qui concerne les garanties. Les activités de développement et de planification stratégique lui permettent de renforcer et d'améliorer cette base d'informations, de prévoir les besoins technologiques futurs et d'améliorer l'efficacité et l'efficience d'ensemble du système des garanties.

Les objectifs du programme Vérification nucléaire sont conformes à la *stratégie à moyen terme pour 2012-2017* et consistent notamment à appuyer le régime mondial de non-prolifération nucléaire en donnant des assurances crédibles que les États s'acquittent de leurs obligations en matière de garanties et en détectant et notifiant le plus tôt possible les éventuels cas d'utilisation abusive de matières et d'installations nucléaires. Par conséquent, l'amélioration de l'efficacité des capacités de l'Agence à détecter des matières et des activités nucléaires non déclarées est l'un des buts généraux de ce programme. En outre, l'Agence soutient, sur demande, les efforts de la communauté internationale en matière d'activités de vérification au titre des accords et des arrangements de limitation des armements et de désarmement.

Les prévisions relatives au programme et aux ressources financières présentées ci-après sont basées sur les informations disponibles actuellement en ce qui concerne l'infrastructure, les matières et les activités nucléaires des États. L'impact que les tâches supplémentaires et les tâches censées s'achever pendant la biennalité à venir auront sur les ressources a été évalué et pris en compte. L'impact des tâches qui ont un caractère indéterminé et les ressources dont elles pourraient avoir besoin ont été évalués dans la mesure du possible.

Les services d'impression et de traduction font partie intégrante de la fourniture des produits concrets des programmes et les estimations pour ce programme sectoriel incluent donc la part correspondante des coûts fixes pour l'impression et la traduction des documents publiés à des fins de distribution¹. En outre, comme l'AIPS comprend plusieurs processus de gestion intégrée qui soutiennent l'exécution du programme, les estimations comprennent également la part de financement de l'Unité des services aux utilisateurs de l'AIPS (ASU) chargée de fournir un appui opérationnel constant aux systèmes AIPS et aux processus opérationnels connexes.

Objectifs	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Dissuader la prolifération des armes nucléaires en détectant, le plus tôt possible, l'utilisation abusive de matières ou de techniques nucléaires et en donnant des assurances crédibles quant au respect par les États de leurs obligations en matière de garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures de vérification appliquées pour tirer des conclusions crédibles en temps voulu et fournir des rapports sur l'application des garanties. Nombre d'États pour lesquels on tire des conclusions quant à l'utilisation pacifique des matières nucléaires et autres articles soumis aux garanties. Nombre d'États pour lesquels on conclut à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées.
<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la limitation des armes nucléaires et au désarmement en répondant aux demandes des États concernant la vérification et toute autre assistance technique découlant des accords et arrangements connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> Appui fourni, à la demande d'États Membres et sur autorisation du Conseil, pour la vérification des matières provenant d'armes et d'autres produits fissiles.
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer et optimiser de manière continue les opérations et les capacités pour que soit menée efficacement la mission de vérification de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Système des garanties entièrement basé sur l'information pour définir les activités de garanties optimales à mener dans un État. Évaluation d'après la norme ISO 9004:2009 du système de gestion de la qualité utilisé pour améliorer l'efficacité et l'efficience.

¹ Comme indiqué au paragraphe 34 de la partie I du présent document.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Conclusions relatives aux garanties quant à l'utilisation pacifique de toutes les matières nucléaires dans les États. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'États ayant des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels en vigueur pour lesquels on tire des conclusions relatives aux garanties.
<ul style="list-style-type: none"> Conclusions relatives aux garanties quant à l'utilisation pacifique des matières nucléaires déclarées et, le cas échéant, des matières et installations nucléaires et des autres articles soumis aux garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'États ayant des accords de garanties en vigueur, pour lesquels on tire des conclusions relatives aux garanties, mais pour lesquels la conclusion élargie n'a pas été tirée.
<ul style="list-style-type: none"> Efficacité et efficacité du système des garanties accrues grâce à la mise en œuvre de mesures de renforcement dans tous les États. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'États ayant des accords de garanties et des protocoles additionnels en vigueur. Pourcentage d'États pour lesquels la conclusion élargie a été tirée dans lesquels des garanties intégrées sont appliquées. Pourcentage d'États devant modifier ou annuler leur protocole relatif aux petites quantités de matières (PPQM). Pourcentage d'évaluations au niveau de l'État réalisées en ayant recours à un processus d'évaluation concertée.
<ul style="list-style-type: none"> Sur demande, contributions appropriées à la vérification du démantèlement de programmes d'armement nucléaire et à la vérification internationale du désarmement nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> À la demande d'États, préparation technique et fourniture en temps voulu d'un appui approprié pour la vérification des matières provenant d'armes et d'autres produits fissiles.

4.0.0.1 Gestion et coordination globales

Description	Principaux produits
<p>Un point de contact central est nécessaire pour imprimer une dynamique et fixer une direction d'ensemble, déterminer et coordonner les politiques à mettre en œuvre et assurer la gestion globale de la planification, de la mise en œuvre et du suivi du programme.</p>	<p>Politiques et principes directeurs ; rapports ; informations relatives aux garanties sur les États ; plans d'action et de suivi pour l'application des mécanismes et des outils de gestion ; plan de communication global.</p>

4.0.0.2 Gestion de la qualité

Description	Principaux produits
<p>Veiller à ce que les garanties soient appliquées de manière non discriminatoire, que les conclusions tirées soient solidement étayées, que l'efficacité et l'efficacité de l'application des garanties soient continuellement améliorées et qu'un système de gestion de la qualité conforme aux prescriptions de la norme ISO 9001:2008 soit bien mis en œuvre.</p>	<p>Personnel et vérificateurs internes de la qualité formés ; logiciel de contrôle des documents, modèles de documents, documents actuels et valides ; rapports sur la performance des processus ; programme de vérification, rapports de vérification et activités de suivi ; rapports sur les actions correctives.</p>

4.0.0.3 Gestion des ressources

Description	Principaux produits
<p>Compte tenu de l'essor du nucléaire et du nombre croissant d'installations nucléaires prévus, il sera de plus en plus important, d'un point de vue stratégique, de garantir des ressources financières suffisantes et prévisibles. Pour qu'un système de vérification soit efficace et rentable, il faut que la conception, la planification, l'attribution et la gestion des ressources financières et humaines soient optimales, et que leur suivi, l'analyse de leurs performances et l'établissement de rapports les concernant reposent sur des fondements solides.</p>	<p>Proposition d'un programme et budget ; rapport sur l'exécution du programme ; plan financier ; examen financier à mi-parcours ; examen financier en fin d'exercice ; plans annuels de dotation en personnel ; plans de renouvellement du personnel au niveau du département ; normes sanitaires et normes de sûreté ; rapports statistiques.</p>

Programme 4.1 Application des garanties

Justification : En vue de l'application efficace du système des garanties, il est nécessaire que l'Agence mène diverses activités pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des déclarations d'un État. Il s'agit aussi bien de l'accès aux informations et aux emplacements pertinents pour les garanties dans les États que de la fourniture de matériel convenablement préparé, étalonné, testé et bien entretenu, y compris pour l'analyse d'informations, et de l'élaboration et/ou du perfectionnement de méthodes de contrôle à appliquer dans certains États et dans certains types d'installations, mais aussi de la formation du personnel pour le doter des compétences spécialisées dont il a besoin dans un environnement international de plus en plus complexe pour appliquer les garanties de manière efficace et efficiente.

Ce programme comprend des projets permettant à l'Agence d'établir une base d'informations complète et exhaustive à partir de laquelle des conclusions peuvent être tirées en ce qui concerne les garanties.

Objectifs :

- Donner des assurances crédibles que toutes les matières nucléaires restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels en vigueur.
- Donner des assurances crédibles que les matières nucléaires déclarées restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant des accords de garanties généralisées en vigueur.
- Donner des assurances crédibles que les matières nucléaires, les installations et les autres articles auxquels des garanties sont appliquées en vertu d'accords du type INFCIRC/66/Rev.2 restent affectés à des activités pacifiques.
- Donner des assurances crédibles que les matières nucléaires auxquelles des garanties sont appliquées dans des installations sélectionnées en vertu d'accords de soumission volontaire restent affectées à des activités pacifiques, à moins qu'elles soient retirées conformément aux accords.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation, pour certains États, des informations sur les matières nucléaires, les activités nucléaires et d'autres questions concernant les garanties au niveau de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États pour lesquels des informations relatives aux garanties ont été reçues ou recueillies, vérifiées et analysées.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme : Le programme intègre des activités définies dans la stratégie à moyen terme pour 2012-2017 et donne suite aux recommandations formulées à l'issue des évaluations externes du processus d'évaluation au niveau de l'État et de l'application de garanties intégrées et de deux vérifications internes de la gestion du matériel des garanties. Le niveau actuel de renouvellement du personnel est élevé, alors que l'Agence doit faire face à une offre limitée d'experts dans le domaine nucléaire. Les priorités comprennent donc la gestion des connaissances, la planification des effectifs et le perfectionnement du personnel. Les questions d'égalité des sexes et les activités visant à garantir une représentation géographique équitable seront également intégrées dans la formation du personnel des États Membres et dans certaines politiques de recrutement.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Projets correspondant directement aux obligations statutaires et juridiques de l'Agence et aux décisions du Conseil des gouverneurs. L'Agence est tenue de mener ces projets et ne peut en différer l'exécution.
2. Projets renforçant la capacité de l'Agence à mener avec efficacité et efficience des activités obligatoires grâce à la mise en place d'une infrastructure en matière de technologie, de méthodologie, de gestion de l'information et de recherche.
3. Projets non obligatoires exécutés à la demande des États Membres.

Subprogramme 4.1.1 Concepts et planification

Objectifs :

- Veiller à ce que les évaluations au niveau de l'État et les méthodes de contrôle au niveau de l'État et des installations permettent une application efficace des garanties.
- Veiller à ce que les procédés permettent une application efficace des garanties.
- Veiller à ce que les activités de garanties soient menées de manière efficace et efficiente grâce à une formation appropriée et actualisée.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Évaluations au niveau de l'État, méthodes de contrôle au niveau de l'État et des installations, procédures d'application et examen et approbation des mesures techniques au niveau du département. 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluations achevées aux échéances fixées.
<ul style="list-style-type: none"> Procédés nouveaux et actualisés. 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation du coût de l'application des garanties.
<ul style="list-style-type: none"> Personnel à même d'exécuter des activités des garanties de manière efficace et efficiente. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de formations formelles aux garanties dispensées, selon les besoins.

Changements et tendances concernant le programme : Un nouveau sous-programme est consacré aux activités d'appui opérationnel direct occupant un rang de priorité élevé, activités essentielles pour que l'Agence puisse s'acquitter efficacement de ses obligations en matière de garanties. Ces activités couvrent la conception et l'amélioration des procédés ; l'examen et la mise en œuvre des méthodes et mesures de contrôle nécessaires ; et la formation. Par conséquent, les activités et les ressources d'anciens projets du programme pour 2010-2011, qui comprenaient à la fois des activités d'appui opérationnel direct et des activités de développement à plus long terme, ont été réparties dans de nouveaux projets et inscrites sous l'élément du programme approprié. L'ancien projet 4.1.2.4 *Concepts et approches* a été remplacé par le projet 4.1.1.1 *Méthodes de contrôle* et par le projet 4.3.1.1 *Concepts de contrôle*. L'ancien projet 4.1.2.5 *Conception, analyse et amélioration des procédés* a été remplacé par le projet 4.0.0.2 *Gestion de la qualité* et le projet 4.1.1.2 *Conception des procédés*.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 15,2 % (600 000 euros) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent de 5,5 % (200 000 euros) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
4.1.1.1 Méthodes de contrôle <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Examens des rapports d'évaluation au niveau de l'État ; examens des rapports sur les garanties intégrées au niveau de l'État ; examens et conseils relatifs aux méthodes et mesures de contrôle ; examens des arrangements subsidiaires et des formules types ; suivi des anomalies.
4.1.1.2 Conception des procédés <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Amélioration des procédés, des descriptions de procédés, des procédures et des guides ; plans d'entretien des connaissances ; plan d'autoévaluation et d'évolution en matière de culture institutionnelle ; méthodes améliorées d'évaluation des coûts de l'application des garanties, y compris des coûts au niveau de l'État.
4.1.1.3 Formation <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Analyse des besoins en formation ; programmes de formation ; procédures d'évaluation ; environ 50 cours ; rapports et évaluation des cours ; matériel et outils didactiques ; programme de stage pour six stagiaires.

Sous-programme 4.1.2 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations A

Objectif : Tirer dans les délais voulus des conclusions indépendantes et impartiales indiquant que toutes les matières nucléaires sont restées affectées à des activités pacifiques dans un État sur la base de la constatation du Secrétariat qu'il n'y a aucun indice de détournement de matières nucléaires déclarées des activités pacifiques, ni aucun indice de matières ou d'activités nucléaires non déclarées au niveau de l'État dans son ensemble.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Détection rapide du détournement de matières nucléaires déclarées des activités nucléaires pacifiques au niveau des installations, et détection rapide de matières et d'activités nucléaires non déclarées au niveau de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour les États non soumis à des garanties intégrées, pourcentage de réalisation des composantes quantitative et temporelle de l'objectif des inspections, telles que définies dans les critères des garanties. Pour les États soumis à des garanties intégrées, pourcentage d'États atteignant leurs objectifs spécifiques tels que définis dans la méthode de contrôle au niveau de l'État. Pourcentage d'États ayant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel en vigueur pour lesquels la conclusion élargie a été tirée ou réaffirmée. Mesure dans laquelle les renseignements descriptifs

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Informations évaluées sur les matières nucléaires, les activités nucléaires et d'autres questions concernant les garanties au niveau de l'État. 	<p>ont été examinés et vérifiés selon que de besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États ayant un accord de garanties en vigueur pour lesquels des informations relatives aux garanties sont recueillies, traitées, analysées et vérifiées Dans le plan annuel d'examen des rapports d'évaluation au niveau de l'État (REE), pourcentage de REE élaborés, examinés et acceptés comme étayant la conclusion relative aux garanties proposée.
<ul style="list-style-type: none"> Activités de vérification exécutées au niveau de l'État, du site, de l'installation et d'autres emplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de méthodes de contrôle au niveau de l'État élaborées, approuvées et mises en œuvre pour les États qui en ont besoin. Pourcentage de plans annuels de mise en œuvre requis élaborés et pleinement appliqués.

Changements et tendances concernant le programme : Un nouveau sous-programme a été établi pour veiller au respect du système AIPS, sur la base du principe « un projet - un responsable ». Des projets de vérification équivalents ont été établis dans chacun des sous-programmes 4.1.2, 4.1.3 et 4.1.4 pour tenir compte des États relevant de chaque domaine opérationnel des garanties et les ressources ont été réparties entre les sous-programmes en conséquence. La ventilation des ressources entre les projets a été ajustée en fonction des prévisions du nombre d'États ayant des types donnés d'accord de garanties et un protocole additionnel en vigueur et de la mise en œuvre de garanties intégrées. Les activités techniques exécutées au titre de l'ancien projet 4.1.2.11, *Négociation et promotion d'accords de garanties généralisées (AGG), de protocoles additionnels (PA), de protocoles relatifs aux petites quantités de matières (PPQM) et d'arrangements subsidiaires*, sont à présent intégrées dans les projets de vérification pertinents.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 0,7 % (100 000 euros) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent de 0,4 % (100 000 euros) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
<p>4.1.2.1 Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel en vigueur</p> <p><i>Durée :</i> Projet continu/<i>Rang :</i> 1</p>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions d'inspections et de l'accès complémentaire ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; méthodes de contrôle au niveau de l'État et plans annuels de mise en œuvre ; plans de vérification des renseignements descriptifs (VRD) et VRD achevées.
<p>4.1.2.2 Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées</p> <p><i>Durée :</i> Projet continu/<i>Rang :</i> 1</p>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions d'inspections ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; plans de VRD et VRD achevées.
<p>4.1.2.3 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire : Chine</p> <p><i>Durée :</i> Projet continu/<i>Rang :</i> 2</p>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions d'inspections ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; plans de VRD et VRD achevées.

Sous-programme 4.1.3 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations B

Objectif : Tirer dans les délais voulus des conclusions indépendantes et impartiales indiquant que toutes les matières nucléaires sont restées affectées à des activités pacifiques dans un État sur la base de la constatation du Secrétariat qu'il n'y a aucun indice de détournement de matières nucléaires déclarées des activités pacifiques, ni aucun indice de matières ou d'activités nucléaires non déclarées au niveau de l'État dans son ensemble.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Détection rapide du détournement de matières nucléaires déclarées des activités nucléaires pacifiques au niveau des installations, et détection rapide de matières et d'activités nucléaires non déclarées au niveau de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour les États non soumis à des garanties intégrées, pourcentage de réalisation des composantes quantitative et temporelle de l'objectif des inspections, telles que définies dans les critères des garanties. Pour les États soumis à des garanties intégrées,

Effets	Indicateurs de performance
	<p>pourcentage d'États atteignant leurs objectifs spécifiques tels que définis dans la méthode de contrôle au niveau de l'État.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'États ayant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel en vigueur pour lesquels la conclusion élargie a été tirée ou réaffirmée. • Mesure dans laquelle les renseignements descriptifs ont été examinés et vérifiés selon que de besoin.
<ul style="list-style-type: none"> • Informations évaluées sur les matières nucléaires, les activités nucléaires et d'autres questions concernant les garanties au niveau de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États ayant un accord de garanties en vigueur pour lesquels des informations relatives aux garanties sont recueillies, traitées, analysées et vérifiées. • Dans le plan annuel d'examen des REE, pourcentage de REE élaborés, examinés et acceptés comme élayant la conclusion relative aux garanties proposée.
<ul style="list-style-type: none"> • Activités de vérification exécutées au niveau de l'État, du site, de l'installation et d'autres emplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de méthodes de contrôle au niveau de l'État élaborées, approuvées et mises en œuvre pour les États qui en ont besoin. • Pourcentage de plans annuels de mise en œuvre élaborés et pleinement appliqués.

Changements et tendances concernant le programme : Un nouveau sous-programme a été établi pour veiller au respect du système AIPS, sur la base du principe « un projet - un responsable ». Des projets de vérification équivalents ont été établis dans chacun des sous-programmes 4.1.2, 4.1.3 et 4.1.4 pour tenir compte des États relevant de chaque domaine opérationnel des garanties et les ressources ont été réparties entre les sous-programmes en conséquence. La ventilation des ressources entre les projets a été ajustée en fonction des prévisions du nombre d'États ayant des types donnés d'accord de garanties et un protocole additionnel en vigueur et de la mise en œuvre de garanties intégrées. Les activités techniques exécutées au titre de l'ancien projet 4.1.2.11, *Négociation et promotion d'accords de garanties généralisées (AGG), de protocoles additionnels (PA), de protocoles relatifs aux petites quantités de matières (PPQM) et d'arrangements subsidiaires*, sont à présent intégrées dans les projets de vérification pertinents.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 1,2 % (200 000 euros) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent de 1,5 % (200 000 euros) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
<p>4.1.3.1 Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel en vigueur <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i></p>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions d'inspections et de l'accès complémentaire ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; méthodes de contrôle au niveau de l'État et plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD et VRD achevées.
<p>4.1.3.2 Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i></p>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions d'inspections ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; plans de VRD et VRD achevées.
<p>4.1.3.3 Vérification dans les États ayant un accord du type INFCIRC/66 <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i></p>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions d'inspections ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; plans de VRD et VRD achevées.
<p>4.1.3.4 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire : États-Unis d'Amérique <i>Durée : Projet continu/Rang : 2</i></p>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions d'inspections et de l'accès complémentaire ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; plans de VRD et VRD achevées.

Sous-programme 4.1.4 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations C

Objectif : Tirer dans les délais voulus des conclusions indépendantes et impartiales indiquant que toutes les matières nucléaires sont restées affectées à des activités pacifiques dans un État sur la base de la constatation du Secrétariat qu'il n'y a aucun indice de détournement de matières nucléaires déclarées des activités pacifiques, ni aucun indice de matières ou d'activités nucléaires non déclarées au niveau de l'État dans son ensemble.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Détection rapide du détournement de matières nucléaires déclarées des activités nucléaires pacifiques au niveau des installations, et détection rapide de matières et d'activités nucléaires non déclarées au niveau de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour les États non soumis à des garanties intégrées, pourcentage de réalisation des composantes quantitative et temporelle de l'objectif des inspections, telles que définies dans les critères des garanties. Pour les États soumis à des garanties intégrées, pourcentage d'États atteignant leurs objectifs spécifiques tels que définis dans la méthode de contrôle au niveau de l'État. Pourcentage d'États ayant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel en vigueur pour lesquels la conclusion élargie a été tirée ou réaffirmée. Mesure dans laquelle les renseignements descriptifs ont été examinés et vérifiés selon que de besoin.
<ul style="list-style-type: none"> Informations évaluées sur les matières nucléaires, les activités nucléaires et d'autres questions concernant les garanties au niveau de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États ayant un accord de garanties en vigueur pour lesquels des informations relatives aux garanties sont recueillies, traitées, analysées et vérifiées. Pourcentage de REE du plan annuel d'examen des REE élaborés, examinés et acceptés comme étayant la conclusion relative aux garanties proposée.
<ul style="list-style-type: none"> Activités de vérification exécutées au niveau de l'État, du site, de l'installation et d'autres emplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de méthodes de contrôle au niveau de l'État élaborées, approuvées et mises en œuvre pour les États qui en ont besoin. Pourcentage de plans annuels de mise en œuvre élaborés et pleinement appliqués.

Changements et tendances concernant le programme : Un nouveau sous-programme a été établi pour veiller au respect du système AIPS, sur la base du principe « un projet - un responsable ». Des projets de vérification équivalents ont été créés dans les sous-programmes 4.1.2, 4.1.3 et 4.1.4 pour tenir compte des États relevant de chaque domaine opérationnel des garanties et les ressources ont été réparties entre les sous-programmes en conséquence. La ventilation des ressources entre les projets a été ajustée en fonction des prévisions du nombre d'États ayant des types donnés d'accord de garanties et un protocole additionnel en vigueur et de la mise en œuvre de garanties intégrées. Les activités techniques exécutées au titre de l'ancien projet 4.1.2.11, *Négociation et promotion d'accords de garanties généralisées (AGG), de protocoles additionnels (PA), de protocoles relatifs aux petites quantités de matières (PPQM) et d'arrangements subsidiaires*, sont à présent intégrées dans les projets de vérification pertinents.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 5 % (800 000 euros) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent de 0,5 % (100 000 euros) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
4.1.4.1 Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel en vigueur <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions d'inspections et de l'accès complémentaire ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; méthodes de contrôle au niveau de l'État et plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD et VRD achevés.
4.1.4.2 Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions d'inspections ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; plans de VRD et VRD achevés.
4.1.4.3 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire : Fédération de Russie, France et Royaume-Uni <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 2	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; déclarations et documents sur les activités, les résultats et les conclusions d'inspections et de l'accès complémentaire ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; plans de VRD et VRD achevés.

Sous-programme 4.1.5 Analyse et appui en matière d'information

Objectif : Fournir les connaissances requises pour tirer des conclusions crédibles en matière de garanties grâce à la collecte, l'évaluation, l'analyse, l'organisation, la sécurisation et la diffusion des informations nécessaires en temps voulu.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Collecte, traitement, analyse et évaluation appropriés de toutes les données relatives aux garanties provenant de toute origine. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de faiblesses des processus de collecte ou d'évaluation de données mesurées par l'absence de nouvelle information apparaissant à un stade ultérieur qui pourrait remettre en cause une conclusion relative aux garanties.
<ul style="list-style-type: none"> Organisation, traitement et analyse de toutes les informations relatives aux garanties disponibles, permettant d'acquérir suffisamment de connaissances pour recenser les activités de vérification efficaces et tirer des conclusions crédibles en matière de garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> Mesure dans laquelle les utilisateurs autorisés compétents ont accès à toutes les informations, comme il se doit, et si nécessaire ; efficacité des processus d'analyse et des méthodes établies.
<ul style="list-style-type: none"> Améliorations des processus opérationnels favorisées par une architecture d'information interne souple et la mise au point continue de meilleures méthodes concertées d'analyse. 	<ul style="list-style-type: none"> Mesure dans laquelle les solutions de TI et les méthodes d'analyse améliorent l'efficacité de l'analyse et contribuent à promouvoir les processus. Aucune amélioration de processus n'est entravée par l'incapacité à adapter les méthodes ou les solutions internes des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Changements et tendances concernant le programme : Un nouveau sous-programme a été établi pour rassembler tous les projets consacrés à l'analyse continue des informations relatives aux garanties, indispensable pour tirer des conclusions solides en la matière en s'appuyant sur les activités de vérification obligatoires, ainsi qu'à l'appui opérationnel pour l'infrastructure de TIC, nécessaire pour la gestion des informations relatives aux garanties. Les activités des projets du programme 2010-2011 (4.1.2.6 *Analyse statistique* et 4.1.1.5 *Traitement de l'information*) ont été regroupées dans le nouveau projet 4.1.5.4 *Analyse des informations déclarées et statistiques*. D'autres projets portent sur les activités d'appui opérationnel direct pour la gestion de l'architecture et les opérations et la sécurité des TIC (4.1.5.1 et 4.1.5.2) et l'analyse des informations (4.1.5.3).

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 24,5 % (4,8 millions d'euros) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent de 1,9 % (500 000 euros) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
4.1.5.1 Gestion de l'architecture des TIC <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Processus opérationnels appuyés par des services et des solutions de TIC efficaces.
4.1.5.2 Opérations et sécurité des TIC <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Réseau et infrastructure de communication fiables et sécurisés au Siège et dans les bureaux régionaux, ainsi que pour les utilisateurs sur le terrain ; personnel qualifié et capacités technologiques adéquates ; centre de données opérationnel.
4.1.5.3 Analyse des informations pour les garanties au niveau de l'État <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Informations provenant de sources ouvertes analysées ; informations provenant de l'imagerie satellitaire commerciale analysées ; informations sur les activités d'achats dans le commerce nucléaire ; contributions à l'évaluation au niveau de l'État et à d'autres analyses relatives aux garanties.
4.1.5.4 Analyse des informations déclarées et statistiques <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Informations déclarées par les États et relatives aux garanties actualisées, traitées et stockées dans des bases de données ; déclarations officielles aux États ; appui aux activités de vérification et aux évaluations au niveau de l'État ; méthodologies ; appui à la formation pour les systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC).

Sous-programme 4.1.6 Fourniture d'instruments pour les garanties

Objectifs :

- Permettre et améliorer l'application des garanties grâce à la fourniture d'instruments relatifs aux garanties appropriés et fiables et d'un appui adéquat sur le terrain.
- Établir et gérer un système de gestion des avoirs et de suivi du matériel opérationnel conforme aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).
- Assurer la sûreté de la manipulation d'équipements portatifs grâce à l'organisation appropriée du flux d'équipements organisés, des contrôles de la contamination et des mesures de décontamination.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité en temps utile d'instruments appropriés et fiables pour les garanties et appui adéquat sur le terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'instruments fiables pour les garanties selon que de besoin. • Fiabilité des instruments pour les garanties mesurée par la moyenne des temps de bon fonctionnement.
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des avoirs et suivi en temps réel des équipements conformément aux IPSAS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Constatations des vérificateurs. • Proportion d'équipements dont les informations de suivi ont été perdues par rapport à l'ensemble du matériel.
<ul style="list-style-type: none"> • Baisse du nombre d'équipements contaminés fournis à des fins d'inspection. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'équipements contaminés fournis aux inspecteurs.

Changements et tendances concernant le programme : Un nouveau sous-programme a été établi pour rassembler les projets consacrés à la fourniture, à l'appui logistique et à la maintenance des instruments relatifs aux garanties qui sont nécessaires pour exécuter les activités de vérification obligatoires au titre des garanties. Pour améliorer la gestion et la transparence, et assurer le respect du système AIPS (sur la base du principe « un projet - un responsable »), le précédent projet 4.1.1.7 *Fourniture d'instruments pour les garanties*, du programme 2010-2011, a été divisé en plusieurs projets distincts, à savoir : 4.1.6.1 *Matériel portatif et fixe d'analyse non destructive* ; 4.1.6.2 *Instruments automatiques pour les garanties* ; 4.1.6.3 *Logistique et entreposage du matériel* ; et 4.1.6.4 *Intégration et coordination des systèmes*².

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 9,2 % (1,3 million d'euros) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent légèrement en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
4.1.6.1 Matériel portatif, fixe, automatique et télécommandé d'analyse non destructive <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Instruments portatifs d'analyse non destructive (AND) fournis aux inspecteurs ; systèmes de surveillance non automatique transportables ; systèmes de surveillance automatique installés ; appui sur le terrain ; expertise ; résultats des mesures.
4.1.6.2 Matériel de confinement, de surveillance et de télésurveillance <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Équipements de surveillance et systèmes de télésurveillance préparés, installés et testés ; scellés et autres équipements des systèmes de vérification du confinement fournis ; résultats de la vérification des scellés ; appui sur le terrain ; données de télésurveillance.
4.1.6.3 Logistique et entreposage du matériel <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Matériel des garanties reçu et soumis à un contrôle de la contamination ; équipements d'inspection livrés ; matériel entreposé ; données et système de gestion de l'inventaire du matériel conformes aux IPSAS ; performance du matériel et données de fiabilité.
4.1.6.4 Coordination de l'appui technique <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i>	Procédures et outils de gestion du matériel ; personnel formé ; bases de données tenues à jour ; documentation sur le matériel et dossiers d'autorisation ; plans et rapports pour gérer les ressources aux fins de la mise au point et de la fourniture d'instruments.

Sous-programme 4.1.7 Services d'analyse pour les garanties

Objectif : Maintenir et améliorer les capacités, les moyens et les services d'analyse destructive et d'analyse des échantillons de l'environnement afin de renforcer les capacités de vérification de l'Agence.

² Les titres de trois projets ayant trait à la fourniture d'instruments pour les garanties ont été modifiés par rapport à ceux qui figurent dans le Projet de programme et budget de l'Agence 2012-2013 (GOV/2011/1) et se lisent comme suit : 4.1.6.1 *Matériel portatif et fixe d'analyse non destructive* ; 4.1.6.2 *Instruments automatiques pour les garanties* ; et 4.1.6.4 *Intégration et coordination des systèmes*. Ces modifications ne sont pas dues à un changement de l'approche programmatique des projets. Elles sont en revanche nécessaires pour assurer la cohérence avec la nouvelle structure organisationnelle du Département des garanties, qui s'applique depuis le 1^{er} juillet 2011.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Analyse précise et en temps voulu d'échantillons de matières nucléaires et de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et qualité des échantillons et sous-échantillons de matières nucléaires et de l'environnement analysés et déclarés. Délai moyen de notification, y compris l'expédition et la manipulation, des résultats de l'analyse des échantillons de matières nucléaires et de l'environnement du Laboratoire d'analyse pour les garanties (LAG) et du Réseau de laboratoires d'analyse (NWAL).

Changements et tendances concernant le programme : Un nouveau sous-programme a été établi pour rassembler les projets donnant les moyens d'effectuer les analyses d'échantillons de matières nucléaires et de l'environnement requises pour les activités obligatoires de vérification, dont l'appui logistique et d'autres types d'appui, et pour coordonner le Réseau de laboratoires d'analyse (NWAL).

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 0,4 % (47 000 €) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent légèrement en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
4.1.7.1 Analyse d'échantillons <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Résultats de l'analyse des échantillons de matières nucléaires et de l'environnement; échantillons transportés et traités ; stock de trousseaux pour le prélèvement d'échantillons de l'environnement.
4.1.7.2 Appui en matière d'analyse <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Echantillons analysés ; tâches de l'atelier de mécanique achevées ; personnel formé au prélèvement d'échantillons ; tâches d'appui à la radioprotection et rapports du responsable de la radioprotection achevés ; système de gestion de l'information de laboratoire (LIMS) mis à jour ; rapports d'audit et de gestion de la qualité.

Sous-programme 4.1.8 Évaluation de l'efficacité

Objectifs :

- Assurer un niveau adéquat d'efficacité et d'efficience des garanties grâce à l'évaluation annuelle de leur application et au suivi de la résolution des problèmes de mise en œuvre.
- Veiller à ce que les rapports annuels, comme le rapport sur l'application des garanties (SIR) et le rapport technique sur les garanties, soient de grande qualité et publiés en temps voulu.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Évaluation de grande qualité et en temps voulu de l'efficacité. 	<ul style="list-style-type: none"> Mesure dans laquelle l'efficacité des garanties au niveau de l'État et de l'installation est évaluée dans les délais.
<ul style="list-style-type: none"> SIR et rapport technique sur les garanties de grande qualité publiés en temps voulu. 	<ul style="list-style-type: none"> Mesure dans laquelle les délais de production des documents ont été respectés ; évaluation de la qualité du document par le Conseil des gouverneurs.

Changements et tendances concernant le programme : Un nouveau sous-programme a été établi pour déterminer et souligner le rôle de l'évaluation de l'efficacité en tant qu'élément essentiel, indépendant et primordial des activités obligatoires de vérification de l'Agence pour permettre de tirer des conclusions solides en matière de garanties.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 6,2 % (100 000 €) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent légèrement en 2013 par rapport à 2012.

Projet

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
4.1.8.1 Évaluation de l'efficacité des garanties <i>Durée :</i> Projet continu/ <i>Rang :</i> 1	Inspections et autres activités de vérification évaluées et analysées ; SIR et rapport technique sur les garanties.

Programme 4.2 Autres activités de vérification

Justification : Dans le passé, l'Agence s'est vu confier des missions spéciales comprenant la vérification de programmes d'armement nucléaire démantelés. Afin d'être prête à contribuer, sur demande, à la vérification du

démantèlement de tels programmes et/ou de la limitation des armes nucléaires et du désarmement, y compris à la vérification de l'arrêt de la production de matières fissiles destinées à être utilisées dans des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs et à la vérification de matières n'étant plus nécessaires à des fins militaires, elle va renforcer sa capacité à contribuer et répondre aux demandes des États concernant la vérification et l'assistance technique dans ce domaine.

Objectif : Être toujours prête à contribuer, sur demande, à la vérification du démantèlement de programmes d'armement nucléaire et à la vérification internationale de la limitation des armes nucléaires et du désarmement.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité à être prête à fournir un apport technique aux volets vérification du démantèlement de programmes d'armement nucléaire et/ou de la limitation des armes nucléaires et vérification des matières nucléaires n'étant plus nécessaires à des fins militaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Outils et techniques de vérification et financement disponibles.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme : Parmi les questions stratégiques relevées dans le domaine de la vérification nucléaire, il a été constaté que l'Agence devait être prête à collaborer, conformément à son Statut, aux tâches de vérification au titre d'accords de désarmement nucléaire ou de limitation des armes nucléaires qu'elle pourrait être priée d'exécuter. Par conséquent, le Département devra être prêt à aider la communauté internationale dès que la demande lui en sera faite.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Projets correspondant directement aux obligations statutaires et juridiques de l'Agence et aux décisions du Conseil des gouverneurs. L'Agence est tenue de mener ces projets et ne peut en différer l'exécution.
- Projets renforçant la capacité de l'Agence à mener avec efficacité et efficience des activités obligatoires grâce à la mise en place d'une infrastructure en matière de technologie, de méthodologie, de gestion de l'information et de recherche.
- Projets non obligatoires exécutés à la demande des États Membres.

Sous-programme 4.2.1 Activités de vérification : République populaire démocratique de Corée

Objectifs :

- Être prête à vérifier que la République populaire démocratique de Corée (RPDC) respecte les obligations, termes et conditions découlant de son accord de garanties (INFCIRC/403).
- Être prête à vérifier, à la demande du Conseil, l'abandon du programme nucléaire de la RPDC de manière exhaustive, vérifiable et irréversible.
- Être prête à vérifier, sur demande, la situation du programme nucléaire de la RPDC en fonction d'un certain nombre de scénarios potentiels.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Constante aptitude à appliquer les garanties en RPDC conformément à l'accord INFCIRC/403. 	<ul style="list-style-type: none"> Plans disponibles pour vérifier les déclarations faites au titre de l'accord publié sous la cote INFCIRC/403.
<ul style="list-style-type: none"> Préparation à la vérification de l'abandon du programme nucléaire de la RPDC. 	<ul style="list-style-type: none"> Plans disponibles pour vérifier l'abandon du programme nucléaire de la RPDC.
<ul style="list-style-type: none"> Préparation à la vérification du programme nucléaire de la RPDC dans différents scénarios. 	<ul style="list-style-type: none"> Plans disponibles pour vérifier la situation du programme nucléaire de la RPDC.

Changements et tendances concernant le programme : Un nouveau sous-programme a été créé pour que l'Agence soit constamment prête, si la demande lui en est faite, à mener des vérifications en RPDC dans un certain nombre de scénarios, ainsi qu'à entretenir les connaissances de manière continue et à évaluer la situation du programme nucléaire de la RPDC sur la base de toutes les informations dont elle dispose.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés pour 2012-2013 sont basés sur les estimations des ressources nécessaires pour exécuter ce sous-programme.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
<p>4.2.1.1 Activités de vérification : République populaire démocratique de Corée <i>Durée :</i> Projet continu/<i>Rang :</i> 2</p>	Rapport sur la situation nucléaire ou REE pour la RPDC pour 2012 ; plan d'application des garanties dans différents scénarios.

Programme 4.3 Développement

Justification : Les activités de développement et de planification stratégique permettent à l'Agence d'optimiser l'étendue et la qualité des informations sur la base desquelles les conclusions relatives aux garanties sont établies, de prévoir les besoins technologiques futurs et d'améliorer l'efficacité et l'efficience d'ensemble du système des garanties.

Ce programme comprend des projets portant sur : la mise au point de concepts de contrôle, ainsi que du matériel, des logiciels et de l'infrastructure nécessaires au traitement et à l'analyse efficaces et efficients de l'information ; l'évaluation de stratégies d'inspection appropriées grâce à des méthodes et à des techniques de vérification adaptées ; et la conception d'instruments et d'une infrastructure de communications. Il couvre également la formation et la fourniture d'un appui aux États pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations en matière de garanties.

Objectif : Optimiser les capacités de l'Agence à mener efficacement la mission de vérification au titre des garanties.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none">Capacités, matériel et techniques relatifs aux garanties renforcés.	<ul style="list-style-type: none">Utilisation, sur le terrain et au Siège, de concepts, méthodes, techniques et matériel de contrôle perfectionnés et nouveaux.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme : Le programme donne suite aux recommandations formulées à l'issue de deux évaluations externes, réalisées en 2009, sur le processus d'évaluation au niveau de l'État et l'application des garanties intégrées. L'Agence doit disposer de techniques, méthodes et capacités adéquates pour s'acquitter efficacement de ses mandats en matière de vérification, aujourd'hui comme à l'avenir. À cette fin, des ressources financières suffisantes sont nécessaires, ainsi que des activités de recherche, de développement et de planification à long terme. Elle doit également continuer de développer le concept d'application et d'évaluation des garanties au niveau de l'État en mettant au point un système des garanties entièrement basé sur l'information.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Projets correspondant directement aux obligations statutaires et juridiques de l'Agence et aux décisions du Conseil des gouverneurs. L'Agence est tenue de mener ces projets et ne peut en différer l'exécution.
2. Projets renforçant la capacité de l'Agence à mener avec efficacité et efficience des activités obligatoires grâce à la mise en place d'une infrastructure en matière de technologie, de méthodologie, de gestion de l'information et de recherche.
3. Projets non obligatoires exécutés à la demande des États Membres.

Sous-programme 4.3.1 Évolution du système des garanties en un système entièrement basé sur l'information

Objectifs :

- Mettre au point de nouveaux concepts et des méthodes de contrôle efficaces, efficientes et non discriminatoires pour les activités de vérification, plus particulièrement pour poursuivre la mise en œuvre du concept de contrôle au niveau de l'État et pour appliquer des garanties à de nouveaux types d'installations ; renforcer la capacité à détecter des matières et des activités nucléaires non déclarées ; et remédier aux déficiences ou vulnérabilités des méthodes de contrôle relevées.
- Garantir la disponibilité de l'architecture de l'information nouvellement élaborée et des solutions opérationnelles connexes créées dans le cadre du projet de reconfiguration du Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA (IRP) et les valider.
- Perfectionner les méthodes d'analyse de l'information existantes ou en élaborer de nouvelles, améliorer l'analyse de l'information et les logiciels, les capacités et l'infrastructure de gestion des connaissances pour appuyer le processus d'évaluation de l'information au niveau de l'État pour les données qualitatives et quantitatives.
- Concevoir, améliorer et maintenir une infrastructure des TIC, notamment l'environnement intégré pour les garanties hébergeant le Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA (SIG) reconfiguré, répondant aux besoins en termes de fonctionnalité de performance et de capacité.

- Perfectionner et renforcer la sécurité de l'information et la sécurité physique par la fourniture de services pour l'ensemble de l'Agence et développer des mécanismes pour la continuité des opérations et la reprise des activités après un sinistre.
- Améliorer l'efficacité et l'efficience des systèmes nationaux et régionaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC/SRCC), ainsi que la coopération avec ces derniers.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Perfectionnement du concept de contrôle au niveau de l'État pour renforcer l'application des garanties et orienter la mise au point de méthodes, mesures et techniques de contrôle nécessaires pour faire du système des garanties un système entièrement basé sur l'information. 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités d'élaboration de concepts, de politiques et d'orientations pour les garanties achevées aux échéances fixées.
<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de concepts et méthodes techniques de contrôle pour l'application de garanties à de futurs types et modèles d'installations. Développement et promotion du concept d'intégration des garanties dans la conception, et de méthodologies résistantes à la prolifération. 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités d'élaboration de concepts et méthodes de contrôle, y compris des activités d'intégration des garanties dans la conception, achevées aux échéances fixées.
<ul style="list-style-type: none"> • Appui plus efficace et efficient à l'évaluation de l'information au niveau de l'État et nécessité d'analyser les informations provenant de toutes les sources. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure dans laquelle le remplacement et l'intégration sont réalisés à la satisfaction de l'ensemble des clients, conformément aux objectifs et au plan directeur actualisé de l'IRP. • Diminution du pourcentage de ressources nécessaires au maintien du nouvel environnement intégré pour les garanties.
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'efficacité de l'analyse, de l'accessibilité de l'information pertinente pour les garanties et de l'efficacité de la diffusion des connaissances aux utilisateurs autorisés pour appuyer les activités à la fois de terrain et d'analyse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure dans laquelle l'information pertinente pour les garanties est traitée, analysée et diffusée aux utilisateurs autorisés pour appuyer l'évaluation au niveau de l'État et autres activités essentielles.
<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure des TIC adéquate, sécurisée et fiable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure dans laquelle l'infrastructure des TIC répond aux besoins en matière de fonctionnalité, de performance et de capacité.
<ul style="list-style-type: none"> • SNCC efficaces et efficaces dans tous les États ayant des accords de garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'États s'acquittant de leurs obligations en matière de déclaration.

Changements et tendances concernant le programme : Un nouveau sous-programme a été créé pour regrouper les projets essentiels à la mise en œuvre du concept d'application et d'évaluation des garanties au niveau de l'État. On dit que l'application des garanties au niveau de l'État est « basée sur l'information » si la planification, l'exécution et l'évaluation sont fondées sur une analyse continue de toutes les informations relatives aux garanties dont l'Agence dispose sur un État afin d'orienter les activités de vérification menées sur le terrain et au Siège. Les projets concernent notamment : l'élaboration de politiques, de concepts et d'orientations ; une infrastructure des TIC moderne, sécurisée et intégrée ; des outils d'analyse avancés ; et la fourniture d'un appui aux États pour établir, maintenir et développer des SNCC. Le précédent projet 4.1.2.13 *Reconfiguration du Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA (SIG)* est achevé. Un projet de suivi d'une durée d'un an (projet 4.3.1.2 *Phase de transition du Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA (SIG)*) a été créé en vue de la transition vers le nouvel environnement intégré pour les garanties.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 45,1 % (4,3 millions d'euros) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent de 8,5 % (0,4 million d'euros) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
4.3.1.1 Concepts de contrôle <i>Durée</i> : Projet continu/ <i>Rang</i> : 2	Concepts pour un système des garanties entièrement basé sur l'information ; politiques, méthodes, méthodologies et principes directeurs nouveaux et révisés ; examens de la planification stratégique et de la planification de la recherche-développement ; rapports du Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties (SAGSI) et d'autres réunions.
4.3.1.2 Phase de transition du Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA (SIG) <i>Durée</i> : Un an/ <i>Rang</i> : 2	Nouvelle plateforme d'information et solution opérationnelle connexe pour remplacer le système logiciel de base pour les garanties.
4.3.1.3 Analyse intégrée <i>Durée</i> : Projet continu/ <i>Rang</i> : 2	Prescriptions et résultats des essais pour des produits logiciels d'analyse avancés ; logiciels acquis ; rapports analytiques plus complets grâce à l'utilisation de nouveaux outils et de données intégrées ; laboratoire d'analyse pour un meilleur appui à l'analyse informatique.
4.3.1.4 Développement et sécurité de l'infrastructure des TIC <i>Durée</i> : Projet continu/ <i>Rang</i> : 2	Systèmes et infrastructure de sécurité TI fiables, y compris l'environnement intégré pour les garanties ; continuité des opérations et systèmes de reprise des activités après un sinistre en place.
4.3.1.5 Mise au point de systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC) <i>Durée</i> : Projet continu/ <i>Rang</i> : 2	Guides contenant des prescriptions de référence pour l'efficacité des SNCC ; formation et ateliers destinés au personnel des SNCC mis en œuvre ; missions du Service consultatif sur les SNCC de l'AIEA et autre assistance et suivi techniques fournis ; évaluation annuelle de la performance des SNCC.

Sous-programme 4.3.2 Mise au point d'instruments pour les garanties

Objectifs :

- Garantir la disponibilité d'instruments efficaces, actualisés et rentables pour la vérification des matières nucléaires et autres articles soumis aux garanties.
- Poursuivre les travaux de recherche-développement sur des méthodes innovantes et la modernisation des techniques de contrôle classiques, ainsi que la mise au point et l'application de nouvelles technologies pour la détection des activités non déclarées.
- Assurer la synergie entre la mise au point de matériel pour les garanties et les applications de sécurité nucléaire grâce à la fourniture d'un savoir-faire technique et de services d'essai et d'évaluation.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité en temps voulu d'instruments d'AND de systèmes de scellés et de systèmes pour la vérification du confinement, la surveillance, la surveillance automatique et la télésurveillance à la pointe de la technologie, autorisés aux fins des inspections. 	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction en ce qui concerne les instruments autorisés, nouveaux et modifiés, telle qu'exprimée dans les demandes de mise en application émanant des divisions des opérations. • Nombre de types d'instruments en cours d'évaluation et temporairement autorisés aux fins des garanties qui sont dans cette situation depuis plus de deux ans. • Pourcentage d'activités de mise au point de matériel réalisées avec succès dans le cadre du programme biennal de recherche-développement (R-D) pour la vérification nucléaire.
<ul style="list-style-type: none"> • Recensement et évaluation, y compris au moyen d'essais et d'analyses des spécifications, des technologies pouvant remédier aux lacunes dans les technologies utilisées pour l'application des garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles technologies sélectionnées pour l'évaluation et répondant aux besoins des utilisateurs finals.
<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation technique et qualité des appareils de mesure des rayonnements installés ou distribués dans le cadre des programmes de sûreté et de sécurité nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de missions d'installation de matériel, de campagnes d'essai et d'activités de formation.

Changements et tendances concernant le programme : Un nouveau sous-programme a été créé pour regrouper les projets consacrés à la mise au point, à l'évaluation, aux essais et à l'autorisation aux fins d'inspection d'instruments nouveaux et modernisés pour les garanties, ainsi qu'au recensement des technologies, méthodes et instruments nouveaux qui pourraient être utilisés pour les garanties à l'avenir. Pour améliorer la gestion et la transparence et pour assurer le respect du système AIPS (reposant sur la corrélation « un projet - un responsable »), le précédent projet 4.1.2.1 *Mise au point d'instruments pour les garanties*, figurant dans le

programme 2010-2011, a été séparé en plusieurs projets distincts : 4.3.2.1 *Mise au point de systèmes d'analyse non destructive* et 4.3.2.2 *Mise au point d'instruments automatiques pour les garanties*. Le projet continu 4.3.2.3 *Mise au point de nouvelles technologies* figure également dans ce sous-programme³.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 39,4 % (1,7 million d'euros) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent légèrement en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
4.3.2.1 <i>Mise au point de systèmes d'analyse non destructive</i> <i>Durée : Projet continu/Rang : 2</i>	Instruments et méthodes d'AND nouveaux et modernisés disponibles ; rapport sur l'évaluation des vulnérabilités ; rapports sur les essais d'instruments et de systèmes ; propositions de mise au point d'instruments.
4.3.2.2 <i>Mise au point de systèmes de confinement, de surveillance et de télésurveillance</i> <i>Durée : Projet continu/Rang : 2</i>	Systèmes de télésurveillance, de scellés et de vérification du confinement et nouveaux et modernisés ; procédures et documentation correspondantes.
4.3.2.3 <i>Mise au point de nouvelles technologies</i> <i>Durée : Projet continu/Rang : 3</i>	Prescriptions générales et techniques pour les méthodes et instruments de contrôle nouveaux ; examens des technologies de pointe ; plan de recherche-développement et rapports d'activités ; prototypes de matériel ; résultats d'évaluations et d'essais.

Sous-programme 4.3.3 Projets spéciaux

Objectifs :

- Garantir l'application en temps voulu de méthodes de contrôle efficaces et efficientes pour la grande usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes (JMOX) à Rokkasho Mura (Japon), pour la nouvelle enveloppe de confinement sûr destinée à recouvrir la tranche 4 endommagée de la centrale de Tchernobyl et pour la nouvelle installation de conditionnement de combustible usé sur le site de Tchernobyl (Ukraine).
- Assurer et continuer à développer des services d'analyse efficaces et efficientes des échantillons prélevés aux fins des garanties afin de contribuer à tirer en temps voulu des conclusions indépendantes et impartiales.
- Veiller à ce que l'Agence soit prête à s'acquitter de nouveaux mandats potentiels en matière de vérification d'accords de limitation et de réduction des armements nucléaires.
- Assurer un programme biennal de R-D pour la vérification nucléaire coordonné et efficace, étayé par les programmes d'appui d'États Membres (PAEM), répondant aux objectifs fixés par l'Agence dans son plan de R-D à long terme.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Méthodes de contrôle et systèmes de vérification efficaces et efficientes disponibles et mis en œuvre à JMOX et à la centrale nucléaire de Tchernobyl. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure dans laquelle le matériel, les logiciels et les systèmes de vérification, ainsi que les informations connexes, sont disponibles.
<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau Laboratoire des matières nucléaires (NML) facilitant l'expansion des travaux d'analyse et répondant aux critères de sécurité et de sûreté pertinents. 	<ul style="list-style-type: none"> • NML achevé conformément à l'étude de conception détaillée ; mise en service de l'installation dans les délais et les limites budgétaires. • Capacité d'analyse d'au moins 1000 échantillons de matières nucléaires par an.

³ Le titre d'un projet ayant trait à la mise au point d'instruments pour les garanties a été modifié par rapport à celui qui figure dans le Projet de programme et budget de l'Agence 2012-2013 (GOV/2011/1) et se lit comme suit : 4.3.2.2 *Mise au point d'instruments automatiques pour les garanties*. Cette modification n'est pas due à un changement de l'approche programmatique du projet. Elle est en revanche nécessaire pour assurer la cohérence avec la nouvelle structure organisationnelle du Département des garanties, qui s'applique depuis le 1^{er} juillet 2011.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Concepts, méthodes et mesures de vérification disponibles pour faciliter l'examen de l'attribution de nouveaux mandats et pour effectuer des activités de vérification dans le cadre de nouveaux mandats dès qu'ils prennent effet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités d'élaboration de méthodes et de mesures de vérification achevées aux échéances fixées.
<ul style="list-style-type: none"> • Programme biennal de R-D pour la vérification nucléaire efficace et bien exécuté, et tenant compte du plan de R-D à long terme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme biennal de R-D pour la vérification nucléaire est conforme aux objectifs de recherche-développement fixés dans le plan de R-D à long terme à entreprendre au cours de la biennie. • Taux de mise en œuvre des tâches de PAEM. • Pourcentage d'utilisation des résultats des tâches achevées.

Changements et tendances concernant le programme : Un nouveau sous-programme regroupe trois projets pluriannuels complexes nécessitant des investissements importants. Deux d'entre eux préparent l'Agence à appliquer des garanties dans des installations actuellement en construction du fait de retards dans l'achèvement des installations concernées : le projet 4.3.3.1 *Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour une grande usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes au Japon* et le projet 4.3.3.2 *Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl*. Le projet 4.3.3.3 *Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS)* se poursuit afin d'achever le nouveau Laboratoire des matières nucléaires. Le sous-programme comprend également deux nouveaux projets : le projet 4.3.3.4 *Préparation à de nouveaux mandats* et le projet 4.3.3.5 *Coordination des programmes d'appui d'États Membres (PAEM)*, résultant du transfert des activités pertinentes menées dans le cadre du précédent projet 4.1.2.8 *Gestion du programme et des ressources et administration des programmes d'appui aux garanties d'États Membres*.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 23,3 % (800 000 euros) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent de 2,4 % (100 000 euros) en 2013 par rapport à 2012.

Projets

Titre, durée et rang de priorité	Principaux produits
<p>4.3.3.1 Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour une grande usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes au Japon (JMOX) <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i></p>	<p>Plan et échéancier pour le projet ; méthode de contrôle ; formule type ; renseignements descriptifs et fichier sur la vérification ; détermination des besoins des utilisateurs et procédures d'essais de réception ; systèmes de mesure automatiques installés, étalonnés et testés ; personnel formé.</p>
<p>4.3.3.2 Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i></p>	<p>Méthodes de contrôle, détermination des besoins en matériel, matériel installé et testé pour la vérification de la nouvelle enveloppe de confinement sûr (sarcophage) et le transfert de combustible irradié vers des installations d'entreposage à sec ; déclarations sur les résultats et conclusions des inspections.</p>
<p>4.3.3.3 Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS) <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i></p>	<p>Documentation relative à la gestion du projet ; nouveau Laboratoire des matières nucléaires (NML) construit et mis en service ; ancien NML vidé et matériel et infrastructure transférés dans le nouveau NML.</p>
<p>4.3.3.4 Préparation à de nouveaux mandats <i>Durée : Projet continu/Rang : 2</i></p>	<p>Contribution aux arrangements relatifs à la non-prolifération et au désarmement, y compris vérification de matières fissiles provenant d'armes ; évaluation des besoins techniques en matière de vérification ; concepts, méthodes et mesures de contrôle.</p>
<p>4.3.3.5 Coordination des programmes d'appui d'États Membres <i>Durée : Projet continu/Rang : 1</i></p>	<p>Programme biennal de R-D pour la vérification nucléaire ; plans et rapports de projet ; rapport biennal sur le programme de R-D ; propositions de tâches de PAEM, rapports de situation et finals ; documents de réunions ; rapports d'évaluation ; données statistiques.</p>

Stratégie à moyen terme⁴

Comme indiqué au paragraphe 7 de la section I, la Stratégie à moyen terme (SMT) pour 2012-2017 sert de feuille de route pour tous les projets de programme et budget pour 2012-2017. Le tableau ci-dessous met en regard les activités prévues dans cette stratégie et les fonctions ou projets correspondants inclus dans le projet 2012-2013 pour le présent programme sectoriel :

Activité de la SMT 2012-2017	Référence pour le budget		Nouveau projet
	Programme	Projet	
Défi mondial de la non-prolifération	Tous		
Sur demande, collaboration aux tâches de vérification au titre d'accords de désarmement nucléaire ou de limitation des armements	4.1, 4.2 et 4.3	4.1.3.4, 4.1.4.3, 4.2.1.1 et 4.3.3.4	4.2.1.1 et 4.3.3.4
Vérification objective et indépendante des obligations des États en matière de garanties	Tous		
Fourniture d'assurances crédibles que les États se conforment pleinement à leurs obligations en matière de garanties	Tous		
Amélioration du système des garanties afin de tirer des conclusions indépendantes et solidement étayées en matière de garanties et renforcement de la capacité de détection rapide d'une utilisation abusive de matières ou de technologie nucléaires à des fins interdites	4.0, 4.1 et 4.3	4.0.0.2, 4.1.1.2, 4.1.8.1, 4.3.1.1, 4.3.1.2, 4.3.1.3, 4.3.1.4, 4.3.1.5, 4.3.2.1, 4.3.2.2, 4.3.2.3, 4.3.3.3 et 4.3.3.5	
Conclusion d'accords de garanties généralisées et de protocoles additionnels et assistance correspondante	4.0 et 4.3	4.0.0.1 et 4.3.1.5	
Encouragement à l'acceptation, par les États concernés, du modèle révisé de protocole relatif aux petites quantités de matières	4.0	4.0.0.1	
Orientations et formation concernant la mise en œuvre d'accords de garanties	4.1 et 4.3	4.1.1.3 et 4.3.1.5	
Élaboration et mise en œuvre du concept de contrôle au niveau de l'État pour la planification, l'exécution et l'évaluation des activités de garanties	4.3	4.3.1.1	
Élaboration de méthodes de contrôle au niveau de l'État pour tous les États ayant des accords de garanties généralisées	4.1 et 4.3	4.1.1.1, 4.1.2.1, 4.1.2.2, 4.1.3.1, 4.1.3.2, 4.1.4.1, 4.1.4.2, 4.1.6.1, 4.1.6.2, 4.1.6.3, 4.1.7.1, 4.1.7.2, 4.3.3.1 et 4.3.3.2	
Garanties de plus en plus basées sur l'information, ciblées et efficaces	4.1 et 4.3	4.1.5.1, 4.1.5.2, 4.1.5.3, 4.1.5.4, 4.3.1.1, 4.3.1.2, 4.3.1.3, 4.3.1.4 et 4.3.1.5	

⁴ Les activités de la Stratégie à moyen terme – enseignements tirés et bonnes pratiques, transfert de technologie, approche de l'organisation unique et création de capacités – sont communes à tous les programmes sectoriels.

Programme sectoriel 4

Activité de la SMT 2012-2017	Référence pour le budget		Nouveau projet
	Programme	Projet	
Diversification des sources d'information et évaluation de la véracité des informations	4.1 et 4.3	4.1.5.3, 4.3.1.1, 4.3.1.2 et 4.3.1.3	
Demande adressée aux États d'accroître le partage volontaire d'informations pertinentes et fiables intéressant les garanties	4.1	4.1.5.3	
Amélioration de la sécurité physique et de celle des informations	4.1 et 4.3	4.1.5.1, 4.1.5.2 et 4.3.1.4	
Renforcement des capacités techniques et identification des innovations scientifiques et technologiques qui ont un potentiel prometteur en ce qui concerne la vérification	4.3	4.3.1.4, 4.3.2.1, 4.3.2.2 et 4.3.2.3	
Renforcement de la planification de la R-D et instauration de partenariats efficaces avec les États Membres	4.3	4.3.1.1 et 4.3.3.5	
Recours à de meilleurs équipements et aux technologies avancées de l'information et de la communication	4.1 et 4.3	4.1.5.1, 4.1.5.2, 4.1.6.1, 4.1.6.4, 4.3.1.4, 4.3.2.1, 4.3.2.2 et 4.3.2.3	
Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties ; élargissement du Réseau de laboratoires d'analyse (NWL)	4.1 et 4.3	4.1.7.1, 4.1.7.2 et 4.3.3.3	
Technologies de l'information et de la communication modernes et sécurisées pour les garanties	4.1 et 4.3	4.1.5.1, 4.1.5.2 et 4.3.1.4	
Stratégies pour assurer les compétences nécessaires dans le domaine des garanties et gestion et conservation adéquates des connaissances	4.0, 4.1 et 4.3	4.0.0.3, 4.1.1.2, 4.1.1.3, 4.3.1.2, 4.3.1.3 et 4.3.1.4	
Assurance que les États ont des autorités nationales compétentes en matière de garanties et fourniture d'une aide aux États pour l'établissement de SNCC/SRCC	4.3	4.3.1.5	
Orientations sur l'incorporation de caractéristiques intéressant les garanties dans les installations nouvelles	4.1 et 4.3	4.1.1.1 et 4.3.1.1	
Communication de manière transparente et ponctuelle des conclusions relatives aux garanties et des autres informations sur les garanties et la vérification	4.0 4.1	4.0.0.1, 4.0.0.2, 4.0.0.3, 4.1.1.2 et 4.1.8.1	
Transfert de connaissances aux États afin qu'ils comprennent comment sont établies les conclusions relatives aux garanties	4.0, 4.1 et 4.3	4.0.0.1, 4.0.0.2, 4.1.8.1, 4.3.1.1, 4.3.1.5 et 4.3.3.5	

Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(hormis les investissements majeurs)

Tableau 19

Projet / Sous-programme / Programme	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées
4.0.0.1 Gestion et coordination globales	2 484 902	66 800	-	2 484 902	66 800	-
4.0.0.2 Gestion de la qualité	1 117 857	46 880	-	1 113 945	47 380	-
4.0.0.3 Gestion des ressources	1 260 260	66 800	-	1 341 207	66 800	-
4.0.0.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	75 300	-	-	75 300	-	-
4.0.0.5 Services AIPS	34 383	-	-	39 394	-	-
	4 972 702	180 480	-	5 054 748	180 980	-
4.1.1.1 Méthodes de contrôle	1 210 444	176 400	-	1 210 444	176 400	-
4.1.1.2 Conception des procédés	920 887	119 520	-	892 934	119 520	-
4.1.1.3 Formation	2 259 535	352 800	-	2 035 119	352 800	-
4.1.1.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	65 991	-	-	65 992	-	-
4.1.1.5 Services AIPS	30 115	-	-	34 515	-	-
Sous-programme 4.1.1 - Concepts et planification	4 486 972	648 720	-	4 239 004	648 720	-
4.1.2.1 Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel en vigueur	18 427 420	-	-	18 332 802	-	-
4.1.2.2 Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées	164 550	-	-	165 228	-	-
4.1.2.3 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire : Chine	783 933	-	-	784 962	-	-
4.1.2.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	289 094	-	-	289 094	-	-
4.1.2.5 Services AIPS	132 002	-	-	151 239	-	-
Sous-programme 4.1.2 - Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations A	19 796 999	-	-	19 723 325	-	-
4.1.3.1 Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel en vigueur	6 566 014	-	20 000	6 636 456	-	20 000
4.1.3.2 Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées	7 093 514	-	-	7 111 914	-	-
4.1.3.3 Vérification dans les États ayant un accord du type INF/CIRC/66	2 619 070	-	-	2 764 955	-	-
4.1.3.4 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire : États-Unis d'Amérique	-	384 520	-	-	384 520	-
4.1.3.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	246 167	-	-	246 166	-	-
4.1.3.6 Services AIPS	112 402	-	-	128 782	-	-
Sous-programme 4.1.3 - Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations B	16 637 167	384 520	20 000	16 888 273	384 520	20 000
4.1.4.1 Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel en vigueur	15 180 414	-	-	15 083 415	-	-
4.1.4.2 Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées	305 702	-	-	305 702	-	-
4.1.4.3 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire : Fédération de Russie, France et Royaume-Uni	1 550 019	191 400	-	1 550 019	191 400	-
4.1.4.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	243 839	-	-	243 838	-	-
4.1.4.5 Services AIPS	111 337	-	-	127 563	-	-
Sous-programme 4.1.4 - Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations C	17 391 311	191 400	-	17 310 537	191 400	-

Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(hormis les investissements majeurs)

Tableau 19

Projet / Sous-programme / Programme	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées
4.1.5.1 Gestion de l'architecture des TIC	4 926 631	325 800	-	4 741 506	325 800	-
4.1.5.2 Opérations et sécurité des TIC	8 552 958	149 400	-	8 034 157	149 400	-
4.1.5.3 Analyse des informations pour les garanties au niveau de l'État	6 140 439	1 180 200	-	6 242 224	1 180 200	-
4.1.5.4 Analyse des informations déclarées et statistiques	4 654 030	176 400	-	4 755 109	176 400	-
4.1.5.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	349 995	-	-	349 993	-	-
4.1.5.6 Services AIPS	159 830	-	-	183 072	-	-
Sous-programme 4.1.5 -Analyse et appui en matière d'information	24 783 883	1 831 800	-	24 306 061	1 831 800	-
4.1.6.1 Matériel portable, fixe, automatique et télécommandé d'analyse non destructive	6 052 124	2 919 211	2 190 000	6 052 134	2 901 571	2 190 000
4.1.6.2 Matériel de confinement, de surveillance et de télésurveillance	4 445 837	2 399 280	1 790 000	4 445 837	2 399 280	2 090 000
4.1.6.3 Logistique et entreposage du matériel	2 654 782	-	-	2 654 782	-	-
4.1.6.4 Coordination de l'appui technique	2 025 233	178 596	-	2 025 233	178 596	-
4.1.6.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	258 496	-	-	258 495	-	-
4.1.6.6 Services AIPS	118 042	-	-	135 245	-	-
Sous-programme 4.1.6 - Fourniture d'instruments pour les garanties	15 554 514	5 497 087	3 980 000	15 571 726	5 479 447	4 280 000
4.1.7.1 Analyse d'échantillons	8 963 993	50 100	-	8 963 945	50 100	-
4.1.7.2 Appui en matière d'analyse	2 764 069	449 400	-	2 764 069	449 400	-
4.1.7.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	183 002	-	-	183 003	-	-
4.1.7.4 Services AIPS	83 560	-	-	95 738	-	-
Sous-programme 4.1.7 - Services d'analyse pour les garanties	11 994 624	499 500	-	12 006 755	499 500	-
4.1.8.1 Évaluation de l'efficacité des garanties	1 900 143	-	-	1 900 355	-	-
4.1.8.2 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	28 629	-	-	28 630	-	-
4.1.8.3 Services AIPS	13 072	-	-	14 978	-	-
Sous-programme 4.1.8 - Évaluation de l'efficacité	1 941 844	-	-	1 943 963	-	-
Programme 4.1 - Application des garanties	112 587 314	9 053 027	4 000 000	111 989 644	9 035 387	4 300 000
4.2.1.1 Activités de vérification : République populaire démocratique de Corée	505 694	-	-	505 694	-	-
4.2.1.2 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	-	-	-	-	-	-
4.2.1.3 Services AIPS	82 086	-	-	82 086	-	-
Sous-programme 4.2.1 - Activités de vérification : République populaire démocratique de Corée	587 780	-	-	587 780	-	-
Programme 4.2 - Autres activités de vérification	587 780	-	-	587 780	-	-

Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(hormis les investissements majeurs)

Tableau 19

Projet / Sous-programme / Programme	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées
4.3.1.1 Concepts de contrôle	1 549 337	-	-	1 549 337	-	-
4.3.1.2 Phase de transition du Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA (SIG)	719 627	40 000	-	486 952	-	-
4.3.1.3 Analyse intégrée	1 374 119	122 700	250 000	1 522 802	122 700	200 000
4.3.1.4 Développement et sécurité de l'infrastructure des TIC	977 722	188 700	-	1 512 970	750 000	-
4.3.1.5 Mise au point de systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC)	567 748	871 000	200 000	570 718	712 400	-
4.3.1.6 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	85 044	-	-	85 044	-	-
4.3.1.7 Services AIPS	38 817	-	-	44 514	-	-
Sous-programme 4.3.1 - Évolution du système des garanties en un système entièrement basé sur l'information	5 312 414	1 222 400	450 000	5 772 337	1 585 100	200 000
4.3.2.1 Mise au point de systèmes d'analyse non destructive	1 193 239	234 213	110 000	1 185 030	234 213	110 000
4.3.2.2 Mise au point de systèmes de confinement, de surveillance et de télésurveillance	1 007 137	94 820	120 000	1 007 137	94 820	120 000
4.3.2.3 Mise au point de nouvelles technologies	380 626	237 000	-	380 626	237 000	-
4.3.2.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	33 691	-	-	33 691	-	-
4.3.2.5 Services AIPS	15 383	-	-	17 625	-	-
Sous-programme 4.3.2 - Mise au point d'instruments pour les garanties	2 630 076	566 033	230 000	2 624 109	566 033	230 000
4.3.3.1 Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour une grande usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes au Japon (JMOX)	1 641 789	404 640	-	1 651 479	422 280	-
4.3.3.2 Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl	194 250	-	-	251 666	-	-
4.3.3.3 Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS)	343 108	1 161 432	-	343 108	1 161 432	-
4.3.3.4 Préparation à de nouveaux mandats	-	-	-	-	-	-
4.3.3.5 Coordination des programmes d'appui d'États	461 391	149 700	-	457 851	149 700	-
4.3.3.6 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	34 137	-	-	34 137	-	-
4.3.3.7 Services AIPS	15 588	-	-	17 859	-	-
Sous-programme 4.3.3 -Projets spéciaux	2 690 263	1 715 772	-	2 756 100	1 733 412	-
Programme 4.3 - Développement	10 632 753	3 504 205	680 000	11 152 546	3 884 545	430 000
Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire	128 780 549	12 737 712	4 680 000	128 784 718	13 100 912	4 730 000

Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire
Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 20

Titre du projet et description des activités	2012	2013
	ABNFBO non financées	ABNFBO non financées
4.1.3.1 Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel en vigueur		
4.1.3.1 <i>Services WAN pour le Bureau régional de Toronto</i>	20 000	20 000
Sous-programme 4.1.3 - Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations B	<u>20 000</u>	<u>20 000</u>
4.1.6.1 Matériel portatif, fixe, automatique et télécommandé d'analyse non destructive		
4.1.6.1 <i>Systèmes d'AND automatique et non automatique à des fins d'inspection</i>	2 190 000	2 190 000
4.1.6.2 Matériel de confinement, de surveillance et de télésurveillance		
4.1.6.2 <i>Systèmes de surveillance ; systèmes de scellés et de vérification du confinement</i>	1 790 000	2 090 000
Sous-programme 4.1.6 - Fourniture d'instruments pour les garanties	<u>3 980 000</u>	<u>4 280 000</u>
Programme 4.1 Application des garanties	4 000 000	4 300 000
4.3.1.3 Analyse intégrée		
4.3.1.3/01 <i>Recherche, recensement des besoins, exécution d'essais d'applicabilité et, si besoin est, diffusion de logiciels d'analyse avancés pour renforcer les capacités d'analyse du Département. Les domaines fonctionnels comprennent la recherche et l'extraction d'informations internes, l'analyse des liens et des calendriers, la visualisation des données et des moyens sécurisés de recherche.</i>	250 000	200 000
4.3.1.5 Mise au point de systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC)		
4.3.1.5/02 <i>Organisation de cours et d'ateliers internationaux, régionaux et nationaux pour le personnel des SNCC à l'aide de programmes et de matériel didactique mis à jour</i>	200 000	-
Sous-programme 4.3.1 - Évolution du système des garanties en un système entièrement basé sur	<u>450 000</u>	<u>200 000</u>
4.3.2.1 Mise au point de systèmes d'analyse non destructive		
4.3.2.1 <i>Prototypes d'équipements</i>	110 000	110 000
4.3.2.2 Mise au point de systèmes de confinement, de surveillance et de télésurveillance		
4.3.2.2 <i>Mise au point de systèmes de surveillance; systèmes de contrôle ; et systèmes de scellés et de vérification du confinement</i>	120 000	120 000
Sous-programme 4.3.2 - Mise au point d'instruments pour les garanties	<u>230 000</u>	<u>230 000</u>
Programme 4.3 - Développement	680 000	430 000
Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire	4 680 000	4 730 000

Programme sectoriel 5

Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

Introduction

Sous la direction et l'autorité du Directeur général, le programme de l'Agence s'efforce d'atteindre les buts et objectifs des États Membres. Il exige une coordination efficace pour assurer une approche de l'organisation unique, notamment en ce qui concerne les politiques générales, les interactions avec les États Membres, la planification stratégique, l'élaboration et l'exécution des programmes, la définition des priorités, l'évaluation de la performance, et la gestion des échanges d'informations au sein du Secrétariat, entre le Secrétariat et les États Membres, et à l'intention des médias et du public. Un large éventail de services administratifs et juridiques continuera à être fourni pour appuyer les activités de tous les programmes de l'Agence. En 2012-2013, ce programme sectoriel jouera encore un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et du Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS).

Les services d'impression et de traduction font partie intégrante de la fourniture des produits concrets des programmes et les estimations pour ce programme sectoriel incluent donc la part correspondante des coûts fixes pour l'impression et la traduction des documents publiés à des fins de distribution¹. En outre, comme l'AIPS comprend plusieurs processus de gestion intégrée qui soutiennent l'exécution du programme, les estimations comprennent également la part de financement de l'Unité des services aux utilisateurs de l'AIPS (ASU) chargée de fournir un appui opérationnel constant aux systèmes AIPS et aux processus opérationnels connexes.

Objectifs	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Instituer pleinement l'approche de l'organisation unique et de la gestion basée sur les résultats pour assurer la pertinence et l'efficacité de tous les programmes de l'Agence et de l'utilisation des ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réactions positives des États Membres, en particulier aux réunions du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale.
<ul style="list-style-type: none"> • Faire mieux connaître et comprendre le travail de l'Agence et assurer aux parties prenantes un accès en temps voulu aux informations scientifiques et techniques pertinentes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de satisfaction et compréhension des programmes de l'Agence.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Totale coordination des activités de planification, d'élaboration, d'exécution et d'évaluation du programme de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de double emploi dans le programme de l'Agence.
<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture en temps voulu aux programmes scientifiques et techniques de l'Agence de services juridiques et administratifs appropriés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de satisfaction exprimé concernant l'efficacité des services administratifs et juridiques.
<ul style="list-style-type: none"> • Services d'appui liés à l'information et stratégies de communication efficaces et efficaces. 	<ul style="list-style-type: none"> • Facilité d'accès aux informations de l'Agence pour le Secrétariat, les États Membres, les médias et le public.

5.0.1 Direction exécutive et politique générale

Objectif : Assurer la direction et la coordination de la politique générale de toutes les activités de l'Agence au niveau exécutif de façon à répondre aux besoins des États Membres et à mettre en œuvre la culture de l'organisation unique et l'approche de la gestion basée sur les résultats.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Exécution efficace, efficiente et transparente des programmes et activités de l'Agence concernant les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de satisfaction des États Membres quant à l'efficacité, l'efficacité et la transparence du programme exécuté.

Changements et tendances concernant le programme : Afin d'améliorer la coordination, d'éviter les chevauchements et de renforcer l'efficacité dans son ensemble, les activités de l'ancienne sous-fonction 5.0.1.3, *Coordination des politiques et relations extérieures*, ont été intégrées dans la sous-fonction 5.0.1.1,

¹ Comme indiqué au paragraphe 34 de la partie I du présent document.

Programme sectoriel 5

Direction exécutive. Un élément important de ce changement est l'introduction dans cette dernière d'un poste spécialement consacré à la planification stratégique afin de renforcer la planification des politiques et stratégies de l'Agence, comme les États Membres l'ont recommandé. Par ailleurs, pour assurer une plus grande cohérence dans la structure du programme, les activités des services de gestion relevant de l'ancienne sous-fonction 5.0.1.4 *Services de planification, de coordination et de gestion* ont été transférées de la fonction 5.0.1, *Direction exécutive et politique générale*, à la fonction 5.0.3, *Services de supervision*. La coordination des opérations générales et de gestion de l'Agence est maintenue en tant que sous-fonction 5.0.1.3, qui s'intitule désormais *Coordination et gestion générales*. La coordination et l'appui de toutes les activités de l'Agence pour la mobilisation de ressources sont établis dans cette sous-fonction, même s'ils ne sont pas financés par les ressources du budget ordinaire. Compte tenu de l'importance de la sécurité physique et de la sécurité des informations, un poste de coordonnateur central de la sécurité a été créé dans cette sous-fonction.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 2,4 % (183 556 €) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent légèrement en 2013 par rapport à 2012.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour des fonctions précises : Une bonne planification de la préparation des documents, le respect des délais et la désignation de responsables de la communication au niveau des départements sont indispensables à la qualité et à la diffusion en temps voulu auprès des États Membres. Il est essentiel que l'Agence ait un site web actif et convivial pour mettre en œuvre une stratégie de communication dynamique.

Sous-fonctions

Titre	Principaux produits
5.0.1.1 Direction exécutive	Direction et publication de politiques générales, coordination des activités du Secrétariat et liaison avec les États Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
5.0.1.2 Organes directeurs	Réunions des organes directeurs ; documents pour les réunions des organes directeurs ; réunions d'information sur le programme de l'Agence à l'intention des États Membres.
5.0.1.3 Coordination et gestion générales	Réunions avec le personnel du Département ; élaboration/suivi de plans d'action. Liaison avec les organismes du système des Nations Unies et le gouvernement hôte. Coordination du programme et budget. Examens de la sécurité et coordination avec d'autres organisations sises au CIV.

5.0.2 Services juridiques

Objectif : Améliorer la mise en œuvre du programme grâce à des avis juridiques appropriés formulés en temps voulu.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Avis juridiques de la qualité optimale fournis au Directeur général, au Secrétariat et aux divers organes de l'Agence, ainsi qu'aux États Membres sur demande. 	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence et ponctualité de l'appui juridique fourni à tous les clients.

Changements et tendances concernant le programme : L'augmentation de l'appui juridique général et des travaux importants liés aux garanties renforcées et aux autres activités de vérification, de la protection contre le terrorisme nucléaire et de la coopération technique devrait se confirmer. Ceci est aussi vrai des demandes d'assistance des États Membres pour la préparation de textes législatifs nationaux, en particulier de textes relatifs à la mise en œuvre d'accords internationaux auxquels ces États sont parties. L'administration du personnel et la gestion continuent en outre de nécessiter un nombre croissant d'avis juridiques.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 8,5 % (205 626 €) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent légèrement en 2013 par rapport à 2012.

Sous-fonctions

Titre	Principaux produits
5.0.2.1 Affaires juridiques générales	Conseils et appui juridiques au Secrétariat pour tous les aspects de son fonctionnement afin que les activités de l'Agence puissent être menées conformément à son Statut et à d'autres instruments réglementaires et de manière transparente et responsable.

Titre	Principaux produits
5.0.2.2 Services juridiques pour la non-prolifération et les organes directeurs	Conseils et appui juridiques en ce qui concerne les activités de vérification et accords de garanties de l'Agence, les accords de projet et de fourniture et les règles de procédure des réunions des organes directeurs de l'Agence.
5.0.2.3 Services juridiques en matière de droit nucléaire et de droit des traités	Conseils et appui juridiques au Secrétariat au titre des piliers « sûreté » et « technologie » ; réponse aux questions juridiques dans ces domaines ; avis et formation concernant les cadres juridiques régissant l'utilisation sûre et pacifique de l'énergie nucléaire dans les États Membres.

5.0.3 Services de supervision

Objectif : Améliorer les contrôles internes, la responsabilisation, le perfectionnement professionnel, les pratiques de gestion, le respect des règlements, règles et politiques et l'assurance d'une utilisation économique, efficiente et efficace des ressources.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Recommandations résultant d'audits, d'évaluations et d'examens acceptées et appliquées par la direction dans les délais prescrits. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de recommandations résultant d'audits, d'évaluations et d'examens appliquées.

Changements et tendances concernant le programme : L'importance accordée par l'Agence aux résultats, à l'efficacité, à l'efficacéité, à la qualité, à la responsabilisation et à la gestion des risques, ainsi que sa dépendance à l'égard des systèmes informatiques dans l'exécution de ses programmes, parallèlement à l'accent accru mis sur les fonctions de supervision dans la plupart des organisations ainsi que dans les organismes du système des Nations Unies, signifient que les activités de supervision de l'Agence seront encore renforcées. Les activités des services de gestion relevant de la sous-fonction 5.0.1.4 lors du précédent exercice biennal ont été transférées de la fonction 5.0.1, *Direction exécutive et politique générale* à la fonction 5.0.3, *Services de supervision* en tant que nouvelle sous-fonction 5.0.3.4, *Services de gestion*, pour assurer une plus grande cohérence dans la structure du programme.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 12,8 % (321 334 €) en 2012 et diminuent légèrement en 2013 par rapport à 2012. La hausse de 2012 est essentiellement due à une augmentation des activités d'évaluation du programme, comprenant la création d'un poste d'administrateur hors classe chargé de l'évaluation et 4 à 5 évaluations supplémentaires pour l'exercice biennal.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour des fonctions précises : Le taux de mise en œuvre des recommandations du Bureau des services de supervision interne (OIOS) est un aspect important de la performance d'un responsable. Les résultats du suivi des taux de mise en œuvre par l'OIOS sont communiqués au Directeur général sur une base annuelle.

Sous-fonctions

Titre	Principaux produits
5.0.3.1 Audit interne	Rapports d'audit interne suivant les plans de travail annuels de 2012-2013.
5.0.3.2 Investigation	Rapports d'investigation basés sur des préoccupations signalées ou détectées.
5.0.3.3 Évaluation du programme	Environ 20 rapports d'évaluation de la CT et du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013 et deux rapports de synthèse tant au Comité de l'assistance et de la coopération techniques (CACT) qu'au Comité du programme et du budget (CPB).
5.0.3.4 Services de gestion	Rapports sur les services de gestion publiés selon les plans de travail annuels de 2012-2013.

5.0.4 Information du public et communication

Objectif : Soutien ferme du public aux travaux, au mandat et à l'indépendance de l'Agence.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation accrue aux efforts de l'Agence visant à hâter et accroître la contribution de l'énergie nucléaire à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier, tout en prévenant la prolifération nucléaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'appels des médias et d'entretiens ; niveau d'intérêt du public pour les vidéos réalisées par l'Agence. Nombre de consultations du site web iaea.org.

Changements et tendances concernant le programme : L'Agence est largement reconnue comme la principale source mondiale autorisée d'évaluations des questions relatives au nucléaire. Un plus grand nombre de pays souhaitant recourir à l'énergie d'origine nucléaire, le public s'en remet de plus en plus à elle en tant que source impartiale d'informations. Son site web devra encore faire davantage appel à des outils multimédias pour maintenir sa grande visibilité dans un environnement technologique évoluant rapidement. Cependant, les nouveaux médias sociaux (YouTube, Facebook, twitter, flickr ...) remplacent les sites web en tant que principale source d'information. L'Agence aura besoin d'une forte présence dans les médias sociaux si elle souhaite rester proche des réalités. Elle devra pour cela réajuster de manière significative les ressources consacrées à l'information du public. Un effort particulier sera nécessaire pour promouvoir ses travaux et son rôle dans les pays en développement. De même, l'accent sera mis particulièrement sur la promotion de la contribution des femmes dans les domaines des sciences et de la technologie nucléaires.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 4,4 % (142 641 €) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent légèrement en 2013 par rapport à 2012.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour des fonctions précises : Le principal enseignement tiré est que le public considère que les travaux de l'Agence sont extrêmement sensibles et qu'ils ont un impact significatif sur la sûreté et la sécurité de la communauté internationale. Il est donc important de procurer des informations précises et actualisées sur les principaux événements se produisant dans le domaine nucléaire. C'est pourquoi l'Agence doit continuer à améliorer sa capacité en matière d'information active.

Sous-fonctions

Titre	Principaux produits
5.0.4.1 Internet et communications imprimées	Information active du public sur le site web iaea.org ; publications spécialisées imprimées et produits multimédias, incluant images numériques et vidéos.
5.0.4.2 Relations avec la presse et le public	Points de presse et entretiens avec les médias ; exposés présentés aux groupes de visiteurs ; documents audio/vidéo ; bulletins d'information aux médias et déclarations à la presse ; communiqués de presse ; revue de presse quotidienne des journaux et revues (Daily Press Review).

5.0.5 Technologies de l'information et de la communication

Objectif : Répondre de la façon la plus efficiente et efficace aux besoins en technologies de l'information et de la communication (TIC) des programmes et des États Membres de l'Agence.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Services de TIC optimisés pour répondre aux besoins des programmes de l'Agence et à ceux des États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'accords de services avec les principaux clients. Nombre de services qui répondent aux objectifs des meilleures pratiques en termes de disponibilité et de temps de résolution.
<ul style="list-style-type: none"> Investissements majeurs dans les TIC coordonnés au niveau de toute l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de projets d'investissements majeurs dans les TIC soumis au comité de gestion/de technologie de l'information pour examen et approbation. Pourcentage de projets d'investissements majeurs dans les TIC contrôlés à l'aide de PRINCE2, qui est la méthodologie de gestion de projets du Secrétariat.

Changements et tendances concernant le programme : Les services de TIC de l'Agence devront non seulement s'adapter à l'évolution de la technologie et des besoins des programmes de l'Agence, mais également aux tendances et aux meilleures pratiques du secteur, qui évoluent vers la centralisation des informations utilisées pour planifier et gérer les ressources d'une organisation en vue de réduire les coûts et d'éliminer les doubles emplois. L'Agence a aménagé une zone technique sécurisée et fiable pour abriter son centre informatique. Cet

investissement évitera les doubles emplois et viendra consolider l'infrastructure de TI dans toute l'Agence tout en permettant de satisfaire aux normes de sécurité requises pour assurer la confidentialité des informations relatives aux garanties. Une phase finale, qui permettra de renforcer les capacités de lutte contre les incendies, d'améliorer le contrôle de l'accès physique et d'étendre l'espace disponible en vue de rassembler toutes les informations confidentielles relatives aux garanties dans ce centre de données moderne et sécurisé, devrait s'achever en 2012. En outre, la sous-fonction 5.0.5.4, *Gestion de programmes, architecture et politique de l'information*, a été créée grâce à la réaffectation de ressources tirées de la sous-fonction 5.0.5.3, *Solutions en matière de TIC*, pour tenir compte de l'importance accrue des activités de gestion de projets et de programmes de TI dans la Division de la technologie de l'information et dans toute l'Agence.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 1,5 % (139 090 €) en 2012 par rapport à 2011 et augmentent légèrement en 2013 par rapport à 2012.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour des fonctions précises : La sécurité de la TI reste un défi, en particulier en raison de la complexité sans cesse plus grande des attaques. L'extension du système d'hébergement de l'Agence a permis de renforcer la sécurité informatique des ressources d'information de l'Agence. Un plan de continuité des opérations pour l'Agence a été traité par le biais d'une installation hébergée au Centre international de calcul (CIC) des Nations Unies. Une formation à la gestion de projets (PRINCE2) a été lancée à grande échelle dans le domaine de la TI.

Sous-fonctions

Titre	Principaux produits
5.0.5.1 Services aux utilisateurs finals des TIC	Fourniture du niveau requis de services aux utilisateurs finals des TIC (y compris le traitement d'incidents et de problèmes, l'enregistrement d'utilisateurs pour le réseau et le courrier électronique, etc.) ; maintien des normes des ordinateurs de bureau et des ordinateurs portatifs ; formation à l'utilisation des outils courants.
5.0.5.2 Services liés à l'infrastructure des TIC	Maintien d'une infrastructure et de réseaux sécurisés, à un haut niveau de disponibilité et de performance, conformément aux besoins des programmes de l'Agence et des États Membres.
5.0.5.3 Solutions en matière de TIC	Mise en œuvre de solutions informatiques à l'appui des programmes de l'Agence ; gestion du réseau intranet de l'Agence à l'aide du Système administratif d'information en ligne des fonctionnaires (OASIS) et des ressources d'information nucléaire au moyen du portail <i>Nucleus</i> .
5.0.5.4 Gestion de programmes, architecture et politique de l'information	Respect des normes de gestion de projets dans toutes les sous-fonctions. Systèmes et processus standard de gestion du temps en place pour les grands projets visant à assurer le respect des normes IPSAS en matière d'immobilisations incorporelles.

5.0.6 Gestion et services financiers

Objectif : Faire en sorte que les États Membres maintiennent leur confiance dans la gestion financière de l'Agence et fournir avec efficacité et efficacie des services financiers à l'appui de tous les programmes de l'Agence.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> • Planification financière saine et en temps voulu, élaboration du programme et budget, information financière précise et fiable, et administration financière efficace de l'Agence. • Approbation par le vérificateur extérieur des pratiques comptables et des politiques financières et budgétaires de l'Agence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation en temps voulu et utilisation des documents et rapports budgétaires et financiers. • Opinion sans réserve sur les états financiers.

Changements et tendances concernant le programme : L'application des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et du Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui au programme (AIPS) reste le principal objectif. Pour donner systématiquement aux États Membres une idée claire des besoins futurs d'investissements de l'Agence, on a inclus un plan pluriannuel pour les investissements majeurs dans le programme et budget 2010-2011. Ce plan à long terme permettra à l'Agence de prévoir les hauts et les bas possibles des besoins de financement, et, ainsi, de définir des stratégies de financement appropriées et d'établir un mécanisme pour financer ces besoins.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, diminuent de 3,3 % (233 829 €) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent légèrement en 2013 par rapport à 2012. Les efforts constamment déployés par l'Agence pour rationaliser l'allocation des ressources et pour simplifier et automatiser les procédures internes devraient produire des gains d'efficacité. Dans le même temps, les réformes de gestion qui consistent notamment à apporter des modifications aux normes comptables, à effectuer la transition vers un système EPR et à développer plus avant le système AIPS resteront un défi majeur.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour des fonctions précises : Il faut continuer à améliorer la gestion des ressources extrabudgétaires, intégrer les systèmes d'appui et rationaliser les procédures internes.

Sous-fonctions

Titre	Principaux produits
5.0.6.1 Établissement du programme et budget, comptabilité, contrôle et présentation de rapports	<i>Programme et budget de l'Agence ; Comptes de l'Agence ; rapports aux organes directeurs et aux donateurs.</i>
5.0.6.2 Gestion des paiements et trésorerie	Pas de perte enregistrée pour les fonds confiés par les États Membres au Secrétariat, niveau acceptable des revenus tirés des placements. Paiements au personnel, aux vendeurs, aux sous-traitants, aux stagiaires, etc.
5.0.6.3 Coordination de la politique financière et appui à l'établissement de rapports financiers	Politiques financières actualisés ; procédures standard documentées conformes aux IPSAS ; rapports financiers types et spéciaux ; rapports de suivi aux vérificateurs interne et extérieur ; échange de données de référence et d'informations sur les questions financières.

5.0.7 Gestion des ressources humaines

Objectif : Appuyer le programme de l'Agence grâce à la gestion efficace des ressources humaines par le recrutement, le perfectionnement et la gestion de la performance d'un personnel très compétent, tout en respectant les prescriptions de représentation géographique, de parité hommes-femmes et de bien-être du personnel.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Capacité des ressources humaines optimisée pour exécuter le programme de l'Agence grâce à l'excellence du recrutement et au perfectionnement et à l'administration du personnel, ainsi qu'à la gestion de sa santé. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre moyen de candidats parfaitement qualifiés par vacance de poste. Priorités du programme de perfectionnement du personnel en fonction des besoins du programme déterminées par les hauts responsables. Efficacité du programme de formation mesurée grâce à l'évaluation non seulement des participants mais aussi des compétences et des changements de comportement par les responsables. Attractivité des conditions d'emploi de l'Agence par rapport à celles d'autres organismes du système des Nations Unies. Nombre de consultations du personnel aux services médicaux du CIV ; augmentation de la participation du personnel aux campagnes sanitaires ; nombre de visites ergonomiques visant à réduire les risques sanitaires.

Changements et tendances concernant le programme : La sous-fonction tient compte des facteurs suivants : la demande mondiale croissante de personnel qualifié, en particulier dans l'industrie nucléaire ; la baisse de la compétitivité des traitements du système des Nations Unies, notamment aux niveaux élevés ; les problèmes de financement de l'Agence dans le contexte de la crise financière mondiale ; un nouveau modèle de planification des ressources de l'entreprise, avec les risques et les avantages de la phase opérationnelle ; l'accent accru sur la gestion de la qualité ; les exigences en matière de gains d'efficacité et de responsabilisation. À leur tour, ces facteurs auront un effet notable sur la demande de services de gestion des ressources humaines. Désormais, l'accent portera essentiellement sur les services de grande valeur, y compris la conception organisationnelle et la planification du personnel pour optimiser la capacité des ressources humaines avec des ressources limitées, des exigences accrues en matière d'élaboration de politiques, la résolution des problèmes du personnel, le recours aux pratiques optimales et la rationalisation des processus.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 2,2 % (134 667 €) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent légèrement en 2013 par rapport à 2012.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour des fonctions précises : L'élaboration de politiques de ressources humaines est essentielle pour l'efficacité ; la capacité d'évaluation des besoins et de la formation doit être améliorée ; la réforme des postes permet plus de souplesse dans les plans de dotation en personnel ; la prise de décisions et la responsabilisation pourraient améliorer la délégation de pouvoir.

Sous-fonctions

Titre	Principaux produits
5.0.7.1 Services de ressources humaines consultatifs et opérationnels	Plans de dotation en personnel ; outils de sélection ; réaffectation pour l'organisation des carrières ; accords de renforcement d'audience ; cours ; évaluations de la performance ; distinctions/récompenses ; meilleures conditions de travail.
5.0.7.2 Services médicaux	Services médicaux ; conseils sur les normes médicales et la gestion des circonstances spéciales (urgences, graves problèmes de santé, épidémies, etc.) ; campagnes sanitaires ; informations/conseils sur les questions sanitaires.

5.0.8 Services généraux

Objectif : Permettre à l'Agence de s'acquitter de ses tâches grâce à une infrastructure de services généraux d'administration et d'appui efficaces et efficaces.

Effet	Indicateur de performance
<ul style="list-style-type: none"> Services généraux et d'appui administratif fournis à l'Agence de manière efficace, transparente et efficiente. 	<ul style="list-style-type: none"> Satisfaction des clients en ce qui concerne la qualité des services généraux d'appui fournis. Économies réalisées dans la fourniture des services généraux. Prestation efficiente de services dans les délais.

Changements et tendances concernant le programme : L'accent continuera d'être mis sur l'automatisation et la simplification des méthodes de travail en vue d'obtenir des gains d'efficacité et d'assurer un environnement plus rationalisé et contrôlé. Ceci s'appliquera à tous les domaines des services généraux d'administration et d'appui. La mise en œuvre prévue du projet AIPS devrait avoir un impact positif dans les domaines des voyages et des transports ainsi que de la gestion des actifs, en permettant de réaliser des économies et d'améliorer les systèmes d'information pour la gestion. L'évolution rapide du secteur des voyages constituera encore un défi, et des efforts particuliers seront déployés pour maintenir les frais de voyage à un niveau acceptable. On continuera de stocker la correspondance officielle reçue et envoyée dans le système électronique de gestion des dossiers de l'Agence. La tendance à la hausse des demandes de services de vidéoconférence devrait se poursuivre. Des projets ambitieux de gestion des installations seront exécutés, comme l'achèvement du projet de désamiantage, l'exploitation du bâtiment C, la maintenance des installations de sécurité et la construction de nouveaux laboratoires à Seibersdorf. Cela nécessitera une augmentation correspondante des ressources pour maintenir un niveau de service satisfaisant. Depuis l'exercice biennal précédent, la sous-fonction 5.0.8.5, *Services d'achat*, a été séparée de la fonction 5.0.8, *Services généraux*, pour devenir elle-même une fonction, à savoir la fonction 5.0.10, afin de rationaliser la structure de ces deux fonctions.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 0,6 % (160 224 €) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent légèrement en 2013 par rapport à 2012.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme : Des recommandations d'audits internes et externes, et d'études de gestion seront appliquées pour : améliorer les plans d'action ayant trait aux ressources humaines dans les services généraux, favoriser une meilleure gestion et un meilleur contrôle financier de la part de l'Agence dans les dépenses relatives aux services communs, et améliorer les services aux clients.

Sous-fonctions

Titre	Principaux produits
5.0.8.1 Service voyages et transports	Coordination et gestion des questions relatives aux voyages, élaboration de politiques stratégiques de voyage ; coordination des questions liées aux privilèges/immunités, aux importations, au remboursement des taxes, aux visas ; gestion des véhicules officiels, des expéditions, des services du logement, de l'assurance et des demandes de remboursement.
5.0.8.2 Gestion de la sûreté et de la sécurité	Services de sûreté et de sécurité pour les fonctionnaires, le personnel des missions, les participants aux réunions et les visiteurs.
5.0.8.3 Gestion des installations	Attribution de l'espace de bureau, des installations d'entreposage ; modifications, travaux de rénovation ; installation et maintenance des systèmes de sûreté et de sécurité ; appui technique pour les réunions ; gestion coordonnée des installations, envoi et distribution du courrier.
5.0.8.4 Gestion des archives et des dossiers	Politiques et procédures actualisées ; enregistrement, classement, distribution, et destruction des dossiers ; traitement du courrier ; services de recherche d'informations et de messagerie ; conservation des dossiers, numérisation des archives.

5.0.9 Services linguistiques, de conférence et de publication

Objectif : Permettre un échange et une diffusion efficaces des informations utiles pour l'exécution du travail et du mandat de l'Agence entre le Secrétariat et les États Membres grâce à l'organisation de réunions et de conférences, la production de documents dans les six langues officielles de l'Agence, ainsi que l'élaboration et la distribution de publications.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du dialogue et de la communication multilingues entre l'Agence et les principales parties prenantes et les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Services de traduction : production mesurée par le nombre de mots traduits par heure de travail. Services de conférence : satisfaction des clients (États Membres et organisateurs de réunions). Services de publication : nombre de pages imprimées par rédacteur par an. Revue Fusion nucléaire : recettes pour couvrir les coûts.

Changements et tendances concernant le programme : Le recours croissant aux TI pour des tâches liées aux services de conférence, de traduction et de publication est considéré comme un facteur clé à l'avenir. Une nouvelle méthode d'affectation des coûts des services partagés a été adoptée à titre expérimental pour 2012-2013. Dès 2012-2013, on visera particulièrement à assurer un plus grand contrôle rédactionnel et qualitatif des textes du Secrétariat qui sont à traduire afin de faciliter le processus de traduction et d'améliorer la qualité et la cohérence de la documentation et de la correspondance destinées aux États Membres. En outre, on envisage d'accroître l'externalisation. Avec le départ prochain à la retraite de nombreux agents de haut niveau, la planification des remplacements est devenue une priorité absolue.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, sont en baisse de 1,4 % (71 999 €) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent légèrement en 2013 par rapport à 2012.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour l'ensemble du programme : Les recommandations résultant de divers examens ont été appliquées et gérées de manière systématique, en employant des outils de gestion des projets. Une attention accrue sera accordée à la gestion des risques et au contrôle de la qualité. En outre, des procédures de contrôle de la qualité plus systématiques et détaillées seront mises en place pour faire face à tout accroissement de l'externalisation.

Sous-fonctions

Titre	Principaux produits
5.0.9.1 Services de conférence	Appui organisationnel à toutes les réunions de l'Agence ; installations et locaux fournis pour toutes les réunions de l'Agence ; établissement du calendrier mensuel des réunions ; système d'information sur les réunions de l'Agence amélioré ; exemplaires des documents relatifs aux réunions.

Titre	Principaux produits
5.0.9.2 Services linguistiques	29 000 pages de traduction de qualité en six langues, y compris 22 000 pages de documents statutaires et organisationnels.
5.0.9.3 Services de publication	Publications scientifiques et techniques ; supports d'information ; travaux de conception graphique ; recettes de la vente de publications de l'Agence ; promotion et diffusion de documents divers ; documents officiels distribués ; revue mensuelle Fusion nucléaire ; recettes des revues.

5.0.10 Services d'achats

Objectif : Fournir des biens et services pour appuyer la réalisation des buts et des objectifs de l'Agence.

Effet	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Optimiser les ressources de l'Agence dans l'achat des biens et services en tenant compte de cet élément à chaque étape du processus d'achat et grâce à une compétition internationale juste, transparente et efficace. 	<ul style="list-style-type: none"> Optimisation effective des ressources conformément aux meilleurs indicateurs de performance établis dans les plans approuvés pour les achats importants (d'une valeur supérieure à 150 000 €) de l'Agence. Respect du règlement financier et des règles de gestion financière.

Changements et tendances concernant le programme : Les innovations comprennent : la réduction des coûts de transaction pour les achats de faible valeur ; la réduction du risque pour les achats essentiels grâce à une planification mûrement réfléchie et à des mesures de réduction du risque des équipes d'achat pour l'ensemble de l'Agence ; la réduction du personnel grâce à l'achat direct d'articles à faible valeur et standards ; des améliorations de l'optimisation des ressources mesurée par les indicateurs de performance dans les projets importants d'achat. La nouvelle fonction 5.0.10, *Services d'achats*, a été établie et séparée de la fonction 5.0.8, *Services généraux*, pour rationaliser la structure de ces deux fonctions.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, sont en baisse de 2,5 % (50 736 €) en 2012 par rapport à 2011 et diminuent légèrement en 2013 par rapport à 2012. Cette diminution est due à des efficacités accrues – les articles divers de faible valeur et les articles standards seront directement commandés par le personnel mandaté et les responsables de l'allocation des fonds avec des contrats établis par les services d'achats.

Sous-fonctions

Titre	Principaux produits
5.0.10.1 Services de sous-traitance et gestion stratégique des approvisionnements	Plans d'achats élaborés et exécutés ; biens et services nécessaires à l'exécution des activités du programme de l'Agence achetés et fournis en temps voulu et base pour l'optimisation des ressources.

Stratégie à moyen terme ²

Comme indiqué au paragraphe 7 de la section I, la Stratégie à moyen terme (SMT) pour 2012-2017 sert de feuille de route pour tous les projets de programme et budget pour 2012-2017. Le tableau ci-après met en regard les activités de la SMT avec les projets ou fonctions correspondants inclus dans le projet de budget pour 2012-2013 au titre de ce programme sectoriel :

² Les activités de la SMT — enseignements tirés et bonnes pratiques, transfert de technologie, approche de l'organisation unique et création de capacités — sont communes à tous les programmes sectoriels.

Activité de SMT 2012-2017	Référence pour le budget		Nouvelle sous-fonction
Gains d'efficacité en matière de gestion, primauté des domaines prioritaires	Tous	Tous	
Orientations et appui pour la planification et l'exécution efficace et efficiente du programme de l'Agence	5.0.1	5.0.1.1	
Amélioration de la coordination au sein du Secrétariat en tenant dûment compte de la gestion de la qualité et du risque	5.0.1	5.0.1.1	
AIPS – établissement d'une base d'information et d'un mécanisme de gestion communs pour les fonctions d'appui	5.0.1	5.0.1.3	
Extension et renforcement de la gestion basée sur les résultats	5.0.1	5.0.1.1	
Application des IPSAS	5.0.6	5.0.6.1	
Transparence accrue des rapports aux États Membres sur le coût exact des opérations et des projets	5.0.6	5.0.6.1	
Révision des pratiques internes en fonction des meilleures normes des organismes du système des Nations Unies	Tous	Tous	
Utilisation des outils de pratiques optimales, y compris une application exhaustive de la gestion de la qualité, et référencement, pour déterminer, quantifier et faire rapport sur les gains d'efficacité	5.0.1	5.0.1.1	
Progrès de la TI dans les domaines comme la traduction, l'imprimerie et les relations avec les médias et le public	5.0.4 et 5.0.9	Tous	
Préservation de la sécurité des informations confiées à l'Agence, notamment celles concernant les garanties et la sécurité nucléaire	5.0.1	5.0.1.3	
Renforcement de la planification stratégique et des politiques, et de la coordination des politiques	5.0.1	5.0.1.1	
Spécialisation de la fonction de mobilisation de ressources ³	5.0.1	5.0.1.3	
Procédures de recrutement plus ciblées	5.0.7	5.0.7.1	
Établissement de conditions d'emploi non monétaires plus attrayantes en conformité avec les normes fixées par la CFPI	5.0.7	5.0.7.1	
Renforcement des politiques et des directives pour préciser les lignes hiérarchiques et de responsabilité	5.0.1	5.0.1.3	
Promotion de l'égalité entre les sexes et d'une répartition géographique équitable	5.0.7	5.0.7.1	
Ratification par les États Membres des amendements des articles Articles VI et XIV. A du Statut	5.0.1	5.0.1.1	

³ Cette activité n'est pas financée par les ressources du budget ordinaire.

Programme sectoriel 5 - Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration
 État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(hormis les investissements majeurs)

Tableau 21

Sous-fonction / Fonction	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées
5.0.1.1 Direction exécutive	4 398 266	-	-	4 391 676	-	-
5.0.1.2 Organes directeurs	2 154 133	-	-	2 154 131	-	-
5.0.1.3 Coordination et gestion générales	800 163	242 632	-	794 042	242 632	-
5.0.1.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	247 551	-	-	247 549	-	-
5.0.1.5 Services AIPS	58 658	-	-	67 208	-	-
Fonction 5.0.1 - Direction exécutive et politique générale	7 658 771	242 632	-	7 654 606	242 632	-
5.0.2.1 Affaires juridiques générales	1 107 683	-	-	1 107 681	-	-
5.0.2.2 Services juridiques pour la non-prolifération et les organes directeurs	419 543	-	-	419 541	-	-
5.0.2.3 Services juridiques en matière de droit nucléaire et de droit des traités	1 006 558	-	-	1 002 422	-	-
5.0.2.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	81 252	-	-	81 252	-	-
5.0.2.5 Services AIPS	19 253	-	-	22 059	-	-
Fonction 5.0.2 - Legal Services	2 634 289	-	-	2 632 955	-	-
5.0.3.1 Audit interne	849 343	-	-	849 341	-	-
5.0.3.2 Investigation	377 127	-	-	377 126	-	-
5.0.3.3 Évaluation du programme	981 438	-	-	981 436	-	-
5.0.3.4 Services de gestion	530 601	-	-	526 141	-	-
5.0.3.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	86 535	-	-	86 535	-	-
5.0.3.6 Services AIPS	20 505	-	-	23 494	-	-
Fonction 5.0.3 - Services de supervision	2 845 549	-	-	2 844 073	-	-
5.0.4.1 Internet et communications imprimées	1 591 052	38 000	-	1 586 150	38 000	-
5.0.4.2 Relations avec la presse et le public	1 454 052	-	-	1 454 049	-	-
5.0.4.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	94 824	-	-	94 824	-	-
5.0.4.4 Services AIPS	22 469	-	-	25 744	-	-
Fonction 5.0.4 - Information du public et communication	3 162 397	38 000	-	3 160 767	38 000	-
5.0.5.1 Services aux utilisateurs finals des TIC	2 002 615	-	-	1 989 050	-	-
5.0.5.2 Services liés à l'infrastructure des TIC	4 101 495	-	-	4 101 491	-	-
5.0.5.3 Solutions en matière de TIC	2 218 895	-	269 172	2 218 894	-	269 172
5.0.5.4 Gestion de programmes, architecture et politique de l'information	846 970	-	-	846 968	-	-
5.0.5.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	285 370	-	-	285 370	-	-
5.0.5.6 Services AIPS	67 621	-	-	77 476	-	-
Fonction 5.0.5 - Technologies de l'information et de la communication	9 522 966	-	269 172	9 519 249	-	269 172

Programme sectoriel 5 - Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(hormis les investissements majeurs)

Tableau 21

Sous-fonction / Fonction	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire	Ressources	ABNFBO	Budget ordinaire	Ressources	ABNFBO
	aux prix de 2012	extra- budgétaires	non financées	aux prix de 2012	extra- budgétaires	non financées
5.0.6.1 Établissement du programme et budget, comptabilité, contrôle et présentation de rapports	3 335 225	80 240	-	3 324 529	80 240	-
5.0.6.2 Gestion des paiements et trésorerie	2 404 440	66 232	-	2 404 440	66 232	-
5.0.6.3 Coordination de la politique financière et appui à l'établissement de rapports financiers	1 045 960	-	-	1 045 894	-	-
5.0.6.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	210 710	-	-	210 710	-	-
5.0.6.5 Services AIPS	49 930	-	-	57 206	-	-
Fonction 5.0.6 - Gestion et services financiers	7 046 265	146 472	-	7 042 779	146 472	-
5.0.7.1 Services consultatifs et opérationnels en matière de ressources humaines	6 165 267	100 200	-	6 155 389	100 200	75 000
5.0.7.2 Services médicaux	-	-	-	-	-	-
5.0.7.3 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	191 420	-	-	191 419	-	-
5.0.7.4 Services AIPS	45 358	-	-	51 969	-	-
Fonction 5.0.7 - Gestion des ressources humaines	6 402 045	100 200	-	6 398 777	100 200	75 000
5.0.8.1 Service voyages et transports	1 860 985	-	-	1 835 078	-	-
5.0.8.2 Gestion de la sûreté et de la sécurité	6 817 102	-	-	6 817 102	-	-
5.0.8.3 Gestion des installations	15 628 370	-	-	15 627 448	-	-
5.0.8.4 Gestion des archives et des dossiers	3 417 572	-	-	3 398 669	-	-
5.0.8.5 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	854 881	-	-	854 879	-	-
5.0.8.6 Services AIPS	202 572	-	-	232 093	-	-
Fonction 5.0.8 - Services généraux	28 781 482	-	-	28 765 269	-	-
5.0.9.1 Services de conférence	1 244 683	-	-	1 255 896	-	-
5.0.9.2 Services de traduction	1 101 333	-	-	1 162 989	-	-
5.0.9.3 Services d'édition	2 760 419	-	-	2 677 933	-	-
5.0.9.4 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	158 198	-	-	158 198	-	-
5.0.9.5 Services AIPS	37 487	-	-	42 950	-	-
Fonction 5.0.9 - Services de conférence, de traduction et d'édition	5 302 120	-	-	5 297 966	-	-
5.0.10.1 Services de sous-traitance et gestion stratégique des approvisionnements	1 925 027	-	-	1 921 940	-	-
5.0.10.2 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	59 855	-	-	59 855	-	-
5.0.10.3 Services AIPS	14 183	-	-	16 250	-	-
Fonction 5.0.10 - Services d'achats	1 999 065	-	-	1 998 045	-	-
Programme sectoriel 5 - Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	75 354 949	527 304	269 172	75 314 486	527 304	344 172

Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration
 Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 22

Titre de la sous-fonction et description des activités	2012	2013
	ABNFBO non financées	ABNFBO non financées
5.0.5.3 Solutions TIC		
5.0.5.3 <i>Mettre au point des systèmes d'information pour appuyer le programme de l'Agence et les États Membres</i>	269 172	269 172
<u>Fonction 5.0.5 - Technologies de l'information et de la communication</u>	<u>269 172</u>	<u>269 172</u>
5.0.7.1 Services consultatifs et opérationnels en matière de ressources humaines		
5.0.7.1 <i>Conférence internationale sur la formation de la prochaine génération de hauts responsables du nucléaire</i>	-	75 000
<u>Fonction 5.0.7 - Gestion des ressources humaines</u>	<u>-</u>	<u>75 000</u>
Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	269 172	344 172

Programme sectoriel 6

Gestion de la coopération technique pour le développement

Introduction

Le programme sectoriel 6 couvre la gestion du programme de coopération technique (programme de CT). Celui-ci comprend des projets nationaux, régionaux et interrégionaux financés par le Fonds de coopération technique (FCT) et des contributions extrabudgétaires. Il est géré par le Département de la coopération technique, l'accent étant mis sur l'étroite coordination avec les départements techniques et autres programmes sectoriels pertinents. Cela permet à l'Agence de répondre aux besoins des États Membres de manière intégrée et contribue à mieux harmoniser le programme et le budget ordinaires et le programme de CT de l'Agence.

Dans le cadre du programme sectoriel 6, le Secrétariat, suivant la Stratégie à moyen terme (SMT) pour 2012-2017 de l'Agence, collabore étroitement avec les États Membres pour formuler et mettre en œuvre le programme de CT qui vise à répondre aux besoins et priorités de ces États. À cette fin, le Secrétariat doit collaborer et établir des partenariats avec un large éventail d'organisations, y compris avec des organismes compétents du système des Nations Unies, des institutions financières multilatérales, des organismes régionaux de développement et d'autres organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux pertinents.

Les services d'impression et de traduction font partie intégrante de la fourniture des produits concrets des programmes et les estimations pour ce programme sectoriel incluent donc la part correspondante des coûts fixes pour l'impression et la traduction des documents publiés à des fins de distribution¹. En outre, comme l'AIPS comprend plusieurs processus de gestion intégrée qui soutiennent l'exécution du programme, les estimations comprennent également la part de financement de l'Unité des services aux utilisateurs de l'AIPS (ASU) chargée de fournir un appui opérationnel constant aux systèmes AIPS et aux processus opérationnels connexes.

Objectif	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Fournir un programme de CT qui contribue à renforcer l'utilisation de la technologie nucléaire aux fins du développement durable et d'avantages sociaux et économiques dans les États Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Le programme de CT répond à l'évolution des besoins des États Membres conformément à la SMT de l'Agence pour 2012-2017.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et mise en œuvre d'un programme de CT coordonné de manière efficace et efficiente. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets de CT qui atteignent les objectifs fixés et sont achevés dans les délais et les limites budgétaires initiales.
<ul style="list-style-type: none"> Qualité du programme de CT constamment améliorée. 	<ul style="list-style-type: none"> Normes de qualité et processus pour les phases clés du programme de CT pleinement appliqués par les parties prenantes internes et externes.
<ul style="list-style-type: none"> Participation accrue des États Membres au programme de CT (responsabilité partagée) et engagement en faveur des principes d'appropriation, de pertinence et de durabilité, et relations renforcées avec certains partenaires pertinents. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'États Membres ayant un programme national de CT avec un programme-cadre national (PCN) valide. Taux de réalisation de l'objectif du FCT. Pourcentage d'États Membres fournissant leurs coûts de participation nationaux en temps voulu. Nombre d'États Membres dans lesquels la CT contribue au processus du PNUAD. Nombre de partenariats ou d'accords de contribution conclus.

6.0.1 Gestion du programme de coopération technique

Changements et tendances concernant le programme : Le programme de CT pour 2012-2013 est conçu et mis en œuvre en tenant dûment compte des priorités, des besoins et des capacités des États Membres. Le rôle de l'Agence en tant que pôle de connaissances et de technologies nucléaires sera renforcé grâce à des partenariats Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaires, y compris avec les organismes compétents des Nations Unies et d'autres parties prenantes. Cela passe par des initiatives de travail en réseaux et de création de capacités pour encourager la coopération entre les États Membres. Des initiatives en matière de gestion, telles que le développement de la

¹ Comme indiqué au paragraphe 34 de la partie I du présent document.

Programme sectoriel 6

plateforme InTouch et de sa disponibilité, la mise au point d'un vaste programme de création de capacités et le recours accru aux outils d'enseignement électronique, permettront de promouvoir les pratiques optimales au cours du cycle de vie des projets, améliorant ainsi la qualité du programme de CT. L'accroissement prévu du nombre d'États Membres de l'AIEA en Afrique et dans la région Asie et Pacifique, le développement du programme de CT pour répondre aux besoins des États Membres et l'accent accru sur l'amélioration de la qualité et de l'impact du programme imposeront des exigences appréciables en matière de gestion. Conformément aux priorités définies dans la SMT pour 2012-2017, le Secrétariat établira de nouveaux partenariats ou renforcera les partenariats existants dans le cadre du programme, développera l'élaboration commune de PCN, renforcera la participation aux processus des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et améliorera la visibilité des activités de TC. La promotion d'une participation accrue des femmes à ces activités au niveau des États et du Secrétariat demeure une priorité.

Changements et tendances concernant les ressources : Les crédits demandés, aux prix de 2011, augmentent de 7,0 % (1 313 461 €) en 2012 par rapport à 2011 et restent inchangés en 2013 par rapport à 2012. Les ressources nouvelles seront principalement utilisées pour renforcer la capacité d'exécution du personnel. Cela aidera à répondre efficacement aux diverses résolutions de la Conférence générale, notamment à celles qui ont trait au renforcement des activités de CT de l'Agence (GC(54)/RES/9), et d'atteindre les objectifs fixés dans la SMT pour 2012-2017.

Suite donnée aux enseignements tirés des examens et des évaluations pour des fonctions précises : Les enseignements tirés concernaient notamment l'importance d'approfondir le dialogue avec les parties prenantes clés dans les États Membres et d'établir un lien clair entre les PCN et les PNUAD, ce qui améliorera l'élaboration et la mise en œuvre du programme de CT ainsi que la création de partenariats stratégiques. La formation à l'utilisation des outils de planification et de conception de projets sera poursuivie et des activités de sensibilisation ciblées sont prévues.

Sous-fonctions

Titre	Principaux produits
6.0.1.1 Gestion globale et orientations stratégiques	Politiques, déclarations lors de réunions et événements majeurs, rapports aux organes directeurs.
6.0.1.2 Coordination du programme de CT et appui à ce programme	Procédures et principes directeurs élaborés ; systèmes et infrastructure de TI conçus, maintenus et améliorés ; appui à la mobilisation de ressources extrabudgétaires ; nouveaux partenariats identifiés.
6.0.1.3 Gestion du programme de CT pour l'Afrique	PCN signés/mis à jour, concepts et plans de travail de projets, projets achevés et auto-évalués ; rapports d'étape et finaux ; stratégie d'accord régional. Programmes pour 41 États Membres, dont 23 font partie des pays les moins avancés (PMA).
6.0.1.4 Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique	PCN signés/mis à jour ; concepts et plans de travail de projets ; projets achevés et auto-évalués ; rapports d'étape et finaux ; stratégie d'accord régional. Programmes pour 32 États Membres, parallèlement au programme régional.
6.0.1.5 Gestion du programme de CT pour l'Europe	PCN signés/mis à jour, concepts et plans de travail de projets, projets achevés et auto-évalués, rapports d'étape et finaux, profil et stratégie du programme régional. Programmes pour 32 États Membres, parallèlement aux programmes régionaux.
6.0.1.6 Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine	PCN signés/mis à jour, concepts et plans de travail de projets, projets achevés et auto-évalués, rapports d'étape et finaux, stratégie d'accord régional. Programmes pour 22 États Membres, parallèlement aux programmes régionaux.
6.0.1.7 Services d'achats	Plans d'achats élaborés et exécutés ; biens et services nécessaires à l'exécution des activités du programme de l'Agence achetés et fournis en temps voulu sur la base de l'optimisation des ressources.

Stratégie à moyen terme²

Comme indiqué au paragraphe 7 de la section I, la Stratégie à moyen terme (SMT) pour 2012-2017 sert de feuille de route pour tous les projets de programme et budget pour 2012-2017. Le tableau ci-dessous met en regard les activités de la SMT avec les projets ou fonctions correspondants inclus dans le projet de budget pour 2012-2013 au titre de ce programme sectoriel :

Activité de SMT 2012-2017	Référence pour le budget		Nouvelle sous-fonction
	Fonction	Sous-fonction	
Réponse aux besoins des États Membres et promotion de l'impact socio-économique	6.0.1.	Toutes	
Promotion de partenariats Sud-Sud et Nord-Sud en faisant de plus en plus appel à l'expertise existant dans les États Membres et aux centres de ressources régionaux. Promotion de la coopération régionale entre les États Membres face aux enjeux de développement transfrontières	6.0.1.	Toutes	
Coopération entre les États Membres. Partenariats avec l'ONU et d'autres organisations multilatérales, les organismes régionaux de développement et d'autres organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux pertinents. Coopération et partage des connaissances en technologie nucléaire entre les États Membres	6.0.1.	Toutes	
Meilleures pratiques en matière de formulation, gestion, suivi et évaluation des projets	6.0.1.	Toutes	
Renforcement de la contribution de la technologie nucléaire au développement durable des États Membres, y compris de ceux des pays les moins avancés (PMA)	6.0.1.	Toutes	

² Les activités de la SMT – enseignements tirés et bonnes pratiques, transfert de technologie, approche de l'organisation unique et création de capacités – sont communes à tous les programmes sectoriels.

Programme sectoriel 6 - Gestion de la coopération technique pour le développement
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
(*hormis les investissements majeurs*)

Tableau 23

Sous-fonction / Fonction	2012			Prévisions préliminaires pour 2013		
	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées	Budget ordinaire aux prix de 2012	Ressources extra- budgétaires	ABNFBO non financées
6.0.1.1 Gestion globale et orientations stratégiques	1 033 598	-	-	1 033 597	-	-
6.0.1.2 Coordination du programme de CT et appui à ce programme	4 156 402	100 200	-	4 102 423	100 200	-
6.0.1.3 Gestion du programme de CT pour l'Afrique	3 753 037	-	-	3 769 801	-	-
6.0.1.4 Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique	3 320 020	-	-	3 336 785	-	-
6.0.1.5 Gestion du programme de CT pour l'Europe	3 147 473	66 232	-	3 164 237	66 232	-
6.0.1.6 Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine	2 441 138	-	-	2 457 904	-	-
6.0.1.7 Services d'achats	1 762 747	-	-	1 717 156	-	-
6.0.1.8 Services AIPS	217 660	-	-	249 382	-	-
6.0.1.9 Coûts indirects des services d'impression et de traduction	557 830	-	-	557 828	-	-
Fonction 6.0.1 - Gestion du programme de coopération technique	20 389 905	166 432	-	20 389 113	166 432	-
Programme sectoriel 6 - Gestion de la coopération technique pour le développement	20 389 905	166 432	-	20 389 113	166 432	-

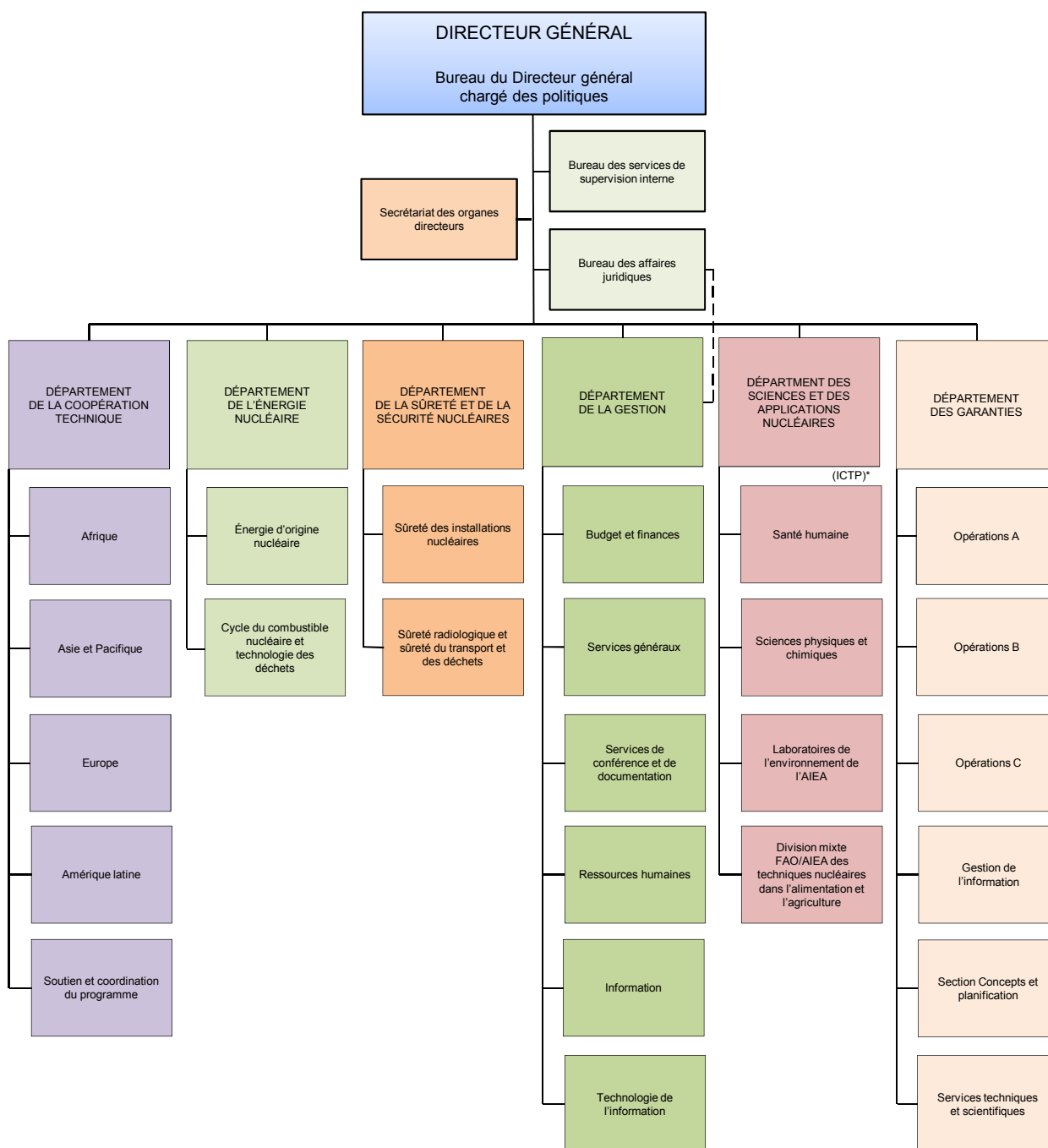
Annexe 1. Liste des abréviations

ABNFBO	activité de base non financée par le budget ordinaire (AIEA)
AdSec	Groupe consultatif sur la sécurité nucléaire (AIEA)
AEN	Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire
AFROG	Groupe africain de radio-oncologie
AGaRT	Groupe consultatif sur le développement de l'accès à la technologie de la radiothérapie
AGG	accord de garanties généralisées
AIPs	plans annuels de mise en œuvre
AIPS	Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIEA)
ALMERA	laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement (AIEA)
AND	analyse non destructive
AQ	assurance de la qualité
ASU	Unité des services aux utilisateurs de l'AIPS
BMS	Service de gestion des bâtiments
BMSF	Fonds spécial pour la gestion des bâtiments (ONUDI)
CACT	Comité de l'assistance et de la coopération techniques (AIEA)
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (Nations Unies)
CCR	Centre commun de recherche (Commission européenne)
CFPI	Commission de la fonction publique internationale (Nations Unies)
CIC	Centre international de calcul des Nations Unies
CIP	chiffre indicatif de planification
CIPT	Centre international de physique théorique
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer (OMS)
CIV	Centre international de Vienne
CPB	Comité du programme et du budget (AIEA)
CRN	croissance réelle nulle
CSN	Convention sur la sûreté nucléaire
CSS	Commission des normes de sûreté (AIEA)
CT	coopération technique
DCP	dépenses communes de personnel
DEEP	logiciel d'évaluation économique du dessalement (AIEA)
DHA	déchet de haute activité
DIRAC	registre des centres de radiothérapie (AIEA)
ECAS	renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties
END	essai non destructif
EPREV	examen de la préparation aux situations d'urgence (AIEA)
ERP	système de planification des ressources
ETP	équivalent temps plein
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FaSa	Projet international sur l'incorporation de l'évaluation de la sûreté dans la planification et la mise en œuvre du déclassement des installations utilisant des matières radioactives (AIEA)
FCT	Fonds de coopération technique (AIEA)
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIM	Fonds pour les investissements majeurs (AIEA)
FINAS	Système de notification et d'analyse des incidents relatifs au cycle du combustible (AEN/AIEA)
FRM	Fonds pour le remplacement du matériel (AIEA)
FSN	Fonds pour la sécurité nucléaire
G-SAN	Réseau mondial d'évaluation de la sûreté (AIEA)
HEEP	programme d'évaluation économique de l'hydrogène (AIEA)
IBANDL	Bibliothèque de données nucléaires pour l'analyse par faisceaux d'ions (AIEA)
IEC	Centre des incidents et des urgences (AIEA)
IGALL	Enseignements génériques tirés au niveau international en matière de vieillissement
INES	Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques (AEN/AIEA)
INIG	Groupe de l'infrastructure nucléaire intégrée
INIS	Système international d'information nucléaire (AIEA)

INPRO	Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (AIEA)
INSAG	Groupe international pour la sûreté nucléaire (AIEA)
IPC	indice des prix à la consommation
IPO	instruction permanente d'opération
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
IRM	imagerie par résonance magnétique
IRP	projet de reconfiguration du Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA
IRRS	Service intégré d'examen de la réglementation (AIEA)
IRSRR	Système de notification des incidents concernant les réacteurs de recherche (AIEA)
ISEMIR	Système d'information sur la radioexposition professionnelle en médecine, dans l'industrie et la recherche (AIEA)
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISOE	Système d'information sur la radioexposition professionnelle (AIEA/AEN)
ISSAS	Service consultatif sur les SNCC de l'AIEA
ISSC	Centre international pour la sûreté sismique (AIEA)
ITER	Réacteur expérimental thermonucléaire international
JMOX	usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes au Japon
JPLAN	Plan de gestion des situations d'urgence radiologique commun aux organisations internationales
LAG	Laboratoire d'analyse pour les garanties
LIMS	système de gestion de l'information de laboratoire
MARIS	Système d'information sur l'environnement marin (AIEA)
NA	Département des sciences et des applications nucléaires (AIEA)
NAEL	Laboratoires de l'environnement de l'AIEA
NAFA	Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture
NAPC	Division des sciences physiques et chimiques (AIEA)
NE	Département de l'énergie nucléaire (AIEA)
NIRS	Institut national des sciences radiologiques (Japon)
NML	Laboratoire des matières nucléaires
NSAL	Laboratoire de la spectrométrie et des applications nucléaires
NWAL	Réseau de laboratoires d'analyse (garanties)
OASIS	Système administratif d'information en ligne des fonctionnaires (AIEA)
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OIOS	Bureau des services de supervision interne
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OMM	Organisation météorologique mondiale
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ORPAS	Service d'évaluation de la radioprotection professionnelle (AIEA)
ORPNET	Réseaux sur la radioprotection professionnelle (ORPNET)
OSART	Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation (AIEA)
PA	protocole additionnel (garanties)
PACT	Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (AIEA)
PAEM	programmes d'appui aux garanties d'États Membres (garanties)
PCI	préparation et conduite des interventions d'urgence
PCN	programme-cadre national (coopération technique)
PET	tomographie à émission de positons
PIGE	émission gamma induite par particules chargées
PIM	Plan d'investissements majeurs
PMA	pays les moins avancés
PNLC	Programme national de lutte contre le cancer
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPQM	protocole relatif aux petites quantités de matières
PRC	projet de recherche coordonnée
PRINCE	Projets en environnements contrôlés (Royaume-Uni)

PROSPER	Examen par des pairs de l'expérience relative à la performance en matière de sûreté d'exploitation (AIEA)
PSN	Plan sur la sécurité nucléaire
RANET	Réseau d'assistance pour les interventions (AIEA)
RCR	réunion de coordination de la recherche (AIEA)
R-D	recherche-développement
REE	rapport d'évaluation au niveau de l'État (garanties)
RegNet	Réseau international d'organismes de réglementation
RFMP	réacteur de faible ou moyenne puissance
RH	ressources humaines
RHTRG	réacteur à haute température refroidi par gaz
RPDC	République populaire démocratique de Corée
RRG	réacteur refroidi par gaz
RT	radiothérapie
SAGNE	Groupe consultatif permanent sur l'énergie nucléaire (AIEA)
SAGSI	Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties (AIEA)
SALTO	Service d'examen par des pairs des questions de sûreté concernant l'exploitation à long terme des réacteurs modérés par eau (AIEA)
SG	Département des garanties (AIEA)
SIG	Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA
SIR	rapport sur l'application des garanties (AIEA)
SMT	stratégie à moyen terme
SNCC	système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (garanties)
SRCC	Système régional de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires
TECDOC	document technique
TI	technologie de l'information
TIC	technologies de l'information et de la communication
TIS	technique de l'insecte stérile
TLD	dosimétrie thermoluminescente
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
TWG-ND	Groupe de travail technique sur le dessalement nucléaire (AIEA)
UFE	uranium faiblement enrichi
UHE	uranium hautement enrichi
UPSAT	Équipe d'évaluation de sites de production d'uranium (AIEA)
VRD	vérification des renseignements descriptifs (garanties)
VUCC	Université virtuelle de lutte contre le cancer
VUCCnet	Université virtuelle et réseau régional de formation à la lutte contre le cancer (AIEA)
WAN	réseau grande distance (informatique)
WANO	Association mondiale des exploitants nucléaires
WATEC	Comité technique international sur les déchets radioactifs (AIEA)
WISER	Système d'analyse, de représentation et de recherche de données en hydrologie isotopique (AIEA)
3E	énergie-économie-environnement

Annexe 2. Organigramme (à partir de juillet 2011)



* Le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT Abdus Salam), appelé officiellement « Centre international de physique théorique », fonctionne en tant que programme commun de l'UNESCO et de l'AIEA. Il est administré par l'UNESCO au nom des deux organisations.